REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

TOME XXVI

1940

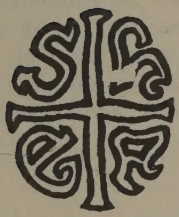

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.26

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE DE 1914 A 1939[1]

« A PROPOS » DE M. GABRIEL LE BRAS[2]

MESSIEURS,

Notre dernière Assemblée générale avait adopté le projet de célébrer, dans la séance solennelle de notre III[e] congrès, le vingt-cinquième anniversaire de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, qui coïncidait, en 1939, avec le trentième anniversaire de la *Revue*. Il n'y aura ni solennité, ni Congrès, ni même Assemblée générale. Le pays est en guerre. C'est sans apparat, devant le Conseil d'administration convoqué pour entendre les rapports statutaires, et qui représente toute une compagnie aujourd'hui dispersée, que j'évoquerai l'histoire de notre Société, devenue majeure, son œuvre scientifique et son rôle social. Ce spectacle rétrospectif nous inspirera des conclusions moins pleines d'anxiété que d'espérances.

I

La Société d'histoire ecclésiastique de la France est née le 5 février 1914. Elle se proposait de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France; de leur

1. Sur les origines, l'organisation et le but de cette Société, cf. Victor CARRIÈRE, *la Société d'histoire ecclésiastique de la France*, dans *the Catholic Historical Review*, vol. I, January 1922, p. 413-430.

2. Cet « A Propos » a été écrit à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Société d'histoire ecclésiastique de la France. Les fêtes de ce jubilé, qui devaient coïncider avec l'Assemblée générale de 1939, n'ont pu avoir lieu.

66579

procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux ».

Elle comptait 239 membres à l'origine. Chaque année, depuis vingt-cinq ans, notre nombre a grandi. Nous étions 256 en 1919, 340 en 1921, 407 en 1931, 459 en 1937, et nous allions atteindre la cinquième centaine, quand notre vie a été suspendue.

Le clergé fournit le plus fort contingent : notre dernière liste des adhérents porte les noms de trois cardinaux, trente-six évêques, cent quatre-vingt-dix prêtres. Deux corps érudits : Universitaires, Chartistes sont représentés par quarante-trois et vingt-cinq de leurs membres. Notre Conseil d'administration, que préside depuis 1921 S. Ém. le cardinal Baudrillart, se recrute surtout dans l'Institut et le haut Enseignement. Et si de bons usages n'interdisaient la louange des vivants, il serait agréable de discerner dans nos rangs les belles équipes de savants qui explorent tous les domaines, tous les replis de notre passé : nous pourrions former des sections de spécialistes des arts sacrés, de la législation, des doctrines, et parmi ces derniers, grouper les maîtres de l'histoire du christianisme antique, de la Réforme grégorienne, du protestantisme, du jansénisme, du gallicanisme.

Il suffit à notre fierté et il convient à notre piété de jeter un coup d'œil sur notre nécrologe. Nous ne pouvons le lire tout entier, car déjà nos petites bannières couvrent autant de morts que de vivants. Bornons-nous à quelques porteurs de message ou de symbole, qui suffiraient à remplir une fresque éloquente.

Dans cette Académie de l'Au-delà, Mgr Duchesne et Mgr Batiffol illustrent les origines chrétiennes; Mgr Lesne et Paul Fournier, l'activité créatrice du Moyen Age; Sabatier, la fraternité franciscaine; Digard, les foudres de Boniface; Noël Valois et Imbart de la Tour, l'aurore et les débuts des grands troubles modernes; Bremond, les grâces dévotes de l'Ancien Régime; P. de la Gorce, le sang et les semailles de la Révolution. Voici encore, dans la phalange de l'Église, les cardinaux protecteurs de l'étude : Mgr Dubois, Mgr de Cabrières, les chanoines érudits de toutes nos provinces : Marcel à Langres, Humbert à Bar-le-Duc, Chevalier à Valence, Urbain et Sicard à Paris; les laborieux clercs des paroisses : M. Morelot, curé de campagne, et M. Théodore Malley, prêtre habitué. Voici, dans la cohorte des laïcs : les historiens universels, Maurice Prou, Georges Goyau, Paul Viollet, Auguste Brutails;

les juristes Chénon, Perron et Collinet; de Lasteyrie archéologue; Fagniez économiste et Cochin humaniste, tous seigneurs en leur détroit.

Un pays qui produit de tels hommes est dans un âge de haute civilisation, une société qui les enrôle se défend mal de quelque orgueil.

II

Ce n'est point seulement des patrons illustres ou pour le moins exemplaires que nous tirons une décente vanité. Mieux que par nos garants, nous sommes justifiés par les œuvres qu'ils ont avec nous accomplies. Notre Société contribue au progrès des sciences historiques par sa *Revue*, sa bibliothèque et ses congrès.

La *Revue*, héritière du *Bulletin critique*, est antérieure à la Société. Dès 1910, elle apparaissait sous l'impulsion de Mgr Baudrillart et sous la direction de M. l'abbé Vogt, en livraisons bimestrielles de 128 pages. L'an 1912, M. l'abbé Carrière en acceptait la co-direction; en 1914, il était son seul directeur, et elle devenait l'organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France. Le dernier numéro de cette sombre année fut imprimé en 1919. Il porte la date octobre-décembre 1914-1919. M. Carrière n'y sonnait point l'air du triomphe : « Une période de déclin commence », écrivait-il, après avoir énuméré les calamités issues de la guerre, les raisons du pessimisme et de la vigilance.

En fait, nous avons traversé heureusement cette période de quatre lustres, avec, depuis 1935, le concours d'un comité de rédaction composé de jeunes savants du plus grand mérite. Aucune revue, à ma connaissance, ne sert mieux ses lecteurs, parce qu'elle n'est ni un pot-pourri, ni un étalage de librairie cosmopolite. Elle offre d'abord un choix d'articles, qui ont pour objet la préparation du travail scientifique, une synthèse ou une étude exemplaire de sources. Tracer leur voie aux chercheurs, faire le point, opérer sur le vif : voilà nos buts. Sur deux cent cinquante articles environ, une quarantaine d'initiations, presque autant de vues d'ensemble et d'exégèses : la statistique est parlante. Et elle démontre aussi clairement, quoi qu'on ait parfois susurré, l'universalité de nos préoccupations : sur vingt articles, deux concernent l'Antiquité, six le Moyen Age, neuf l'Époque moderne, trois l'Époque contemporaine, répartition qui ne saurait étonner.

Parfois on s'est étonné davantage d'une certaine disproportion entre la place tenue respectivement par les articles et

par les bulletins et chroniques. Chacun des numéros de l'année 1920 ne contenant qu'un article, M. Carrière s'en justifiait ainsi à l'assemblée de 1921 : « ... Les érudits ont moins besoin d'être enseignés que renseignés. Le nombre des articles de fond est subordonné à l'état de nos ressources et aussi à la place laissée libre par la bibliographie et les sommaires analytiques. Ainsi, sans négliger la partie didactique, la *Revue* s'efforce d'être avant tout un organe de critique et d'informations... ». Aucune déclaration ne saurait mieux nous satisfaire. Oui, la *Revue* forme et informe. Elle nous présente avec tous les éloges et toutes les critiques nécessaires — combien cette franchise devient rare ! — les ouvrages importants; elle signale dans de simples notes les œuvres moins considérables par leur portée ou le nombre de leurs feuillets; elle résume (quel bienfait insigne et comme nous en savons gré aux recenseurs bénévoles !) toute l'œuvre des érudits provinciaux, dispersée en des centaines de périodiques, dont aucun de nous ne peut atteindre le dixième; elle analyse les études parues dans les principales revues françaises et étrangères; elle nous fournit, enfin, notre chronique et celle du monde savant.

En composant la table des seize premiers tomes, le R. P. Rouziès nous a rendu facile l'exploitation de notre mine. Une mine dont l'Académie des sciences morales et politiques a reconnu la valeur en décernant à notre Directeur le prix Estrade-Delcros sur rapport du regretté Marcel Marion, dans sa séance du 5 mai 1935.

Dès 1912, une Bibliothèque de la Société d'histoire de l'Église de France était fondée. Onze volumes y ont paru. Les trois derniers forment une *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* dont on peut dire qu'aucun pays ne possède l'équivalent.

A l'assemblée du 8 décembre 1921, M. Carrière avait exposé le but et le plan complet de l'entreprise : « Nous voudrions seulement renseigner et guider les jeunes érudits en leur indiquant les principales questions à traiter, par quelles disciplines y prétendre utilement, et les sources à consulter. On essaiera par là de fixer une direction d'esprit et de travail, et peut-être épargnera-t-on aux débutants bien des faux-pas. »

Les trois volumes annoncés dans les pages suivantes ont paru en 1934, 1936 et 1940. Ils sont dédiés respectivement à notre premier président, Noël Valois, à S. Ém. le cardinal Baudrillart et à M. Édouard Jordan. Très exactement, ils répondent au dessein qu'exprimait, avec une modestie pleine

de prudente réserve, celui qui en a conçu l'ordonnance. Ils guident le chercheur à travers toutes les grandes archives de Paris, de nos départements et de la ville de Rome; ils lui fournissent les rudiments de toutes les sciences auxiliaires : épigraphie, diplomatique, sigillographie, toponymie; ils lui insufflent la méthode des monographies de diocèses et de paroisses, d'hôpitaux et de monastères; ils l'incitent à méditer sur trois triomphes de l'Église : la conquête de la France, la Réforme grégorienne, la reconstitution après la guerre de Cent ans, et sur trois épreuves capitales : la prétendue Réforme, le Jansénisme et la Révolution; ils lui offrent à la fois le résumé des connaissances acquises et des problèmes qui subsistent, un tableau des sources et un exemple de bonne méthode.

Quelle fortune pour les débutants de posséder un tel bréviaire ! Les vétérans savent encore mieux leur chance : tous sont invités au voyage en terres inconnues et tous, sur leur propre territoire, ils jouissent de nouvelles avenues et de nouveaux sentiers. Chaque semaine, à la Sorbonne, dans une salle de l'École des hautes études, tel d'entre nous a pour collaborateurs muets MM. les archivistes de l'Hôtel Soubise et de la Bibliothèque nationale, nos confrères de Besançon et de Troyes, de Quimper et de Périgueux, qui l'aident « à guider les jeunes érudits », selon le vœu que formulait voici vingt ans l'annonciateur du bel ouvrage.

Ce n'est point seulement par la plume que nous collaborons, c'est par la discussion publique. En 1934 et en 1937, nous avons tenu, dans les locaux toujours si accueillants de l'Institut catholique, deux Congrès, chacun d'une durée de trois jours. Au premier, nous avons caractérisé *la Vie religieuse dans les campagnes au dernier siècle de l'Ancien Régime;* dans le deuxième, un plan d'études a été proposé pour *l'Histoire de la paroisse rurale*. En 1934, vingt-neuf communications, plus de cent congressistes. En 1937, un double progrès fut réalisé : il y eut seize communications et plus de deux cents congressistes. Cette fois, nous avions évité les séances de huit cours expédiés à la course, au détriment de l'auteur et du public. Nous aurons toujours trop de rapporteurs, si excellents qu'ils puissent être, quand le chiffre en dépassera trois par séance; nous n'aurons jamais trop d'auditeurs et d'orateurs pour accueillir et discuter les conclusions.

Il est permis de dire qu'en deux sessions nous avons abordé tous les problèmes essentiels de l'histoire religieuse locale. Et les vœux émis pour l'enseignement dans les sémi-

naires, la recherche des documents du XIXe siècle, la conservation des archives des presbytères achevaient en résolutions pratiques, et dont quelques résultats sont notoires, des débats qui, loin de nous isoler du monde des vivants, sont une manifestation de notre curiosité pour les réalités anciennes et pour les réalités présentes, étroitement unies par la tradition.

III

Une Société vivante ne se contente point du lien que crée l'écriture ou la parole publique : elle ménage des intimités. Tel est le but de notre Assemblée annuelle, de nos déjeuners semestriels, de notre correspondance quotidienne.

L'assemblée générale est l'occasion de célébrer nos morts, de mesurer nos besoins, de compter nos ressources : le président prononce les éloges funèbres, le secrétaire chante nos fastes, le trésorier nous rassure pour nous mieux inquiéter. L'essentiel de notre chronique est dans les comptes rendus de ces vingt réunions de décembre.

Notre programme, cependant, comporte des exercices moins austères. Pendant seize ans, délai inouï dans l'histoire des confréries, nous avions vécu sans festin. L'ordre naturel des choses fut établi en 1930 : le 8 mai, nous nous réunissions dans un restaurant du Palais-Royal qui, depuis lors, accueille tous les six mois une vingtaine d'entre nous. Attentifs aux prescriptions des statuts synodaux, nous limitons le menu : trois services et deux desserts nous suffisaient naguère et nous prenions négligemment tous les produits du pâturage en agitant avec une ampleur croissante les projets, les idées dont nous étions plus insatiables que des nourritures terrestres.

Les idées, les projets, nous les échangeons ailleurs que dans une honnête taverne. Chaque jour, plusieurs d'entre nous reçoivent des lettres de confrères. Ce détail privé a quelque importance sociale. Quoi de plus agréable, de plus utile, que cette constante communication, ces requêtes confiantes, ces gerbes d'informations, ces amicales réserves, ces encouragements sans flatterie ? Les lettres font une grande part de la littérature, voire de la littérature érudite. Elles sont un moyen charmant de coopération spirituelle. Nos archives personnelles n'en contiendront jamais assez.

L'œuvre corporative, scientifique et sociale que je viens d'esquisser a pu, messieurs, être accomplie grâce à la bonne volonté de tous. La collaboration fut notre règle constante, dans les grands ouvrages comme dans la modeste analyse des revues locales. Collaboration si fougueuse qu'elle prend parfois le tour périlleux de la controverse : aucune démonstration de propos adverses ne saurait augmenter l'estime et l'admiration que nous avons, surtout en ces temps-ci, pour les champions du vrai.

Nous sommes nombreux, coude à coude. Mais un groupe sans chef se disloque. Notre réussite, nous la devons à d'illustres patronages et à des animateurs dévoués. Il en est trois qui ont acquis de tels titres à notre gratitude que vous seriez surpris de ne point les entendre louer.

Tout désigne S. Ém. le cardinal Baudrillart pour être notre chef, puisqu'il est à la fois prince d'Église et d'Université, maître d'esprit et de caractère, soutien et guide vigilant. M. l'abbé Victor Carrière, lui aussi, personnifie le dévouement à la science et à notre compagnie. Toujours en bataille, aimable pourfendeur d'hérésies sur le dogme et la discipline canonique ou typographique, ordonnateur bouillant de sages symétries, volontaire au point de paraître impérieux, si ferme qu'on le croirait obstiné ou Breton, depuis un quart de siècle il donne le meilleur de sa débordante activité scientifique et administrative à notre *Revue* et à notre Société. Par sa persévérance, son juste crédit de savant, sa franchise parfois un peu rude (nous ne sommes pas nés salésiens), son autorité tour à tour fulminante et rayonnante, il a été l'artisan principal de notre bonne fortune. Il n'est pas de Français, nous le répéterons en haut lieu, qui ait travaillé avec plus de zèle à la diffusion des saines méthodes. Pourrais-je enfin oublier ce grand ouvrier de la première heure et de toutes les heures, grave, vibrant et enjoué, honneur de l'Université, défenseur de la dignité humaine, mon cher maître M. Édouard Jordan ?

Avec de tels curateurs, notre Société, messieurs, n'a point gâché sa jeunesse. Comptez les œuvres qu'elle a publiées, encouragées ou suscitées : vous la trouverez active dans tous les secteurs de notre historiographie religieuse. Elle atteint sa pleine majorité avec une expérience et un élan qui autorisent de grands espoirs.

Il nous faut poursuivre nos tâches : recruter des adhérents dans tous les milieux érudits, alimenter toutes les rubriques de la *Revue*, y compris celle des dons gratuits, ajouter à notre

Bibliothèque de nouvelles sommes d'introductions et de conclusions; un peu plus tard, songer au troisième Congrès, rétablir les agapes; tout de suite, multiplier les contacts amicaux; au dehors, reprendre notre place dans les équipes agissantes, comme celle de l'Histoire générale de l'Église que président deux éminents confrères, dans les groupements d'études et même au Catalogue de la Librairie, où l'un des nôtres, qui mérite d'être proposé en exemple, vient d'inscrire ces deux dates, en tête et à la fin d'un fort ouvrage : achevé dans Arras, 3 juin 1940, sorti de l'imprimerie centrale de l'Artois le jeudi 26 septembre.

Il nous faut ranimer les projets anciens et récents d'organisation, de travail et de solidarité. Imbart de la Tour voyait grand, selon sa coutume, quand, en 1920, il voulait rassembler les amis de l'histoire ecclésiastique de la France; les réunions mensuelles ou trimestrielles, que Chénon a naguère proposées, nous finirons, j'en suis sûr, par les tenir; les comités régionaux que souhaitait M. Fliche, ils verront le jour, et déjà, dans le diocèse de Versailles, M. l'abbé Lassailly a su créer une section laborieuse. Quant aux travaux, la *Gallia christiana* s'améliore-t-elle en vieillissant et attendrons-nous longtemps encore avant que se réalise, selon les règles de MM. Degert et Carrière, *la France épiscopale et diocésaine* ? L'appel de M. Jordan pour la publication de la correspondance des nonces restera-t-il sans écho ? et combien de temps nous résignerons-nous au sommeil des plus beaux cartulaires parisiens dans les Archives ? La solidarité, elle devra s'exercer par les contributions volontaires, la fréquentation assidue et cordiale des érudits de toutes les provinces (qui est un plaisir de choix), le secours direct, ou par l'intermédiaire de Sociétés d'entraide que vous connaissez bien, aux prêtres studieux.

Il faut oser davantage. Laissez-moi dire toute ma pensée : puisque je n'ai soufflé mot de ce rapport à personne, pas même à M. l'abbé Carrière qui me l'a demandé jadis, il n'engage, comme disait Denys, le premier canoniste audacieux, que mon « obscure petitesse ».

Notre organisation ne sera normale que le jour où nous aurons un office central, avec une Bibliothèque, des fichiers sans lacune, quelques tables de travail; où nous assurerions la subsistance de notre secrétaire général, qui s'occuperait de la *Revue*, des publications, des groupes régionaux, des réunions parisiennes, enseignerait la méthode, les sources et des

chapitres choisis de l'histoire de l'Église de France, et avec l'aide d'un ou deux secrétaires, aiderait les savants de province et même de Paris dans leurs recherches.

On objectera le manque de ressources, l'indifférence générale, les besognes urgentes.

Certes, les crédits ne viennent point au dormeur. Bien que ort ignorant de la finance, j'ai supputé fondations et donations, contributions et subventions, commencé le siège discret de quelques caisses publiques et privées, et ne suis point sorti découragé de cette épreuve.

L'indifférence générale amollira-t-elle notre volonté ? Bien au contraire, elle la stimule. Nous savons que l'avenir des sciences ecclésiastiques ne peut pas être la première préoccupation des chefs de diocèse qui ont d'abord à faire vivre le culte et ses ministres, ni même le moindre souci d'un clerc debout parmi tant de décombres. Reconstruction, ministère, apostolat ne laissent guère de loisir aux pasteurs. Mais ils savent qu'une religion qui ne cultiverait point les sciences théologiques et l'histoire de son passé compromettrait ses fondements intellectuels et s'exposerait à des crises redoutables. C'est à nous qui avons temps et moyens (et bien que nous soyons une société purement scientifique et profane) de guérir l'indifférence réelle des inattentifs et de suppléer ceux qui ne paraissent indifférents que parce qu'ils sont tenus par des devoirs plus pressants de nous abandonner le secteur des études originales.

Quant à l'urgence des besognes,nous tous qui supportons dans nos familles, dans nos biens, les effets privés de l'ébranlement public, nous n'avons pas besoin que l'on nous rappelle les disparus, les prisonniers, les ruinés. Nous avons pris notre place dans les associations charitables. Mais nous pensons qu'ayant rempli les devoirs fraternels, notre grand devoir national est d'accomplir notre tâche propre. Et puisque nous avons le privilège d'une vocation scientifique, augmentons la plus précieuse des richesses de notre pays, celle de l'esprit. Pour l'honneur de la France, de l'Église, de l'histoire, de notre Société, entreprenons avec une ardeur sereine de grandes tâches qui ne tendent qu'à la perfection du savoir, au primat de la vérité, au bien de tous les hommes.

Gabriel Le Bras,

professeur à la Faculté de droit de Paris.

La notion de la propriété ecclésiastique du IX^e au XI^e siècle*

I. *Les deux notions de l'Église.* — 1° L'église, corps des fidèles. Peu d'importance de cette notion au x^e siècle. — 2° L'église, édifice consacré à Dieu. Ses appartenances.

II. *Les propriétaires de l'église.* — Notion du « dominium ». — 1° Les propriétaires canoniques : *a*) Dieu et le saint patron; *b*) le clergé. L'« honneur » ecclésiastique et la messe conventuelle. — 2° Le propriétaire séculier : *a*) la sécularisation partielle; *b*) la disposition de l'« honneur »; *c*) la patrimonialité de l'église. — Conséquences de ce régime.

Dans le désarroi général qui marque la fin de l'époque carolingienne et les débuts de la féodalité, les Églises faisaient encore figure d'institutions[1]. Malgré les vicissitudes d'un temps où il y avait peu de stabilité dans les choses humaines, elles donnaient une impression de durée, parce que, fondées pour procurer le royaume de Dieu sur la terre, elles demeuraient au service d'un idéal supérieur et permanent : c'étaient des établissements qui se perpétuaient à travers les générations successives.

Il convient d'étudier sous quelles formes se manifestait cette continuité. Tant bien que mal les hommes du temps s'y accommodèrent. Répugnant aux abstractions, ils étaient pauvres d'idées juridiques. Sans doute, la tradition leur four-

* Le présent article pourrait servir d'introduction à l'ouvrage que l'auteur a récemment publié, en collaboration avec Mgr Amann, sous le titre *l'Église au pouvoir des laïques* (*Histoire de l'Église* ... publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin, t. VII) [N. D. L. R.].

1. Qu'on pardonne à un historien de se référer à une théorie sociologique. La théorie de l'institution a été élaborée par M. Hauriou dans plusieurs de ses ouvrages, notamment : *Principes de droit public*, 2^e édit., p. 109 et suiv., 164 et s.; *la Théorie de l'institution et de la fondation* (dans *Cahiers de la nouvelle journée*, n° 4). Cf. G. Renard, *la Théorie de l'institution. Essai d'ontologie juridique* (1930); *la Philosophie de l'institution* (1939).

nissait deux conceptions de l'Église qui se complétaient, à l'effet d'assurer la permanence et la liberté des établissements religieux. Mais, négligeant presque totalement la plus élevée, ils préférèrent d'instinct la plus concrète, qui certes sauvegardait le respect dû à la Divinité, mais malheureusement laissait un trop libre jeu aux convoitises des puissants du siècle.

I. — LES DEUX NOTIONS DE L'ÉGLISE.

L'église corps des fidèles. Peu d'importance de cette notion au Xe siècle.

Dans l'acception primitive, *ecclesia* signifiait assemblée. On appliqua ce terme à la réunion des fidèles du Christ, que ce fût le groupe particulier établi en un lieu déterminé ou l'ensemble des chrétiens répandus dans le monde. Théologiens et jurisconsultes surent, à l'époque romaine, l'enrichir par leurs spéculations fécondes.

Dès les premiers siècles, les théologiens posèrent les bases de la doctrine de l'Église universelle. Dans le langage mystique de saint Paul, l'Église était envisagée comme le corps du Christ : le Christ et ses fidèles ne faisaient qu'un corps; il était la tête et ils étaient les membres. Aussi l'apôtre en venait à dire que le Christ et l'Église n'étaient qu'une seule chair comme deux époux, en sorte qu'une autre allégorie représentait l'Église comme l'épouse du Christ et la mère des fidèles[2].

Après la reconnaissance légale du christianisme, ces vues théologiques inspirèrent les jurisconsultes qui s'efforçaient de donner un statut à la religion nouvelle; en raison des nécessités de la vie juridique, ils furent amenés à les transporter aux églises particulières, églises des cités, églises monastiques, églises rurales, qui se multipliaient de plus en plus et à chacune desquelles il paraissait utile d'affecter un patrimoine propre. Rejoignant la doctrine du droit romain qui

2. Sur l'Église envisagée comme corps des chrétiens : saint Paul, *I Cor.*, xii, 12-14, 37; *Eph.*, i, 22-23; iv, 15-16, v, 23-30; *Col.*, i, 18; *Rom.*, xii, 5; Origène, *Contra Celsum*, liv. vi, § 48, *In Johannem*, liv. x, § 35. — Notion de l'Église, épouse du Christ ou mère des fidèles : saint Paul, *Eph.*, v, 23-24; *II Cor.*, xi, 2; *Gal.*, iv, 26; Origène, *In Genesim homil.*, liv. iii, ch. 6; liv. x, ch. 1; saint Cyprien, *De unitate ecclesiae*, ch. 6. — Cf. P. Batiffol, *l'Église naissante et le catholicisme*, p. 90-92, 389-391, 431 ; O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 546-547, n. 61-62; t. III, p. 106-110.

concevait toute collectivité organisée comme un *corpus*, ils virent dans chaque église un corps de chrétiens apte à posséder des biens à part de ses membres[3]. Il suffisait de cette constatation pour admettre que l'église fît fonction d'une personne. On y était encore plus autorisé si on se la figurait comme une épouse ou une mère[4]. Couramment, aux Ve et VIe siècles, les bienfaiteurs adressaient leurs libéralités entre vifs ou à cause de mort à une église, comme ils auraient fait à une personne physique[5]. Mieux encore, il était bon que l'épouse du Christ reçût une dot : aussi, dès le VIe siècle, les conciles recommandaient à quiconque fondait une église de la doter convenablement, afin qu'elle pût supporter les charges du service divin[6].

Cette notion, qui faisait de l'église un *corpus*, ne disparut pas, même aux temps de la plus grande décadence. Elle se maintint principalement dans la spéculation théologique. Le pape Léon VII était dans la droite ligne de l'apôtre saint Paul quand, en 938, il écrivait au duc des Francs, Hugues le Grand : « Fondateur et ordonnateur de l'univers, le Christ, notre Seigneur, a daigné par le saint mystère de son Incarnation s'unir l'Église universelle; il a disposé des saints divers dans ladite Église comme des membres divers dans un seul

3. On lit dans la constitution impériale de 313, couramment appelée « édit de Milan » : « Quoniam idem Christiani non [in] ea loca tantum, ad quae convenire consueverant, sed alia etiam habuisse noscuntur ad jus corporis eorum, id est ecclesiarum, non hominum singulorum pertinentia » (Lactance, *De mortibus persecutorum*, ch. xlviii, § 9). Cf. Eusèbe, *Vita Constantini*, liv. ii, ch. 39; *Historia ecclesiastica*, liv. ix, ch. 10. — Voir O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. III, p. 113-122.

4. O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 546, n. 61; p. 547, n. 62; p. 548, n. 66.

5. Les églises étaient souvent instituées héritières par des testaments faits suivant le droit romain : H. Auffroy, *Évolution du testament en France des origines au XIIIe siècle*, p. 124, n. 2; Ém. Lesne, *La propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 156 et suiv. L'un des plus caractéristiques est le testament d'Hadoin, évêque du Mans (642) : il fait ressortir la personnalité de l'église par cette interpellation: « Tu sacrosancta aecclesia venerabilis, heres mea esto haeredemque meam te esse constituo. » (Pardessus, *Diplomata*, n° 300, t. II, p. 198). — Cf. Salvien, *Epist.*, ix.

6. La plus ancienne mention de la *dos ecclesiae* remonte au concile de Braga, can. 5 (572); le concile de Tolède de 589 en fit également usage. — Cf. P. Thomas, *le Droit de propriété des laïques sur les églises*, p. 57, qui a le tort de parler d'une *dox ex marito*. Il vaut mieux y voir une dot romaine profectice constituée par le fondateur, qu'on pourrait assimiler à un père qui marie sa fille. C'est pourquoi les conciles insistent pour que le fondateur fasse immédiatement tradition de la dot. Cette notion première fut pervertie ensuite par l'idée qui faisait de l'église un objet de propriété : le fondateur n'avait pas à faire tradition de la dot, puisqu'elle s'attachait à une église dont il restait propriétaire.

corps et il a ordonné chacun d'une façon admirable, comme il lui a plu, dans le corps de cette Église. »[7] Certains aussi continuaient de parler des églises particulières comme de personnes : dans chacune d'elles, ils voyaient l'épouse du Christ et la mère de ses fidèles; même on concevait des liens de filiation entre ces diverses églises, en sorte qu'il était parfois question d'une église mère et d'une église fille[8].

Mais, aux Xe et XIe siècles, ces conceptions n'avaient guère de conséquences juridiques. La notion de la personnalité corporative était trop abstraite pour arrêter les esprits. Sans doute, les diverses églises restaient les supports du patrimoine ecclésiastique. Mais elles paraissaient plutôt comme des objets que comme des sujets de droits.

L'église, édifice consacré à Dieu. Ses appartenances.

Les chartes mettent en relief un autre sens de l'*ecclesia*, qui d'ailleurs était presque aussi ancien que le premier[9]. Elles n'envisagent guère l'église que comme un édifice, *casa Dei*, *venerabilis* ou *pia domus*, *locus sanctus*[10]. Souvent elles précisent qu'il s'agit d'une église construite ou située en un lieu déterminé, de celle où l'évêque a son siège[11], de celle où

7. *Patrologie latine*, t. CXXXII, col. 1072 (JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta pontificum Romanorum*, n° 3604). — Cette conception apparaît aussi dans BENEDICTUS LEVITA, *Capitula*, VI, 407 (BALUZE, *Capitulaires*, t. I, col. 1002) : « Et quia Christum et ecclesiam unam personam esse veraciter agnoscimus, quaecumque ecclesiae sunt, Christo offeruntur. » — Cf. concile de Trosly (906), can. 5 (MANSI, t. XVIII, col. 271).

8. Églises mères et églises filles : textes cités par O. GIERKE, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 548, n. 66 (et particulièrement l'Église romaine qui est l'église mère : lettre de Jean IX à Stylian, évêque de Néocésarée (901), *Patr. lat.*, t. CXXXI, col. 29 (JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesta*, n° 3522). — Textes du XIe siècle qui donnent à des églises la qualification de *sponsa Christi*, dans B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. 265, n° 239; t. II, p. 24, n° 685. Cf. P. THOMAS, *le Droit de propriété...*, p. 57, n. 3 et 4.

9. Saint PAUL, *I Cor.*, XI, 18 ; saint AUGUSTIN, *Epist.*, CLVII ; *Super Leviticum*, liv. III, qu. 57.

10. Textes du *Corpus juris civilis*, qui considèrent l'église comme *domus*, *locus*, *aedes*, *templum*, *oratorium*, signalés par O. GIERKE, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. III, p. 116, n. 15. — Textes de l'époque franque, *ibid.*, t. II, p. 544, n. 55.

11. G. de MANTEYER, *la Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 517, pièce justificative n° 6 (993) : « Nos pariter donamus ad casas Dei suprascriptas ecclesiam quae est constructa in honore sancti Cosmae et sancti Damiani et aliam ecclesiam quae est constructa in honore sanctae Mariae, quae est in ipsa villa, cum ipso clauso et cum ipsas mansiones. Et sunt ipsas res in territorio civitatis Magalonensis in suburbio castri Substantionensis in terminium de villa Calditianicas, cum cellulis vel appendiciis suis et cum appenditiis suis et quidquid ad ipsas ecclesias pertinet vel ad ipsas res suprascriptas. » — Voir aussi les textes cités par O. GIERKE, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 545, n. 60.

repose le corps d'un saint vénéré[12]. C'était à juste titre qu'une maison de prière avait reçu le nom d'*ecclesia* : car les fidèles, dont le groupe constituait l'*ecclesia* au sens d'assemblée, s'y réunissaient à l'occasion de l'office divin ou des fêtes religieuses, convoqués par celui qui les faisait unanimes[13].

Souvent au cours de l'histoire, un local a pris le caractère d'une institution, en donnant aux hommes qui s'y assemblaient le sens de la continuité[14]. Le propre d'une église était de faire songer à l'éternité. Sauf quelques hérétiques du commencement du XI[e] siècle, personne ne pensait que ce fût une maison comme une autre[15]. Consacrée à Dieu par une cérémonie solennelle, elle était affectée en permanence à son service et n'en pouvait pas être détournée sans sacrilège : il y faisait sa demeure, invitant par sa présence les hommes à implorer ses grâces. Cette affectation était rendue sensible par le luminaire, dont les lampes brûlaient nuit et jour, symbole des prières qui devaient s'élever constamment vers le Tout-Puissant[16]. Souvent aussi le saint lieu était habité par un serviteur de Dieu, martyr ou confesseur qui y reposait en son corps, tandis que son âme jouissait dans les cieux de la félicité éternelle : le tombeau qui conservait la mémoire de ce bienheureux rappelait aux visiteurs qu'il était toujours prêt à intercéder pour ceux qui le sollicitaient.

12. *Formulae Turonenses* (ZEUMER, *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, dans les *Monumenta Germaniae, Legum sectio V*, p. 135) : « Ego... dono donatumque in perpetuum esse volo ad basilicam sancti Martini, ubi ipse pretioso corpore requiescit, vel omni congregationi ibidem consistenti et venerabilis vir ille abbas praesse videtur, villam... sicut a me praesenti tempore videtur esse possessum totum et ad integrum de jure meo in vestro vel sancti Martini jure proprietario trado atque transfundo. » — Voir ci-après, n. 19.

13. AMALAIRE, *De ecclesiasticis officiis*, liv. III, ch. 2 : « Ecclesia est convocatus populus per ministros ecclesiae ab eo qui facit unanimes habitare in domo. Ipsa domus vocatur ecclesia, quia ecclesiam continet. » — Cf. le discours de Gérard de Cambrai au concile d'Arras en 1025, cap. 3 « De sancta ecclesia quae est domus Dei » (MANSI, t. XIX, col. 435).

14. C'est ainsi que le Parlement apparaît comme une institution distincte de la *curia regis* à partir du moment où il a été établi à demeure dans le palais de l'île de la Cité, à Paris.

15. Concile d'Arras (1025), can. 3 et 4 (MANSI, t. XIX, col. 435 et 438). — Sur la consécration : Dom P. de PUNIET, *le Pontifical romain*, t. II, p. 258 et suiv., p. 268 et suiv., p. 275 et suiv.

16. Diplôme de Charles le Gros (884) pour Lorsch, cité par DUCANGE, *Glossarium*, (nouveau tirage, 1937), t. V, p. 152, au mot *Luminaria* : « Ea scilicet ratione ut perpetuo monachis ibidem Deo famulantibus in usibus deputentur atque indeficiens luminaria exinde in ecclesia ubi praefati viri requiescunt, habeatur. » — Cf. Ém. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 341; t. III, p. 149-150.

Pour mieux assurer le service de l'église, des biens temporels, meubles et immeubles, lui étaient attachés en permanence, en sorte qu'elle paraissait en être la tête (*caput*)[17]. Ces biens constituaient une masse qu'on appelait la *res ecclesiae*. Accessoires de l'église, ils devaient être utilisés à des fins conformes à sa destination : à la réparation de l'édifice, aux frais des cérémonies religieuses qui s'y célébraient, à l'entretien des lampes qui y brûlaient, à la subsistance des clercs qui y servaient Dieu, aux besoins des pauvres et des pèlerins qui fréquentaient le saint lieu[18].

La fortune annexée à certaines églises était considérable. Elle ne comportait pas seulement des fonds de terre, *villae*, manses ou courtils, mais encore des droits de puissance publique, immunité, ban, tonlieu, marché, monnaie, voire *vicaria* ou *comitatus*. Il s'y joignait aussi des profits d'ordre ecclésiastique, comme dîmes, oblations ou sépultures. Même une église avec sa *res* pouvait être comprise dans le patrimoine d'une autre église : parmi les accessoires d'une église cathédrale ou monastique, on comptait souvent des églises paroissiales, quelquefois aussi des églises monastiques[19].

17. Ém. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. III, p. 85-90. On ne peut que reprocher au savant recteur de faire intervenir l'idée de personne morale qui, à notre avis, est fort obscurcie à cette époque.

18. Ci-après, note 31, description de la *traditio super altare*.

19. Privilège de Jean X pour l'église d'Autun (919), *Historiens de France*, t. IX, p. 214 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3560) : « ... res et villas tunc ecclesiae usibus deputatas, videlicet quae in honore beati Nazarii Martyris sacrata est, ... videlicet villa Tiliniacum cum suis appendiciis, ... simul etiam et monetam tuae civitatis; ... et ... decimas redituum omnium ecclesiarum tuae diocesis...; necnon et capellas tres, unam in honore sancti Johannis, aliam in honore sancti Leodegarii, tertiam in honore sancti Eptadii... ». — Privilège de Jean X pour l'église de Narbonne (928), *Historiens de France*, t. IX, p. 217 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3577) : « Omnes res immobiles ejusdem sanctae primae sedis ecclesiae Narbonensis constructae in honore sanctorum Justi et Pastoris, ubi beatus Paulus confessor Christi corpore requiescit : hoc est omnes domos, cellas, ecclesias, villas, curtes, parochias, terras, prata, silvas, necnon et medietatem salinarum et telonei seu ratificam ac naufragium, monasterium S. Laurentii et cellas, cum omnibus eis pertinentibus, una cum familia eorum utriusque sexus. » — Privilège d'Agapet II, pour Saint-Martin de Lez, *Historiens de France* (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3670), qui mentionne parmi les possessions du monastère : « ... ecclesiam sanctae Mariae quae est in Cornulas cum terris et vineis et cum omni redibicione sua ... ecclesiam sancti Stephani que est in Bolorda, item cum terris et vineis et cum omnibus pertinentiis suis. » — Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 129, n° 114, donation d'une chapelle (910-922) : « Hanc ergo tibi trado atque transfundo cum omnibus que ad ipsam pertinent, terris scilicet, curtilis, vineis, pratis, silvis, aquis, cum oblationibus fidelium que ibi veniunt et insuper quicquid ad ipsam jure pertinere videntur. » — Cf. O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 545, n. 57 et 60; Imbart de la Tour, *les Paroisses rurales du IVe au IXe siècle*, p. 143-148, 237-238, 264, n. 1 et 2.

Dans les dépendances d'une grande église se trouvait un bâtiment destiné au logement des clercs qui la desservaient : l'*episcopium* où habitait l'évêque préposé à l'église cathédrale, le *monasterium* où demeuraient les chanoines ou les moines chargés de l'office divin dans une église conventuelle. Ce bâtiment avait dans la masse une telle importance que souvent il paraissait au premier plan, éclipsant l'église : dans la pratique on parlait de la *res episcopii* ou de la *res monasterii* aussi bien que de la *res ecclesiae*. Même le mot *episcopium* ou *monasterium* suffisait à lui seul pour désigner l'ensemble des biens annexés à une église[20].

Toujours est-il qu'il ne s'agissait que d'un patrimoine d'affectation, c'est-à-dire d'une universalité de biens groupés autour d'une chose pour en améliorer l'utilité. Cette notion était courante à l'époque. Toutes espèces de biens pouvaient avoir des annexes. Par exemple on parlait d'une *villa*, d'un manse, d'un fisc, avec ses accessoires, serfs, bois, pâturages, moulins, eaux, dérivations des eaux, toutes choses unies à un domaine pour en faciliter l'exploitation[21]. Même, à l'occasion, on trouvait naturel qu'une église dépendît d'une *villa* ou d'un manse, comme inversement la *villa* ou le manse pouvait relever d'un église. Ce n'était qu'une affaire de point de vue : on regardait l'église comme dépendance de la *villa*, pour marquer que le domaine comprenait une église destinée aux besoins spirituels de ses habitants; on tenait la *villa*

20. Ém. Lesne, *Évêché et abbaye*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. V (1914), p. 20-24. — Privilège de Formose pour Gigny (894), *Historiens de France*, t. IX, p. 203 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3499) : « Praedictum venerabile coenobium cum cellis seu casis, terris, vineis, casalibus, fundis, pratis, silvis, una cum colonibus et colonabus necnon et cellulam quae vocatur Balma cum adjacentiis suis. » — Cf. O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 545, n. 60, textes nombreux.

21. Bruel, *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 61, n° 53 (893) : « Dono tibi ... quandam villam meam nomine Cluniacum ..., cum omni sua integritate et sibi pertinentibus atque legitime aspicientibus..., hanc villam cum omnibus quae ad eam pertinent tam in ecclesiis quam et in capellis, mancipiis utriusque sexus... mansis, olchis, viridiariis, campis, cultis et incultis, vineis, pratis, farinariis, aquis aquarumve decursibus, exitus et regressus... ». — B. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 12, n° 666 (1018-1032) : « ... mansum unum, quem tenuit Alemannus cum campis et ortis et vineis et quantum ad ipsum mansum pertinet, totum et integrum, dono ad ecclesiam sancti Cromatii confessoris. » — *Ibidem*, t. I, p. 10, n° 11, Diplôme de l'empereur Louis l'Aveugle (904) : « ... fiscum, quod nominatur Pinus, cum salinis et piscationibus et portu navium et omnibus juste et legaliter ad eundem fiscum pertinentibus. » — Cf. O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 80-85, textes cités, n. 1, 3, 4, 5, 14, 18, 20; Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le domaine rural*, p. 363, n. 2.

comme accessoire de l'église, quand on entendait que les revenus de la terre fussent affectés au service de la maison de Dieu[22].

Il n'en résultait pas que l'église, non plus que la *villa*, fût considérée comme un sujet de droit. Ce n'était qu'une chose soumise au droit de personnes qui en avaient la jouissance ou la disposition. Les mêmes opérations juridiques, donation, vente, échange, constitution de dot, etc., se faisaient sur une église ainsi que sur une *villa* : de l'une comme de l'autre, les actes disaient que la transaction portait sur la chose elle-même avec ses dépendances. Aussi convient-il de faire grande attention au langage des textes qui, pour des érudits mal avertis, paraissent faire allusion à une personnalité de l'église.

Il ne faut pas se laisser tromper par les chartes qui disent des biens compris dans la *res ecclesiae* qu'ils appartiennent à l'église (*pertinere ad ecclesiam*) ou qu'ils regardent vers l'église (*aspiscere, respicere ad ecclesiam*). Elles nomment pareillement des choses qui appartiennent à une *villa* ou regardent vers elle[23]. *Pertinere ad aliquid, respicere ad aliquid*, ces termes n'impliquaient pas qu'une chose fût la propriété d'un autre; ils indiquaient seulement le lien qui unissait une chose accessoire à une principale. Il ne s'agissait que d'appartenances au sens de dépendances (*adjacentiae*). C'est dans le même sens qu'il faut interpréter les textes qui disent des appartenances de l'église qu'elles sont attribuées *ad partes ecclesiae*, qu'elles relèvent du *jus ecclesiae*, de la

22. Privilège d'Agapet II pour le monastère de la Grasse (950), *Historiens de France*, t. IX, p. 231 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 6356) : « Villam Agrifolio, cum ecclesia sancti Stephani, cum terminis et finibus suis. » Voir ci-dessus, n. 21, la *villa* de Cluny. — Privilège de Jean XII pour le monastère d'Homblières (956), *Historiens de France*, t. IX, p. 234 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3675) : « Res vero ejusdem ecclesiae sunt : Humolarias villa, in qua eadem cella constructa est, cum mansionibus cunctis ad se pertinentibus, Merilficurtis cum adjacentiis, ... Calviniacus cum mansis ad se pertinentibus... ». — Voir aussi P. Imbart de la Tour, *les Paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, textes cités p. 110, n. 1, 113, n. 4, 118, n. 1, 168, n. 2, 199-200, 264, n. 1-2, 265, n. 1.

23. Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales, ch. 7 (Boretius-Krause, *Capitularia*, t. I, p. 251) : « ... Invenimus in eodem loco curtem et casam indominicatam cum ceteris aedificiis ad praefatam ecclesiam respicientibus. Pertinent ad eanden curtem de terra arabili jurnales dccxl... » — Voir Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le domaine rural*, p. 44. O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 80, n. 1; 81, n. 5; 83, n. 14-16; 84, n. 18; 85, n. 20; 92, n. 37; 529, n. 7 : « ... et utilitatem silvarum ad eandem terram pertinentium. » Voir aussi *ibid.* p. 542, n. 49 : « ...res quae ad ecclesiam pertinent. » — Cf. ci-dessus, n. 11, 19, 21.

proprietas ecclesiae : car celui qui disposait de l'église disposait, en même temps, de tout ce qui était au droit du saint lieu[24]. Semblablement on continuait à parler de la *dos ecclesiae :* celui qui fondait une église sur ses terres y affectait des biens que par routine il appelait dot; mais il entendait conserver la propriété de la *dos* comme de l'église elle-même[25].

Tout aussi pertinent est le langage employé par les chartes quand elles relatent les acquisitions qui accroissent la *res ecclesiae.* L'église attirait sans cesse les libéralités pieuses des fidèles, qui aimaient à y prier et qui même souvent pensaient que les prières faites en ce lieu avaient plus d'efficacité qu'ailleurs. Mais elle n'était pas pour autant considérée comme donataire : car un grand nombre d'actes distinguent avec soin l'église du donataire. Comme le requiert la correction grammaticale, ils mettent le nom du donataire au datif, datif d'intérêt ou datif d'attribution. Au contraire, suivant un usage qui remonte à l'époque mérovingienne, le nom de l'église à laquelle la donation est affectée, est précédé de la préposition *ad,* généralement suivie de l'accusatif, qui indique le but, la destination. Les fidèles donnaient donc des biens « pour l'église », « pour le saint lieu », « pour le monastère » (*ad ecclesiam, ad sanctum locum, ad monasterium*); ils ne les donnaient pas « à l'église », « au saint lieu », « au monastère »[26]. Cette façon de parler n'était peut-être pas d'une

24. Voir Ém. Lesne, *Évêché et abbaye,* dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. V (1914), p. 26, n. 2, 33, n. 2; O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht* t. II, p. 545, n. 60.

25. Églises données avec leur *dos :* P. Thomas, *le Droit de propriété...,* p. 60, n. 1.

26. Dans un grand nombre d'actes de tradition, on remarque une opposition nette entre l'établissement (*ecclesia, sanctus locus, monasterium,* etc.) auquel le bien donné est annexé comme accessoire, et les donataires (Dieu, le saint patron, l'évêque ou l'abbé, les frères) qui deviennent propriétaires : l'établissement est introduit par la préposition *ad* qui marque l'affectation, tandis que les noms des acquéreurs sont au datif. — Voir Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* t. I, p. 131, n° 116 (910-927) : « ... donamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo ad Cluniacum monasterium aliquid de rebus nostris. » *Ibid.,* t. I, p. 193, n° 205 : « Has igitur res denominatas... per manus nostras tradit Ingerberga Domino Deo et sanctis apostolis ejus et ad predictum monasterium. » — Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de* Beaulieu, p. 50, n° 22 (899) : « Nos ... cedimus ... has res nostras... Deo et Salvatori omnium et sancto Petro principi apostolorum, ad Belliloci monasterium, ubi vir venerabilis Rodulfus praesse videtur... » — Cf. *Ibid.,* p. 72, n° 38; p. 79, n° 43; p. 95, n° 52. — Autres exemples : Zeumer, *Formulae,* p. 160 (« vinditio ad ecclesiam »), p. 546 (« traditiones »); Anségise, *Capitularium,* iv, 18; *Diplomata regum et imperatorum...* (dans les *Monumentae Germaniae*), t. I, p. 183 (diplôme d'Otton le Grand, 948); O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht,* t. II, p. 532, n. 18; 543, n. 50; 544, n. 55 et 56; comparez avec l'expression *ad reli-*

latinité très classique; mais elle montrait clairement que l'intention du donateur était de localiser son aumône afin de subvenir au service de Dieu dans l'établissement de son choix.

II. — LES PROPRIÉTAIRES DE L'ÉGLISE.

Notion du « dominium. »

L'église, centre d'une universalité de biens, était donc une institution du type des choses. Ce n'était pas une chose sans maître. Elle était susceptible de propriété, de *dominium*, au profit de diverses personnes.

Suivant la conception ordinaire de l'époque, ce *dominium* avait deux aspects. D'un côté, il comportait une *potestas*, qui se manifestait par la possession, la saisine : le propriétaire de l'église la détenait, l'avait *in manu, in vestitura;* il en avait aussi les fruits, que d'ailleurs il devait appliquer à des usages conformes à la destination de la vénérable maison. D'autre part, le *dominium* impliquait une *tuitio*, une *tutela :* nul mieux que le propriétaire ne pouvait défendre sa chose; car, pour défendre une chose, il fallait la tenir en sa main; la protection se traduisait donc par une propriété et le meilleur moyen d'assurer la défense d'une église était de la donner

quias, ibid., p. 533, n. 21. — Assurément cette construction ne paraît pas d'un latin très classique. Mais c'est à tort que Mlle Vielliard, *le Latin des diplômes royaux et des chartes privées de l'époque mérovingienne*, p. 201, soutient que *ad* avait pris la place du datif d'intérêt. La savante chartiste cite elle-même un texte qui fait la distinction entre l'emploi de *ad* et celui du datif : « Landericus ... privilegio ad ipsum sanctum locum abbati vel fratrebus ... facere vel confirmare deberit. » — Au lieu de *ad* quelques textes emploient d'autres prépositions, pour indiquer l'église destinataire. *Propter* indique le lieu que le donateur prend en considération : Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 306, n° 315 (927-942) : « Haec omnia donamus beato Christoforo propter ecclesiam ipsius quam intendimus... » *In* précise le lieu où le bienfait doit recevoir son effet. Privilège du duc de Normandie Richard Ier pour la Trinité de Fécamp (990), cité par J.-F. Lemarignier, *Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes*, p. 292 : « Confero ei (sc. Deo qui est trinitas et unitas) in hoc loco, qui dicitur Fiscannus, et in hoc monasterio in honore sanctae Trinitatis dicato... » Cf. Bruel, ouvr. cité, t. I, p. 329, n° 348. — Il convient d'ailleurs de remarquer que, en raison de l'incertitude de la syntaxe de l'époque, on trouve aussi des scribes qui ne distinguent pas entre l'établissement et ses propriétaires. Certains mettent le tout au datif (Bruel, ouvr. cité, t. I, p. 142, n° 132; p. 183, n° 196; p. 310, n° 316). D'autres, conformes aux vues de Mlle Vielliard, appliquant *ad* au lieu du datif d'intérêt (G. de Manteyer, *la Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 514, 519).

à celui qui était assez puissant pour en écarter les méchants[27].

Ordinairement l'église avait plusieurs propriétaires dont les droits s'enchevêtraient. On ne pensait pas alors que la propriété fût un droit exclusif et absolu. Diverses personnes pouvaient avoir le *dominium* d'une même chose à des titres différents, sans que le droit de l'une parût exclure le droit des autres : chacune d'elles avait un droit relatif qui devait se combiner avec le droit des autres. Sans doute, cette conception venait d'esprits peu experts à mettre les situations juridiques en catégories; mais elle permettait de concilier des intérêts divergents. Elle était utile quand elle s'appliquait à une église, qui, avec sa *res*, touchait l'ordre temporel comme le spirituel. Malheureusement, trop souvent, les maîtres que l'église avait dans le siècle étaient enclins à méconnaître les droits de ses propriétaires canoniques[28].

Les propriétaires canoniques.

Dieu et le saint patron. — Au premier rang des propriétaires de l'église, se trouvaient Dieu et un de ses saints. Dieu, le Père tout puissant qui ne faisait qu'un avec son Fils Jésus-Christ, était le vrai propriétaire de toutes les églises de la chrétienté, puisqu'elles étaient affectées à son service et qu'il y faisait sa demeure. Chaque église particulière avait aussi comme maître le saint patron dont elle portait le nom et qui y était vénéré d'une façon spéciale : serviteur de Dieu, ce bienheureux lui était associé dans la propriété de son église[29].

27. Imbart de la Tour, *les Élections épiscopales*, p. 117, 127-128, 132, 335-341; *les Paroisses rurales du IV^e^ au XI^e^ siècle*, p. 199-214; Ém. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. 2, p. 31-32 (mainbour du propriétaire), 51-39 (*mundium* et *dominium*), 62-66 (*dominium* et propriété). — R. Caillemer, *Origines et développement de l'exécution testamentaire*, p. 115, remarque que « le terme de *potestas*, appliqué au pouvoir sur une chose, est employé dans de nombreuses chartes pour désigner la saisine : saisine du propriétaire, saisine de l'usufruitier ».

28. Cette notion de la propriété s'inspire des observations de R. Caillemer, *Origines et développement de l'exécution testamentaire*, p. 274-275, 336, 338, 341. Sans doute avec Champeaux, *Essai sur la Vestitura*, p. 121 et suiv., cet auteur admet (p. 168) le principe de l'unité de la saisine; mais il reconnaît l'existence d'exceptions découlant de la multiplicité de cycles de juridiction. Est-il certain que ces différents cycles aient existé ? La concurrence des saisines pourrait s'expliquer tout autant par la diversité des titres des intéressés. Avec l'auteur (p. 274-276, 340), nous admettons la différence entre la propriété en usage et la propriété en expectative.

29. Sur la propriété de Dieu et des saints voir : O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 527-531, n. 6-16; A. Pöschl, *Bischofsgut und mensa episcopalis*, t. I, p. 38, n. 4; 39, n. 3; Imbart de

Ces êtres célestes étaient, comme les hommes, aptes à être sujets de droits en ce bas-monde. C'était à la lettre que l'on parlait de l'*ecclesia sanctae Mariae* ou de l'*ecclesia sancti Petri;* et, si nous disons en français l'église Notre-Dame ou l'église Saint-Pierre, il ne faut pas oublier que le nom du saint est au cas régime avec valeur de génitif. De même, c'était sans métaphore que les dépendances d'une église étaient qualifiées patrimoine de Dieu, terre de saint Denis, biens de saint Martin. Comme ces hauts personnages ne se désintéressaient pas des choses de la terre, ils participaient à la vie juridique, non en figure, mais en réalité. Dans les chartes, ils étaient mentionnés comme parties : si l'acte était en forme d'*epistola,* il leur était adressé comme à un destinataire terrestre[30]; si l'instrument était en forme de procès-verbal, ils y figuraient au datif d'intérêt, comme toute personne au profit de qui se faisait une disposition. Ils acquéraient les biens qui leur étaient donnés ou vendus par une véritable tradition qui les mettait en saisine. Dans la *traditio super altare,* le *tradens* mettait la chose ou le symbole qui la représentait sur l'autel où était offert le sacrifice divin : cette cérémonie suffisait pour que Dieu ou le saint à qui l'autel était dédié prît possession du bien[31]. Tout aussi efficace était

LA TOUR, *les Paroisses rurales du IVe au XIe siècle,* p. 203-204, 212-213; P. FABRE, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine,* p. 29-30; J. VENDEUVRE, *l'Exemption de visite monastique,* p. 28. — En sens contraire : BONDROIT, *De capacitate possidendi ecclesiae,* p. 88, 152 (compte rendu de THEISSEN, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique,* t. I, 1900, p. 321). — Le sentiment de cette propriété remontait à l'époque romaine: *Code Justinien,* liv. I, tit. II (*de sacrosanctis ecclesiis*), lois 15 et 26; *Nov.* 131, c. 9.

30. « Tibi, sancte Andrea, trado aliquantulum telluris meae. » Texte anglo-saxon cité par O. GIERKE, *Das deutsche Genossenschaftsrecht,* t. II, p. 529, n. 7.

31. La *traditio super altare* est décrite dans une pseudo-pétition adressée à Charlemagne, en 803, insérée dans la collection de BENEDICTUS LEVITA, liv. VI (II), n° 370 (BALUZE, *Capitul.,* t. I, col. 988) : « Quisquis ergo nostrum suas res ecclesiae tradit, Domino Deo illas offert atque dedicat suisque sanctis et non alteri, dicendo talia et agendo ita. Facit enim scripturam de ipsis rebus quas Deo dare desiderat et ipsam coram altari aut supra tenet in manu dicens ejusdem loci sacerdotibus atque custodibus : *Offero Deo atque dedico omnes res quae hac in chartula tenentur insertae, pro remissione peccatorum meorum ac parentum et filiorum* (aut pro quocunque illas Deo liberare voluerit) *ad serviendum ex his Deo in sacrificiis, missarumque solemniis, orationibus, luminariis, pauperum ac clericorum alimoniis et ceteris divinis cultibus atque illius ecclesiae utilitatibus...* » — *Vita Johannis Gorzensis,* ch. III (dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores,* t. IV, p. 369) : « Baculum insuper altari superponit : *Hoc,* inquiens, *martir sancte, tuum tibi restituo.* » — Cf. R. CAILLEMER, *Origines et développement de l'exécution testamentaire,* p. 51, n. 4, p. 56, n. 1; DUCANGE, *Glossarium,* t. I,

la tradition faite sur le tombeau où reposait le corps du saint ou même sur des reliques qui avaient été détachées de ce précieux corps : devant reprendre son corps le jour de la résurrection, le saint recevait l'investiture de tout ce qui était mis en contact avec sa dépouille mortelle[32].

Ces personnages célestes étaient, au demeurant, supérieurs aux hommes. Doués d'une puissance surnaturelle, ils avaient le pouvoir de défendre leurs biens contre les convoitises terrestres; les hagiographes rapportent que, au besoin, ils faisaient des miracles pour effrayer ou punir les usurpateurs[33]. L'église où le saint patron reposait en son corps était particulièrement protégée : une force mystérieuse se dégageait de son tombeau, prête à frapper toute atteinte à ses biens. Dieu et ses saints avaient aussi l'avantage de jouir de la vie éternelle. Ils garantissaient leurs biens par un titre perpétuel destiné à demeurer malgré les troubles qui y étaient apportés. L'établissement placé sous leur nom était indépendant de la vie des hommes mortels : il était assuré de durer toujours. Cette idée avait les mêmes conséquences juridiques que la personnalité morale.

Le clergé. — Au-dessous de ces propriétaires, qui vivaient dans le ciel, invisibles et éternels, l'église en avait d'autres sur la terre, visibles et passagers, qui les servaient dans le saint lieu avec la charge de promouvoir leurs intérêts temporels : c'étaient tantôt un dignitaire ecclésiastique, évêque, abbé ou prêtre paroissial, tantôt les clercs ou les moines de l'église, les frères qui y priaient assiduement. Qualifiés par le droit canonique pour administrer le patrimoine ecclésiastique et en user pour les besoins de leur office, ils étaient associés par les chartes à Dieu et au saint patron. Avec eux ils recevaient les donations: « *Do Deo et sancto Petro et fratribus*

p. 203, col. 3, au mot *Altare* (*in altari offerre*); t. IV, p. 411-441, au mot *Investitura* (*per baculum, per cultellum, per chartam, per corrigiam, per grana incensi, per librum, per pergamenum, per textum*); Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 264, n. 270.

32. Ducange, *Glossarium*, t. IV, p. 412, au mot *Investitura* (*per fustem*), cite les miracles de saint Colomban, n° 24 : « Venientes ad sacratissimum corpus, mittebant in peram sancti singulos fustes, ut per hoc cunctis claresceret res sancti Columbani, quas ante injuste invasas habebant, ipsi sancto restitutas. » — Cf. P. Fabre, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, p. 29, 52, 65; R. Caillemer, *Origines et développement de l'exécution testamentaire*, p. 52, n. 2; 134, n. 2.

33. B. de Gaiffier, *les Revendications des biens dans quelques documents hagiographiques du XI^e siècle*, dans les *Analecta bollandiana*, t. L, 1932, p. 123-138. — Voir pour l'époque mérovingienne : A. Marignan, *Études sur la civilisation française*, t. II: *le Culte des saints sous les Mérovingiens.*

ibidem deservientibus. »[34] Ils n'en avaient pas moins une saisine personnelle de l'église et de ses biens : ils la tenaient en leur *potestas*, jouissant de l'*usus* et du *fructus*. Ils avaient un droit propre qui, bien qu'appuyé sur le droit des propriétaires éternels, en était distinct. Quelquefois les chartes les nommaient seuls[35]; parfois aussi la tradition du bien donné, se faisait non sur l'autel mais entre leurs mains[63] : ces pratiques n'excluaient pas l'idée d'une propriété céleste, mais la sous-entendaient, parce que les serviteurs étaient pour le maître des instruments d'acquisition. En somme, c'était une propriété solidaire à laquelle chacun participait suivant sa nature.

On regardait d'ailleurs au delà de la personne éphémère des clercs qui tenaient temporairement l'église pour considérer la permanence de leurs fonctions. S'agissait-il d'un dignitaire ecclésiastique, les actes ne le désignaient pas seulement par son nom individuel, mais ils visaient aussi ceux qui lui succéderaient dans la même charge[37]. S'agissait-il d'une col-

34. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 171, n° 183 (910-927) : « Igitur hec ... dono Deo et sanctis apostolis Petro et Paulo atque Cluniacensibus monachis presentibus vel futuris. » *Ibid.*, p. 191, n° 203; 203, n° 214; 218, n° 227 : « ... dono Domino et beatis apostolis Petro et Paulo ad locum Cluniacum monachisque ibidem Deo deservientibus meam hereditatem... » *Ibid.*, p. 271, n° 275 (926 ?) : « Ea videlicet ratione ut monachi ibidem consistentes jure perpetuo habeant teneant atque possideant et quicquid exinde facere voluerint liberam in omnibus habeant potestatem. » *Ibid.*, p. 358, n° 379 (929). — Cf. O. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 532-540, particulièrement n. 18, 19, 21, 31.

35. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 180, n° 192 (913) : « ... atque Bernoni abbati et Cluniacensibus monachis ad honorem Dei sanctorumque apostolorum Petri et Pauli perpetualiter possidendam recipere fecit. » *Ibid.*, p. 251, n° 259 (926) : « Placuit atque convenit inter venerabilem virum domnum Bernonem abbatem et congregationem sancti Petri de Cluniaco, necnon et ab alia parte... » *Ibid.*, p. 309, n° 315 (927-942).

36. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 16, n° 673 (XIe siècle) : « Hec est donatio sive vesticio de decimis, que fecerunt Petrus et Bermundus, ... ad sanctum Victorem in manu Ermembaldi monachi. » Ducange, *Glossarium*, t. IV, p. 411, au mot *Investitura*, cite ce passage du cartulaire de Saint-Jean d'Angély : « Praedictam terram sancto Johanni, cui vendiderat, ex toto reliquit in manu domni Ansculphi abbatis cum junco, qui in ora cartulae insuitur. » Voir plus loin un extrait du cartulaire de Saint-Serge d'Angers qui combine la *traditio in manu abbatis* avec la *traditio super altare* : « Et ipse Merillus veniens in capitulo fecit donum... in manu abbatis cum quodam cultello et portaverunt super altare atque ibi ad testimonium fregit ipse Merillus cultellum. » Cf. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 264, n° 271.

37. Marion, *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble*, p. 15, n° 7 (vers 830). Un donateur interpelle ainsi les archevêques de Lyon et de

lectivité, les chartes s'adressaient ordinairement aux hommes qui la composaient : elles disaient *clerici, monachi* ou *fratres;* mais par ces mots elles entendaient tous les clercs qui, se relayant successivement au cours des temps, devaient perpétuer la prière dans le saint lieu[38]. Parfois aussi elles employaient un nom collectif qui impliquait le sentiment d'une institution collégiale : *congregatio, grex, conventus, capitulum.* De toute façon, par dessus ces hommes mortels, dominait l'idée d'une substitution qui en appelait d'autres après eux à remplir la même tâche.

L' « honneur » ecclésiastique et la mense conventuelle. — Cette idée se manifestait principalement pour les dignitaires chargés d'administrer les églises. Évêques, abbés, prêtres des paroisses, ils exerçaient un office dans l'intérêt des âmes. Suivant le langage du temps, un office était un *honor* : il y avait des « honneurs » ecclésiastiques, comme des « honneurs » laïques. L'*honor* ne comportait pas seulement une fonction à remplir; il s'y attachait aussi un ensemble de biens, une *res*, dont le titulaire avait la possession et dont il appliquait les revenus aux besoins de son office. A chaque « honneur » ecclésiastique étaient annexés des biens d'Église qui en était la dotation. Tantôt l'*honor* absorbait la *res ecclesiae*, que le dignitaire tenait tout entière en sa main : ainsi l'évêque avait la maîtrise de l'église cathédrale et de tout ce qui en dépendait, comme l'abbé de l'église monastique et de toutes ses appartenances[39]. Tantôt l'*honor* ne comprenait qu'une partie de la *res ecclesiae :* tel était le cas du prêtre chargé d'une église paroissiale qui, pour pourvoir à sa subsistance, n'avait souvent que quelques parcelles de l'*ecclesiasticum*[40].

Les hommes du temps, avec leur simplicité outrée, confon-

Vienne : « Vos autem, o sanctissimi et reverendissimi patres, tam presentes quam futuri, presules et pastores ecclesiarum Dei, ego Lepteus et uxor mea Agilois... petimus totis visceribus ac precamur ut.... »

38. Marion, *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble*, p. 24, n° 15 (1034). Donation faite à Notre-Dame de Cruas et à Saint-Pierre de Moirans : « ubi domnus Regnoardus abbas preesse videtur, monachis videlicet et ibi Deo humiliter famulantibus, his qui nunc presentialiter et in futuro servituri sunt et successoribus eorum ab hinc et usque in hujus seculi finem. — Cf. un diplôme de Robert le Pieux (996-1004) pour les abbés et les moines de Marmoutier « tam praesentibus quamque futuris » (Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. xlv).

39. Ém. Lesne, *Évêché et abbaye*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. V, 1914, p. 19-20, 26-28 (*episcopatus*), 29-39 (*abbatia*).

40. Ém. Lesne, même article, p. 44, n. 3; 50. — P. Imbart de la Tour, *les Paroisses rurales du IV^e^ au XI^e^ siècle*, p. 265, 279-280, 291, 307, 312-313.

daient sous ce terme d'*honor* la fonction avec la dotation qui y était affectée. Par *episcopatus, abbatia, presbyteratus,* ils entendaient tout autant la charge de l'évêque, de l'abbé ou du prêtre paroissial que le patrimoine par quoi elle était rémunérée[41]. De même, dans l'ordre laïque, on entendait par *comitatus* non seulement la dignité comtale, mais encore la *res de comitatu.* En somme, la notion d'*honor* s'appliquait à une universalité juridique comportant une fonction à remplir et un ensemble de biens destinés à la rémunérer. Fonction et dotation formaient un tout indivisible, en sorte que nul ne pouvait recevoir l'une sans l'autre.

Assurément cette conception était une garantie de durée puisqu'elle affectait en permanence une masse de biens à une fonction qui demeurait à travers ses titulaires successifs. Elle avait aussi de sérieux inconvénients. D'une part, elle faisait passer le dignitaire au premier plan, laissant dans l'ombre l'église et ses propriétaires célestes; désormais les biens ecclésiastiques étaient moins destinés aux intérêts généraux de la religion qu'aux besoins particuliers d'un prélat. D'autre part, on matérialisait à l'excès les dignités ecclésiastiques en les associant à un temporel dont elles ne paraissaient que l'accessoire : trop souvent les évêques et les abbés étaient détournés des affaires spirituelles vers les *negotia secularia.*

Surtout, le patrimoine d'une église majeure étant tout entier incorporé à l'*honor* du prélat, les droits des clercs, qui la desservaient sous son autorité, s'obscurcissaient au point de n'avoir plus d'effets pratiques. Sans doute, l'évêque ou l'abbé devait, avec les ressources dont il disposait, subvenir aux besoins des chanoines ou des moines qui assuraient l'office divin dans l'église. Mais les distributions, étant laissées à sa discrétion, risquaient d'être mesurées si chichement que les frères étaient réduits à la misère. C'est pourquoi on avait pris l'habitude de constituer aux dépens de l'*episcopatus* ou de l'*abbatia* un fonds suffisant qui était attribué à l'usage exclusif des frères. Il y avait dans la *res ecclesiae* la portion des frères. Destinée à leur table (*ad mensam*), elle peut être appelée leur mense. On lui donnait aussi le nom de *praebenda,* parce qu'elle correspondait aux fournitures qui devaient leur être faites[42].

41. Ém. Lesne, même article, p. 18-20, 28-29; A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 221, 290, 296.

42. Ém. Lesne, *l'Origine des menses dans le temporel des églises et monastères de France au IXe siècle* (Paris, 1900).

Cette mense conventuelle ne formait pas, à l'origine, un patrimoine distinct : ce n'était qu'une partie de la *res ecclesiae* qui avait une affectation particulière. Sans doute, les frères en avaient le *dominium*, parce qu'ils en jouissaient par la main des officiers désignés par eux; mais ce *dominium* se combinait avec celui du prélat, maître de tous les biens de l'église. C'est seulement petit à petit que cette portion réservée se sépara complètement de l'*episcopatus* ou de l'*abbatia*.

Le propriétaire séculier.

Rien qu'au point de vue canonique, la situation des biens d'Église était donc passablement complexe. Elle se compliquait encore parce que, à côté de ses propriétaires célestes et ecclésiastiques, l'église en avait ordinairement un autre qui vivait dans le siècle. La vénérable maison était sous la *dominatio* d'un laïque, roi, duc, comte, vicomte, quelquefois même personnage de moindre rang. Tant bien que mal, le droit de ce séculier se conciliait avec celui du saint et du clergé.

Cette propriété se justifiait souvent par le droit du fondateur. Il paraissait naturel que celui qui avait construit une église sur ses terres en restât propriétaire; car l'édifice n'était qu'un accessoire du sol. Telle était l'origine du *dominium* laïque de la plupart des églises paroissiales et de nombreuses églises monastiques[43]. Souvent aussi on expliquait ce *dominium*, par la protection qu'un homme puissant assurait à l'église contre les malveillants qui étaient tentés de la piller: « Les églises, déclarait Charles le Chauve, sont placées sous la protection de notre gouvernement. » Cette *tuitio* royale, qui comportait une *potestas*, s'étendait à toutes les églises, des plus petites aux plus grandes, même aux cathédrales; au X^e^ siècle, la protection des églises fut souvent aussi, en la carence du roi, réclamée par les grands du royaume, qui surent la tourner en *dominatio*[44].

Les hommes du siècle qui alléguaient les droits du fondateur ou du protecteur avaient parfois le souci de l'intérêt de

43. Pour les monastères : Ém. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. 2, p. 2-3, 15-17, 19-25; H. LÉVY-BRUHL, *Étude sur les élections abbatiales en France jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve*, p. 49, 66, 85, 107. — Pour les églises paroissiales : P. THOMAS, *le Droit de propriété des laïques sur les églises*, p. 34-35. — Cf. A. DUMAS, dans l'*Histoire de l'Église* FLICHE et MARTIN, t. VII, p. 274, 296.

44. P. FABRE, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, p. 35 et 22; Ém. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. 2, p. 30-62; P. IMBART DE LA TOUR, *les Paroisses rurales*, p. 212; A. DUMAS, dans l'*Histoire de l'Église* FLICHE et MARTIN, t. VII, p. 231-233, 297.

Dieu. Plus souvent ils obéissaient à des mobiles profanes, voyant dans la disposition du patrimoine ecclésiastique un moyen d'influence politique ou sociale. Même les églises rurales, construites dans les *villae* ou les *vici*, excitaient les convoitises des seigneurs qui avaient besoin de ressources pour tenir leur train : rien ne paraissait négligeable parmi les appartenances de ces églises, ni les biens fonds qui y étaient attachés, ni davantage les revenus purement ecclésiastiques, comme dîmes, oblations ou sépultures, qui se levaient dans les paroisses[45]. A plus forte raison les églises cathédrales ou monastiques étaient-elles une tentation pour les hommes de haut parage, parce que leur patrimoine comportait des droits de puissance publique. En un temps, où les grands de l'ordre laïque, ducs et comtes, étaient devenus dangereux par leur esprit d'insubordination, les rois carolingiens avaient cherché un appui dans les dignitaires ecclésiastiques: ils avaient conféré l'immunité aux églises importantes pour les mettre à l'abri des *judices publici;* mieux encore ils les avaient largement dotées de biens et de droits fiscaux dans les mêmes conditions que les duchés et les comtés. Les évêques et les abbés, associés à la *judiciaria potestas*, avaient un pouvoir temporel qui comportait la *districtio* et le *bannus :* incorporés à la hiérarchie administrative, ils faisaient partie des grands du royaume[46]. Malheureusement, aux Xe et XIe siècles, cette politique se retourna contre les rois: les ducs et les comtes, voyant dans les évêchés et les abbayes des centres de puissance politique, les disputèrent aux rois et cherchèrent à les soumettre à leur domination; ils y réussirent en divers pays, comme la France et la Bourgogne-Provence, où l'autorité royale s'était affaiblie[47].

La sécularisation partielle. — La plupart des églises étaient ainsi tombées au pouvoir des laïques. Ce *dominium* se manifestait de diverses façons. Le maître séculier se croyait à l'occasion autorisé à détourner les dépendances de son église à ses fins particulières. Disposant des fonds de terre, des droits de puissance publique, même des dîmes et des oblations, il en tirait des ressources pour son palais, des bénéfices

45. A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 285-290.

46. A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 222-231, 294.

47. Ém. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. 3: « la Dispersion des droits régaliens à la fin de l'époque carolingienne », p. 1-56; A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 198-203, 295-302.

pour ses chevaliers, des dots pour ses filles; il s'en servait encore pour construire des châteaux ou faire des donations pour le salut de son âme. Une bonne partie du patrimoine ecclésiastique fut ainsi sécularisé comme au temps de Charles Martel et soustrait à sa première affectation[48].

La disposition de l' « honneur ». — Mais ce n'était pas la peine de démembrer la *res ecclesiae*. Le propriétaire laïque pouvait tirer autant de profit de son église, s'il en conservait intact le patrimoine. Son *dominium* portait sur l'*honor* attaché à l'église : l'*episcopatus*, l'*abbatia*, le *presbyteratus* lui appartenait comme l'église elle-même. Il en disposait comme de sa chose, sans être gêné beaucoup par les règles canoniques qui déterminaient les élections et les nominations aux dignités ecclésiastiques.

Parfois il retenait l'*honor* dans son *indominicatum*, en gardant la possession et la jouissance. C'est ce qu'il faisait en cas de vacance du siège : à quelque fonction que l'honneur correspondît, il le reprenait pour l'administrer et en faire les fruits siens jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire. Quand il s'agissait d'une *abbatia*, le propriétaire pouvait même s'en pourvoir en permanence, prenant la qualité d'abbé, quoique laïque.

Plus souvent il concédait temporairement l'*honor* en bénéfice à un clerc de ses fidèles qui devait en faire le service. Cette concession était un don, une largesse, semblable à la concession d'un bénéfice séculier. Comme toute donation, elle se réalisait par une tradition en forme d'investiture. On usait du symbole qui paraissait approprié à la nature du bien : c'était, pour un évêché ou une abbaye, le bâton pastoral qui marquait le pouvoir de gouverner l'église[49]; c'était, pour une paroisse, l'étole, les clefs de l'église ou la corde pour sonner les cloches, objets qui figuraient soit la fonction curiale, soit le pouvoir d'user d'une église[50]. Sans que, jusqu'au milieu du XI^e^ siècle, personne trouvât à y redire, le seigneur remettait ces symboles au clerc en signe de l'investiture de l'*honor*. Assurément ils étaient équivoques, puisqu'ils s'appliquaient à un « honneur » qui comprenait à la fois un office ecclésiastique et des biens temporels; mais il ne pouvait en être autre-

48. Ém. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. 2, p. 184-229, fasc. 3, p. 64-79; A. DUMAS, dans l'*Histoire de l'Église* FLICHE et MARTIN, t. VII, p. 244-245, 311-312.

49. A. DUMAS, dans l'*Histoire de l'Église* FLICHE et MARTIN, t. VII, p. 233-236, 310.

50. A. DUMAS, dans l'*Histoire de l'Église* FLICHE et MARTIN, t. VII, p. 283.

ment à une époque qui avait perdu le sens de la distinction du spirituel et du temporel.

Aussi bien la donation de l'église et de l'*honor* n'était qu'une *commendatio :* c'était un dépôt que le concédant remettait avec confiance au concessionnaire. Aussi la concession était-elle faite sous condition et comportait-elle un retour au profit du concédant.

La fidélité était une condition de la largesse du seigneur. Avant de recevoir l'investiture, le clerc devait lui porter la foi par un serment en forme d'hommage, par où il devenait son homme[51]. Investi de son *honor* par une main laïque, le dignitaire ecclésiastique n'avait pas seulement à remplir la fonction que réclamait le service de Dieu. Comme fidèle, il était aussi tenu à un *servitium* envers son maître temporel : l'évêque ou l'abbé était astreint à la milice et au plaid; le prêtre paroissial devait des cens et parfois des corvées. Cette situation ressemblait à celle du vassal ou du serf qui était pareillement l'homme de son seigneur[52].

Le don de l'église n'était que temporaire, comportant un droit de retour au profit du seigneur; en quoi il ressemblait à la concession d'un bénéfice laïque ou d'un fief. A la mort du clerc, l'église retombait de plein droit dans la *dominicatura* du seigneur : le maître en recouvrait la pleine disposition avec plus de liberté que lorsqu'il s'agissait d'un fief, qui tendait de plus en plus à devenir héréditaire. De son vivant, le clerc s'exposait à perdre son église s'il manquait à la fidélité envers le seigneur, même s'il ne s'acquittait pas convenablement de son service temporel : le seigneur pouvait la lui retirer, comme il aurait confisqué le fief d'un vassal félon[53]. Si le clerc avait la propriété en usage, le seigneur conservait la propriété en expectative.

La patrimonialité de l'église. — Tels étaient les avantages que l'église procurait au seigneur qui la tenait en sa *potestas*. Mais ce maître avait aussi l'*abusus :* il lui appartenait d'aliéner son église pour toutes les opérations juridiques du droit commun. Elle pouvait faire l'objet d'une vente, d'une donation, d'un arrangement de famille, d'une constitution de dot. Ces actes étaient courants pour les églises paroissiales et

51. A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 236, 282, 310.

52. A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 242-249, 284, 312-314.

53. A. Dumas, dans l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. VII, p. 237-240, 284.

pour les églises monastiques. Pour les églises cathédrales, ils furent plus rares, ne se pratiquant guère que dans certaines régions comme le Midi de la France. Désormais c'était l'acquéreur de l'église qui avait le choix du clerc chargé de la desservir. En somme, sous ce régime, l'église avec ses annexes était un bien patrimonial parfait, comme un château ou une terre.

Conséquences de ce régime.

Cette organisation de la propriété ecclésiastique pervertit le spirituel par le temporel. Attachant les clercs aux biens de ce monde, elle les poussait à servir avec plus de zèle leur seigneur terrestre que leur seigneur céleste. Elle ne favorisait pas non plus chez eux les vertus d'abnégation recommandées par la morale chrétienne. De grands maux en résultèrent : beaucoup d'hommes d'Église obtenaient leur *honor* par des tractations simoniaques, telles que promesses d'argent ou adulation du prince; beaucoup aussi, plongés dans le siècle, vivaient comme des laïques et se refusaient à la continence.

Les esprits, soucieux de maintenir l'idéal évangélique, ne cessèrent de protester contre ces maux. Vers le milieu du XI[e] siècle, les papes prirent sérieusement en mains la cause de la réforme : Nicolas II, puis Grégoire VII comprirent que tout le mal venait de l'investiture laïque. Alors commença « la querelle des investitures », qui libéra les églises de la domination séculière.

Auguste Dumas,
professeur à la Faculté de droit d'Aix.

LES ORIGINES
DE L'ORDRE DU VERBE INCARNÉ

I. Les oppositions. — Hésitations de l'archevêque de Lyon, Charles Miron. — Inquiétudes de Mme de Sainte-Beuve, protectrice des Ursulines. — Projet d'union avec les Cisterciennes réformées de Port-Royal. — Hostilité du cardinal Alphonse de Richelieu.
II. Les difficultés de la fondation. — Les monastères d'Avignon et de Grenoble. — Les monastères de Paris et de Lyon. — Retards causés par des suspicions doctrinales.
III. La suppression du monastère de Paris. — Querelles intestines. — Dom Victor Tixier et la suppression de maisons religieuses. — Le monastère des Augustines de la Mère de Dieu.

L'histoire des origines de l'Ordre du Verbe Incarné, dont le premier monastère fut fondé en 1639, mérite de retenir l'attention, d'abord parce que cet Institut religieux est issu directement de la spiritualité française du début du XVII^e^ siècle, et d'autre part parce que les vicissitudes de sa fondation montrent les difficultés auxquelles s'est heurtée la restauration religieuse et plus particulièrement l'expansion monastique de l'époque. C'est cette seconde considération qui nous retiendra surtout ici.

I. — LES OPPOSITIONS.

Toute la mystique de l'école française de spiritualité du XVII^e^ siècle est, on le sait, tournée vers le Verbe incarné[1]. Jeanne de Matel, une des plus grandes mystiques de ce temps, ne se rattache qu'indirectement à cette école, mais sa doc-

1. Cf. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux...*, t. III (Paris, Bloud et Gay, 1923) et J. Gautier, *l'Esprit de l'école française de spiritualité* (Paris, Bloud et Gay, 1937).

trine sur l'Incarnation est la même[2]. Et son rôle, malgré les mérites de ses écrits, n'a pas été seulement d'exposer magnifiquement une doctrine. Elle a voulu surtout faire naître de cette spiritualité une vie religieuse qui en serait l'application et l'épanouissement.

Après une jeunesse favorisée par les plus hautes manifestations mystiques, Jeanne de Matel entreprit, en 1625, de fonder, en l'honneur du Verbe incarné, un Ordre nouveau[3]. Elle se retira alors, avec deux compagnes, dans une maison que les Ursulines de Roanne, sa ville natale, avaient abandonnée faute de ressources[4]. Ses directeurs jésuites l'y avaient encouragée : le P. Dupont, recteur du collège de Roanne, le P. Jacquinot, provincial de Lyon, le P. Cotton, ancien confesseur d'Henri IV. Mais son père, qui occupait à la Cour la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était opposé à son dessein et lui refusa tout subside. Aussi est-ce dans la pauvreté que l'Institut commença.

Il fallait, tout d'abord, obtenir l'approbation de l'autorité épiscopale. Or, le diocèse de Lyon venait d'être confié à un prélat, Charles Miron, ancien évêque d'Angers[5], qui était absolument opposé à toute fondation nouvelle. Jeanne pourtant se décida, sur le conseil de son confesseur, à aller elle-même présenter sa requête à l'archevêque. L'accueil ne fut pas encourageant : « Comment, lui dit-il, avez-vous songé à

2. Cf. *Œuvres choisies de Jeanne Chézard de Matel*, mises en ordre et précédées d'une introduction par Ernest HELLO (Paris, Palmé, 1870; in-18 de LXVIII-208 pages); H. BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux...*, t. VI, p. 267-313; et les biographies de Jeanne de Matel (voir note suivante).

3. Les plus récentes biographies de Jeanne de Matel sont : Abbé P.-G. PENAUD, *la Vénérable Mère Jeanne de Matel..., sa vie, son esprit, ses œuvres* (Paris, Lecoffre, 1883; 2 vol. in-8° de 474 et 487 pages); Rév. Mère SAINT-PIERRE DE JÉSUS, *Vie de la Révérende Mère Jeanne Chézard de Matel ... d'après les manuscrits originaux* (Fribourg, impr. de l'Œuvre Saint-Paul, 1910; in-8° de XVIII-752 pages); et notre brochure, *Jeanne de Matel et la religion du Verbe incarné* (Issoudun, Laboureur, 1940; in-8° de 93 pages), que nous reprenons ici en partie. — La source essentielle sur les origines de l'Ordre est l'histoire, restée manuscrite, qu'en fit une des premières religieuses, la Mère de Bély, sous le titre : *Recueil de plusieurs choses remarquables concernant la vie et les principales actions de notre très Révérende Mère Jeanne Chézard de Matel, institutrice et fondatrice de la Congrégation de l'Ordre du Verbe incarné* (1690). Nous avons utilisé la copie de cet ouvrage conservée au monastère d'Azerables (Creuse).

4. La congrégation des Ursulines, fondée à Brescia, en 1535, par sainte Angèle Merici, fut introduite en France dès les premières années du XVII[e] siècle. La maison de Paris, établie avec l'aide de Mme de Sainte-Beuve, date de 1604. Cf. Anne BERTOUT, *les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime* (Paris, Beauchesne, 1936 ; in-8° de 222 pages).

5. Charles Miron, fils d'un médecin d'Henri III, et ancien évêque d'Angers, fut archevêque de Lyon de 1626 à 1627.

établir un nouvel Ordre ? Voyez quel grand nombre il y en a déjà dans l'Église, et pour tous les besoins. Ne pensez-vous pas, comme beaucoup d'autres personnes le disent, avec raison ce me semble, qu'il y aurait profit à bien pratiquer et réformer, s'il le faut, les anciens au lieu d'en créer de nouveaux ? » Ces arguments, que le prélat lui opposa dès l'abord, nous font connaître une des premières difficultés qu'a rencontrée la restauration religieuse du XVII[e] siècle. Pour beaucoup de bons esprits, il pouvait être question de réformes, mais non pas de créations nouvelles.

Pourtant, dans une seconde entrevue, et sans se laisser intimider, Jeanne exposa les raisons qui la poussaient. Et non seulement elle réussit, par son ardeur et par ses vues surnaturelles, à convaincre l'archevêque « contre son propre jugement », mais elle obtint de lui l'autorisation de transporter sa maison à Lyon même, « où ses progrès seraient plus faciles ». Aussitôt, elle fit choix d'un ancien couvent de Clarisses, situé dans le quartier du Gourguillon, et elle y fit venir ses compagnes.

La petite communauté s'était déjà quelque peu développée. Mais elle ne comprenait encore que sept religieuses. Elle n'avait pas de constitutions précises, se contentant d'un emploi du temps qui répartissait dans la journée la prière et le travail. Il lui manquait surtout une reconnaissance officielle de l'Église, car, si l'archevêque de Lyon avait donné son approbation, on n'avait pas encore demandé à Rome la bulle d'érection de la congrégation nouvelle. L'archevêque hésitait à faire cette démarche, alors que, peu de temps auparavant, il avait fait savoir à la Cour pontificale qu'il était plus favorable à la réforme des anciens Ordres qu'à la fondation de nouveaux Instituts. Mais, s'il ne se décidait pas à intervenir lui-même, du moins conseillait-il à Jeanne de Matel d'envoyer personnellement la requête.

Des événements malheureux, survenus alors, la détournèrent de ce soin. L'archevêque mourut subitement le 5 août 1627 et une épidémie de peste s'abattit sur la ville de Lyon. Par prudence, et sur le conseil des Pères Jésuites, les religieuses du Verbe Incarné se dispersèrent pour quelque temps en 1628.

Jeanne de Matel était alors poussée, par ses révélations et par l'insistance du Père Jacquinot, devenu supérieur de la maison professe de Saint-Louis à Paris, à se rendre dans la capitale. Sans doute y trouverait-elle plus de facilité encore qu'à Lyon pour y établir le centre de sa congrégation et pour

obtenir une bulle pontificale. Pourtant elle sentait confusément que de redoutables épreuves l'y attendaient. Elle partit cependant et arriva à Paris le 29 novembre 1628.

Elle allait s'y heurter aux plus rudes oppositions. Pendant quatre ans, de 1628 à 1632, elle essaya d'y faire face. Bien accueillie pourtant par la haute société qui connaissait sa famille, en particulier par Mme de la Rocheguyon, et réconciliée avec son père, elle fut en butte à l'hostilité de ceux qui soutenaient des fondations récentes et qui craignaient, dans l'établissement de l'Ordre du Verbe Incarné, la possibilité d'une concurrence. Mme de Sainte-Beuve, qui avait installé, quelques années plus tôt, les Ursulines à Paris, s'acharna tout particulièrement contre elle. C'était pourtant une personne du plus haut mérite[6]. Née Madeleine Lhuillier, et fille d'un président de la Chambre des comptes, elle était la cousine de Mme Acarie, l'introductrice des Carmélites en France. Elle avait épousé un conseiller au Parlement, Claude Le Roux, sieur de Sainte-Beuve. Mais devenue veuve très jeune, elle s'était consacrée aux bonnes œuvres. « Henri IV bientôt, nous dit sa récente historienne, la considéra comme l'intendante de ses charités. » Elle contribua puissamment au retour de la Compagnie de Jésus en France et c'est à l'instigation de M. de Bérulle, qu'elle rencontrait chez ses cousins Acarie, qu'elle se donna tout entière à la fondation du couvent des Ursulines de Paris. Dès 1604, la maison fut peuplée de ses premières religieuses et la chapelle fut bénit par l'archevêque de Paris en 1627.

Faut-il s'étonner qu'en 1629 Mme de Sainte-Beuve se soit inquiétée de l'arrivée à Paris d'un Ordre qui serait peut-être un rival[7] ? Or, il se trouvait que les Pères Jésuites, qui lui devaient de la reconnaissance, s'intéressaient à la fois aux Ursulines et à la fondation de Jeanne de Matel. C'est vers eux que Mme de Sainte-Beuve se tourna pour écarter ce qu'elle croyait être un danger. Elle réussit à convaincre quelques-uns d'entre eux qui écrivirent au général de la Compagnie pour lui demander d'empêcher le Père Jacquinot de continuer son assistance au Verbe Incarné. Sur l'ordre du général, le Père Jacquinot se soumit, laissant Jeanne de Matel tout inter-

6. Cf. Anne Bertout, *les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime*, p. 23 et suiv.

7. Notons pourtant que ces sentiments de rivalité n'ont pas eu de prise sur certaines grandes âmes, comme par exemple la Mère de Chantal, fondatrice de la Visitation, qui vit au moins une fois Jeanne de Matel et lui témoigna toute sa sympathie (Cf. Penaud, *la Vénérable Mère Jeanne de Matel*, t. I, p. 437-439).

dite d'un tel revirement à son égard. Mais un autre jésuite, le Père de Lingendes, l'encouragea à demeurer à Paris. Il écrivit à son tour à Rome, en exposant le caractère surnaturel de la mission de Jeanne de Matel et les inconvénients que pouvait avoir ce changement d'attitude. Le général comprit ses raisons et revint sur son interdiction.

Mais les Jésuites furent obligés pourtant de garder désormais une certaine réserve à l'égard du Verbe Incarné. C'est avec l'aide d'autres religieux et en particulier d'un oratorien, le Père Morin, qui avait été autrefois le confesseur de Mgr Miron, que Jeanne de Matel prépara la supplique par laquelle elle demandait au pape la bulle d'érection de son Institut. Appuyée par le Père Bertin, supérieur de l'Oratoire à Rome, la requête fut accueillie favorablement par la Congrégation des Réguliers. La bulle était sur le point d'être signée quand on s'avisa d'une autre difficulté.

Jeanne de Matel avait demandé que son Ordre portât le nom « du Verbe incarné et du Saint-Sacrement ». On fit observer que cette dernière appellation, « du Saint-Sacrement », venait d'être donnée déjà aux Cisterciennes réformées de Port-Royal et qu'elle pourrait créer une confusion. Jeanne, d'ailleurs, n'insista pas. Ses révélations la pressaient de s'en tenir au nom du Verbe Incarné. Mais de cet incident allait sortir un projet qui fut, pour Jeanne de Matel, un nouvel obstacle à vaincre. Tout d'abord, on retarda l'expédition de la bulle, pour donner à l'archevêque de Paris le temps de promulguer celle qu'il venait de recevoir en faveur des religieuses de Port-Royal. Louis XIII, poussé par la duchesse de Longueville, s'était intéressé à cette fondation, malgré la décision qu'il avait prise auparavant de ne plus permettre l'établissement d'Ordres nouveaux. Serait-il prudent, dès lors, de lui demander l'autorisation pour le Verbe Incarné ? Un jésuite, le Père Suffren, chargé de lui en parler, pensa qu'il serait plus habile d'unir les deux congrégations en une seule, ce qui permettrait par surcroît de reprendre le double nom.

Malgré les pressions qu'elle put subir de la part de ses plus fidèles amis, et poussée par ses révélations à ne pas sacrifier l'esprit propre de son Institut, Jeanne de Matel ne se prêta pas aux pourparlers. L'accueil fait au projet par les Filles de Port-Royal faisait craindre, d'ailleurs, une absorption plus qu'une union. Il ne pouvait donc être question de s'arrêter à cette idée.

La bulle d'érection de l'Ordre du Verbe Incarné, signée par Urbain VIII, parvint à Paris en 1632. Mais il fallait mainte-

nant obtenir de l'archevêque l'autorisation de l'établir dans son diocèse. Or, le prélat, Jean-François de Gondi, oncle du futur cardinal de Retz, était un homme hésitant et timoré. Il était mécontent de ce que la bulle destinée à Port-Royal mettait ce monastère sous la juridiction de plusieurs évêques et il avait fait connaître au roi cette atteinte portée à ses prérogatives. Craignant de lui déplaire encore s'il lui présentait une nouvelle requête, l'archevêque remit à plus tard la promulgation de la bulle du Verbe Incarné.

Jeanne allait-elle enfin sortir de tous ces atermoiements ? Alors qu'elle attendait la décision de l'archevêque de Paris, elle reçut des lettres de la petite communauté de Lyon qui s'était reconstituée avec quatre religieuses et qui la rappelait au bercail. Les ressources manquaient, lui disait-on, et, sans sa présence, le petit groupe était menacé de dislocation. Jeanne craignit un moment que son éloignement de Paris ne retardât encore la promulgation de la bulle. Mais elle se décida pourtant à partir, espérant revenir sans tarder.

A Lyon, les religieuses avaient constitué un petit pensionnat, destiné surtout, semble-t-il, à préparer des recrues pour la congrégation. La communauté était protégée et dirigée spirituellement par le Père Poiré, recteur du collège des Jésuites. Mais elle avait un adversaire redoutable en la personne du nouvel archevêque, le cardinal Alphonse de Richelieu, frère du tout puissant ministre[8]. Longtemps chartreux, Alphonse de Richelieu avait, sur les instances de son frère, accepté en 1625 l'archevêché d'Aix-en-Provence. En 1628, il avait été promu au siège primatial de Lyon comme successeur de Charles Miron et il avait reçu, en décembre 1629, le chapeau de cardinal. Très désintéressé, « sans ambition et sans autre passion que celle du bien », il était en fait, malgré de fort médiocres capacités pour l'administration, un instrument dans les mains de son illustre cadet. A l'égard de Jeanne de Matel, il eut toujours une attitude respectueuse. Mais tout dévoué à une autre communauté lyonnaise qui avait aussi un pensionnat et où deux de ses nièces étaient religieuses, il ne voulait pas entendre parler de la fondation du Verbe Incarné.

Une bulle pontificale avait été sollicitée pour la maison de Lyon, pendant que Jeanne était à Paris et qu'elle demandait la même faveur pour sa maison de la capitale. Retardée assez longtemps à cause des différences que l'on avait constatées à Rome entre la supplique de Lyon et celle de Paris, la bulle

8. Sur Alphonse de Richelieu, cf. Maximin Deloche, *Un frère de Richelieu inconnu* (Paris, Desclée de Brouwer, 1935; in-8° de 353 pages).

arriva pourtant en 1634. Mais, là aussi, il fallait qu'elle fût publiée par l'archevêque. Or, Alphonse de Richelieu, malgré les instances des notables de la ville, s'y refusa catégoriquement. « Point de Verbe Incarné, disait-il, qu'on ne m'en parle pas ! » Au reste, partant pour Rome en 1635, il déclara qu'il voulait se renseigner auprès de la Curie sur les conditions dans lesquelles la bulle avait été accordée.

Une attitude aussi tranchée de la part du prélat inquiéta si fort plusieurs religieuses et leurs familles que dix d'entre elles, sur les trente que comptait alors la communauté (car elle s'était beaucoup développée depuis le retour de Jeanne), décidèrent de quitter la maison. Les autres, du moins, pour marquer leur attachement à l'œuvre entreprise, voulurent, de leur propre mouvement, faire vœu de stabilité dans la congrégation. Jeanne de Matel les ayant approuvées, ce fut toute la communauté qui, le 14 juin 1635, prononça le vœu de « perpétuelle chasteté » et de « vivre et mourir en la sainte congrégation du Verbe Incarné... ». En attendant l'érection canonique, c'était bien la naissance d'une nouvelle vie religieuse.

Cependant, le cardinal Alphonse de Richelieu était revenu de Rome, toujours aussi hostile à la fondation du nouvel Institut. Jeanne, qui fut très souffrante au début de 1637, s'inquiétait de l'avenir de son Ordre. Mais ses révélations lui prêchaient la confiance. En fait, les progrès, pour être lents, n'en étaient pas moins réels. C'est au cours de cette année 1637 que Jeanne put acheter la maison de Lyon qui ne lui appartenait pas encore. D'autre part, plusieurs ecclésiastiques importants, qui jusqu'alors avaient été hostiles à son œuvre — en particulier un jésuite, le P. Gibalin, qui devait être par la suite son défenseur le plus fidèle —, lui manifestèrent une sympathie toute nouvelle. Enfin, la petite communauté se recrutait peu à peu et recevait des sujets d'élite[9]. Mais si la fondation semblait se raffermir, l'Ordre n'avait toujours pas d'existence officielle.

II. — LES DIFFICULTÉS DE LA FONDATION.

Ne réussissant ni à Paris ni à Lyon, Jeanne de Matel se tourna, en 1639, vers Avignon. Soutenue par les Jésuites de cette ville, elle reçut le meilleur accueil du vice-légat, Sforza,

9. En particulier une nièce du P. Gibalin, Marie-Marguerite Gibalin de Villard, qui avait quitté la congrégation des Ursulines pour suivre son attrait pour le Verbe incarné. Cf. abbé J. CHARBONNEL, *Vie de la Rév. Mère Gibalin de Villard* (Paris, Douniol, 1865; in-18 de xx-252 p.).

qui obtint une troisième bulle, et du vicaire général remplaçant l'archevêque, qui la publia. Jeanne de Matel installa alors à Avignon cinq religieuses dont Marie-Marguerite Gibalin fut la supérieure. Elle-même, malgré son désir de prendre l'habit, resta libre pour pouvoir préparer d'autres fondations. L'évêque de Nîmes, Denis Cohon[10], que Jeanne de Matel avait connu à Paris avant son élévation à l'épiscopat, accepta de venir présider la vêture des cinq religieuses d'Avignon, cérémonie qui eut lieu le 15 décembre 1639 et qui marqua la naissance officielle de l'Ordre.

Les nouvelles religieuses revêtirent alors le costume qui avait été révélé à Jeanne de Matel bien des années plus tôt : la robe blanche et le scapulaire rouge sur lequel était brodée une couronne d'épines renfermant, avec le monogramme du Christ, un cœur percé de trois clous et cette inscription : *amor meus*. Au jour de la profession, on devait ajouter le manteau de chœur, rouge lui aussi, et le voile noir. C'est également à Avignon que furent mises en pratique, pour la première fois, les principales observances, inspirées de la règle de saint Augustin, et qui seront codifiées plus tard dans les constitutions de l'Ordre[11] : en particulier la stricte clôture et la récitation des heures de l'office au chœur.

Jeanne de Matel resta quelques mois à Avignon pour affermir son œuvre. Elle exerça une telle influence autour d'elle que les familles nobles de la ville confièrent à ses religieuses l'éducation de leurs filles et que des postulantes se présentèrent. Mais, revenue à Lyon, les épreuves allaient de nouveau l'assaillir. L'année suivante, en effet, son archevêque, Alphonse de Richelieu, lui imposa une épreuve redoutable. Il avait appris par son frère, le ministre, que des cahiers, rédigés par Jeanne, et admirables de doctrine, circulaient dans la société parisienne. On lui en avait même fait tenir quelques-uns. Désireux de savoir s'il n'y avait là qu'une copie ou si c'était vraiment une œuvre originale, il se rendit, le 1er décembre 1641, à la maison du Verbe Incarné, demanda à Jeanne de lui remettre ses écrits et, pour l'éprouver, lui ordonna de les rédiger à nouveau. Par obéissance, elle se remit au travail et quand elle put livrer, quelques semaines plus tard, le nouveau cahier, il fut frappé de l'exacte similitude que présentait cet écrit avec ceux qu'il avait emportés. Mais, tout en

10. Denis Cohon fut évêque de Nîmes de 1633 à 1643.

11. *Constitutions des religieuses de l'Institut du Verbe Incarné et du Très Saint-Sacrement* (Lyon, impr. des Missions africaines, 1938; in-16 de 168 pages).

proclamant « que l'esprit de Dieu pouvait seul opérer ces merveilles », il n'en resta pas moins hostile à la fondation du Verbe Incarné.

A la même époque (février 1642), Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, qui allaient diriger la guerre en Roussillon, passèrent par Lyon. Le cardinal voulut connaître Jeanne de Matel dont il avait lu avec intérêt les écrits et il la reçut avec la plus grande vénération. Peu après, elle fut aussi mise en relations, par l'intermédiaire de M. Habert, abbé de Cérisy, qui fut l'un des premiers membres de l'Académie française, avec le chancelier Séguier, dont elle avait prédit jadis, en 1633, la brillante carrière et qui était attiré, de son côté, par la réputation de sainteté de la fondatrice du Verbe Incarné. Il lui resta, dès lors, fidèlement attaché. Mais, malgré ce rayonnement et les hautes protections qui lui étaient venues sans qu'elle les cherchât, Jeanne de Matel se heurtait toujours à l'hostilité de l'archevêque de Lyon que son frère même n'avait pu amener à d'autres sentiments. D'ailleurs, malade au cours de la campagne, le ministre devait mourir dès son retour à Paris, le 4 décembre 1642.

L'année suivante cependant, l'Ordre du Verbe Incarné s'étendit par la fondation de son second monastère régulier, celui de Grenoble. L'évêque de cette ville, Pierre Scarron[12], qui avait lu les écrits de la fondatrice et qui eut une entrevue avec elle, n'hésita pas à donner l'autorisation nécessaire. Mais le parlement de Grenoble était divisé sur l'intérêt que présentait la fondation d'une nouvelle maison religieuse. Poussé par plusieurs conseillers, qui étaient tout dévoués aux Ursulines et qui craignaient que l'arrivée de l'Ordre du Verbe Incarné ne fût pour elles une concurrence dommageable, il rejeta tout d'abord la demande d'autorisation qui lui était présentée. On se tourna alors vers le chancelier Séguier, en vue d'obtenir par lui des lettres patentes du roi autorisant la fondation. En outre, l'évêque de Nîmes, qui avait conservé de hautes relations à la Cour, pria une dame d'honneur de la reine, la marquise de la Flotte, d'intervenir auprès d'Anne d'Autriche pour l'intéresser au projet, en lui rappelant les révélations qu'avait eues Jeanne de Matel au sujet de la naissance du dauphin[13]. La reine, facilement gagnée, fit

12. Pierre Scarron fut évêque de Grenoble de 1620 à 1668.

13. Jeanne de Matel avait été avertie dès 1627 que Louis XIII et Anne d'Autriche auraient un héritier. Mais, par humilité, elle n'avait pas voulu faire savoir cette révélation à la reine, qui ne la connut, par l'intermédiaire de la même marquise de la Flotte, qu'après la naissance du dauphin, en août 1639. Cf. *Jeanne de Matel et la religion du Verbe Incarné*, p. 73-74.

savoir qu'elle souhaitait de voir fonder, dans la capitale même, un monastère du Verbe Incarné. Mais surtout elle obtint du roi, pour Grenoble, la signature des lettres patentes qui furent expédiées au mois de mars 1643[14]. Le Parlement, malgré de vives oppositions qui ne désarmaient pas, finit par s'incliner et enregistra les lettres le 2 mai. Jeanne de Matel se rendit alors à Avignon pour y choisir quatre professes et une converse qu'elle destinait au monastère de Grenoble et celui-ci fut établi canoniquement le 3 juin.

Tandis que la Mère de Matel donnait tous ses soins à la fondation de Grenoble, les amis qu'elle avait dans la capitale préparaient la fondation du monastère de Paris. La reine Anne d'Autriche, qui avait souhaité quelques mois plus tôt l'ouverture de cette maison, signa, devenue régente, les lettres patentes qui en donnaient l'autorisation et qui avaient été préparées par le chancelier Séguier. La comtesse de la Rocheguyon offrait la somme nécessaire à l'établissement du temporel. L'abbé de Cérisy s'était mis en quête d'une maison: il loua, au début de juillet, un immeuble du faubourg Saint-Germain[15].

La Mère de Matel, avertie de tous ces préparatifs, quitta Lyon le 7 août 1643, emmenant avec elle deux religieuses de Grenoble qu'elle voulait attacher au monastère parisien. Arrivée le 15 à Paris, elle ne put prendre immédiatement possession de la demeure qui avait été choisie. Mais, à la fin d'octobre, elle s'y installa avec ses compagnes et, le 1er novembre, Dom Benoît Brachet[16], prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vint bénir la chapelle. Le 1er janvier suivant, il revint pour procéder à l'érection canonique et à la clôture du monastère.

C'est alors que commença, pour Jeanne de Matel, une persécution sournoise qui ne devait plus cesser jusqu'à la fin de ses jours. On la pressait de profiter de la fondation du monas-

14. Le texte de ces lettres est donné par la Mère Saint-Pierre, p. 351-352. L'abbé Penaud les attribue, par erreur, au jeune Louis XIV, qui ne devait être roi que quelques semaines plus tard (cf. abbé PENAUD, t. I, p. 213).

15. Rue de Grenelle, sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui le temple protestant de Penthémont et les immeubles voisins, à l'angle de la rue de Bellechasse. A la suite de quelle erreur, l'abbé Penaud, qui suit, sans références précises, un autre auteur, place-t-il le monastère du Verbe Incarné entre les rues de Sèvres et du Cherche-Midi, à la place occupée par l'ancien établissement des Jésuites, aujourd'hui église des Étrangers ? (Cf. PENAUD, t. II, p. 401-402).

16. Sur Dom Benoît Brachet, cf. Dom MARTÈNE, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publiée avec une introduction et des notes par Dom G. Charvin, t. VI, p. 170-174.

tère parisien pour revêtir elle-même l'habit de l'Ordre. Mais le désir qu'elle avait de travailler encore à l'érection de la maison de Lyon en monastère la poussait à différer de nouveau une décision qu'elle souhaitait pourtant ardemment. Harcelée de conseils, et peut-être de reproches, elle souffrit beaucoup. Mais elle s'en tenait à ses révélations qui lui ordonnaient d'attendre.

Très vite, d'ailleurs, le monastère du Verbe Incarné acquit, dans la haute société de la capitale, une influence et une réputation véritables. La Mère de Matel était assiégée de visiteurs qui lui demandaient aide ou conseil. Le chancelier Séguier, en particulier, se plaisait à l'entendre parler des choses de Dieu. Le monastère se peuplait aussi peu à peu. En quatre ans, la Mère de Matel donna le voile à huit postulantes et, aux cérémonies de vêture, venaient assister parfois les plus hauts personnages de la Cour et de la ville. Pour accroître encore cette prospérité, le chancelier Séguier suggéra à la fondatrice d'unir la maison de Lyon, qui n'avait toujours pas d'existence canonique, à celle de Paris qui semblait avoir un avenir plus assuré. Mais la Mère de Matel conservait une prédilection pour le berceau de sa congrégation et ses révélations, au surplus, la détournaient d'un tel projet.

Cependant elle s'attardait à Paris, dans l'espoir de loger son monastère dans un immeuble plus approprié et d'obtenir du Parlement l'enregistrement des lettres patentes de la fondation. Mais les événements allaient prolonger son séjour bien au delà de ce qu'elle avait imaginé. En janvier 1649, en effet, éclatèrent les troubles de la Fronde. La régente ayant quitté Paris avec le jeune roi, et le Parlement se préparant à la résistance, un siège de la capitale paraissait devoir s'engager. La résidence dans un faubourg n'était plus sûre pour les religieuses du Verbe Incarné. Jusqu'à la paix de Rueil, en mars, elles durent vivre, dans Paris même, chez des amis de la Mère de Matel.

Quelques mois plus tard, ce fut un autre genre d'épreuves que rencontra la fondatrice. L'étonnement où l'on avait été, en certains milieux, de la voir rester laïque, en dirigeant un Ordre religieux, se transforma peu à peu en une défiance tenace, voire en une certaine hostilité. Un incident vint bientôt déchaîner le conflit. Le chapelain du monastère avait prononcé, le 8 décembre 1651, un sermon où il contestait « l'immaculée conception » de la Vierge, croyance sur laquelle les esprits étaient encore divisés, mais qui était une des plus chères dévotions de l'Ordre. Sur des observations

que lui fit la Mère de Matel, il alerta l'entourage — assez mal disposé à l'égard du Verbe Incarné — de M. Olier, le célèbre curé de Saint-Sulpice[17]. Le monastère étant sur sa paroisse, celui-ci crut nécessaire de s'informer de ce qui s'y passait. Il demanda donc au prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui était la suprême autorité dans le faubourg, de faire procéder à une visite canonique. Le prieur, qui était alors Dom Placide Roussel[18], en chargea M. Abelly, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Josse, le futur biographe de saint Vincent de Paul[19]. La Mère de Matel se prêta en toute soumission aux exigences de ses supérieurs. A deux reprises, en avril 1652, le visiteur, assisté de deux autres ecclésiastiques, vint inspecter la maison et interrogea longuement la Mère de Matel et ses religieuses.

Mais la guerre civile, qui avait recommencé dès l'année précédente, sous la direction cette fois du prince de Condé, et qui menaçait de nouveau Paris, obligea, le 7 mai, les religieuses à abandonner une fois de plus leur monastère. Au cours de leur séjour forcé dans Paris, la Mère de Matel apprit que les dépositions faites par les religieuses devant les visiteurs avaient été divulguées. Elle écrivit donc à Dom Placide Roussel pour le prier de continuer lui-même l'enquête ou de désigner, à cet effet, tout autre ecclésiastique « à qui nous puissions, disait-elle, parler avec une entière liberté et une parfaite assurance du secret ». Il ne semble pas, d'ailleurs, que la visite ait été reprise par la suite et l'on peut croire que les visiteurs se tinrent pour satisfaits. Mais l'épreuve avait été rude.

Ce qui faisait souffrir surtout la Mère de Matel, c'était l'incompréhension de ceux qui auraient dû être ses protecteurs spirituels et pour qui elle avait la plus grande vénération, comme M. Olier, comme, à Lyon, le cardinal Alphonse de Richelieu. Elle eut même, à l'occasion de cette visite canonique, la douleur de voir se tourner contre elle un de ses plus anciens amis, M. de Villeroi, abbé de Saint-Just de Lyon. Venu à Paris au temps où l'on préparait la visite, il n'avait

17. La note énigmatique publiée par Faillon (*Vie de Monsieur Olier*, t. II, p. 509-510) est-elle un écho de ces délations ?

18. Sur Dom Placide Roussel, cf. Dom Martène, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publiée par Dom G. Charvin, t. V, p. 251-252.

19. L'abbé Penaud attribue à tort cette visite canonique à M. Olier lui-même (t. I, p. 262). Le texte de la commission envoyée par Dom Placide Roussel à M. Abelly se trouve dans l'ouvrage de la Mère Saint-Pierre, p. 452.

pas revu la Mère de Matel depuis qu'elle résidait dans la capitale. On le persuada, dans l'entourage de M. Olier, qu'elle avait bien changé au cours de ces quelques années. On la disait trop distraite par les visites qu'elle recevait et poussée à la vanité par les conseils qu'elle prodiguait aux plus éminentes personnalités. Frappé par ces reproches, d'autant plus qu'ils s'appuyaient sur l'autorité de M. Olier, l'abbé de Saint-Just avait sollicité la faveur d'être lui-même au nombre des enquêteurs. Mais une maladie soudaine l'en empêcha et il ne recouvra la santé qu'après avoir demandé à la Mère de Matel de venir le visiter et lui avoir exprimé ses regrets. M. Olier devait revenir lui-même, plus tard, sur ses préventions. Quand la Mère de Matel fut de retour à Lyon, il chargea un ecclésiastique lyonnais, de passage à Paris, de la prier d'oublier la visite à laquelle elle avait été soumise et il exprima l'estime qu'il avait pour ses vertus.

Les religieuses venaient de réoccuper leur monastère du faubourg Saint-Germain depuis quelques jours à peine[20], quand la Mère de Matel fut avertie par une révélation, dans la nuit du 24 au 25 mars 1653, de la mort du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. Cette disparition n'allait-elle pas hâter l'érection de la maison de Lyon en monastère régulier ? La fondatrice pouvait l'espérer, d'autant plus qu'elle sut que le cardinal, avant de mourir, avait fait appeler le P. Gibalin, son confesseur, et lui avait exprimé ses regrets d'avoir « si peu ménagé la Mère de Matel ». Il lui avait demandé de la faire venir promptement à Lyon pour pouvoir lui-même établir l'Ordre dans son diocèse. Mais la mort ne lui permit pas cette réparation tardive

Si désireuse qu'elle fût de fonder définitivement son monastère lyonnais, la Mère de Matel ne se hâta pas de préparer son départ. La nomination et l'investiture du nouvel archevêque, qui seul pourrait promulguer la bulle, demandaient d'assez longs délais. D'ailleurs, il fallait consolider tout d'abord la fondation de Paris. Les bâtiments qui l'abritaient n'appartenaient pas encore à l'Ordre. Ce n'est qu'au mois d'août 1653 que la Mère de Matel put en faire l'acquisition, en y ajoutant quelques maisons ou enclos voisins. Elle désirait aussi, avant de partir, obtenir du Parlement l'enregistrement des lettres de fondation, que la guerre civile avait encore

20. Elles ne résidaient plus alors, comme le croit l'abbé Penaud (t. I, p. 264), à l'intérieur de Paris. C'est le 18 mars qu'elles revinrent au faubourg.

retardé. Mais, cette dernière affaire n'avançant pas, elle se décida à revenir à Lyon en octobre.

En passant à Roanne, la Mère de Matel, cédant aux instances de ses parents et de ses amis, dut s'arrêter trois jours. Depuis quelques mois, on la sollicitait de fonder une maison de son Ordre dans sa ville natale. Heureuse de réaliser ce projet si les circonstances s'y prêtaient, elle en avait demandé l'autorisation au duc de Roanne qui la lui avait accordée par une lettre du 9 août précédent[21]. Toute difficulté paraissant donc écartée, ses amis de Roanne la supplièrent, lors de son passage, de revenir bientôt pour la fondation. Elle ne put que leur promettre de s'y employer quand la Providence l'ordonnerait. En fait, il fallait d'abord songer à l'établissement du monastère de Lyon, puisque c'était pour cette tâche précise qu'elle avait quitté Paris.

Elle arriva à Lyon le 1er novembre et elle eut la douleur de constater qu'en son absence plusieurs de ses religieuses avaient adopté un genre de vie qui ne correspondait plus à l'esprit de l'Ordre. Ne pouvant, malgré ses exhortations, les ramener à la pratique de la règle, elle dut se résigner à les laisser partir. Mais d'autres épreuves encore l'attendaient. Le nouvel archevêque, M. de Neuville, avait promu au titre de vicaire général son propre frère, M. de Villeroi, abbé de Saint-Just, dont nous avons vu le rôle, l'année précédente, dans l'affaire de la visite canonique du monastère de Paris. Revenu, dans l'épreuve de la maladie, à de meilleurs sentiments à l'égard de la Mère de Matel, il aurait dû, semble-t-il, se montrer empressé à favoriser ses projets. Or, il n'en fit rien. L'archevêque attendit deux années avant de paraître s'intéresser à la maison du Verbe Incarné. Ces nouveaux délais ne faisaient qu'ébranler les dévouements les plus sûrs. Le P. Gibalin lui-même, qui était depuis tant d'années le confident de la fondatrice, mais qui avait reçu l'écho des accusations portées contre elle à Paris, ne revint sur ses préventions qu'après avoir entendu le récit des faveurs spirituelles dont elle avait été l'objet.

En 1655, les amis parisiens de la Mère de Matel s'émurent de ce qu'elle n'obtenait rien à Lyon et songèrent à la rappeler. Le chancelier Séguier écrivit alors à M. de Neuville pour lui demander les raisons qui l'empêchaient d'ériger la maison de Lyon en monastère. Le prélat, frappé de cette requête, se rendit, le 20 octobre, auprès de la Mère de Matel, et s'enquit

21. Le texte, sans référence précise, est donné par la Mère Saint-Pierre, p. 483-484.

des conditions temporelles et spirituelles de la fondation. Il revint encore le 1er novembre et, après avoir visité la maison, il promit enfin d'accorder toutes les autorisations nécessaires. Le contrat de fondation fut signé quelques semaines plus tard.

Pourquoi attendit-on plusieurs années encore pour donner l'habit aux religieuses de Lyon ? Nous n'avons sur ce point que des allusions vagues, mais qui nous permettent de soupçonner les motifs qui avaient tant retardé la décision des autorités diocésaines. Il semble que l'harmonie n'était point parfaite au sein de la maison. Une lettre de sœur Françoise Gravier, une des premières compagnes de Jeanne de Matel, parle, en termes voilés, de « ceux qui, étant destinés pour obéir, veulent entreprendre de commander », d' « un impie, lequel, abondant en biens, en prend occasion de mal faire », d' « une personne ingrate à qui on a fait la grâce de se charger, et de laquelle on ne peut se défaire », tandis qu'une autre, « présomptueuse », « prend la place de celle qu'elle doit honorer et respecter... ». Toujours est-il que les vêtures ne commencèrent qu'en 1661, lorsque le personnel de la maison fut, en grande partie, renouvelé.

Peut-être alors la fondatrice allait-elle pouvoir songer à la fondation de Roanne, qui serait le dernier des cinq monastères dont ses révélations lui avaient promis l'établissement[22], et où elle rêvait de s'établir définitivement pour y recevoir, à son tour, l'habit du Verbe Incarné. Mais, depuis plusieurs années, le monastère de Paris était troublé par des désordres qui risquaient de l'entraîner à la ruine. Sa présence y était indispensable. Une fois de plus, il lui fallut se sacrifier pour veiller à la croissance et à la sécurité de l'Ordre.

III. — LA SUPPRESSION DU MONASTÈRE DE PARIS.

La supérieure du monastère de Grenoble, la Mère Élisabeth Gérin, une personne ambitieuse et autoritaire qui rêvait de jouer un rôle important, avait essayé, dès 1655, de se faire désigner comme supérieure du monastère de Paris. Repoussée alors par la Mère de Matel, elle avait su, du moins, se servir de la présence à Paris de deux de ses anciennes religieuses de Grenoble pour se faire élire par la communauté parisienne en 1659. Les appréhensions de la fondatrice se

22. Cf. Mère Saint-Pierre, *Vie de la Rév. Mère Jeanne Chézard de Matel...*, p. 694.

trouvèrent vite justifiées. En effet, sans jamais solliciter ses conseils, la Mère Gérin engageait des dépenses, faisait entreprendre des travaux auxquels elle renonçait par la suite, accumulait les dettes et, chose plus grave, agréait ou rejetait sans discernement les jeunes filles qui se présentaient pour entrer en religion. Le supérieur ecclésiastique et les amis du monastère prévinrent la Mère de Matel, en la priant de venir. Mais, en quittant Lyon en 1663, la fondatrice était en proie aux plus sombres pressentiments : « Je vais à mon supplice », disait-elle.

La Mère Gérin, mécontente de sa venue, décida d'engager dès le début une lutte qui la laisserait, pensait-elle, maîtresse des destinées du monastère. Il fallait, pour cela, que la Mère de Matel n'eût plus aucun droit sur le temporel de la maison. Or, les acquisitions d'immeubles ou de jardins qu'elle avait faites étaient à son nom personnel. Il fallait la décider à en faire don au monastère. D'accord avec le nouveau prieur de Saint-Germain-des-Prés, Dom Ignace Philibert[23], qui ne connaissait pas encore Jeanne de Matel, la Mère Gérin exposa à la fondatrice que les revenus du monastère n'étaient pas suffisants et qu'il fallait lui faire donation des immeubles et d'une rente supplémentaire de deux mille livres par an. Faute de quoi, ajouta-t-elle, le prieur envisagerait la dissolution de la communauté.

La Mère de Matel se réserva, avant toute décision, d'en parler elle-même au prieur. Mais, dans l'entrevue qu'elle eut avec lui, elle accepta de faire les donations qu'on lui demandait. Quelques jours plus tard, elle fit porter à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le projet de contrat qu'elle avait préparé. Le prieur, semble-t-il, était tout disposé à s'en contenter. Il voulut cependant le soumettre à la Mère Gérin. Mais celle-ci ne le trouva pas suffisant et elle rédigea, de son côté, un autre projet tout à fait différent. Elle y insérait une clause nouvelle, d'après laquelle la fondatrice devait renoncer au droit qu'elle possédait de désigner elle-même six religieuses sans dot qui seraient entretenues dans le monastère. Elle ajoutait, en outre, que la donation des immeubles que faisait la Mère de Matel constituait une restitution faite « pour l'acquit de sa conscience ». Cette phrase laissait entendre que la fondatrice avait retenu jusqu'alors, par devers elle, des biens qui ne lui appartenaient pas. Quand elle la connut, elle s'en offensa à bon droit comme d'une injure. Et elle répondit

23. Sur Dom Ignace Philibert, cf. Dom MARTÈNE, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publiée par Dom G. Charvin, t. IV, p. 235-238.

au prieur, qui lui présentait le nouveau projet, qu'elle ne pouvait signer un acte contenant de telles accusations.

La Mère Gérin usa alors, pour la contraindre, de procédés déloyaux. « Son esprit s'est affaibli, disait-elle, ... il n'y a plus d'autre expédient, d'autre sagesse même que la ruse. » Non seulement elle chercha elle-même, par tous les moyens, à la convaincre, mais elle lui envoya toutes les personnes qui pouvaient avoir une influence sur elle et qui durent, les unes lui prêcher hypocritement le détachement, les autres la menacer de la disparition du monastère. Elle lui dépêcha surtout un religieux, dont on n'a pas conservé le nom, et qui accepta, à deux reprises, d'avoir un entretien prolongé avec elle. Au cours de la seconde entrevue, la Mère Gérin, impatiente d'arriver à ses fins, pénétra dans le parloir, se jeta aux pieds de la fondatrice et, mélangeant les larmes et les prières, joua une scène affreusement dramatique. Lasse de tant d'émotions, la Mère de Matel accepta de signer un billet par lequel elle promettait de donner au monastère les immeubles qu'il occupait et une rente de deux mille livres.

Le succès relatif qu'elle venait de remporter n'empêcha pas la Mère Gérin de continuer sa sourde persécution contre la fondatrice. Elle fit éloigner successivement son confesseur, M. Bernardon, et sa secrétaire, sœur Françoise Gravier, pour pouvoir agir plus facilement sur elle. Puis elle chercha à pousser ses avantages. Le 18 août 1663, elle présenta de nouveau à la Mère de Matel le contrat qu'elle avait jadis préparé et qui n'avait subi que de légères retouches. Le prieur de Saint-Germain-des-Prés, lui ayant donné, en vertu de son autorité de supérieur, l'ordre de signer, la Mère de Matel ne put que se soumettre.

Plus libre désormais, puisque le contrat enlevait à la fondatrice tout droit de regard sur les affaires temporelles de la maison, la Mère Gérin reprit ses projets ambitieux : elle fit construire un clocher et placer des orgues dans le chœur. Mais, par son attitude hautaine et par sa gestion aventureuse, elle se fit aussi des ennemis. Et quand le temps des élections revint, le prieur de Saint-Germain-des-Prés ne put envisager de la maintenir dans sa charge. Son départ — car elle revint à Grenoble — pouvait arranger bien des choses. Mais, pour que le monastère trouvât une entière stabilité, une grave question restait à régler.

Depuis sa création en 1643, les lettres patentes qu'avait accordées Anne d'Autriche étaient en instance devant le Parlement. Leur enregistrement avait été tellement retardé par

la lenteur des magistrats et par les événements politiques qu'elles étaient devenues « surannées ». Il fallait en obtenir de nouvelles. La Mère de Matel chargea un magistrat bordelais, qui était de ses amis, M. du Bourg, de les demander au chancelier Séguier. L'entreprise n'était pas facile, car les maisons religieuses s'étaient multipliées à tel point dans Paris, et leurs ressources en général étaient si peu sûres, que le roi avait manifesté sa volonté de ne plus accorder d'autorisation. Il s'agissait, il est vrai, d'une fondation ancienne et le chancelier avait tout crédit. Les lettres furent donc rédigées et signées.

Mais il restait encore à les faire enregistrer par le Parlement. M. du Bourg s'y employa avec zèle. Il obtint les promesses du procureur général, M. de Harlay. Malheureusement, à quelque temps de là, le Parlement rendit un arrêt par lequel il rejetait toute nouvelle demande de fondation et interdisait aux maisons religieuses non pourvues de lettres patentes enregistrées, de procéder à des vêtures de novices ou de professes. Le monastère du Verbe Incarné, fondé pourtant depuis plus de vingt ans, se trouva englobé dans cette mesure générale.

On envisagea alors à l'archevêché de réunir en une seule communauté toutes les religieuses des maisons dissoutes, à quelque congrégation qu'elles appartinssent. Le prieur de Saint-Germain-des-Prés, Dom Victor Tixier[24], qui était à la fois supérieur du monastère du Verbe Incarné et grand vicaire de l'archevêque, s'avisa que la maison du Verbe Incarné se prêterait parfaitement à cette réunion. Aussi, quand les commissaires du Parlement et de l'archevêché eurent, le 19 mars 1670, visité le couvent et reconnu qu'il méritait de subsister, fit-il décider que les religieuses des couvents supprimés iraient rejoindre celles du Verbe Incarné et qu'une nouvelle supérieure serait alors nommée par l'archevêque.

En fait, il avait déjà sa candidate, une ancienne ursuline de Châtillon-sur-Saône, Mme Lenet, qui n'avait pu obtenir, quelque temps auparavant, et malgré la protection du prince de Condé, le prieuré des Bénédictines de la Madeleine. Par malheur, il se trouva que l'archevêque, M. de Péréfixe, avait, de son côté, fait choix d'une autre supérieure, la Mère Sainte-Ursule, religieuse de l'Assomption, dont la maison venait d'être supprimée. Mais le parti de Mme Lenet ne se tint pas

24. Dom Victor Tixier fut prieur de Saint-Germain-des-Prés de 1669 à 1675. Cf. Dom MARTÈNE, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publiée par Dom G. Charvin, t. V, p. 170, note 1.

pour battu. On dépêcha le prince de Condé lui-même auprès de l'archevêque et celui-ci, bien qu'à contre-cœur, fut obligé de s'incliner.

Alors commença une lutte sournoise et lamentable entre l'archevêque et son grand vicaire. M. de Péréfixe conseilla aux religieuses du Verbe Incarné de résister, autant qu'il serait en leur pouvoir, à l'intrusion de Mme Lenet. Il leur recommanda même d'en appeler, de la décision qu'on lui avait extorquée, à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules. Et il les encouragea à procéder d'elles-mêmes, en vertu de leurs constitutions, à l'élection d'une supérieure. De son côté, Dom Victor Tixier chercha à intimider les religieuses. Il vint, le 19 juillet, au monastère, accompagné du promoteur de l'archevêché, pour demander à la supérieure, la Mère de Bély — l'auteur même du *Recueil* dont nous résumons le récit —, de rendre ses comptes. Mais elle refusa de le faire avant qu'une nouvelle supérieure fût régulièrement élue. Le lendemain, 20 juillet, apprenant, par un envoyé de l'archevêque, que le prieur avait l'intention d'installer, dès le 21, Mme Lenet en qualité de supérieure, la Mère de Bély décida de faire procéder, ce même jour, à l'élection.

En effet, la messe dite, elle déposa ses pouvoirs, en présence d'un notaire, et l'on passa, sans délai, au vote qui devait désigner sa remplaçante. L'opération n'était pas terminée lorsque deux carrosses s'arrêtèrent devant la porte du couvent. On laissa leurs occupants sonner jusqu'à ce que l'élection fût acquise. Quand la Mère de la Verpinière, qui était alors à Lyon, fut légitimement élue et que le notaire eût dressé un acte de cette élection, les sœurs se rendirent au parloir et firent introduire les visiteurs. C'était Dom Victor Tixier, accompagné de l'official de l'archevêché, qui venait installer dans sa charge Mme Lenet. Le prieur fit lire l'acte de nomination. Mais la Mère de Bély, prenant la parole, déclara que les religieuses ne sauraient reconnaître Mme Lenet comme supérieure, d'abord parce qu'elle n'appartenait pas à leur Institut et ensuite parce qu'elles venaient d'élire une supérieure légitime. Elle refusa, en outre, d'ouvrir les portes de la clôture. Le prieur insistant et menaçant de l'excommunication, elle répondit qu'elle faisait appel de la décision de l'archevêque au primat des Gaules et le notaire prit acte de cet appel.

Le prieur fit alors fracturer les portes par des ouvriers et, ayant donné ordre aux religieuses de se réunir au chœur, il installa Mme Lenet à la place de la supérieure. Mais la Mère

de Bély refusa de la saluer en cette qualité et les autres religieuses suivirent son exemple. Dom Victor Tixier ordonna alors d'expulser la Mère de Bély. Il fallut l'enlever de vive force et la jeter dans un carrosse. On lui assigna, comme résidence, le prieuré bénédictin de Notre-Dame-de-Liesse, situé à l'extrémité du faubourg[25].

Dès le lendemain, les religieuses des couvents supprimés commencèrent à arriver. Il en résulta dans la maison un désordre extraordinaire. Non seulement aucune vie religieuse n'était plus possible, mais le conflit qui mettait aux prises la nouvelle supérieure avec les filles du Verbe Incarné empêchait même une administration régulière de la maison. Cependant, l'appel au primat des Gaules inquiétait Mme Lenet et son protecteur, Dom Tixier. Celui-ci vint, quelques jours plus tard, en compagnie de l'official, pour essayer de le faire révoquer par les religieuses qui l'avaient signé. Malgré la menace de la prison, il n'arriva pas à ses fins. Sur ces entrefaites, le primat lui-même, M. de Neuville, vint à Paris. Mis au courant de ce qui se passait, il fit aller chercher, le 14 août, la Mère de Matel qui, depuis l'arrivée de Mme Lenet, avait été étroitement confinée dans sa chambre. Il lui promit une sentence favorable dans l'affaire de l'appel et lui procura un autre logement, hors du monastère.

Mais la Mère de Matel, brisée par les événements, tomba gravement malade. Elle voulut alors revenir auprès de ses filles. En butte aux persécutions de Mme Lenet et de Dom Tixier, qui auraient voulu obtenir d'elle le legs de tous ses biens au monastère, elle ne put arracher au prieur l'autorisation de prononcer ses vœux qu'à l'article de la mort, le 10 septembre. Et c'est la nuit suivante qu'elle exhala son dernier soupir[26].

Au lendemain de sa mort, le prieur de Saint-Germain-des-Prés, désireux de confisquer ses biens au profit du monastère, mit les scellés sur les meubles de sa chambre. Quand on les ouvrit, quelques jours plus tard, on ne trouva pas les sommes d'argent sur lesquelles on comptait. Du moins voulut-on obliger la sœur Françoise Gravier, à qui la Mère de Matel avait fait donation de tous ses biens et de tous ses droits, à renoncer à ce legs. Pour la contraindre à céder, on l'arrêta et on la fit jeter en prison, au Grand Châtelet, sous le prétexte qu'elle avait séduit la Mère de Matel et qu'elle l'avait obligée, par de mauvais traitements, à lui consentir ce don. Malgré

25. Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôpital Necker, 151, rue de Sèvres.

26. Cf. *Jeanne de Matel et la religion du Verbe incarné*, p. 64-68.

les menaces — on lui fit craindre la pendaison en place de Grève — et les promesses — on lui donnerait, disait-on, deux mille écus et on la rendrait à la liberté, si elle consentait à la révocation, — la sœur Gravier résista énergiquement. Au bout de deux mois, on dut la relâcher sans résultat.

Dom Tixier chercha alors les moyens de dissoudre la communauté du Verbe Incarné pour constituer, avec les religieuses qu'il avait réunies dans la maison, une communauté entièrement nouvelle. La Mère de Bély, qui résidait toujours au prieuré de Notre-Dame-de-Liesse, essaya de s'y opposer, en proposant au prieur un compromis. Les filles de la Mère de Matel reconnaîtraient Mme Lenet comme supérieure, mais celle-ci revêtirait l'habit du Verbe Incarné et les religieuses étrangères à l'Ordre se retireraient de la maison. Mais le projet fut repoussé par les sœurs de la Mère de Bély. Le prieur, se rendant compte alors qu'il était fort difficile d'assurer à Mme Lenet une situation solide et une autorité convenable, se résolut à supprimer purement et simplement le monastère. Chargé de l'administration du diocèse depuis la mort de M. de Péréfixe (1er janvier 1671), il décida, par mandement du 27 février, que le monastère du Verbe Incarné serait supprimé et que ses biens seraient dévolus à l'Hôpital général de Paris.

Sa décision devant être confirmée par le roi, il obtint à ce sujet les lettres patentes nécessaires. Mais elles devaient être enregistrées par le Parlement. La délibération n'avait pas encore eu lieu, quand on apprit, le 23 avril, que le primat des Gaules venait de rendre sa sentence dans l'appel qui lui avait été fait et qu'il avait cassé la nomination de Mme Lenet. La décision, malheureusement, arrivait trop tard. Le monastère, en effet, avait été supprimé entre temps par l'autorité diocésaine. Tout au plus, pouvait-on essayer d'obtenir gain de cause au Parlement. La Mère de Bély rédigea un mémoire, où elle réfutait les prétextes donnés par Dom Tixier pour justifier la suppression. Les amis du monastère s'efforcèrent de gagner les parlementaires. Quand la délibération s'ouvrit, le 4 septembre, l'un d'eux, M. de Rézé, plaida la cause du Verbe Incarné. Mais le Premier Président de Lamoignon était d'un avis contraire : l'Église et le roi, disait-il, se sont prononcés en cette affaire; qu'ils assument la responsabilité de la décision ! D'ailleurs, ajoutait-il, les biens du monastère, qui sont dévolus à l'Hôpital général, ont été, en 1663, l'objet d'une « restitution ». C'était une allusion au malheureux contrat qui avait été imposé, alors, à la Mère de Matel par

Dom Victor Tixier. Leur origine n'étant pas nette, le Premier Président concluait à leur dévolution aux pauvres. Et il emporta la décision.

Les administrateurs de l'Hôpital général vinrent alors prendre possession des biens du monastère. Et, le 3 mai 1672, cinquante archers furent envoyés pour expulser les religieuses elles-mêmes. On put assister alors à une scène qui fait songer à celle qui se déroulera quelques années plus tard, en 1709, à Port-Royal. Sans laisser aux religieuses, qui étaient au chœur, le temps d'entendre la messe, les soldats, « armés d'épées et de bâtons », dit la Mère de Bély, les poussèrent rudement vers les voitures qui avaient été amenées. Encadrées par « ces gens qui sont l'horreur du peuple à cause des actions violentes auxquelles ils s'emploient journellement à l'égard des pauvres », elles durent traverser toute la ville. On se demandait, sur leur passage, vers quelle prison on les conduisait.

En fait, on les installa dans une misérable maison qui dépendait de l'Hôpital de la Pitié, au faubourg Saint-Victor. La Mère Sainte-Ursule, que l'archevêque de Péréfixe avait voulu, jadis, leur donner pour supérieure, fut chargée par son successeur, M. de Harlay, de diriger la nouvelle communauté. Mais ce n'était plus un monastère du Verbe Incarné. On y avait installé des religieuses appartenant à différents Instituts et dont les maisons avaient été supprimées. La Mère de Bély s'efforça d'introduire, en cette communauté disparate, l'observance des constitutions de son Ordre. Ce fut en vain. On ne voulut même pas donner le nom de Verbe Incarné à la maison qu'on appela désormais, officiellement, le « monastère des religieuses Augustines de la Mère de Dieu ». On avait cherché, par tous les moyens, à évincer les filles de la Mère de Matel. Longtemps, elles résistèrent dans l'espoir de faire revivre leur monastère. Mais, quand cette dernière illusion fut perdue, elles quittèrent Paris pour se réfugier dans la principale maison de leur Ordre, à Lyon[27].

***

L'Ordre du Verbe Incarné s'est donc heurté, dès ses origines, et d'une manière particulièrement frappante, aux obstacles qui devaient rapidement mettre en échec l'expansion

27. L'ancien monastère de la rue de Grenelle fut vendu à l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Penthémont, établie à Beauvais, et qui vint alors s'installer à Paris.

monastique du début du XVII[e] siècle. Il a connu l'âpreté avec laquelle les congrégations rivales se sont élevées contre les fondations nouvelles; les suspicions doctrinales, où l'esprit de secte commence peut-être à s'exercer; les querelles intestines, causées par l'ambition, et parfois favorisées par les conflits d'autorité entre supérieurs ecclésiastiques; enfin, la réaction des pouvoirs ecclésiastiques ou civils (les évêques, le Parlement, le roi) contre la multiplication excessive des couvents : réaction qui se fait sentir déjà sous Louis XIII, qui s'affirme sous Louis XIV, en particulier par la décision du Parlement en 1670, et qui s'amplifiera au XVIII[e] siècle jusqu'à la création de la Commission des Réguliers.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE,
Agrégé de l'Université, docteur ès-lettres.

L'ENSEIGNEMENT DES DÉCRÉTALES A L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU MOYEN AGE

Les auteurs qui ont écrit, du point de vue historique, sur le programme d'enseignement exposé avant le XVI[e] siècle à la Faculté de décret de l'université de Paris (nous dirions aujourd'hui la Faculté de droit canonique), ont prétendu que cette dernière, tout appliquée à faire connaître la législation condensée dans le *Décret* de Gratien, a tenu en maigre estime les collections officielles de décrétales des papes, ayant, à partir de 1210, complété et dépassé maître Gratien. Notre ancienne Faculté est suspectée, en somme, d'avoir négligé la partie la plus vivante du *Corpus juris canonici*, en abandonnant le traitement à des débutants, à de simples bacheliers accomplissant les exercices scolaires d'initiation[1].

Il est de fait que, d'après les statuts, tout jeune bachelier devait, avant de pouvoir briguer la licence, interpréter pendant un certain temps devant ses camarades les *Décrétales* de Grégoire IX, le *Sexte* et les *Clémentines*. Nous savons, par exemple, qu'au début d'octobre 1415, 93 bacheliers étaient inscrits[2] pour se livrer, au cours de l'année, à ces exercices prescrits. Mais le nombre même de ces « lecteurs » suffit à démontrer que cela ne pouvait constituer un enseignement approfondi et cohérent. L'explication des *Décrétales* réduite à ce système eût laissé à désirer.

En fait, et nous allons le démontrer, c'est par suite d'une confusion, qu'on a prétendu réduire à ces cours assez secondaires la méthode de connaître les décrétales pontificales.

On sait qu'après l'apparition à Bologne (vers 1140) du *Décret* de Gratien, celui-ci devint rapidement le manuel que commentèrent et glosèrent à l'envi les clercs étudiant la législation sacrée. Ces derniers étaient dits maîtres ou docteurs en décret, par opposition aux gradués ès-lois (civiles). Parti de Bologne, le mouvement s'étendit bientôt à Paris, où, dès 1170 au moins, nous trouvons des professeurs de droit canon et de droit civil, les premiers étant des décrétistes, des maîtres en décret. C'est la réunion en

1. C. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'université de Paris au Moyen Age* (Paris, 1850), p. 170; Pérès, *la Faculté de droit dans l'ancienne université de Paris* (1890), p. 113.

2. Marcel Fournier et Léon Dorez, *la Faculté de décret de l'université de Paris au XV[e] siècle* (Paris, Collection de l'Histoire générale de Paris), t. I, p. 135.

un seul corps de ces professeurs, d'abord isolés, qui a donné naissance à la Faculté de décret. Voilà pourquoi, celle-ci, fidèle à ses origines, garda ce caractère d'être régie par des maîtres en décret.

Mais cela ne veut pas dire que ces maîtres se désintéressaient de l'enseignement des décrétales et n'en assuraient pas au profit de leurs élèves la diffusion scientifique et approfondie. C'est tout le contraire qui est vrai.

Le détail de la vie de la Faculté au XIII[e] siècle est mal connu, faute de documents. Cependant, nous invoquerons deux faits qui en disent long. L'un des plus grands canonistes de ce temps et de tous les temps (*juris utriusque monarcha*) est Henri de Suse, cardinal-évêque d'Ostie, qui nous a laissé deux ouvrages, fruit de son enseignement sur les décrétales, une *Lectura* et une *Summa*. Or, Henri de Suse fut professeur à Paris, et à Paris seulement. Ses ouvrages sont, de toute évidence, le résultat de son enseignement. La conclusion s'impose.

Voici le second fait. Le picard Jean Lemoine, qui dut toute sa formation à l'université de Paris, et marqua sa reconnaissance par la fondation d'un collège, dont le souvenir survit dans la rue que l'on sait, devint cardinal en 1294. Lorsqu'en 1298 parut le *Sexte* de Boniface VIII, il entreprit un commentaire de ce nouveau recueil et, quand il l'eut terminé, il ne crut pouvoir mieux faire que de l'envoyer[3] à l'université de Paris (sa lettre est du 16 février 1301). C'est donc que les décrétales étaient en honneur sur les bords de la Seine. La Faculté de décret de Paris répondit à cette avance en adoptant, comme « glose ordinaire » du *Sexte*, le travail de Lemoine. Cette utilisation dura, d'ailleurs, jusqu'en 1481, date où l'invention de l'imprimerie fut funeste au livre devenu classique de Lemoine. En effet, l'œuvre similaire de Jean André, acceptée comme « glose ordinaire » à Bologne fut imprimée de bonne heure et supplanta, même à Paris, Lemoine, resté manuscrit jusqu'en 1585. Les maîtres de Paris ne se résignèrent qu'avec peine[4] à cet abandon; les nécessités pratiques l'emportèrent.

Avec le XIV[e] siècle, nous commençons à être éclairés directement sur l'enseignement des décrétales. Celles-ci sont toujours l'objet

3. DENIFLE et CHATELAIN, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. II, p. 90.

4. FOURNIER et DOREZ, *la Faculté de décret*, t. II, p. 501. Le 12 juillet 1481, le premier *legens de mane*, ayant à commenter le *Sexte* suggère à la Faculté qu'elle lui permette de faire « cum Apparatu Johannis Andreae. Hoc sibi videbatur esse perutile scholaribus, eo quod omnes quasi scholares habent libros impressos in quibus est Apparatus Johannis Andreae super Sexto, et non Apparatus Johannis Monachi ». La chose est mise en délibération, et huit jours plus tard les maîtres se résignent à cette solution « non sine tamen gravibus racionibus in contrarium allegatis, eo maxime quod semper in schola Parisiensi à primordiis fuit observata lectura Apparatus et glossarum Johannis Monachi... quod etiam Johannes Monachi, natione Gallicus et doctor in jure canonico Parisius... fuisset ».

des exercices des bacheliers, exercices pratiqués *l'après-midi*, en deux séries, l'une commençant quand sonnait l'heure de *none* à Notre-Dame, l'autre réglée par la sonnerie de *none* à Saint-Jacques (couvent des Dominicains).

C'est alors que les textes nous révèlent un autre enseignement des décrétales, le vrai celui-là, qui avait lieu, non le soir, mais le matin (*de mane*), de grand matin même (*in aurora*) et qui était confié, non à des bacheliers novices, mais à des professeurs expérimentés. Ce qui a provoqué la confusion, c'est que ces *legentes de mane* sont, dans les plus anciens statuts, désignés souvent sous le nom de *baccalaurei*, ce qui fait qu'on ne les a pas distingués des bacheliers du soir.

Ne nous en étonnons pas, puisque, au témoignage de C. Thurot[5], le baccalauréat, jadis « n'était pas un grade, mais un état. En réalité ce terme signifiait apprentissage, l'apprentissage de la maîtrise. Le bachelier était celui qui n'était plus étudiant, et qui n'était pas encore maître ». En somme, quiconque n'était pas docteur en décret de Paris pouvait être englobé, pour les maîtres parisiens, dans la dénomination générale de bachelier, même s'il était licencié, ou docteur d'une autre Faculté.

Ceci dit, venons-en à nos *legentes de mane*, même s'ils sont appelés *baccalaurei*.

Le premier dont nous avons trouvé le nom précis est Jean de Semur[6], mort chanoine de Paris et conseiller au Parlement, le 16 septembre 1349. En 1335, il est cité comme *de mane ordinarie legens Parisius* et, un peu plus tard, on le désigne comme suit : « *valentissimus clericus* licenciatus in utroque jure, *de mane* ordinarie *legens Parisius* ». Il ne quitta la *lectio matutinalis* que pour devenir auditeur de Rote[7]. Voilà certes un professeur de décrétales qui était qualifié.

Son successeur, si on peut dire, ou du moins celui qui se présente à nous tout de suite (on pense qu'il mourut vers 1350) n'est autre qu'Henri Bohic, dont un ouvrage, parvenu jusqu'à nous, a consacré la renommée, nous voulons dire ses *Distinctiones*. Cette œuvre importante débute ainsi : « Venerabilibus et discretis viris doctoribus, licenciatis, baccalaureis et aliis scholaribus auditorium suum lecture Decretalium de mane Parisius intrantibus, Henricus Boich, Leonensis dioecesis in Britannia, inter alios utriusque juris professores minimus... ». Les *Distinctiones*, que Van Hove[8] appelle « *opus eximii valoris* » sont donc l'œuvre d'un *legens de mane* de notre Faculté pour les décrétales. On le voit, l'enseignement était en bonnes mains.

La seconde moitié du XIV[e] siècle n'est pas moins remarquable en collaborateurs de choix. Un texte de 1386 nous en offre une

5. *De l'organisation de l'enseignement dans l'univ. de Paris*, p. 137.
6. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 473.
7. Cerchiari, *Sacra Romana Rota* (Rome, 1920), t. II, p. 28.
8. *Commentarium Lovaniense. Prolegomena*, p. 261

série[9] : « Et est moult décorée la Faculté (de décret) de la lection du matin, car plusieurs vaillants hommes, y ont lu au temps passé, comme le pape Urbain, qui paravant (*sic*) était docteur solennel à Montpellier, maître Guillem Chalop, maître Henri Boic, maître Thomas Haudry, messire Ancel Chocart, maître Thomas Payan... et convient que cils qui lit matin soit moult suffisant... ».

Cette liste est remarquable. Elle nous révèle qu'Urbain V, pape de 1362 à 1370, docteur de Montpellier, tint à Paris l'office de la lecture matinale des décrétales. N'étant pas docteur de Paris, il ne pouvait être régent; mais il ne crut pas indigne de lui d'assurer l'enseignement des décrétales.

Thomas Haudry, cité après Bohic, était originaire de Chartres, et docteur *in utroque jure* d'Orléans. En 1364, il reçoit de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, des lettres de vicaire général et d'official[10]. Lui aussi, quoique docteur, n'hésita pas à « lire le matin » les décrétales. C'est aussi le cas de maître Thomas Payen (*Pagani*), docteur *in utroque*, qui « per quinque annos continuos legerat ordinarie de mane Parisius »[11].

Ajoutons un autre nom du XIV[e] siècle. Cette fois, c'est encore un docteur *in utroque*, non de Montpellier, ni d'Orléans, mais de Bologne. Ce canoniste s'appelle Évrart de Trémaugon, mort en 1386 évêque de Dol, après avoir été conseiller très intime[12] du roi de France Charles V. De lui, le ms. lat. 12461 de la Bibliothèque nationale[13] nous a conservé trois discours. L'en-tête du premier, qui est de 1371, nous apprend que l'auteur n'est autre que « dominus Evrardus de Tremaugons, doctor utriusque juris, legens ordinarie Parisius in aurora in magnis scolis ».

Il arrivait parfois que le professeur de décrétales, devant s'absenter, souhaitait avoir un suppléant. En ce cas, il sollicitait une permission des maîtres-régents. Au début de l'année scolaire 1374-75, Trémaugon, empêché « *propter negocia... Karoli regis Francorum, quibus insistere* (*eum*) *oportet* » voulut se faire remplacer, au moins provisoirement, dans sa chaire. Au lieu de s'adresser au collège des docteurs en décret, il se tourna vers le pape, et sous la date du 9 septembre 1374, Grégoire XI lui accorda tout pouvoir, afin que : « tu qui, in Parisiensi studio, de mane, decretales ordinarie legis... aliquam personam ydoneam, quam ad hoc duxeris eligendam, loco tui, ad hujusmodi lecturam, etiam absque consilio, auctoritate, licencia vel consensu... magistrorum... in Facultate decretorum regentium... substituere, quando tibi placuerit, libere possis. »[14]

9. DENIFLE et CHATELAIN, *Chartularium* ..., t. III, p. 433.
10. Voir notre ouvrage *les Origines du vicaire général*, p. 143.
11. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. II, p. 134.
12. Dans son étude sur *Évrart de Trémaugon et le Songe du Verger* (Paris, E. Droz, 1933), A. COVILLE prétend qu'il pourrait être l'auteur de ce dernier ouvrage.
13. Folios 64, 74 et 100.
14. A. COVILLE, *Évrart de Trémaugon*, p. 79.

Pour jeter maintenant un coup d'œil sur le XV^e^ siècle, constatons que, le 21 août 1415, la Faculté[15] délibère sur la nomination d'un titulaire de la lecture matinale des décrétales. Cette fois, c'est encore un docteur en décret de l'Université de Montpellier qui est choisi (Raymond Bonet).

Onze ans plus tard, le jeudi 26 octobre 1426, les maîtres-régents sont encore réunis. Et voici que se présente devant eux un prélat, qui n'est autre que Jean Léguisé (*Acuti*), évêque élu de Troyes. Que venait-il faire ? Remercier la Faculté de ce qu'elle l'avait appelé à la charge de lecteur matinal en décrétales, charge qu'il occupait encore au moment de sa promotion à l'épiscopat. Le comparant assurait devoir son élection épiscopale uniquement (*non alia occasione*) à la notoriété que lui valut sa qualité de lecteur *de mane*. Et, chose piquante, il s'offrait à continuer encore quelque temps son enseignement, jusqu'à l'arrivée de son successeur : ce qui fut accepté[16].

Nous arrêterons, sur ce cas typique, l'énumération des professeurs de décrétales, que nous pourrions continuer jusqu'au XVI^e^ siècle. Nous nous bornerons à relever les faits suivants. D'abord, à mesure qu'on avance dans le temps, ces professeurs se multiplient. On en trouve souvent deux, trois ou quatre fonctionnant en même temps. En 1446, ils étaient cinq[17]. Le poste était de plus en plus brigué. En 1476, il y eut quatre candidats et on établit un véritable concours pour les départager[18]. Le 13 février 1477, la Faculté voulant honorer ces *legentes de mane* décide que, désormais, dans les actes académiques, ils siégeront au premier banc réservé aux nobles « in prima bancha que nobilium dicitur »[19].

Ces quelques lignes suffiront à mettre dans son vrai jour la place des décrétales dans la formation juridique des élèves de la Faculté de décret de Paris. C'est une légende que de représenter ses maîtres-régents comme dédaignant les décrétales. D'ailleurs, toute la matière de l'examen du baccalauréat portait sur elles. En outre, en commentant le *Décret*, les maîtres ne pouvaient se passer d'alléguer abondamment les décrétales, de même que les décrétalistes se référaient constamment au *Décret*. Tout se tient. Enfin, et surtout, l'existence de plusieurs chaires occupées par des professeurs qualifiés en science des décrétales achève notre démonstration.

15. FOURNIER et DOREZ, *la Faculté de décret*, t. I, p. 129.
16. FOURNIER et DOREZ, *la Faculté de décret*, t. I, p. 274.
17. FOURNIER et DOREZ, *la Faculté de décret*, t. II, p. 148.
18. FOURNIER et DOREZ, *la Faculté de décret*, t. II, p. 295. C'est une occasion pour les docteurs régents de rappeler « quod istud officium esset magni laboris et magne consequentie, quod etiam legens ordinarium portabat pondus majus et gravius totius Facultatis ».
19. FOURNIER et DOREZ, *la Faculté de décret*, t. II, p. 332--333.

Ed. FOURNIER,
doyen de la Faculté de droit canonique
de Paris.

LE COLLÈGE MIXTE DE MONTAUBAN AU DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XIV

DOCUMENTS INÉDITS

Parmi les riches collections de documents réunis dans les portefeuilles Godefroy de la bibliothèque de l'Institut de France, le tome XV, composé surtout de pièces relatives aux Jésuites, mérite de retenir l'attention. Les règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV sont les périodes historiques auxquelles appartiennent ces pièces assez disparates, chacune d'elles offrant son intérêt, d'autant qu'un bon nombre ne sont point seulement des copies mais les originaux mêmes, rassemblés par un collectionneur attentif à grouper tout ce qu'il pouvait rencontrer de documents, soit en faveur, soit surtout au désavantage de la Compagnie de Jésus.

Les extraits qu'on va lire se rapportent à l'histoire du collège des Jésuites de Montauban et pourront servir de contribution à la monographie qu'il serait intéressant de consacrer à cette curieuse institution. Louis XIII, en installant les Jésuites dans ce boulevard du protestantisme, avait laissé près d'eux et sous le gouvernement du principal, qui était un Jésuite, bon nombre de maîtres protestants pour les classes inférieures. De là, étant donné la population écolière en majorité calviniste, des difficultés nombreuses dont on prendra une idée dans les documents ci-dessous.

Le premier, sans millésime, mais qui peut être attribué, par conjecture, à l'année 1645, est le procès-verbal d'un des nombreux incidents qui durent déterminer les intéressés à faire des démarches pour obtenir la cessation de cet état de choses et plaider la « séparation ».

Le second mémoire a pour objet la séparation même. Il existe en double exemplaire. L'une de ces copies, surchargée de corrections et d'additions, présente un texte plus complet : c'est en effet la minute sur laquelle des modifications et suppressions ont été opérées, et dont il est besoin de garder le souvenir. Nous la reproduirons ici, en plaçant entre simples parenthèses < > les passages supprimés dans la seconde copie, qui n'est qu'une sorte de mise au net envoyée au roi par l'intendant. Les phrases entre crochets [ ] ont au contraire été ajoutées dans le texte définitivement arrêté.

La dernière pièce, la plus courte, est la réponse de la ville au mémoire précédent, lettre assez laconique et dont la date permet de supposer celle des pièces antérieures. La lettre de Phelipeaux (La Vrillière), adressée à l'intendant de la généralité de Montauban, La Marguerie, notifie la décision royale. L'avis de la Cour, en dépit des instances concluant à la séparation, demande le maintien du *statu quo*. Elle contient aussi une réponse relative au temple de Saint-Antonin, où il apparaît que les ministres de la régente Anne d'Autriche entendent n'être plus importunés de ces questions, et enjoignent à l'intendant de les résoudre de son mieux, et à ne plus recourir à l'autorité royale.

Voici les documents :

I

Ce jourd'huy 21e du mois d'aoust à l'heure de midi, une troupe d'escoliers de la religion prétendue réformée estants venus à heure indeüe, c'est à dire trois heures avant leur entrée de classe, dans la basse court du collège continuer leurs insolences ordinaires, se sont pris à crier, siffler, tirer des pierres l'un contre l'autre, et particulièrement en jetter quantité dans le puits qui est au milieu de ladite basse court, et tout cela avec tant de bruit qu'ils estoient ouys avec grande incommodité de toutes les chambres dudit collège. Là dessus le Père régent de la rhétorique, qui se trouva par rancontre à la basse court préparant des affiches qui se faisoint dans sa classe, les pria par trois diverses fois d'estre sages, mais comme ils ne faisoint que s'en mocquer, il prit un desdits escoliers par la main et le conduisit à la classe voisine, le menassant de luy faire bailler du foüet. D'abord le ministre Charles le Jeune qui estoit aux escoutes, et peut-estre faisoit joüer toute cette tragédie, accourt avec furie accompagné de foule de monde, hommes et femmes, et soudain, assisté particulièrement de son fils, de deux proposants et de Bories, se jettant contre ledit Père régent avec de grandes violences et des menaces atroces, le tirent par le bras avec des seccousses, poussades et mesme des coups de pied hors de la classe où il estoit. A mesme temps le ministre Charles le Vieil vient par l'autre porte du collège dans ladite basse court, pareillement accompagné de beaucoup de monde et surtout d'un certain nommé Daniel de Bia, connu pour un des plus factieux de leur parti, de sorte que le monde croissant et la basse court se remplissant de gens de la religion prétendue réformée, le Père principal, oyant le bruit de sa chambre, y accourt avec autres trois Pères.

Ledit Père principal s'adresse audit ministre Charles le Jeune et le prie de luy dire que c'est et de terminer l'affaire paisiblement eux deux et cependant ranvoyer toute cette foule de monde, hommes et femmes de la religion prétendue réformée, de peur de quelque sédition. Pour toute response lesdits deux ministres avec lesdits deux proposants l'un blond, marqué au front d'une tache de vin, et l'autre poil de vache, avec un certain nommé Jan du Pré portant un manteau rouge, et ledit fils du ministre Charles le Jeune, avec fureur menacent lesdits Pères Jésuites, mesme levant le bras comme pour les frapper et leur disant des injures atroces; qu'ils les marqueroint et donneroint si bien sur leurs doigts qu'ils s'en souviendroint; qu'ils estoint leurs maistres, qu'ils les chasseroint du collège, qu'ils estoint sept pour un, et

qu'au reste, tous les Jésuistes estoint des coquins, de malheureuses gens, qu'ils avoint esté bannis de la France pour leurs crimes, qu'ils estoint des scélérats, etc. Et tout cela le disants et le redisants sans cesse avec continuation de menaces, ledit Père principal prie l'assistance de se souvenir de tout cecy afin d'en informer, et représante auxdits deux ministres que tout cela tendoit à sédition. Ils respondent qu'ils ne craignent que Dieu et que les Jésuites informent autant qu'il leur plaira. Là dessus un Père ayant adjousté qu'il falloit craindre le roy, lesdits deux ministres, en donnant du nés, repartent avec risée que pour le roy ils sçavoint prou comme il en falloit parler. Lesdits deux proposants et notamment le poil de vache et le dit de Jan du Pré crient plusieurs fois qu'il faut frotter, plastrer et escraser cette canaille de Jésuistes [et les jetter dans le puis, et que le roy faisoit mal de les tenir à Montauban. Et le fils du ministre Charles le Jeune, comme le Père principal luy dit qu'il avoit tort d'avoir donné de coups de pieds audit Père régent de la rhétorique, veu qu'il ne lui faisoit aucun tort, adjousta en menaçant qu'il estoit bien mary de ne luy avoir point donné de coups de pieds et que c'estoit un impertinent, ce qu'il dit plusieurs foys en menaçant].

Cependant comme le Principal voit que le bruit augmente et que la foule des hommes et des femmes de la religion prétendue réformée croist dans la basse court et que la femme et chumbrière dudit ministre Charles le Jeune paroissent aux fenestres de l'appartement qui regarde sur laditte basse court du collège, se retire avec tous les autres Pères et proteste qu'on informera de tout[1].

Il est probable ou du moins fort possible que cette échauffourée, d'après le récit de laquelle on en peut supposer d'autres, détermina les Jésuites à postuler un autre *modus vivendi*. La requête qui suit, libellée par leurs soins, et sans doute soumise à l'intendant pour être envoyée par lui à la Cour, énumère les motifs pour ou contre la séparation. Ceux-ci, placés en tête du mémoire, sont les moins nombreux et les arguments en faveur de la division, fortifiés de nouvelles remarques ou allégés de faits particuliers qu'on jugea sans doute inutiles, l'emportent sur les premiers. La conclusion n'était donc pas douteuse et la requête était bien pour l'établissement d'un collège exclusivement protestant avec l'espoir secret d'un échec : car les requérants ne dissimulent pas que la persistance de l'union ne suffisant pas, à leur avis, à ruiner le collège protestant, ils escomptent que la séparation sera plus efficace. On notera en effet l'insinuation finale qui demande de voir transférer à Saumur, « cœur de la France », l'académie de Montauban.

II

Despuis que les Pères Jésuites ont esté mis dans un mesme collège avec ceux de la religion prétendue on a tousjours disputé problématiquement s'il estoit plus expédient pour le bien de la foy catholique et pour le service du roy qu'ils fussent séparez les uns des autres.

1. Bibl. de l'Institut, *Collection Godefroy*, t. XV, fol. 294 et v°.

Pour la négative les raisons sont :

1° Qu'estants dans mesme collège les Pères Jésuites ayants de professeurs plus entenduz et plus exactes à enseigner, le party contraire en seroit obscurcy et discredité et peu à peu ruiné.

2° Que les religionaires estrangers qui auroi[ent] à envoyer leurs enfants à Montauban pour estudier, sçachants les Jésuites si près, les envoyeroit ailleurs et ainsy leur collège se déserteroit, comme en effect on le void aujourd'huy de beaucoup descheu.

3° Que si on leur permet de bastir un autre collège à part pour eux [dans la mesme ville], ils prendront plus de cœur et s'efforceront de le faire fleurir, estimants estre en cela plus considérez dans l'Estat; et de vray, puisqu'ils poursuyvent cela avec tant d'instance, c'est un signe qu'ils prétendent y gaigner beaucoup.

4° Qu'ayants un collège à part, ils pourroi[en]t s'en servir pour y faire des assemblées politiques sous prétexte des littéraires et monopoler clandestinement quelque chose contre le service du roy.

Les raisons pour l'affirmative < sont celles qui suyvent >.

1° Que la séparation les esloignant de leurs émulateurs, comme leurs professeurs n'enseignent que pour le gain, ils s'en acquiteroient plus mal et s'évinceroient plutost et leurs escholiers aussy, car il est certain qu'estants esclairez de si près par leurs ennemys et ayants en veüe soir et matin la discipline des Jésuites, la honte les anime et ils en font moins mal et par conséquent se conservent mieux.

2° Il est vray que despuis qu'il a plû au roy mettre les Jésuites dans Montauban le collège des religionaires en est de beaucoup diminué, mais il ne fault pas attandre une plus grande diminution. Tout le mal qu'on leur pouvoit faire par la conjonction est faict, d'autant que tous leurs escholiers sont de la ville ou peu s'en fault et ceux-cy leurs sont asseurez, < s'il n'y a changement dans les affaires publiques >.

3° Il est pareillement vray que les Jésuites leur ostent quelques escholiers estrangers, mais réciprocquement ils en ostent aux Jésuites, y ayant des catholiques qui envoyeroient leurs enfants à Montauban, estants dans le voisinage, qui les envoyent aux autres villes plus esloignées et avec plus de despense, de peur que leurs enfants conversants dans mesme collège avec les hérétiques n'aprennent quelques mauvaises maximes. <Le seigneur de La Bastide n'est qu'à deux lieues de Montauban : cette raison luy a faict envoyer à Toulouse quatre jeunes enfans siens, en l'entretien desquels il n'espargneroit pas peu, les tenant dans Montauban >.

4° Il ne passe année qu'il n'y ait plusieurs querelles entre les escholiers catholiques et huguenots excitées par ceux-cy, comme les plus forts en nombre et se voyants sur leur fumier appuyez de leur[s com] patriotes qui menassent incontinent de sédition. Les catholiques sont en plus petit nombre et quasi tous estrangers, et par conséquent moins soustenus, si bien qu'il est arrivé qu'ils ont esté blessez à mort. Les parents qui scavent cela sont souvant destournés de les envoyer icy. Il est certain que la séparation des deux collèges apportera remède à cet inconvénient.

5° Les Jésuites dans cette conjonction n'ayants ni l'espace pour bastir cinq classes distinctes, ni le revenu pour entretenir le nombre de professeurs nécessaire, sont contraints de réduire les cinq classes en trois et les cinq professeurs en trois, ce qui fait que la jeunesse en est moins bien instruitte et les classes plus foibles, un professeur ne pouvant vacquer à deux classes comme à une.

6° Il est très considérable que la conjonction des deux collèges nuit

beaucoup à la réduction des dévoyez, d'autant que les ministres ou leurs surveillants et proposants estants tousjours dans le collège, ceux qui voudroient conférer avec les Jésuites n'y osent venir. Aussitost ils sont remarquez et appellez au consistoire, menassez et poursuyvys. Plusieurs disent aux Jésuites : « Nous vous irions voir, mais nous serions veus. »

< Et quant à la dernière raison alléguée en la négative cy-dessus contre la séparation desdits catholiques huguenots >, l'on ne peut dire que ladite séparation servira pour faire des assemblées et monopoles, car leur temple et leurs exercices leur donnent tout autant de prétexte qu'ils en voudront pour faire des monopoles et assamblées politiques, ayants tous les dimanches après les prières au temple assamblées consistoriales et assamblées de direction pour l'Académie, où ils peuvent traiter de ce qu'il leur plaira.

Le grand désir qu'ils ont [de la séparation] ne marque pas tant l'advantage réel et utile qu'ils en attandent, comme une vanité d'estre maistres partout et l'impatience de voir leurs petis professeurs contraints de reconnoître un jésuite pour principal du collège. Et de fait, tous les jours, ils secouent ce joug au préjudice des arrests du Conseil et règlements ordonnés par les commissaires du roy près du parlement de Toulouse et de la Chambre de l'édit de Castres < voire au préjudice des arrests du Conseil du roy >, quoyque lesdits règlements soient signés par les ministres et par le sindic de l'Académie; et quand les Jésuites se veulent servir de cette autorité pour réprimer les insolences de leurs escholiers, les ministres menassent qu'on verra pis. < Le faict en arriva il n'y a pas six semaines que le Père principal voulant remarquer un jeune escholier qui avoit arraché les thèses de philosophie et ouvert d'un coup de pied la porte de la philosophie, alors que les mesmes thèses estoi[en]t agitées, le ministre Charles le Vieux dit en présence de soixante escholiers : « Ces gens cherchent à brouiller, de dix il en fault faire vingt. » > On pourroit pourtant tirer profit de ce désir qu'ils ont d'estre séparez, car il y a apparance qu'ils en acheteroint l'effect en quitant le revenu d'environ de sept cents livres qu'ils reçoivent pour leurs basses classes. Et ce seroit à eux d'en chercher un autre. Et s'il estoit assigné sur l'eslection ou généralité de Montauban, l'on leur pouroit oster avec le temps.

Outre qu'il seroit très avantageux pour les catholiques de faire s'il se pouvoit consentir en faveur de ladite séparation de ce collège ceux de la R. P. R., d'oster leur académye de Montauban à condition de la transférer en un autre lieu comme Saumur, qui est au cœur de la France, ou telle autre ville qu'il plairoit à Sa Majesté, et par cette division leur collège de Montauban s'afoibliroit et leur académye aussy[2].

III

La lettre du secrétaire d'État, Phelipeaux, à l'intendant de la généralité de Montauban, complète et éclaire les deux pièces dont elle est l'accusé de réception et la réponse.

2. Bibl. de l'Institut, *Collection Godefroy*, t. XV, fol. 296-297.

Monsieur[3],

J'ai différé d'accuser la réception de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du IIII[e] mois passé, jusques à ce que il me fusse donné à entendre sur deux particularitez qu'elle contient. Maintenant je vous diray, touchant la désunion proposée du collège des Jésuites de Montauban d'avec celluy qui est occupé par ceux de la religion prétendue refformée, qu'ayant faict exactement considérer à leurs Majestés le mémoire que vous m'avez envoyé sur ce sujet, elles ont estimé qu'il n'estoit pas à propos de toucher en aucune façon audit collège et qu'il estoit plus advantageux de laisser les choses en l'estat qu'elles sont à présent. A quoy vous vous conformerez, s'il vous plaist.

Pour ce qui est du temple de Saint-Anthonin, que les catholiques ne veullent pas souffrir estre bâty au lieu qui avoit esté choisy par les habitans dudit lieu de la R. P. R., vous accommoderez, s'il vous plaist, cette affaire à la satisfaction des ungs et des autres, en sorte que nous n'en entendions plus parler. Sur ce, je vous baiseray très humblement les mains, et vous supplie de croire que je suis toujours, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

A Compiègne, ce XVII[e] may 1646[3].

La Vrillière.

Il n'est pas de notre sujet de poursuivre l'histoire de ce collège mixte de Montauban, dont la régence de Louis XIV décida le maintien. Les documents que nous avons cités limitent par leur date le champ de cette enquête. Il nous suffisait de les reproduire fidèlement, laissant à d'autres les recherches plus étendues.

Victor Carrière,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

3. Au dos : « A Monsieur, Monsieur de La Marguerie, conseiller du roi en ses conseils et intendant en la justice, police et finances en la généralité de Montauban » (Bibl. de l'Institut, *Collection Godefroy*, fol. 300-301 v°.)

NOTES DE STATISTIQUE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSES[1]

I. — *Les missions en France.*

Une source pour la statistique et l'histoire religieuse du XIXe siècle : les archives des missions intérieures : Lazaristes, Eudistes, Oblats de Marie-Immaculée.

II. — *Statistiques et notations nouvelles.*

§ 1. *Région du sud-est :* Diocèses d'Aix, Avignon, Viviers. — § 2. *Massif central et centre :* Diocèses de Saint-Flour, Clermont, Limoges. — § 3. *Moyenne et Basse-Loire :* Diocèses d'Orléans, Blois, Tours, Angers, Nantes. — § 4. *Province de Rennes :* Diocèses de Rennes, Saint-Brieuc, Vannes, Quimper. — § 5. *Du nord-ouest au nord-est :* Diocèses de Bayeux, Meaux, Cambrai. — § 6. *Diocèses de l'est :* Besançon, Saint-Dié. — § 7. *Diocèses du sud-ouest :* Auch, Bayonne.

III. — *Observations.*

Renseignements locaux. — Questionnaires. — Articles et ouvrages. — Requêtes.

De l'automne 1938 à l'été 1939, qui nous laissa sous un autre arroi que celui du pèlerin-enquêteur, nos dossiers se sont accrus si drûment qu'une analyse en serait impossible. Cependant, pour répondre au vœu de nos collaborateurs, pour les détourner des explorations déjà faites, les inciter à des recherches précises de géographie et d'histoire, les animer par l'exemple de l'épiscopat, des curies et des recteurs, je mentionnerai les principales pièces de la nouvelle série : les unes sont du XIXe siècle, les autres du second tiers de notre siècle. Après les avoir successivement présentées, je signalerai quelques publications et quelques projets.

1. Voyez cette *Revue*, t. XVI (1931), p. 425-449; t. XVIII (1932), p. 135-137; t. XIX (1933), p. 490-516; t. XXII (1936), p. 462-485; t. XXXV (1938), p. 307-330.

I. — LES MISSIONS EN FRANCE.

Une source pour la statistique et l'histoire religieuse du XIXe siècle : les archives des missions intérieures.

Le mot de « missions » évoque les exercices, souvent tumultueux, de la Restauration, auxquels le professeur Omodeo, après un séjour aux Archives nationales, a consacré trois articles dans la *Critica*, en 1938, sous le titre : *Cattolicismo e Civiltà moderna nel sec. XIX*. Mais les missions, au cours du XIXe siècle, furent ininterrompues. Les historiens n'en ont point fait grand cas. Cependant les archives des Congrégations missionnaires, qui m'ont été libéralement ouvertes, sont pleines de renseignements, comme l'avait prévu M. le chanoine Chenesseau.

Lazaristes. — Toutes les indications contenues dans les registres des maisons de Soissons, Saintes, Aurillac et Tours, déjà signalés au précédent article, ont été transcrites par mes soins.

Il m'est permis de préciser la géographie religieuse du diocèse de Soissons, de 1864 à 1886. Au sud, presque toutes les paroisses des archiprêtrés de Soissons et de Château-Thierry sont détachées de la pratique. Il en est peu qui gardent un sérieux contingent de fidèles; beaucoup sont presque dépeuplées de pascalisants. Cinq paroisses du doyenné de Braine furent évangélisées; elles comptaient environ 1 700 habitants : 21 hommes communièrent, dont 10 au moins ne faisaient point les pâques; en quatre paroisses du doyenné d'Oulchy, 1 500 habitants, 39 pascalisants. Au doyenné de Condé-en-Brie, en cinq paroisses rurales, 3 000 habitants : 176 confessions. Vers le nord, les archiprêtrés de Laon, Vervins et Saint-Quentin ne contiennent, en revanche, presque aucune paroisse où la pratique soit nulle. Et il y a des doyennés, la plupart aux frontières, sur lesquels les renseignements sont en général favorables : Craonne, Montcornet, Hirson, Wassigny, Bohain, le Catelet, Ribemont, Chauny. Le plus remarquable, c'est qu'en ces régions, il y avait de grandes disponibilités de « retour »; tandis que vers la Brie, rien ne réveillait plus les âmes mortes.

Le registre de la maison de Saintes commence en 1863 (non 1883 comme on l'a imprimé) et s'achève en 1885. Bornons-nous aux sept dernières années du Second Empire. Sauf la lisière sud-ouest, où une vingtaine de paroisses restent assez fidèles, rarement très fidèles, les Charentes sont insensibles ou même déchristianisées. Autour de Saint-Jean d'Angély, certaines paroisses, comme Archingeay, n'ont pas un seul pascalisant; à Mazeray, les prêtres étaient insultés, poursuivis à coups de bâton. Dans le canton d'Aulnay, à Cherbonnières, 12 premières communions d'adultes, au nombre desquels les sacristains de trois églises. Matha

est « une capitale de l'indifférentisme ». En 1867, les missionnaires y « réhabilitent quatre mariages civils, parmi lesquels ceux de deux sacristains ». En 1869 « la plupart des habitants n'ont pas fait leur première communion et quand on leur propose de se préparer à remplir ce grand devoir du christianisme, ils répondent stupidement qu'ils sont trop vieux à cette heure ». La moitié des mariages sont civils. A Beauvais, Massac, Gourvillette, bourgeoisie hostile, peuple d'une ignorance crasse, beaucoup de non-baptisés, la majorité des hommes n'ont pas fait la première communion. Brisambourg : 2 300 habitants, 10 pâques. Bresdon et Saint-Ouen, 1 150 habitants, 70 à 80 mariages civils. Aumagne, « terre classique du sacrifice ». Les missionnaires attribuent cette décadence à la politique, aux sectes (spirites, maçons, Solidaires), aux défaillances du clergé, à la frénésie des bals et même au commerce frauduleux de l'eau-de-vie.

Le registre d'Aurillac est plus avare de détails. Il montre la réponse quasi-unanime des paysans à l'appel des missionnaires, l'hostilité d'une grande part de la bourgeoisie, et comme certaines paroisses ont été plusieurs fois évangélisées on y peut dater (ainsi à Chalinargues, Molompize, Saint-Mamet) le recul de l'assiduité. Peu de document marquent mieux l'opposition entre peuple et notables.

Aussi laconique est le registre de Tours (1837-1881). On y relève cependant des précisions sur l'indifférence en matière de religion de bien des quartiers du diocèse. Sous la monarchie de juillet, Limeray, 1 150 habitants, la meilleure paroisse du canton d'Amboise, ne donne aux missionnaires que 260 pénitents; à Esvres, ils sont 200 sur 1 800 habitants; Montlouis est « ravagée par le socialisme ». Beaucoup d'insuccès notoires, et loyalement déclarés. Cependant, bien des paroisses fournissent la majorité de leurs adultes, et surtout dans les quatre cantons du sud, où il reste de la foi et du zèle. Même dans le centre, à Saint-Cyr-sur-Loire, à Saché, à Villaines, à Chargé; au nord, dans les cantons de Neuillé, de Neuvy, des îlots subsistaient sous le Second Empire. Au cours du demi-siècle dont ce registre fait la chronique, la baisse de la pratique est avouée, chiffrée. Les missionnaires accusent la politique, les bals, et en quelques lieux un curé négligent ou janséniste.

Eudistes. — Le R. P. Malabeuf, aumônier de la maison parisienne des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, a eu la grande obligeance de me confier le *Journal des missions, retraites et quarante heures* prêchées en Bretagne par les Prêtres de la congrégation de Jésus et Marie, dits Eudistes, à partir de 1851.

Dès 1826, ces religieux, établis au collège Saint-Martin de Rennes, inauguraient leur apostolat. Les Pères du collège de Redon, fondé en 1839, suivirent cet exemple et organisèrent définitivement en 1851 les exercices dont nous avons le compte rendu.

Deux diocèses surtout reçurent la semence : Rennes et Vannes. Quelques prédications ont été faites dans les diocèses de Nantes,

Coutances, Sées, Blois, Laval et jusqu'en Soissonnais et Bourbonnais. Chacun des ouvriers a consigné sa réussite. D'où l'inégalité des touches. Mais l'ensemble donne une impression de ferveur et de merveilleux. Dans les deux diocèses bretons, la population rurale se presse toute entière aux offices et cérémonies, se lamente au récit de la Passion, tremble à l'annonce du jugement dernier, assiège dès avant le jour les confessionnaux où absolvent tous les prêtres du voisinage, et s'il y a des réfractaires, souvent, le Ciel les frappe. Beaucoup de notations sur les caractères locaux, les influences personnelles, voire sur les troubles causés par la construction des chemins de fer. Des chiffres et des appréciations qui nous aideront à écrire l'histoire de cette chrétienté vivante qu'est la Bretagne intérieure de langue française.

Oblats de Marie-Immaculée. — Cette congrégation, fondée à Aix en 1816 par l'abbé de Mazenod, a d'abord essaimé dans le sud-est, puis, à partir de 1847, dans toute la France. Son histoire a été écrite par le R. P. Ortolan, qui a réuni, sur la création des établissements, les principaux membres de la Société, les relations, parfois orageuses, avec les évêques, des renseignements utiles et suggestifs, encore que trop incomplets. Une des parties les moins précises est, dans les deux tomes consacrés à l'Europe, celle qui concerne l'apostolat. Heureusement, des rapports et lettres des supérieurs de chaque maison se trouvent dans chacun des quarante premiers volumes de la revue : *les Missions de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée* (1862-1902), qui n'ont pas été mis dans le commerce et que le R. P. Boyon m'a cordialement communiqués[2]. On y peut glaner bien des témoignages sur la vitalité religieuse de la France pendant la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

Il y a quatre-vingts ans, la région d'Aix présentait déjà les contrastes qui nous frappent aujourd'hui : Châteaurenard, Maillane étaient fidèles, Rognes et les abords du chef-lieu, « terre d'indifférence » (I, 400; VI, 411). Les diocèses de Valence et de Grenoble reçurent la parole des Pères de Notre-Dame de l'Osier, à partir de 1834; sur 18 missions prêchées en 1862-1863 dans le nord des deux diocèses, un seul gros échec, à Chamanieu, un demi-échec, à Saint-Sorlin, partout ailleurs empressement quasi-unanime, « indicible », autour de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (I, 410; II, 381; IV, 522); les rapports du P. Lavillardière sont d'un vif intérêt pour la vie religieuse de ces quartiers au début de la République (XXIII, 201; XXV, 393). Les religieux de Notre-Dame-des-Lumières fournissent quelques chiffres pour le diocèse d'Avignon sous le Second Empire (V, 586; IX, 508). En Vivarais, ceux de Bon-Secours n'avaient, dans le même temps, qu'à entre-

2. A partir de 1891, les *Petites Annales* offrent quelques compléments. Depuis 1902, *les Missions...* ne publient plus que de rares informations sur l'activité de la Congrégation en France.

tenir la foi et à combattre l'automatisme sacramentaire (I, 432). Ils rencontraient plus de nuances dans le diocèse de Nîmes (VIII, 468).

Au centre, la décadence religieuse du Limousin est attestée par de nombreux rapports. Sous le Second Empire, « les populations sont pour la plupart plongées dans une profonde indifférence ». Cependant, il y avait des réserves de foi. Séreilhac était considérée comme une mauvaise paroisse; or 1 200 habitants sur 2 000 vinrent aux exercices (II, 507); à Dracy-le-Fort, 6 hommes et quelques femmes pascalisaient, il n'y avait personne à la messe dominicale : 80 hommes et toutes les femmes communièrent (III, 570). A partir de 1875, les rapports sont de plus en plus pessimistes. « La Creuse est aujourd'hui gangrenée par l'Internationale » (XIII, 339); en 1877, une seule mission. « Un très grand nombre de paroisses semblent être peu ou point missionnables, tant la religion fait défaut à leurs pauvres habitants » (XVI, 126); en 1888, « les missionnaires de Limoges sont, comme les ouvriers de la Creuse, obligés d'émigrer pour aller chercher du travail » (XXVI, 238). Sauf au canton d'Aixe, à Bellac, à Dontreix, à Felletin, en Combrailles, résultats maigres (XXXII, 229; XL, 412). — En Orléanais, le supérieur de Cléry constate en 1862 les ruines de la foi (I, 443). Cependant, il y avait de bonnes paroisses comme Sully où le doyen comptait, en 1862, 938 pascalisants, dont 161 hommes et 134 jeunes gens. A Meung-sur-Loire, monsieur Ingres donnait l'exemple de la piété. — En Nivernais et Berry, la maison de Saint-Andelain, née au milieu d'une paroisse révoltée (X, 56), alternait succès et revers : en 1875-76 (XIII, 362; XIV, 51), Jars, Vandenesse répondent à l'appel, mais Cosne est totalement insensible, et à Cervon comme à Gacogne, les hommes ne veulent se confesser qu'à Pâques; le Morvan a des paroisses entièrement fidèles (Mesves), d'autres où l'émigration, le recrutement des nourrices font grand tort à l'Église (Arleuf).

En ce même temps, le Bordelais offrait assez bon accueil aux missionnaires (XIII, 342). « Le Médoc est la partie la mieux conservée du diocèse » (XII, 80).

Les quatre parties du diocèse d'Angers sont décrites en 1863 et surtout en 1878 dans de remarquables rapports du R. P. Roux (II, 350; XVI, 129).

Voilà donc sur une vingtaine de diocèses des vues que l'on chercherait vainement dans les archives diocésaines ou départementales de la plupart d'entre eux, ou encore aux Archives nationales, en lisant les rapports des préfets, des recteurs et des procureurs généraux, seules sources auxquelles ait pu recourir le regretté Maurain, dans sa belle thèse de doctorat, pour la description religieuse de la France sous le Second Empire. La comparaison que nous avons faite entre les dossiers des Archives nationales et ceux des missionnaires nous engagent à recomman-

der les uns et les autres : la concordance est ordinaire, mais les seconds, moins généraux, précisent davantage[3].

Mes recherches se poursuivent du côté des RR. PP. Franciscains, Capucins, Jésuites, Montfortains, dont les archives de missions intérieures sont plus dispersées ou plus lointaines. Et dans les diocèses, chez les missionnaires diocésains. Jusqu'à présent, je n'ai eu entre les mains que des cahiers du XX^e^ siècle. Les comptes rendus de missions, dans les *Semaines religieuses*, ne sont pas toujours aussi riches d'histoire que d'édification : cependant, ils contiennent parfois d'excellentes indications, et j'ai beaucoup appris dans les volumes de Limoges.

En somme, les relations, statistiques, notules que je viens de signaler nous renseignent sur les dispositions courantes et sur les réserves cachées du peuple; elles font apparaître l'état de chaque paroisse et ses capacités de retour à Dieu. On y apprend les qualités, bonnes et mauvaises, de la masse, l'attitude des notables et du clergé, les résultats des exercices. Au cours du siècle, on y mesure l'attachement du peuple à sa foi, par sa coutume et par ses *élans* (ce que d'autres appelleront, sans trahir la langue, il est vrai : son potentiel religieux). Un peuple que l'on peut reprendre périodiquement reste, au fond, fidèle. Un peuple que la mission ne touche plus est perdu pour l'Église. C'est le dernier signe de la déchristianisation. Nous l'avons aperçu avant 1900 et même avant 1870 dans les régions actuellement détachées, où, contrairement à une opinion commune, les lois d'exception et de séparation n'ont fait que consommer des ruines.

Les historiens savent tout ce qui peut troubler la vue d'un missionnaire : brièveté des informations sur la paroisse, souci de ne point mésestimer les fruits de la sainte saison, habitudes oratoires, jusque dans l'écriture, parfois jusque dans l'arrondissement des chiffres. Mais celui qui, sous prétexte de ces risques professionnels, abandonnerait les rapports de mission aux âmes pieuses avouerait son inaptitude à la critique et négligerait une des sources (elles sont rares), une des sources principales, parfois lassante, souvent émouvante, de l'histoire de la pratique religieuse au XIX^e^ siècle.

3. On trouvera dans nos articles des indications sur l'état présent de chaque diocèse, sauf La Rochelle. S. Exc. Mgr Liagre, à qui j'ai soumis la carte de la pratique en 1870, m'écrit que le classement général n'a point changé mais que l'on est revenu de l'irréligion du Second Empire. Même rassurement pour le diocèse d'Angoulême, dans une lettre de M. le chanoine Chevalier, secrétaire-archiviste.

II. — STATISTIQUES ET NOTATIONS NOUVELLES.

§ 1. — RÉGION DU SUD-EST.

Diocèse d'Aix. — A Aix, S. Exc. Mgr Roques avait eu la bonté, en 1939, de promettre à notre confrère M. Aubenas, chargé de cours à la Faculté de droit, la collaboration de ses bureaux. Nous aurons donc bientôt des chiffres. Dès à présent, M. l'abbé Joyeux trace une esquisse du diocèse. Il distingue trois zones. Au nord, entre Rhône et Durance, les cantons de Saint-Remy et de Châteaurenard (sauf le chef-lieu et quelques villages, tel Eyragues) gardent une foi catholique et royaliste très vivante. A Saint-Remy, 5 000 habitants, 600 hommes pascalisent. Rognonas, Barbentane, Maillane ont encore plus de religion. Au sud, ceinture de Marseille, population industrielle, cosmopolite, déracinée, à réincorporer dans l'Église. Entre ces deux extrêmes, une terre d'indifférence.

Diocèse d'Avignon. — Encouragé par S. Exc. Mgr de Llobet, j'ai parcouru le diocèse d'Avignon et M. l'abbé Sicard a constitué un excellent dossier dont le double est entre mes mains. D'abord, copie des registres de catholicité 1936 et 1937, qui fournissent des indications sur les délais de baptême et les derniers sacrements. Les neuf dixièmes des enfants ne sont point baptisés dans la semaine de leur naissance. La majorité des mourants reçoivent les derniers sacrements : 1 483 contre 1 416 déconfès en 1937 (ne sont pas comptés les hospices et hôpitaux; à Avignon, 284 mourants sont administrés sur 297). Une fiche a été établie pour chaque paroisse par M. Sicard, qui avait entrepris avec M. le chanoine Pinet une carte de la pratique. Elle ne semble pas devoir révéler de régions bien tranchées. Le conformisme saisonnier est à peu près général, et la pratique, minoritaire, descend rarement très bas, s'élève aussi rarement au-dessus du tiers de la population adulte.

Diocèse de Viviers. — S. Exc. Mgr Coudert m'a gracieusement autorisé à prendre copie, dans sa belle demeure, des statistiques recueillies de 1926 à 1937 par son administration. Elles font apparaître la parfaite fidélité des régions généralement montagneuses du nord et de l'est. La quasi-unanimité se réalise en plusieurs cantons. A Coucouron, sur 6 784 recensés, y a-t-il 100 réfractaires ? Satillieu, Saint-Félicien, Saint-Agrève, Lamastre, le Cheylard, Burzet, Saint-Étienne-de-Lugdarès offrent — quelques chefs-lieux mis à part — une physionomie analogue. Les plaines et plateaux du sud sont plus dissociés, bien qu'ils gardent une forte proportion de pratiquants. En somme, le sud-ouest incline vers l'indifférence du Bas-Rhône, tandis que le nord et l'est se rattachent au bloc religieux du centre, où nous allons maintenant pénétrer.

§ 2. — MASSIF CENTRAL ET CENTRE.

Diocèse de Saint-Flour. — M. le chanoine de la Vayssière, secrétaire général de l'Évêché, précise les renseignements qu'il nous a si cordialement donnés en 1933. D'après ses calculs et sa longue expérience, la proportion des pascalisants serait de 85 % dans les cantons de Chaudesaigues et de Monsalvy; 80 à Ruines; 70 à Saint-Flour, Riom, Salers et Pierrefort; 65 à Mauriac et Pleaux; 60 à Mours et Murat; 55 à Aurillac. Mais le précepte dominical, sauf dans les trois premiers cantons, est négligé par 15 ou 20 % des pascalisants. Observation à retenir : les émigrants revenus au pays reprennent, en général, leurs pratiques religieuses.

Diocèse de Clermont. — Les procès-verbaux des années 1937 et 1938 que l'évêché de Clermont a eu l'attention de me faire communiquer par M. Connen, professeur au Grand Séminaire, embrassent les archiprêtrés de Clermont et de Riom. Il y manque 38 paroisses, et toute proportion est donc exclue. Mais il paraît certain que les pourcentages classiquement admis pour cette moitié du département et que nous avons reproduits en 1933 sont supérieurs à la réalité. Il faut les rabattre au moins d'un tiers. Bien qu'incomplètes, nos statistiques comportent un enseignement.

Diocèse de Limoges. — Grâce à l'amitié de MM. les chanoines Goguyer - Lalande, chancelier, et Magne, supérieur du petit séminaire d'Ambazac, qui, par ailleurs, m'ont comblé de rapports et d'explications du plus vif intérêt, j'ai pu explorer, jour et nuit, les archives du diocèse de Limoges, en octobre 1938. Notre dessein est d'étudier en un volume particulier l'histoire de la pratique religieuse dans une région fidèle et dans une région infidèle: nous avons choisi la Creuse pour cadre de la seconde expérience. Les documents abondent. MM. les curés y ont ajouté, pour la période contemporaine, de délicates précisions. Chacun sait que la Creuse ne présente pas l'uniformité d'un désert. Si la Marche appartient à la vaste région indifférente du Centre, le pays de Combrailles tient à l'Auvergne par son passé, son caractère et ses usages. Les populations y demeurent pratiquantes; bénéficiant du contraste avec leurs voisines de l'ouest, on les appelle dévotes. Il est sûr que d'Auzances ou d'Evaux à Saint-Sulpice-les-Champs ou Jarnages, l'atmosphère change de qualité. Mais où se fait le passage ? M. l'abbé Touraille, docteur en droit canon, curé de Flayat, m'écrit : « Il existe une frontière très nette, c'est la rivière la Tarde, affluent du Cher. Par exemple, Lupersat, rive droite, très bonne paroisse; Bellegarde, rive gauche, très mauvaise. Dans une même paroisse, séparation selon qu'il s'agit de la rive droite ou gauche : c'est le cas, notamment, à Saint-Avit-de-Tardes. » Observations analogues de M. l'abbé Ardant, curé de Saint-Chabrais, qui classe les communes et jusqu'aux villages dans leurs cadres naturels, pour établir la vraie frontière des pratiques, et en interpréter les nuances. Voilà le travail que nous souhaitons partout : des limites géographiques, des explications de tout ordre.

§ 3. — MOYENNE ET BASSE-LOIRE

De la Creuse marchoise, gagnons par le Berry (où M. l'abbé Chardon me fournit un bon examen local) d'autres pays déchristianisés, aux diocèses de la Loire moyenne.

Diocèse d'Orléans. — Grâce à Mgr Darnault, vicaire général, à M. l'abbé Dupuis, aumônier de Saint-Euverte et à MM. les curés, j'ai pu rassembler des renseignements sur toutes les régions du diocèse d'Orléans. S'il garde, selon sa tradition, dans son chef-lieu tant de catholiques éclairés, dans son clergé, des hommes éminents, les ruraux, en revanche, désertent leurs églises.

Les causes de la déchristianisation du Gâtinais sont énumérées avec ensemble : aux abbayes riches et décadentes a succédé une bourgeoisie voltairienne, mal contenue par un clergé faible jusqu'en 1850, et qui, avec toutes les forces de l'État, a opéré, de 1880 à 1914, et surtout de 1897 à 1906, dans cette terre de vie facile, où la religion avait peu de racines. Cependant, le nombre des baptêmes augmente, m'écrit M. le curé de Châteaurenard (et il le prouve), des unions sont régularisées, l'instruction religieuse est meilleure.

Plus haut, dans l'arrondissement de Pithiviers, la situation est un peu moins mauvaise. M. l'abbé de Beauregard, curé de Malesherbes, M. le curé de Puiseaux constatent un certain retour au conformisme saisonnier, voire à la pratique pascale : à Puiseaux 110 communions en 1908, 204 en 1937.

De Sologne, plusieurs lettres concordantes et un excellent mémoire de M. l'abbé Paul Guillaume, curé d'Ardon. Dans cette région, les campagnards, naguère isolés, ignorants, superstitieux, passivement soumis aux châtelains conservateurs et catholiques, sont aujourd'hui « brassés », « instruits par les politiciens », qui occupent parfois les domaines abandonnés par les vieilles familles. La pratique est tombée avec les anciens cadres, et il ne reste que la superstition, raillée au XVIII^e^ siècle par le prieur de Sennely et dont M. le curé d'Ardon cite de pertinents exemples.

Diocèse de Blois. — S. Exc. Mgr Audollent m'a ouvert libéralement ses archives fort bien classées, que j'ai étudiées avec la collaboration précieuse de son secrétaire, M. l'abbé Hémonée. Nous avons les éléments d'une monographie de ce diocèse, où le conformisme saisonnier reste assez commun, mais où la pratique est très faible, sauf vers l'est, en quelques paroisses relativement fidèles, comme Mers et La Chapelle-Saint-Martin, Vouzon et Souvigny. Que de ruines — et qui ne datent point d'hier — aux frontières de l'Eure-et-Loir et de l'Indre, entre Brenne et Loire, dans les alentours de Chambord ! Des groupes vivants ont cependant été constitués, qui suscitent des espérances.

Diocèse de Tours. — Le pays de saint Martin n'a pas beaucoup mieux résisté aux assauts du siècle. S. Exc. Mgr Gaillard m'a très gracieusement installé dans ses bureaux. J'y ai relevé tous les chiffres des procès-verbaux récents. Ils sont, en général, bien modestes, sauf dans ce coin enfoncé entre Vienne et Indre, qui comprend les cantons de Ligueil, La Haye-Descartes, le Grand-Pressigny et Preuilly-sur-Claise. Vers le nord, les cantons de Neuvy-le-Roi, Neuillé-Pont-Pierre et même Vouvray gardent quelques noyaux fidèles (ainsi : Neuillé, Saint-Antoine, Rochecorbon, Parçay-Meslay). Dans les cantons d'Amboise, Bléré, Châteaurenault, Langeais, Château-la-Vallière, la pratique est extrêmement faible : au canton d'Amboise, la ville exclue, sur 7 165 recensés, 133 hommes et 514 femmes pascalisent; à Château-la-Vallière, sur 8 364, une soixantaine d'hommes et moins de 600 femmes. Il y a des communes où bien des enfants restent païens et où les obsèques civiles ne sont point rares.

La carte des Lazaristes, au XIX^e^ siècle, offre les mêmes partages, avec une déchristianisation moins avancée mais aussi une élite moins brillante que dans le diocèse d'aujourd'hui.

Diocèse d'Angers. — La région du diocèse d'Angers qui touche à la Touraine est tout à fait indifférente. Subitement, on franchit, après Saumur, une frontière eucharistique, et l'on débouche en terre sainte. S. Exc. Mgr Costes m'a conté mille traits de cette ferveur angevine. Et M. le chanoine Civrays, doyen de la Faculté des lettres de l'université catholique, m'adresse une carte expliquée. La ligne de séparation passe à Durtal, Seiches, Corné, Saint-Mathurin, Saulgé, les Verchers, ne laissant à l'est, dans les arrondissements de Saumur et Baugé, que de rares communes de forte pratique. Le *Tableau* d'A. Siegfried montre à peu près le même partage, dans le domaine politique. Un partage qui n'est point d'hier. Le Choletais, observe M. Civrays, appartint à la Vendée militaire, le Craonnois (Segré) à la Chouannerie. Ces deux pays sont de structure hiérarchique, avec une population soumise, et le premier fut évangélisé par le Père de Montfort et ses missionnaires. Au contraire, le Saumurois critique, railleur et l'économe, le positif Baugeois ont peu de révérence pour les autorités d'Enhaut et d'ici-bas. Saumur accepta, puis fit rayonner le protestantisme; et tout le pays de Saumur à Baugé fut patriote, « pataud » sous la Révolution.

Diocèse de Nantes. — Désormais, nous sommes en terre très fidèle. S. Exc. Mgr Villepelet, qui nous renseigna avec tant de complaisance et de compétence sur le diocèse de Bourges, a mis à ma disposition les archives de son diocèse, et j'y relèverai, quand les circonstances me ramèneront dans mes tourbières, des chiffres qui montreront la foi de ce pays, car ils ne concernent pas seulement les actes gratuits de la pratique, mais les sacrifices qui, chez des ruraux, ne sont pas le produit de la simple coutume.

§ 4. — PROVINCE DE RENNES.

Diocèse de Rennes. — Peu de temps avant sa mort, S. Exc. Mgr Mignien, qui recommandait volontiers notre enquête, me conseillait chaudement de choisir le diocèse de Rennes comme type de région « conservée ».

M. le chanoine Groult, vicaire général, m'adresse trois documents qui justifient ce vœu : la statistique et la carte par canton du recrutement sacerdotal (la moyenne du département est de 2,91 pour 1 000 habitants; à Janzé, elle monte à 5,76); les relevés du canton de Pipriac pour 1937 (sur 13 210 recensés, 351 hommes et 171 femmes ne font point leurs pâques); un compte rendu de mission qui atteste l'unanimité paroissiale (à Torcé, 2 réfractaires sur 636 habitants).

Diocèse de Saint-Brieuc. — Quinze curés des Côtes-du-Nord me fournissent les éléments d'une étude du contraste entre les lisières maritimes et l'intérieur. De Plerneuf, où M. le chanoine Joly a fait un vrai *tractatus*, jusqu'à Tréguier, où M. l'abbé Le Gall compose un polyptyque, la géographie est si riche que nous la traiterons à part.

Diocèse de Vannes. — Autre contraste : la Bretagne française et la Bretagne bretonnante. MM. les curés-doyens de Guémené (pays breton) et de Carentoir (pays français) ont établi, à la demande de S. Exc. Mgr Tréhiou et de M. le vicaire général Moisan — éminents amis dont l'affectueuse sollicitude seconde tous mes vœux — des rapports qui seront incorporés à une étude sur les Bretagnes.

Diocèse de Quimper. — Le diocèse de Quimper, tout entier bretonnant, atteste, lui aussi, cette pluralité.

M. l'archiviste Waquet et M. l'abbé Kerbiriou continuent à préciser la carte religieuse et l'explication psychologique. « Si on tire une ligne qui part de Pencran (aux portes de Landerneau), passe à Tréflevenez, atteint Hanvec (au bas de la Montagne), puis Sizun, Saint-Caden, enveloppe les cantons d'Huelgoat et de Carhaix, plus on avance vers le sud-est, plus la religion décroît. » Le détachement de la montagne a des causes géographiques (difficulté d'atteindre l'église lointaine, émigration saisonnière), psychologiques (causticité de l'habitant, esprit d'indépendance, laxisme, scepticisme du frontalier qui s'étonne des divergences diocésaines), historiques (influence du collège de Morlaix, recrutement des instituteurs au Huelgoat, arrivée des cheminots à Carhaix).

Ligne nord-sud des frontières linguistiques, ligne est-ouest des frontières orographiques, ligne circulaire des frontières maritimes : nous voilà loin du mythe de la Bretagne fidèle ou de la Bretagne infidèle que nous présentent les stupides simplificateurs.

§ 5. — DU NORD-OUET AU NORD-EST.

Diocèse de Bayeux. — S. Exc. Mgr Picaud a bien voulu prescrire en 1938 une enquête dans deux doyennés de chacune des quatre régions de son diocèse : le Bessin, dont Bayeux est le centre; la plaine de Caen; le pays d'Auge, autour de Lisieux; le Bocage, capitale Vire. Voici le résultat général, pour les pâques.

DOYENNÉS	RECENSÉS	HOMMES	FEMMES
Trévières (Bessin)	7156	296	1033
Balleroy (Bessin)	9614	450	1470
Orbec (Auge)	4393	280	800
Cambremer (Auge)	4021	196	955
Evrécy (Caen)	6519	374	1276
Douvres (Caen)	13509	757	2816
Vassy (Bocage)	6742	983	2240

Ce tableau fait ressortir le caractère géographique de la diversité religieuse du diocèse. Le Bocage forme l'une des zones frontières (c'est-à-dire mêlées) de la grande région pratiquante de l'ouest; le pays d'Auge suit à quelque distance : sa note est celle que nous connaissons déjà de la partie est de l'ancien diocèse de Lisieux ;la plaine de Caen est beaucoup plus détachée, et le Bessin tient le dernier rang, au niveau que M. le chanoine de Chivré a relevé dans le nord du diocèse voisin de Coutances. Par rapport à la population totale (d'où il faudrait défalquer enfants, déments et non-catholiques), les pourcentages des quatre pays sont 47,36, 26 et 19. Majorité de pascalisants au Bocage, un quart de la population — ce qui est encore une bonne moyenne — dans le Bessin. Les chiffres de l'assistance à la messe dominicale sont, à quelques unités près, ceux des pâques. Pour les grandes fêtes, le public féminin augmente de moitié (de 10 400 à 15 000), le public masculin est plus que doublé (de 3 100 à 6 500).

Diocèse de Meaux. — Ce diocèse m'a comblé de documents. S. Exc. Mgr Évrard a fait transcrire tous les états, en y joignant, avec une curiosité apostolique et une inépuisable bonté, de nombreuses notes personnelles et des commentaires oraux, que j'aimais tant à cueillir dans son évêché et dans nos pittoresques promenades. M. le vicaire général Samson a relevé dans toutes les paroisses des chiffres sévèrement discutés. Mgr Bléry, vicaire général, m'a communiqué le registre des missions diocésaines et le résultat de sa riche expérience.

Tout cela mérite mieux qu'une dizaine de lignes. Je note seulement que le pourcentage des pâques varie, dans l'arrondissement de Melun, entre 7 et 15 %, selon les cantons. « Vous voudrez bien accepter, m'écrit M. Samson, que les chiffres ont chez

nous une toute autre valeur que dans la Vendée et la Bretagne où le respect humain, aussi puissant, joue en sens contraire. Pour faire ses pâques, chez nous, il faut avoir une solide conviction. » Une longue lettre de Mgr Évrard, du 30 juillet 1938, sur les sacrifices consentis par les populations pour reconstruire ou réparer les églises, montre que la foi est plus vivace que les apparences ne le laisseraient supposer. Et c'est ce que j'ai pu constater pendant plusieurs mois de séjour commandé dans l'archidiaconé de Meaux.

Diocèse de Cambrai. — Comment résumer la manne de documents que M. le chanoine Chartier trouve le temps de m'adresser périodiquement, malgré ses occupations professionnelles, pastorales et scientifiques ? Ils concernent la pratique actuelle dans vingt villages ou petites villes, avec indications précises sur le milieu; copie des lettres de l'abbé Juvénal Leblanc, ancien curé de Marbaix et de Beaurepaire, avec notes sur ces deux paroisses; observations sur les rapports entre pratique religieuse et politique dans le nord. Tout cela prendra place, avec les notes antérieures de M. Chartier, dans un ouvrage plus étendu. Certains doyennés (Marcoing, Landrecies) y auront une notice presque complète.

§ 6. — DIOCÈSES DE L'EST.

Diocèse de Besançon. — S. Exc. Mgr Dubourg veut bien encourager vivement notre enquête et faire étudier les statistiques de son diocèse. Au retour d'une visite canonique, il résume ainsi ses propres observations : « Le diocèse de Besançon comprend trois départements : Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort.

« Le Doubs se divise en trois régions : Montagne (arrondissement de Pontarlier, partie haute de l'arrondissement de Montbéliard); Pays-Bas (partie haute de l'arrondissement de Baume-les-Dames, partie sud de l'arrondissement de Besançon); Plaine (alentours de Besançon). Dans la Montagne, la proportion des pâques (cantons de Russey et de Maîche) est de 95 % pour les hommes et 98 % pour les femmes. Les seuls habitants qui ne font pas leurs pâques sont les fonctionnaires (douaniers en particulier) et leurs femmes. Dans les Pays-Bas, la vie religieuse est à peine moins intense. On obtient pour le canton de Vercel 85 % des hommes faisant leurs pâques, 95 % des femmes; pour le canton de Pierrefontaine 90 % des hommes, 98 % des femmes. Dans la plaine, diminution encore, mais pas uniforme : dans le canton de Rougemont 40 % des hommes et 50 % des femmes, tandis qu'on trouve 55 % d'hommes et 80 % de femmes dans le canton de Roulans.

« La Haute-Saône comprend aussi une partie montagneuse et une plaine. Le même phénomène d'une plus grande vie religieuse dans les montagnes se retrouve, comme dans le Doubs, dans une moindre proportion toutefois. Dans le canton de Faucogney, il y a 60 % des hommes qui font leurs pâques et 95 % des femmes. Dans la plaine, avec comme canton-type celui de Dampierre-sur-

Salon, on obtient 45 % de pascalisants hommes et 52 % des femmes.

« Dans le Territoire de Belfort, un des cantons les plus chrétiens, Giromagny, a 60 % de ses hommes et 70 % de ses femmes qui communient à Pâques. Par contre, le canton de Fontaine, qui passe pour le moins chrétien, voit la proportion tomber à 40 % des hommes et 50 % des femmes. »

Diocèse de Saint-Dié. — Feu l'abbé Mény, bâtonnier de l'ordre des avocats à Épinal, secrétaire général de l'Union des syndicats agricoles vosgiens, estimait que dans les villes la moitié de la population est pratiquante; dans les campagnes la grande majorité des femmes et peut-être la majorité des hommes. Il constatait un progrès, notamment dans l'arrondissement de Neufchâteau (où l'on avait, pour le dam du pays, groupé les assermentés après le Concordat) et il attribuait une bonne part de ce progrès à l'action de Mgr Foucault, qui, pendant trente-sept ans, secondé par d'excellents auxiliaires, a su parfaitement adapter le clergé aux conditions locales.

Des renseignements statistiques nous seront fournis par un autre juriste éminent, M. le vicaire général Perrin.

§ 7. — DIOCÈSES DU SUD-OUEST.

Diocèse d'Auch. — M. le vicaire général Clergeac a bien voulu retranscrire les statistiques fournies par MM. les curés des doyennés de Condom, Riscle, Samatan. Elles illustrent fort bien la vue générale qu'il nous a naguère donnée. Dans les paroisses rurales du nord et de l'ouest dont il relève les chiffres, un quart des hommes, en moyenne, pascalisent. A l'est, il arrive souvent que les pascalisants soient la majorité.

Diocèse de Bayonne. — M. le chanoine Saulüe, secrétaire général, m'écrit : « Sauf exceptions peu importantes, la plus faible proportion de pâques dans les agglomérations urbaines — Boucau, Cambo, etc., — est un tiers pour les hommes, trois quarts pour les femmes; en Béarn : moitié pour les hommes, trois quarts pour les femmes. Dans les campagnes basques, seuls quelques fonctionnaires ne font pas leurs pâques; c'est l'exception, même parmi les hommes, qui ne communie qu'à Pâques. Le devoir dominical est observé à peu près à l'unanimité; beaucoup d'hommes assistent aux vêpres. Dans les campagnes béarnaises, rares sont les paroisses où l'on signale 10 % d'abstentions pour les pâques. Ce n'est que dans les paroisses des cantons d'Accous et de Lembeye que l'on arrive à 25 % d'abstentions. Le devoir dominical est moins bien observé et les paroisses ne sont pas rares où l'on signale 50 % d'abstentions ou plutôt de fidèles qui n'assistent pas à la messe tous les dimanches. »

L'Œuvre des vocations sacerdotales a publié, le 15 juin 1938, une carte du recrutement diocésain.

III. — OBSERVATIONS.

Combien d'exemples, de remarques je voudrais encore proposer ! Dans toutes les régions, des collaborateurs dévoués font notre miel. A Dijon, les séminaristes continuent leurs intelligentes monographies : la dernière en date est celle de Magny-Saint-Médard, que m'a expédiée M. l'abbé Cordier. A Belley, M. l'abbé Tardy ne laisse passer aucune ligne instructive : je lui dois, par exemple, communication d'un article de M. l'abbé Dellorme, curé de Dugnon, sur les délais de baptême dans sa paroisse : 24 heures en 1868, 68 jours en 1908, 33 en 1938; comme l'ondoiement est exclu, voilà un indice de grand intérêt sur la foi des parents, et qui est fourni par un acte du conformisme saisonnier. A Montauban, M. le chanoine Cayrel, secrétaire général de l'Évêché, m'a montré un dossier qu'il prépare depuis trois ans sur son diocèse, fait de quartiers si différents par l'origine et les tendances, à la frontière du Massif central, des plaines de l'ouest et du midi. De Bordeaux m'arrive, ce jour même de décembre, l'annonce d'un rapport.

Il me faut encore signaler de nombreux questionnaires : celui qu'ont fait polycopier M. l'abbé Kammerer et quelques autres élèves de l'Institut catholique de Paris; celui de M. l'abbé Guiot, pour les séminaristes de Cambrai ; celui de M. l'abbé Goimard, *Pour travailler dans le concret* (Secrétariat social de Paris, 1939).

On me permettra encore d'ajouter à la bibliographie deux conférences que m'ont demandées divers groupements : l'une, sur *la Pratique religieuse en France de 1875 à nos jours,* dont un compte rendu, que j'ai fait rectifier, a paru dans le *Bulletin* de la Société d'histoire de la III[e] République (nov. 1938), l'autre, *Vie et mort des coutumes chrétiennes* que publiera la *Revue du Folklore.*

Comment, enfin, ne point dire ma gratitude à ceux qui ont fait connaître nos recherches à de larges milieux : M. André Siegfried, M. Arbos, professeur à l'Université de Clermont dans des articles destinés au grand public et aux instituteurs, M. Halbwachs, dans un chapitre de sa *Morphologie sociale,* M. Pirou dans d'excellentes pages de son *Introduction à l'économie politique.*

A tous nos confrères, je demande leur concours, leur sympathie, leurs franches critiques. Je les prie spécialement de relever les effets de la crise présente du monde : qu'ils observent de quelle façon la guerre et l'armistice, les émigrations et immigrations forcées ont modifié les chiffres et le ton de la pratique religieuse. Déjà des notes de vif intérêt m'ont été adressées par M. le vicaire général Moisan (Vannes) et M. le chanoine Chartier (Cambrai).

Il nous faut beaucoup de chiffres contrôlés et interprétés, beaucoup d'analyses psychologiques et de menus faits, l'aide des clercs et des laïques pour écrire sans trop de lacunes ou d'erreurs l'*Histoire de la pratique religieuse en France depuis la fin du XVII[e] siècle.*

Gabriel Le Bras,
professeur à la Faculté de droit de Paris.

BULLETIN CRITIQUE

Louis Bréhier et René Aigrain. — *Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe* (*590-757*) (Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de Augustin Fliche et Victor Martin, tome V). — Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8° de 576 pages.

Dans la période de 160 années environ que le plan général de la collection dont il fait partie assignait au volume qui nous intéresse présentement, les deux auteurs, MM. Bréhier et Aigrain se sont divisé le travail, M. Bréhier prenant en charge — comme on pouvait s'y attendre — Byzance et l'Église d'Orient, M. Aigrain traitant des chrétientés occidentales. Aussi bien le volume débute-t-il par deux études conjuguées sur Grégoire le Grand : M. Aigrain exposant la biographie du pape, rappelant ses œuvres, analysant sa politique italienne, M. Bréhier traitant de sa politique byzantine, de ses rapports avec le patriarcat de Constantinople et les empereurs Maurice et Phocas. Après quoi, suivant le cours des événements, M. Bréhier expose le « redressement » de l'Empire sous Héraclius, la défaite de Chosroès, puis les efforts de l'empereur pour la pacification et l'espoir qu'il plaça dans le monothélisme. L'auteur trouve là matière à écrire d'excellentes pages sur le monoénergisme (p. 122-123) et l'incident du pape Honorius. Puis il montre comment, tandis que patriarches, moines, empereur même, avec une violence qui trouve son expression dans le traitement infligé à Martin I^er^ ou au moine Maxime, se disputent au sujet de la ou des natures dans le Christ, l'Islam naît et progresse, conquiert l'Égypte, l'Arménie, une part de l'Asie Mineure, menace et assiège Constantinople, alors que, d'un autre côté, les Slaves se font redoutables. M. Bréhier continue en exposant le rétablissement opéré par Constantin IV, la réunion du VI^e^ concile œcuménique (le vrai concile *in Trullo*), le service ainsi rendu à la foi et à la tranquillité des peuples, puis la remise en question de nombreux et délicats problèmes par le frénétique Justinien II qui ne parvient pas à ramener le calme espéré du concile Quinisexte.

M. Aigrain reprend ici la plume : il décrit la fin de l'Afrique chrétienne sous la pression de l'Islam et la disparition si rapide, si totale de l'Église d'Afrique; il y a là, nous semble-t-il, un problème encore inexpliqué : les persécutions ne paraissant point suffire à en rendre compte, n'y faudrait-il pas une cause inté-

rieure, psychologique, qui résiderait dans la mentalité africaine ? Le professeur d'Angers aborde ensuite l'étude de l'Espagne wisigothique. Il note excellemment les efforts de Reccarède, ceux de Chindesvind vers l'unité de législation et leur aboutissement définitif dans le Code de Reccesvind. Naturellement M. Aigrain montre l'intervention du roi dans les nominations épiscopales[1] ainsi que la tutelle exercée en retour par l'Église sur l'État; il conclut fort judicieusement en citant, p. 266, quelques lignes de Magnin dans *l'Église wisigothique au VII^e siècle* : « L'union trop étroite de l'Église et de l'État, ou pour parler plus exactement leur confusion les paralysait tous deux ... on allait aux pires catastrophes.» J'aurais souhaité que les considérations sur l'intervention des évêques dans l'élection royale et les très brèves indications sur le sacre ainsi que l'association de son fils à la couronne, pratiquée parfois par le roi régnant, eussent reçu les développements méritées.

Dans les quelques pages qui suivent, M. Aigrain expose la situation des chrétiens d'Espagne après la conquête arabe. Puis, se tournant vers l'Angleterre et les Églises celtiques, il étudie l'évangélisation d'Augustin de Cantorbéry et l'organisation de l'Église d'Angleterre : la matière est difficile surtout quand il s'agit d'exposer l'œuvre d'évangélisation et de christianisation dans les royaumes anglo-saxons à travers les luttes confuses des divers rois. M. Aigrain ne me paraît pas avoir échappé à la difficulté : les pages qu'il a consacrées à cet exposé (p. 291-300) présentent un lacis de noms propres, de noms de lieux saxons et celtes, où l'on a peine à s'orienter en l'absence d'une carte spéciale, suffisamment détaillée et portant la toponymie ancienne; tout cela est relativement aggravé d'un certain désordre chronologique et présenté dans une forme qu'alourdissent malheureusement de trop longues périodes[2]. Et c'est à peu près la même critique que je formulerai en ce qui concerne le paragraphe sur les chrétientés celtiques (p. 201-316), où il est regrettable que l'auteur ait négligé les bonnes remarques de Térence Mc Laughlin, dans *le Très ancien droit monastique de l'Occident* (p. 53-54) qui visent tout le monachisme celte et donc saint Columban[3]. Tout ce chapitre d'ailleurs et surtout le deuxième paragraphe n'aurait-il pas gagné à être largement élagué et condensé ?

L'étude — que poursuit M. Aigrain — de l'Église franque sous les Mérovingiens est bien menée, claire, avec par places d'intéressantes suggestions. On me permettra de présenter quelques observations de détail. Peut-être faudrait-il indiquer que lors des

1. Le paragraphe de la page 255 n'est pas très clair et néglige les événements antérieurs à Ervige, c'est-à-dire à 680.

2. Il aurait fallu citer, soit en tête du chapitre, soit à la Bibliographie générale, F. Liebermann, *Die Gesetze der Angel-Sachsen* (Halle, 1903-1916, 3 vol.).

3. Ce travail est d'ailleurs cité, notamment p. 505, note 1, à la Bibliographie du chapitre XV.

partages du royaume ce sont les *honores* qui sont répartis entre les héritiers, les *honores,* bénéfices comtaux, évêchés, abbayes, plus que les territoires. Le passage sur l'édit de 614 (p. 344) gagne à être complété et rapproché d'autres passages du même M. Aigrain qui traite ailleurs des élections épiscopales (p. 371) et du for ecclésiastique (p. 566). Il aurait peut-être été d'une meilleure méthode, surtout dans un ouvrage de consultation et de référence comme celui-ci, de ne point ainsi diviser la matière. — M. Aigrain voit, p. 340, note 4, dans l'*Edictum Chilperici,* art. 5 (et non pas 3), l'indice que Chilpéric avait « certaines idées en avance sur son temps », car le roi « voulait que la femme pût hériter de son mari, conception plus proche des idées modernes que de la loi salique ». En réalité, il s'agit de la dévolution, non pas de la fortune du mari, mais de la *dos* (*ex marito*) et la disposition adoptée doit être rapprochée de divers passages de la loi burgonde, de la loi des Wisigoths ou des Capitulaires extravagants de la loi Salique. — Carloman, frère de Pépin le Bref, écrit notre auteur, p. 363, « n'attendait que l'apaisement de ces difficultés (créées par la révolte de Griffon) pour donner suite au désir de vie monastique qu'il nourrissait depuis si longtemps ». Je serais enclin, pour ma part, à souscrire à cette affirmation, mais la chose n'est pas si évidente; il aurait fallu citer l'article de M. Levillain, *l'Avènement de la dynastie carolingienne et les origines de l'État pontifical* (*749-757*) dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1933, p. 225-295; il est resté — c'est M. Aigrain qui l'écrit lui-même, p. 426, note 5 — un parti franc attaché à Carloman (voir aussi p. 427 et la note 3). — Page 364, les considérations sur le sacre dont il eût été opportun d'indiquer la liturgie et surtout la considérable importance politique, sont bien minces. — Enfin, si le passage sur l'histoire et l'étendue des sécularisations sous Charles Martel (p. 361) est pertinent, un mot d'allusion au palliatif imaginé aux Estinnes ainsi qu'à la séparation des menses qui va en découler au cours du IX[e] siècle, eût été en sa place au deuxième paragraphe de la page 362[4]. Cela d'autant mieux que le volume

4. Je reviens sur ce point un peu plus bas. — Au sujet de Milon « qui, passé indûment du laïcat à l'évêché de Trêves, cumula avec ce siège celui de Reims » (p. 361) — et l'abbaye de Mettlach — le scandale n'est pas seulement dans ces cumuls, mais aussi dans le fait que Milon succéda à son père sur le siège de Trêves, lequel était au pouvoir d'une dynastie (L. DUCHESNE, *Fastes,* t. III, p. 39), mais aussi en ce que ce *sola tonsura clericus* ne s'est sans doute guère autrement soucié de recevoir la consécration épiscopale (sauf peut-être après l'abdication de Carloman). Et ce cas n'était point isolé (voir LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique,* t. II, fasc. 1, p. 16). Saint Boniface, dans sa fameuse lettre au pape Zacharie de janvier-mars 742, parle des sièges épiscopaux qui pour la plus grande partie ont été livrés à des laïques cupides ou à des clercs corrompus (*Ep.* 50, *Monumenta Germaniae hist., Epist.,* t. III, p. 299). — Est-ce par ailleurs apprécier de façon suffisante le comportement brouillon de saint Léger que d'écrire de cet évêque (p. 355) qu'il a « consacré une grande partie de ses efforts à mener une action politique » ?

suivant de la collection, le tome VI, consacré à *l'Époque carolingienne* et paru avant le tome V, ne souffle mot de la question. — M. Aigrain nous propose ensuite de bons développements, quoique un peu grisaillés parfois, sur l'état religieux et intellectuel de la Gaule franque, le rôle des évêques, leur recrutement, les conciles et le droit canonique, la théologie, les écoles, la liturgie, le culte des saints et les superstitions. Il trace d'excellents et rapides portraits de Grégoire de Tours et de Fortunat.

Continuant son tour d'horizon, M. Aigrain traite de l'Italie et naturellement des papes de 604 à 757, de la mort de Grégoire le Grand à celle d'Étienne II; la matière du chapitre sera donc les rapports des papes avec les Lombards, leurs relations avec l'empereur de Byzance : c'est la fin de l'exarchat et le début de l'État pontifical. Il n'eût pas été inutile de donner une idée de la malheureuse Italie sous la domination conjuguée byzantino-lombarde, des exactions des fonctionnaires impériaux et de leurs rapines, des destructions barbares[5] et aussi de la situation de Rome, de l'organisation administrative : on parle du « duché » de Rome (p. 413 et 418), du duc Pierre (p. 414), sans avoir précisé de quoi il peut être question.

Nous revenons en Orient avec M. Bréhier et c'est l'occasion pour le maître de Clermont-Ferrand d'écrire un remarquable chapitre sur la Querelle des Images jusqu'au concile iconoclaste de 754, excellente étude sur Léon l'Isaurien, militaire, politique, législateur[6]. L'iconoclasme est fort bien exposé; ses causes profondes seules paraissent enveloppées d'obscurité : anti-monachisme, opposition de mentalités asiatique et européenne, contagion arabe? Assurément les choses ont été aggravées par les doctrines personnelles de Constantin V, mais pour les origines, le problème, malgré les promesses de la p. 441, n'est pas dirimé. — La vie de l'Église byzantine est ensuite traitée avec maîtrise, constitution de l'Église[7], clergé et discipline, vie intérieure, activité extérieure, il y a là une série d'excellentes notations avec lesquelles s'enchaîne tout naturellement un fort bon chapitre de M. Aigrain sur le monachisme occidental : les fondations de monastères, l'activité monastique, le temporel, le travail manuel et intellectuel, l'immense effort missionnaire avec saint Amand, saint Pirmin,

5. Alors qu'on signale ces déplorables excès pour l'Afrique et la Corse, p. 220, note 4.

6. On aurait peut-être souhaité, au sujet de l'*Ecloguè*, que le point de vue de Cuq ne fût pas négligé (*Manuel*[2], 1928, p. 67) ni la bibliographie plus récente : Spulher, *l'Ecloguè des Isauriens* (Cernauti, 1929) ou Freshfield, *les Manuels officiels de droit romain publiés... par les empereurs Léon III et Basile I*[er] (1932).

7. On sait — je le relève à propos de la note 2, p. 474 — que les cinquante premiers *Canons des apôtres* ont été traduits, avec des réserves, par Denys le Petit, « parce que les papes s'en sont servis », écrivent Fournier et Le Bras, *Histoire des collections canoniques*, t. I (1931), p. 24.

saint Willibrord, saint Boniface. Il est regrettable que de la situation générale des monastères, de leur invasion par les laïques qui est dessinée déjà sous Charles Martel et qui est un des traits importants de l'Église et du monachisme francs, rien ne soit dit ici de façon un peu explicite; seule une phrase timide aura trait (p. 523) aux tentations qu'offrira aux « appétits de sécularisation » le développement de la propriété monastique. — Je signalerai en outre à propos de la pratique pénitentielle (d'une si réelle importance historique) que le canon 8 du concile de Châlon (cité p. 514, note 4) ne paraît pas consacrer la « fréquente confession des péchés », comme le veut notre auteur avec d'autres historiens de la pénitence, mais tout simplement inviter « les évêques à imposer une pénitence à ceux qui confessent leurs fautes »[8]. — Relativement à l'élection de l'abbé, M. Aigrain expose, p. 516, note 4, la règle de la *sanior pars* « remplacée au cours des siècles par la majorité plus facile à discerner ». On sait que Grégoire X, au concile de Lyon de 1274, a fixé cette majorité aux deux tiers (c. 9 *in* VI°, I, 6). — Au sujet de la psalmodie, quelques précisions sur la *laus perennis* d'Agaune et le *cursus* colombanien eussent été les très bienvenues.

Enfin dans un dernier chapitre consacré au temporel des Églises occidentales, M. Aigrain étudie, par un rapprochement peut-être plus arbitraire qu'il ne paraît d'abord, le patrimoine de l'Église romaine, puis le temporel des églises en dehors du patrimoine. Au cours du premier point, M. Aigrain, interprétant une lettre pontificale relative aux colons, affirme que ceux-ci « n'étaient pas esclaves et ne l'étaient pas devenus au temps de Grégoire le Grand » (p. 549); or on sait que déjà à la fin du IV[e] siècle, une constitution de Théodose I[er] qualifiait les colons de *servi terrae*[9] (Can. 11, 52, 1. un.) et l'on sait aussi qu'en 530 Justinien ne voyait plus du tout ce qui différenciait le colon de l'esclave, soumis tous deux à la *dominica potestas* (Can. 11, 48, 21 § 1)[10]. Sur le temporel des Églises autres que l'Église romaine, je noterai tout d'abord que ce qui est dit sur la précaire (p. 559) n'est certes point inexact, quoique la rédaction en soit parfois bien discutable, mais que le mécanisme déjà ébauché aux Estinnes et à Soissons pour régulariser les sécularisations et les spoliations n'est même pas indiqué. C'est à propos, non pas des « Sécularisations » (p. 361), mais des « Conciles réformateurs en Germanie », à la p. 365, que le régime a été décrit sommairement et cette même

8. Voir d'ailleurs C. de Clercq, *la Législation religieuse franque* (1936), p. 69, note 1.

9. *Licet condicione videantur ingenui* : l'empereur reconnaît à leur *possessor* la *patroni sollicitudo* et la *domini potestas* à leur égard.

10. Le premier texte parlant des colons est une constitution de Constantin du 30 octobre 332 (et non 322) (Code Th. 5, 9 (17), 1). — D'autre part il est courant, plus facile et plus sûr de citer les *Novelles* d'après l'édition du *Corpus iuris civilis* de Mommsen dûe à Schoell et Kroll plutôt que d'après celle de Zachariae.

page 365, note 2, renvoie pour les précaires au présent chapitre XVI et pour les *precariae verbo regis* à l'étude de Bondroit. En revanche ce sera seulement à la page 559 que l'on trouvera l'indispensable référence à Mgr Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, et cela dans une note 2 où il est question de l'imprescriptibilité du bien concédé en précaire[11]. — Au sujet des affranchis (p. 561), on me permettra de préciser que l'Église entendait étendre sa protection sur tout affranchi, quel que fût le mode d'affranchissement employé; c'est encore affirmé dans le canon 7 du concile de Paris de 614, mais Clotaire II, dans son édit (art. 7), restreint les droits de l'Église à la protection des affranchis *in ecclesiis*. — Enfin M. Aigrain nous présente l'immunité dont bénéficient les biens ecclésiastiques, comme ayant une origine et un but uniquement fiscal (ce qu'il est permis de soutenir après M. Levillain), comme étant exclusivement un moyen employé par le roi pour gratifier les églises, mais il convient de retenir que ce sera seulement sous les Carolingiens que pareil statut sera concédé aux seules terres ecclésiastiques et qu'il en deviendra le régime normal. Il aurait fallu marquer que l'immunité franque prend son origine dans le statut des *fisci* impériaux que Rome connaissait déjà. Il aurait fallu surtout souligner plus fortement, p. 563, que ce privilège emporte, pour les terres qui en bénéficient, interdiction d'y pénétrer faite, non pas seulement aux « collecteurs d'impôts », aux « comtes ou agents du fisc », mais à tout agent royal pour tout acte de sa compétence, juridiction ou *districtio :* impôts ou justice, gîte, réquisition, ou levée du contingent militaire. Il aurait fallu mentionner le rôle de l'avoué, à l'intérieur et à l'extérieur de l'immunité; il aurait fallu citer l'ouvrage de M. Kroell, *l'Immunité franque* (Paris, 1910)[12]. — Enfin M. Aigrain, parlant des donations faites à l'Église, indique que « l'évêque accomplissait un devoir strict en les défendant... fût-ce contre des héritiers qui tentaient de reprendre des biens qui, à leur gré, auraient dû n'être jamais distraits de leurs héritages » (p. 565). Peut-être, à la décharge, si j'ose dire, des héritiers, eût-il été bon de mentionner la politique d'enrichissement que poursuivent certains prélats pour leurs églises et qu'appréciera sévèrement Charlemagne, à s'en tenir du moins à ce texte de 811 que l'on qualifie habituellement de Capitulaire (Boretius, I, 162; *capit.* 72; voir notamment le canon 5); peut-être également eût-il été bon d'indiquer l'abîme qui sépare ici de l'état d'esprit romain la mentalité germanique pour qui, beau-

11. Imprescriptibilité affirmée, dit-on, par le concile de Clichy de 626-627. Le canon 2 de Clichy est en fait bien plus général : il reproduit le canon 18 d'Epaone et décide avec celui-ci que la prescription ne peut s'appliquer à aucun des biens d'Église.

12. Est-il très exact de traduire *freda* par « amendes au profit de l'État » ? — On voit mal comment « la munificence des rois mérovingiens » était « moins onéreuse pour leur trésor qu'avantageuse à l'Église » (p. 563).

coup plutôt qu'une aliénation définitive, la donation est un acte de prêt, de tradition en précaire d'une chose qu'on pourra reprendre quand on l'estimera bon, un acte en tout cas pour lequel son auteur ne pourra espérer quelque efficace qu'en obtenant le consentement de toute sa parenté, la *laudatio parentum*.

Tel qu'il se présente à nous, malgré les quelques réserves que je viens d'exprimer, malgré les marques non équivoques d'une composition un peu trop hâtive[13], ce cinquième volume constitue une contribution intéressante et appréciable à l'histoire ecclésiastique et plus particulièrement au grand et bel œuvre entrepris par MM. Fliche et Martin.

Pierre Tisset.

13. C'est assurément à une hâte trop grande des auteurs qu'il convient d'attribuer certaines négligences de style : ainsi, p. 67, 5e ligne avant la fin, la phrase bizarre d'où il résulterait, à la prendre à la lettre, que Grégoire Ier traduisit lui-même en grec la *Regula pastoralis* (probablement d'Anastase !) — et cette autre, p. 542 : « Le conflit réglé par le pape, celui-ci reprit dans la Frise non convertie ses méthodes d'évangélisation d'autrefois » ; *celui-ci* désigne, non point le pape, mais saint Boniface. — On trouvera également au cours de l'ouvrage quelques doublets, les auteurs ayant traité séparément le même point, non toujours sans légères contradictions, ainsi p. 44 et 57 sur le schisme d'Aquilée, p. 204-205 et 227 sur la pénétration arabe en Afrique. Trop de hâte explique sans doute encore que, p. 107, notes 1 et 3, soit cité Constantin Porphyrogénète sans aucune autre indication chronologique ni en ce passage, ni à la Bibliographie générale, ni en tête du chapitre; ce sera seulement à la p. 148 que seront fournies quelques précisions. De même pour la définition du *thème* donnée seulement p. 200, celle de l'*exarchat* seulement p. 212; — p. 319, note 6, on indique que la ville de Dorchester mentionnée au texte est Dorchester dans l'Oxfordshire et non dans le Dorset; or il est déjà question de Dorchester à la p. 298. — P. 267, note 1, il est fait état de *l'Akhbâr Madjmoûa* et d'autres sources arabes sans que l'on donne aucune précision sur ces chroniques ni l'époque de leur composition; rien n'est dit davantage à la Bibliographie générale, p. 12. En revanche, p. 329, note 1, la grande note bibliographique comporte pour les travaux bien des doublets avec cette même Bibliographie générale.

J'ai relevé au cours de ma lecture quelques lapsus ou erreurs d'impression dont un certain nombre auraient certainement disparu si l'on avait noté que diverses dates pour le début ou la fin des pontificats ne concordent pas de façon précise chez M. Bréhier et chez M. Aigrain, M. Aigrain étant toujours en accord avec Jaffé; j'indique ces quelques vétilles : à la Bibliographie générale, p. 11, ligne 23, les indications données au sujet de l'édition in-4° des lois germaniques dans les *Monumenta Germaniae historica* sont nettement incomplètes; — p. 174-175 figure deux fois la même date, 8 septembre 656, ce qui dans le contexte est contradictoire; — p. 184, 4e ligne avant la fin, lire 678 et non 679; p. 190, dernière ligne, lire 682 et non 681; p. 198, avant-dernière ligne, au lieu de *élu à la papauté*, lire *consacré;* p. 303, ligne 6, lire 640 et non 610; p. 326, note 2, ligne 3, lire 701 et non 601; p. 428, note 1, lire 755 et non 255; p. 436, ligne 14, lire 740 et non 640; même remarque pour la p. 437, ligne 3; ligne 24, au lieu de *10 décembre*, lire *29 novembre;* p. 482, 6e ligne avant la fin, lire 692 et non 691 (rapprocher du premier alinéa de la p. 195); p. 565, note 2, dernière ligne, au lieu de *can. 11*, lire *can. 13-36*. — A plusieurs reprises on a imprimé *hommes d'état* pour *hommes d'État*.

Je persiste enfin à regretter l'absence, dans ce volume comme dans le précédent, d'un tableau de concordance entre papes, empereurs et rois.

Émile Lesne. — *Les Écoles, de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e (Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, tome V). — Lille, Facultés catholiques, 1940. In-8°, VIII-224 pages, 120 francs.

Mgr Lesne est infatigable, et chacun de ses livres, qui se succèdent à intervalles si courts, est conçu de façon plus ample que les précédents. Après nous avoir donné un beau travail sur les *Scriptoria* et les bibliothèques, il a abordé un autre sujet encore plus important et plus vaste : à quoi servaient ces livres ? Autrement dit, c'est à l'histoire des écoles, à leur distribution géographique, à leur fonctionnement, qu'il s'est consacré cette fois. On notera qu'il n'a pas voulu écrire l'histoire des idées et des controverses. S'il n'a pu se dispenser de faire allusion aux querelles provoquées par un Bérenger de Tours, un Abélard ou d'autres encore, il n'y a pas insisté.

C'est naturellement à l'époque mérovingienne qu'il remonte. Il n'y avait pas lieu de s'y arrêter longtemps. Il suffisait de constater que de Clovis à Charlemagne le retour à la barbarie avait été continu. Quelques excellentes pages résument la politique scolaire, si l'on peut dire, du grand empereur; c'est moins l'institution pour elle-même qu'il vise à répandre, que la dignité du service religieux qu'il veut assurer. Lui disparu, ou mieux peut-être par l'effet des troubles qui ont marqué le règne de ses successeurs, la décadence s'est produite, mais jamais complètement, et moins qu'aux VI^e et VII^e siècles : le flambeau ne s'est pas éteint. Et avec le XI^e siècle le goût de l'étude reprend partout, et ne disparaîtra plus. Les 350 pages environ consacrées à tracer la « carte des écoles » sont à elles seules la moitié environ de l'ouvrage. En principe, Mgr Lesne annonce qu'il s'occupera de la France. En réalité, s'il laisse de côté la Grande-Bretagne et l'Italie, il n'a pas, de la France, séparé la région rhénane; groupe par groupe, nous lui devons une liste complète des écoles, avec l'histoire de chacune d'elles, et des détails sur les personnes qui y ont étudié, ou enseigné. Naturellement, selon le hasard, les pays ou les époques, il se révèle de très grandes différences. C'est ainsi, par exemple, que la Bretagne paraît avoir été assez pauvre en écoles. Les pays du Midi ont été, mais bien plus tard, pourvus. — Divers faits importants résultent de l'exposé de Mgr Lesne, et sont, par lui, bien mis en relief. Les écoles monastiques, qui, au début, avaient tenu la place principale, la cèdent peu à peu, en nombre et souvent en éclat, aux écoles cathédrales ou collégiales; cela parce que souvent, dans la crainte de voir troubler la discipline claustrale, elles recevaient seulement les oblats ou enfants destinés à la vie monastique. A côté des écoles qui dépendent d'un institut ecclésiastique, il s'en rencontre de plus en plus qui sont l'entreprise personnelle d'un maître : les autorités ecclésiastiques, qui ont beaucoup insisté pour la fondation d'écoles, n'ont jamais, en principe et en général, établi un monopole; ce qui d'ailleurs, n'a

pas empêché bien des rivalités. La « licence d'enseigner », réglementée par le pape Alexandre III, établit peu à peu « un régime de liberté ». — Une conséquence est que les écoliers se déplacent beaucoup plus, à la recherche d'un maître célèbre. Et le XI[e] siècle est l'époque où la réputation de Paris et de ses écoles s'impose. Ce n'est pas encore l'Université de Paris; ni le mot ni la chose n'existent. Mais les éléments s'en trouvaient. Et déjà la renommée des études était mondiale, et attirait de tous côtés des élèves.

Ces maîtres, à Paris et ailleurs, dont le prestige grandit ainsi — il est remarquable que l'épiscopat, « surtout au XII[e] siècle, ... termine la carrière de la plupart des maîtres réputés qui n'ont pas fait profession dans un monastère », — Mgr Lesne, dans un nouveau chapitre, analyse leurs habitudes de vie, les ressources qui les entretiennent — bénéfices, ou redevances des écoliers : au risque d'attirer, il n'est pas rare, le reproche de cupidité, il faut bien en venir là — leurs rivalités, leur vanité, leurs voyages, mais aussi, chez beaucoup, leur dévouement, et leur ardeur au travail. — Puis c'est le tour des écoliers : leur origine très diverse, leur genre de vie, leur misère fréquente, tantôt courageusement supportée, tantôt mauvaise conseillère, leur acharnement au travail, ou au contraire leur paresse, durement punie — les gens de ce temps-là ne connaissaient guère d'autre moyen d'éducation que les verges —, de tout cela Mgr Lesne trace un tableau très vivant. — Sur les locaux scolaires et le plan communément adopté, s'il y en avait un, on ne sait pas grand chose; Mgr Lesne nous signale cependant une très curieuse description du plan de Saint-Gall.

Une des parties les plus intéressantes du livre, c'est naturellement la quatrième section, « l'objet des études scolaires ». De la fin du VIII[e] siècle à la fin du XII[e], on ne peut dire qu'il y ait eu de bien grand changement. Les arts libéraux, le fameux *trivium* et *quadrivium*, et ensuite l'enseignement de la *divina pagina*, c'est-à-dire de l'Écriture sainte et de la théologie, tel est le programme, qui d'ailleurs aurait été extrêmement vaste, si l'on avait su creuser à fond toutes ces sciences. Aujourd'hui encore, ou en tous cas très récemment, qui n'a pas « expliqué » un texte latin sous la direction d'un professeur, risqué un discours latin ou façonné tant bien que mal quelques vers ? Et les « gloses » du Moyen Age ressemblent beaucoup en somme aux notes de nos livres classiques, avec cette différence qu'on a plus vite fait d'acheter un livre que de le transcrire. — Mais si, au XII[e] siècle, les études ont en gros le même objet et la même méthode que dans les siècles précédents, un progrès important est tout de même apparu. Ce qui était difficile devient relativement simple; on écrit avec beaucoup plus d'aisance un latin beaucoup meilleur, bien plus voisin des grands modèles, qu'on admire avec un discernement bien plus sûr. Si les sciences proprement dites, celles du *quadrivium*, n'avancent guère, si le sens historique n'est guère éveillé, l'esprit critique s'est développé, ainsi que l'art et le goût

de la discussion et de la dialectique, appliquées à la philosophie et à la théologie. A lire la prose de Jean de Salisbury, ou certains vers d'Hildebert de Lavardin, on a l'impression d'une renaissance qui se prépare. Elle devait avorter en partie. Conformément à son plan, Mgr Lesne s'est arrêté à la fin du XIII^e^ siècle, juste au moment où l'activité intellectuelle allait se lancer dans des voies nouvelles. D'une part, les progrès du droit, sous l'influence du droit romain — que l'on pense seulement aux grands papes jurisconsultes de la deuxième moitié du XII^e^ et du XIII^e^ siècle — attirent, pour un métier lucratif, un très grand nombre d'étudiants. D'autre part, la découverte d'Aristote renouvelle la philosophie, qui devient pour quelque temps la science par excellence : la Renaissance est renvoyée au XIV^e^ siècle, en Italie.

Il serait difficile de trouver un livre plus rempli de faits et d'idées, et pourtant plus clair et plus lisible.

Éd. JORDAN.

Antoine BONAL. — *Histoire des évêques de Rodez.* Édition annotée par J.-L. RIGAL, avec une introduction de L. SALTET. Tome II. — Rodez, éditions de la *Revue historique*, 1938. In-16 de XXXVIII-691 pages.

M. l'abbé Rigal n'a pas tardé à nous donner la suite de l'*Histoire des évêques de Rodez* qu'Antoine Bonal composa au début du XVII^e^ siècle et qui était restée jusqu'ici inédite[1]. Ce second et dernier volume s'ouvre avec l'épiscopat de Raymond Frotard (fin du XI^e^ siècle) et il se termine avec l'épiscopat du cardinal Georges d'Armagnac (seconde moitié du XVI^e^ siècle).

Cette seconde partie de l'œuvre de Bonal présente incontestablement un intérêt plus grand que la première. Grâce à l'exceptionnelle conservation des archives du Rouergue, Bonal a pu rédiger, à partir du XII^e^ siècle, de substantielles notices épiscopales, encombrées, il est vrai, trop souvent de longues digressions généalogiques. Il s'en faut cependant qu'il ait tout lu et tout analysé. Avec les XV^e^ et XVI^e^ siècles, le courant de la transmission historique a tellement grossi que notre chroniqueur, comme le dit Mgr Saltet, « finit par n'y puiser qu'avec une coquille de noix ». Mais il note avec soin les événements importants et il les désigne à notre attention.

C'est ainsi que les grands changements survenus dans la discipline ecclésiastique ne lui ont pas échappé. Avec toute la perspicacité d'un gallican, d'ailleurs respectueux du Siège apostolique, il souligne, en 1319, la première intervention de la Papauté dans la nomination des évêques de Rodez. « Mais quelqu'ung, nous dit-il, se pourra esmerveillier de ce que toutz les précédens

1. Le compte rendu du volume précédent a paru dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIII (1937), p. 235.

évesques ayans esté promeus à l'évesché de Rodez par élection de Messieurs du Chapitre, cestuy-cy (Pierre de Castelnau) le feut par provision du sainct Père, et que les élections ayans pris fin à l'évesque précédent, cestuy-ci se treuve le premier proveu de la part du Sainct Siège et que, après luy, toutz les autres qui, depuis en çà, ont tenu l'évesché de Rodez, ont puisé de cette source leurs provisions. » Et il y va de toute une dissertation ou, comme il dit lui-même, « d'un petit discours », pour rechercher l'origine et la cause de ce changement.

Avec le XVI[e] siècle, c'est presque un témoignage direct que nous apporte Antoine Bonal. On sent qu'il a eu autre chose que des documents d'archives pour nous parler du zèle du bienheureux François d'Estaing (1504-1529). « Il célébrait messe touts les jours, s'il n'estoit empêché et détenu par quelques grands et urgens affaires, montoit souvent en chaire pour exhorter, enseigner et conduire son peuple à la piété et dévotion, ce qu'il faisoit avec ung zèle ardent et enflammé de charité et tendant simplement à l'édification des âmes... Et parce que la langue françoise estoit peu usité pour lhors en ce pays et entendue de peu de gens, ce bon prélat s'abaissoit de tant que de prêcher en Rouverguas, où il prenoit beaucoup de peine, pour estre plus accoustumé au language françois. » Même accent personnel dans la notice consacrée au cardinal d'Armagnac. Il souligne que ce prélat sut préserver la ville de Rodez de l'hérésie protestante et il ajoute : « L'on a remarqué, et c'est chose qui est très véritable, que jusqu'à présent l'on n'y a veu ensevelir aulcung hérétique ni baptiser à la mode des hérétiques. »

Ce second volume est enrichi, comme le premier, de notes complémentaires de M. l'abbé Rigal. Elles sont ici au nombre de deux cent quatorze. Elles rectifient plusieurs erreurs de Bonal, donnent de nombreux textes et mettent au point bien des questions. Le nouvel éditeur est loin cependant d'avoir épuisé la riche documentation qui s'offrait à lui. Arrivé à l'épiscopat d'Hugues en 1162, il nous avertit que les documents deviennent si nombreux qu'il ne peut songer à en dresser même un inventaire sommaire. Pour être mieux renseignés, il nous faut attendre la publication projetée des *Actes des évêques de Rodez.*

Mgr Saltet, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse, a bien voulu écrire une introduction pour ce volume, comme il l'avait fait pour le premier. Il nous fait part, cette fois, de quelques-unes de ses réflexions sur la vie ecclésiastique au Moyen Age, telle que nous la révèle l'histoire diocésaine. Le tableau des imperfections, nous dit-il, est notablement plus chargé que celui de la sainteté et de la vertu. Pour l'expliquer, il faut se rappeler que le mal fait généralement plus de bruit que le bien, mais il y a aussi les déficiences des hommes du Moyen Age. Avec Durand de Mende, on peut noter la négligence de l'*officium* et le souci excessif du *beneficium* chez un trop grand nombre de gens d'Église qui n'avaient pas reçu une instruction et une formation

suffisantes. Aussi, rien ne fut plus opportun et plus décisif, au moment de la crise protestante, que le relèvement des études pour la formation du clergé et de la classe dirigeante. Avec Bonal, Mgr Saltet salue la fondation du collège des Jésuites de Rodez, en 1562, comme une aurore dans le redressement de la vie diocésaine. On créait un courant de vitalité chrétienne que l'époque actuelle se doit non seulement de maintenir mais d'accroître, s'il est vrai, comme l'a écrit Mgr Batiffol, « que la conservation et l'extension de la foi, en France, sont moins une question d'œuvres qu'une question de doctrine et d'influence intellectuelle ».

É. GRIFFE.

Robert FAWTIER. — *L'Europe occidentale de 1270 à 1380.* Première partie : *De 1270 à 1328* (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave GLOTZ. Histoire du Moyen Age. Tome VI). — Paris, Presses universitaires de France, 1940. In-8° de 460 pages. Prix : 60 francs.

M. Fawtier a eu le juste souci de rajeunir un sujet déjà traité dans d'excellents ouvrages peu anciens. Il l'a tenté par le plan qu'il a choisi et par la manière dont il a interprété certains faits. Le plan du livre comportait l'étude de trois pays occidentaux, l'Angleterre, l'Espagne et la France. Au lieu de placer, à la suite les uns des autres, trois exposés séparés, M. Fawtier juxtapose continuellement l'étude des trois royaumes. En outre il a préféré, contrairement aux traditions, commencer par l'étude de la société et des institutions et non par celle de l'histoire politique[1]. Ces innovations peuvent être approuvées. Les deux questions qui, ici, touchent l'Église de plus près, la querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII, le procès des Templiers, débordant toutes les deux le cadre français, ne peuvent que gagner à être traitées suivant cette large méthode.

M. Fawtier, d'autre part, propose de la politique de Philippe le Bel une explication assez nouvelle en lui donnant pour raison le fanatisme religieux du souverain. Celui qui a été inexorable pour ses brus, aurait cru à la culpabilité de Boniface VIII et à celle des Templiers, il aurait poursuivi leur condamnation avec un acharnement que lui dictait sa rigoureuse piété. C'est sous cette impulsion qu'il aurait inauguré les autodafés royaux.

Avant d'aller plus loin notons que le livre de M. Fawtier est très solidement documenté, écrit d'une manière claire et pleine de vie qui accuse la forte personnalité de l'auteur[2]. Aussi les ob-

1. M. Petit-Dutaillis a fait de même au tome IV, 2e partie.

2. Je mets ici quelques réserves de détail : ce que M. Fawtier dit de l'amortissement paraîtra obscur à certains lecteurs ; ce droit étant un rachat des taxes de mutation se devait au seigneur à qui ces taxes eussent été payées par un acquéreur laïc. Comment ce droit a-t-il pu

servations qui vont suivre seront-elles plutôt des réflexions ou des questions que de véritables critiques.

Selon M. Fawtier, l' « anticléricalisme » aurait été un sentiment général de la Société à cette époque. Mais ce terme, que Littré ignore, ne doit pas être employé sans grandes précautions. Y avait-il chez le peuple hostilité contre le clergé ? N'était-ce pas plutôt condamnation des défauts de certains clercs ? Mécontentement contre les charges pécuniaires subies au profit d'établissements ecclésiastiques ? Dans les sphères dirigeantes y a-t-il eu « anticléricalisme » ? Ne fut-ce pas un désir d'interdire à l'Église de diriger la politique temporelle des États plutôt que la volonté d'exclure les clercs de cette direction ? Le personnel qui servait le roi comptait en effet de nombreux clercs. Philippe le Bel a-t-il essayé de lui substituer un personnel laïc ? Oui en ce qui concerne le chancelier. Jusqu'où est allée cette tendance ? Il eût été intéressant de le chercher. Quant aux mauvaises intentions du roi envers l'Église même, nous allons, tout à l'heure, préciser notre pensée sur ce point.

Lorsque M. Fawtier dit qu' « aucun obstacle n'était mis à l'entrée dans l'Église de personnages ne voyant dans la carrière ecclésiastique qu'une carrière purement temporelle », je n'y contredis pas. Néanmoins, ne devrait-il pas, pour donner une exacte idée des choses, rappeler que la cléricature était alors la porte la plus largement ouverte et la voie la plus sûre pour exercer les professions intellectuelles ? Ceux qui se destinaient à l'enseignement, à la judicature, à l'administration passaient normalement par là. Un certain nombre ne prenaient que la tonsure et la formation universitaire, puis, leur gagne-pain assuré, fondaient un foyer. D'autres poursuivaient avec un succès variable. Où l'abus était facile à commettre c'était lorsque le souverain récompensait des services d'ordre temporel par l'octroi des bénéfices ecclésiastiques, abus dont souffrait l'Église, mais abus inhérent au système de confusion du temporel et du spirituel, qui, pour démodé qu'il soit aujourd'hui, n'eut pas, en ce temps, que des inconvénients.

M. Fawtier a eu raison de noter l'alliance de l'Université de

être revendiqué par le roi ? Vraisemblablement par extension de la sauvegarde générale qui couvrait les Églises et les surveillait. — Il eût été bon de rappeler, d'après Gaudemet, que la régale était loin de frapper tous les évêchés du royaume. — Il y a des négligences de style et des impropriétés de termes : « assesseurs » au lieu de « asséeurs » ou « asseieurs » (LITTRÉ, t. I, p. 213), « collection » au lieu de « collecte » (LITTRÉ, I, 665) ou « cueillette ». « Métropole du diocèse » en parlant d'un évêché est amphibologique. — J'ai relevé aussi quelques inexactitudes : l'exécution des cinquante-quatre templiers eut lieu en 1310 à Paris (*Procès*, éd. Michelet, I, 274) et non en 1309 à Sens. — L'expression « Capétiens directs » ne doit pas faire oublier que les Valois descendaient « directement » de Hugues Capet et de tous ses successeurs rois de France jusqu'à Philippe III le Hardi inclusivement. On ne peut donc pas dire qu'avec Charles IV « s'éteignait la ligne directe des descendants d'Hugues Capet ».

Paris avec la royauté. Ce qui vient d'être dit l'explique en partie. C'est du roi que les universitaires, qui n'étaient pas toujours désintéressés, attendaient les revenus assurant leur subsistance, leur aisance et même le couronnement de leur carrière. Cette union fut assez étroite pour que Philippe le Bel ait eu la connivence d'un maître en théologie que ses deux qualités de dominicain et d'inquisiteur de France faisaient relever directement du Saint-Siège.

Il ne faut pas oublier que les clercs fréquentant les universités n'étudiaient pas seulement la théologie et le droit canonique. Beaucoup d'entre eux y étaient initiés au droit romain et en sortaient gradués *in utroque jure*. Tel était le cas de Boniface VIII. Aussi crois-je qu'au fond du conflit qui le mit aux prises avec Philippe le Bel il y eut beaucoup moins la rivalité des théologiens contre les légistes que la lutte entre deux groupes de civilistes également imbus des doctrines absolutistes puisées dans les formules du Code et du Digeste, et cherchant à s'arracher la prééminence[3]. Mais que les circonstances étaient changées depuis le temps de Frédéric II ! Au-dessous du choc bruyant des formules et des grands, pour ne pas dire de gros mots, il y avait des réalités nouvelles. Il faut les peser et cet examen ne laissera peut-être pas conclure que Boniface VIII fut aussi « battu » que le dit M. Fawtier. L'autorité pontificale progressait tous les ans un peu plus dans deux domaines, celui des finances et celui des nominations ou provisions. Où voit-on qu'après Boniface VIII et Philippe le Bel le Saint-Siège ait reculé sur ces deux points essentiels ? Nullement. Seulement, pour ne pas heurter le roi, au lieu de lui en disputer l'avantage, il l'a partagé avec lui. En ce qui concerne les finances, cette concession était entière dans les habitudes depuis longtemps et M. Fawtier aurait pu signaler que, dès le temps de saint Louis, la perception des décimes était un revenu quasi normal de la royauté. La cause de l'irritation qui enflamma Philippe le Bel et aussi Boniface VIII est assez claire. Les croisades finies, le pape estime que les décimes doivent également finir, ou, pour le moins, que le roi, non croisé, ne peut pas les lever sans une autorisation particulière du pape. Peut-on le lui reprocher ? D'autant moins que chaque adversaire ne tarda pas à abonder dans le sens de l'autre : le roi demanda ou laissa demander l'autorisation exigée; le pape, de son côté, dispensa le roi de la requérir en cas d'urgence. Et finalement la fiscalité des papes, loin d'être arrêtée dans son développement, connut bientôt son plein épanouissement.

Quant aux provisions apostoliques, là est la véritable cause du second différend et non pas la querelle apparente de juridiction. Ce conflit pour les provisions était fatal. Sur ce terrain l'inter-

3. M. Fawtier assimile d'ailleurs juridiction *ratione peccati* à suzeraineté comme deux nuances peu discernables de la prééminence. Est-ce bien légitime ?

vention du pape, de plus en plus fréquente, allait se heurter forcément aux intérêts du roi. Mais peut-on dire que le pape n'ait eu aucun argument à l'appui de sa thèse quand il réclamait le contrôle des nominations ecclésiastiques ? En tout cas, dans cette matière comme dans la précédente, l'activité pontificale, au lieu de se ralentir après Boniface VIII, s'étendit et se multiplia.

D'autre part, quand le pape convoquait à Rome un concile de prélats français pour juger le roi, comment celui-ci l'aurait-il supporté ? C'était attendre de lui une patience de martyr et son « fanatisme » n'allait pas jusque-là. L'initiative de Boniface VIII a eu des conséquences graves, proches et lointaines. Car au concile romain Philippe le Bel prétendit opposer, non un concile national français, mais un concile général qui se serait fait le juge du pape. Or ce concile œcuménique Philippe ne se reconnaissait pas le droit de le convoquer. Seul le pape en pouvait prendre l'initiative. Comment sortir de cette impasse ? En extorquant de Boniface la convocation du concile (M. Fawtier ne l'a pas souligné). Telle était la mission dont Guillaume de Nogaret fut chargé et dont il s'acquitta de la manière que l'on sait. C'est ainsi que j'aperçois la genèse des événements.

Que dire maintenant du procès des Templiers alors que M. Fawtier lui-même renonce à chercher s'ils étaient innocents ou coupables et se contente de plaider la sincérité du roi ? Cette sincérité se concilie-t-elle avec la procédure employée ? Le gouvernement royal recueillit complaisamment les témoignages de chevaliers exclus de l'ordre; il chercha à intimider le pape par un vaste mouvement d'opinion (l'histoire de l'opinion publique au Moyen Age en tant que rouage politique, quel joli sujet de thèse !); il le menaça du procès de Boniface VIII, il l'accusa de népotisme; il séduisit les accusés en leur promettant le pardon s'ils avouaient, ou bien il leur arracha des aveux par la torture; ensuite, quand ils se rétractèrent, il les qualifia, par un singulier abus, de relaps, comme si leur aveu avait été une absolution et leur rétractation, une rechute. Et c'est exactement pour ce crime de prétendus relaps, parfois sans autre forme de jugement, que nombre de chevaliers ont été brûlés. Il est notoire encore que Philippe le Bel n'a pas osé demander au concile ni au pape la suppression de l'ordre par une sentence judiciaire, certain de l'issue de sa cause. L'Ordre, en tant qu'ordre, était innocent des crimes dont l'accusaient les gens du roi.

Il est bien difficile de penser, quoi qu'en dise M. Fawtier, et malgré le silence des réquisitoires sur ce point, que la préoccupation financière ait été étrangère au conflit. Ce qui est certain c'est que la passion qui animait les ministres du roi, imprima à cette polémique un caractère d'implacable violence qui n'était pas nécessaire. Et pourtant Clément V était d'une angélique douceur. Cela donne à penser qu'au temps de Boniface VIII, le plus grand sectarisme verbal n'était pas du côté du pape. Crise de croissance, dira-t-on pour apprécier la conduite de Philippe le

Bel et de ses complices. Oui assurément. Les besoins d'argent de la royauté étaient réels, ils étaient justifiés par ses progrès administratifs. On eût aimé cependant que ses défenseurs eussent mis dans leur action plus de bénignité, plus de sang-froid et qu'ils eussent toujours conservé la maîtrise de leurs nerfs.

En définitive l'intérêt captivant de cette phase de notre histoire a été bien servi par le livre de M. Fawtier. Ce livre restera l'un des plus importants que l'on ait consacrés aux problèmes, peut-être insolubles, que le règne de Philippe le Bel propose à notre curiosité.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Noële-R. Denis-Boulet. — *La carrière politique de sainte Catherine de Sienne.* — Paris, Desclée de Brouwer. In-8° de 224 pages, 5 planches. Prix : 25 francs.

Sainte Catherine, qui a parlé souvent des Français en Italienne de cœur, a suffisamment effleuré les affaires françaises pour que nous ayons le droit de parler, dans cette *Revue,* de l'intéressant ouvrage de Mme Denis-Boulet. Après une introduction sur les travaux relatifs à la sainte, dans laquelle les deux volumes de M. Fawtier nous paraissent très équitablement appréciés, deux chapitres décrivent en détail — c'est presque la moitié du volume — l'état de l'Europe pendant presque un siècle, jusqu'au voyage de Catherine à Avignon. On pourra trouver qu'il y a là quelque longueur; la sainte, en somme, n'a pas réellement connu la politique et les allures des papes d'Avignon; elle a évidemment répété sur eux et leurs représentants en Italie ce qu'elle avait entendu dire autour d'elle. Que les Italiens du XIV^e^ siècle en aient voulu aux papes d'alors d'avoir déserté l'Italie, c'est tout naturel; et il est bien rare qu'un pays supporte sans mauvaise humeur d'être gouverné par des étrangers ! Mme Denis-Boulet défend les papes d'Avignon des reproches qu'on leur a adressés; à plus d'un égard elle a raison; il semble cependant que l'interminable guerre faite à Louis de Bavière ne se justifiait qu'imparfaitement.

En ce qui concerne plus particulièrement les démarches politiques, ou réputées telles, de Catherine, nous serions à peu près complètement d'accord avec Mme Denis-Boulet. Quelques remarques seulement. Elle dit, et très bien, p. 113, qu'en partant pour Avignon, la sainte « n'était évidemment pour les Florentins que le négociateur privé, sans aucun mandat, désavouable à merci et désavoué d'avance ». Rien de plus exact. Tout ce qu'ils pouvaient attendre d'elle, c'était qu'elle calmât quelque peu la colère de Grégoire XI. Mais alors pourquoi écrire p. 112 : « L'absence de traces de la mission de Catherine dans les archives de Florence, chez les chroniqueurs florentins et siennois du moment, dans les dépêches des ambassadeurs à Avignon, est tout à fait frappante » ? C'est chose toute naturelle, au contraire, quand il s'agit d'une

mission à laquelle on n'attache que peu d'importance, et qu'on n'a aucune envie d'ébruiter. — Mme Denis-Boulet cite un passage de Raymond de Capoue, qui servait d'interprète entre Catherine et le pape : « Je porte témoignage devant Dieu et devant les hommes que ce doux pontife, en ma présence et par mon intermédiaire, remit la paix entre les mains de cette vierge en lui disant: « Pour que tu voies clairement que je veux la paix, je la remets « simplement entre tes mains. N'oublie pas toutefois l'honneur « de l'Église. » Il n'y a, croyons-nous, aucune raison de douter de ce mot. Mais il est bien clair que Grégoire XI l'a prononcé avec une indulgente ironie, sachant très bien qu'il n'y avait aucun danger que Catherine traitât avec les Florentins. Raymond de Capoue aurait déformé les choses. Dans « un magnifique exemple du style et de la présentation hagiographiques, pour exalter son héroïne, il insiste sur la confiance extraordinaire que le pape lui aurait témoignée, en la chargeant de déterminer les conditions de paix ». Il nous semble plutôt, qu'à peu près aussi neuf, en diplomatie, que pouvait l'être Catherine, il a, comme celle-ci, espéré la soumission des Florentins. Ce qui nous semble le prouver, c'est l'amertume personnelle avec laquelle il parle d'eux, en homme vexé d'avoir été dupe.

En ce qui concerne le rôle de la sainte dans le retour du pape à Rome, Mme Denis-Boulet nous paraît dire parfaitement les choses : « La résolution de Grégoire XI étant prise, déclarée et commencée d'exécuter, Catherine l'a aidé à écarter certains obstacles qui se sont présentés au dernier moment. » Mais elle nous semble un peu sèvère pour Raymond en lui reprochant, ici encore, d'avoir exagéré. *Ipsa eum inducente,* est vague et n'implique pas qu'il ait attribué à Catherine un rôle décisif dans la résolution du pape.

Entre autres résultats de la visite de Catherine à Avignon, il faut compter le rôle que le pape lui confia dans la préparation de la croisade, et les pouvoirs qu'il lui accorda à cet effet. Mme Denis-Boulet les a indiqués, bien entendu, mais peut-être un peu brièvement. Ici encore, on voit très bien ce que l'on attendait de Catherine, et ce que personne ne songeait à lui demander.

Excellent, en dépit de l'extrême complication des faits, est le chapitre qui raconte un des plus curieux épisodes de la vie de Catherine; son séjour à Florence, dans lequel elle a vraiment essayé de jouer un rôle politique. Au cours de ses efforts pour établir la paix, elle a témoigné, comme on pouvait s'y attendre, beaucoup de vaillance et de zèle, et beaucoup de naïveté et d'inexpérience. — Je me demande, par contre, si Mme Denis-Boulet n'a pas quelque peu exagéré en écrivant, page 96, à propos du rôle de la sainte dans le schisme : « Catherine, depuis quelques années, a fait de grands progrès en politique.... Son esprit s'est mûri et s'applique plus directement aux objets mouvants de la pratique politique. Son génie s'est épanoui au moment même où sa sublime sainteté s'achève.... » Elle est « plus réaliste et plus

italienne ». Plus italienne, d'accord; elle n'a jamais peut-être laissé parler plus franchement son patriotisme italien que dans sa lettre aux trois cardinaux italiens qui avaient, à Fondi, passé au pape français : « Humainement parlant », leur dit-elle, vous n'avez pas d'excuse; car « le Christ en terre » — c'est ainsi qu'elle avait l'habitude de désigner le pape — « étant italien et vous Italiens, la passion de la patrie ne pouvait vous mouvoir comme les ultramontains. » Mais, très ardente dans ses convictions, comme elle l'a toujours été, est-elle plus habile, et à ses affirmations véhémentes, ajoute-t-elle vraiment des arguments ? Et les lettres qu'elle a écrites de tous côtés n'ont-elles pas pu lui être plus ou moins suggérées ? Mme Denis-Boulet, dans sa conclusion, revient à ce que nous croyons être l'exacte vérité: Catherine, « contemplative et prêcheresse, inspire une immense admiration; mais il ne faut pas lui attribuer d'autres compétences. Elle n'a rien de l'homme d'État, du politicien, du diplomate, de l'historien ».

Faut-il, d'autre part, reprocher à Raymond de Capoue d'avoir « exagéré l'action (politique) de la sainte en la présentant comme entièrement miraculeuse ? » Dans la *Légende*, il ne faut pas oublier que l'activité « politique » de Catherine tient une très petite place.

Éd. JORDAN.

G. SCHNÜRER. — *L'Église et la civilisation au Moyen Age.* Tome III. Traduction française de G. CASTELLA. — Paris, Payot, 1938. In-8° de 638 pages. Prix : 70 francs.

Avec ce troisième volume se termine la traduction française du grand ouvrage de M. Schnürer, *Kirche und Kultur im Mittelalter* dont les caractères essentiels ont été précédemment signalés aux lecteurs de la *Revue*[1]. L'édition allemande date de 1929, mais l'auteur a pu faire quelques corrections pour mettre son texte à jour et la bibliographie de l'édition française mentionne les travaux qui ont paru entre 1929 et 1938.

Le tome III englobe toute la période qui va du pontificat de Boniface VIII au milieu du XVI^e siècle, avec un dernier chapitre, que l'on peut considérer comme un appendice, consacré à « la prépondérance espagnole et à la restauration catholique », à la fin duquel l'auteur, en guise de conclusion, jette un coup d'œil sur l'époque moderne et contemporaine. Il se partage en deux livres : le premier est intitulé *la Décadence de la puissance papale; le déclin de la civilisation féodale,* et se divise en cinq chapitres qui concernent le mouvement des Spirituels dans l'ordre de saint François, la lutte pour la plénitude du pouvoir pon-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XX (1934), p. 246 et t. XXII (1936), p. 190.

tifical à la fin du XIII[e] et au début du XIV[e] siècle, les papes d'Avignon et le Grand Schisme, le déclin de la scolastique et l'épanouissement de la mystique, la vie de la noblesse et du peuple aux XIV[e] et XV[e] siècles; le second livre, sous ce titre : *la Lutte pour la réforme de l'Église; la Renaissance*, englobe les conciles réformateurs du XV[e] siècle et les concordats qui les ont suivis, les débuts de l'humanisme et de la Renaissance en Italie, les papes à l'époque de la Renaissance.

Ces divers chapitres gravitent autour d'une idée commune qui leur sert en quelque sorte de trait d'union : au cours des XIV[e] et XV[e] siècles, l'Église et le Saint-Siège qui, pendant la période précédente, avaient dirigé le monde occidental au spirituel et même au temporel, ont subi, dans tous les domaines, une série d'assauts dont certains d'une particulière vigueur, si bien qu'au XVI[e] siècle se déchaîne une véritable crise religieuse d'où est sortie la Réforme protestante. Dans l'ordre purement religieux, le mouvement en faveur de la pauvreté, qu'il s'agisse des Spirituels franciscains ou des sectes hérétiques qui ont professé des théories analogues, aboutit à des attaques contre la papauté qui défend la propriété privée en se refusant à la considérer comme le fruit du péché. Dans l'ordre politique, si le Saint-Siège maintient avec énergie le principe de la *plenitudo potestatis* au nom duquel il prétend « subordonner tout ce qui est du monde, tout le temporel au pape, directement, en vue de l'institution du royaume de Dieu sur la terre », il se heurte aux oppositions nationales; « les États occidentaux, qui arrivaient maintenant à l'âge d'homme, combattirent cette chimère victorieusement, s'assurant ainsi leur indépendance »; les monarchies de tendance absolutiste se dirent de droit divin, en soutenant que le pouvoir temporel provient directement de Dieu et non pas par l'intermédiaire du pape. Dans l'ordre intellectuel, c'est le déclin de la scolastique, la « rupture de l'ancienne harmonie », l'apparition d'idées philosophiques nouvelles, comme celles que développent un Marsile de Padoue ou un Guillaume Occam et qui aboutissent en fin de compte à une attaque contre la papauté et contre l'Église, en attendant que renaisse l'hérésie avec Wiclef et Jean Huss. Dans l'ordre moral enfin, on assiste à un fléchissement général des mœurs, à un débordement d'immoralité qui sapent également l'économie chrétienne sur laquelle avait vécu l'âge précédent. Au XV[e] siècle, à la suite du Grand Schisme d'Occident, ces divers mouvements d'opposition convergent les uns vers les autres : crise conciliaire, développement des Églises nationales, recrudescence de l'opposition intellectuelle avec la Renaissance, retour aux mœurs païennes en même temps qu'à la discipline antique, engendrent une crise sans précédent qui sonne le glas du Moyen Age chrétien.

Sans que le livre de M. Schnürer apporte rien de très nouveau sur ces divers ordres de faits, il en donne une vision très nette et qui ne manque pas de vigueur. On doit également savoir gré à l'auteur d'avoir bien montré comment, malgré les critiques et les

attaques, la civilisation chrétienne a résisté. Nous avons tout particulièrement apprécié dans son livre les pages qu'il a consacrées aux divers aspects de la vie religieuse, notamment à « l'épanouissement de la mystique ». Sur saint Bonaventure et sur sainte Catherine de Sienne, sur les Dominicains allemands du XIV^e^ siècle qui, tout en dirigeant des religieuses, ont renouvelé la mystique chrétienne sous l'influence de la philosophie néo-platonicienne, sur Ruysbroeck et les frères de la vie commune, M. Schnürer a écrit des choses excellentes, qui méritent d'être lues et méditées. Et nous tenons à signaler aussi des développements non moins vivants et suggestifs sur l'*Imitation de Jésus-Christ* aussi bien que sur les prédicateurs populaires qui, avec une louable ardeur, ont réagi contre l'immoralité du siècle. De tous ces aperçus se dégage cette conclusion que, malgré les attaques subies par l'Église, le christianisme a conservé beaucoup de vitalité et qu'il eût peut-être suffi de l'apparition d'un Grégoire VII prenant en mains la réforme du clergé, sachant adapter la tradition aux circonstances actuelles, pour que la crise fût conjurée.

D'un bout à l'autre de son ouvrage, M. Schnürer s'est montré sévère pour les papes et, si justifiées que soient certaines de ses critiques, peut-être sa condamnation aurait-elle pu être sur certains points atténuée ou tout au moins plus nuancée. De ce côté-là aussi il y a eu, au moins jusqu'en 1378, certaines résistances parfois heureuses qui auraient mérité d'être signalées. M. Schnürer n'aime pas les papes d'Avignon. Nous ne prétendons pas absoudre ces pontifes des reproches de népotisme et de fiscalité qu'il ne leur a pas ménagés, en faisant observer seulement que ni les papes romains de la seconde moitié du XIII^e^ siècle ni, à plus forte raison, ceux du XV^e^ siècle ne sauraient y échapper davantage. Mais pourquoi avoir laissé délibérément de côté certains aspects de leur œuvre qui méritaient de trouver leur place dans un livre consacré à *l'Église et à la civilisation* ? Dans les tomes précédents, l'auteur a montré avec raison toute l'importance du mouvement missionnaire dans l'Église médiévale. Or, avec Pie XI, le plus grand pape missionnaire qu'il y ait eu dans l'histoire est peut-être Jean XXII à qui son prédécesseur, Clément V, avait auparavant montré la voie à suivre. Aussi est-on étonné de ne rien trouver sur les missions franciscaines et dominicaines en Asie, sur l'organisation d'églises nouvelles dont les deux premiers papes d'Avignon peuvent très légitimement s'enorgueillir, sur les progrès du christianisme en Extrême-Orient auxquels ces mêmes papes se sont très vivement intéressés. On eût souhaité également quelques pages sur les rapports de la papauté avignonnaise avec Constantinople, sur les efforts de Benoît XII, de Clément VI, d'Urbain V en vue du rétablissement de l'unité religieuse entre les Églises d'Orient et d'Occident qui a été l'un de leurs grands soucis et aussi sur les conséquences de ces relations avec les Grecs sur le plan intellectuel. La civilisation médiévale doit beaucoup aux papes d'Avignon et M. Schnürer l'oublie

peut-être trop : s'il consacre un bon développement à Pétrarque, il aurait dû noter que Pétrarque, qui se montra d'ailleurs assez ingrat, doit beaucoup au mécénat de pontifes qui ont su provoquer autour d'eux l'éclosion d'une première renaissance qu'ils ont su maintenir dans les voies de l'orthodoxie. Il eût été pour le moins utile de faire une incursion révélatrice dans la bibliothèque de Clément VI, d'Urbain V et de Grégoire XI, de rappeler les efforts de Clément VI en vue de la réforme du calendrier, l'extension des connaissances géographiques, plus encore de souligner tout ce que l'art occidental doit à Benoît XII et à Clément VI. A lire M. Schnürer, on risquerait d'ignorer qu'Avignon a été, au XIV^e^ siècle, l'un des centres les plus vivants de la civilisation, que la construction du palais pontifical, si malencontreusement décrit en ces termes (p. 170) « ... palais qui avait l'aspect morne d'une citadelle, égayé seulement de fenêtres en une espèce de toile cirée, et fort difficile à chauffer en hiver, exposé qu'il était aux vents, en particulier au froid mistral », représente une date dans l'histoire occidentale par suite du contact entre la tradition architecturale française et les peintres de la Renaissance siennoise dont les fresques religieuses et pures ont couvert les murs de l'édifice.

Il y aurait encore à dire sur cette papauté avignonnaise à l'égard de laquelle M. Schnürer a trop épousé les préventions des chroniqueurs italiens et mystiques qui l'ont sans doute noircie plus que de raison. En réalité l'exil du Saint-Siège sur les bords du Rhône ne marque pas une coupure et c'est le Grand Schisme d'Occident, conséquence à certains égards du retour de la papauté à Rome, qui ouvre la crise dont M. Schnürer a si bien défini les causes et les aspects. Ces quelques omissions qui viennent d'être signalées ne sauraient en rien atténuer les sentiments de réelle admiration qu'à propos de chaque tome nous avons exprimés à l'endroit de la belle œuvre qu'il a si bien menée à fin.

Augustin FLICHE.

G. CONSTANT. — *La Réforme en Angleterre.* Tome II : *Introduction de la Réforme en Angleterre. Édouard VI (1547-1553).* — Paris, Alsatia, 1939. In-8° de 587 pages.

Dans un premier volume paru en 1930 et bientôt traduit et publié en anglais[1], M. Constant a montré comment Henri VIII fut amené à séparer l'Église d'Angleterre de l'Église catholique. Le roi avait déclaré vouloir rester fidèle à la foi orthodoxe et avait édicté des lois très sévères contre les hérétiques. Mais le schisme devait fatalement aboutir à l'hérésie, comme on le voit dans le présent volume consacré à l'histoire religieuse de l'Angleterre

1. Cf. *Revue*, t. XVII, p. 229 et suiv., et t. XXI, p. 579 et suiv.

sous le successeur de Henri VIII, mort le 23 janvier 1547, après un règne de trente-sept ans et neuf mois. Édouard VI, fils de Henri VIII et de Jane Seymour, avait à peine neuf ans quand il fut appelé à succéder à son père. Ce fut l'oncle du jeune roi, Lord Edward Seymour, plus connu sous le nom de duc de Somerset, qui prit la régence ou, selon l'expression anglaise, devint le protecteur du royaume. En 1547, l'Église d'Angleterre dans sa doctrine, sa liturgie et sa discipline était encore entièrement conforme à l'Église romaine, sauf sur la question de l'autorité pontificale. Mais dès lors commence une transformation doctrinale et liturgique, d'abord lente et modérée, favorisée par la division qui séparait les évêques du pays, dont les uns, appelés les Henriciens, comme Gardiner de Winchester voulaient maintenir l'orthodoxie et dont les autres, menés par l'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, favorisaient une réforme plus ou moins radicale dans le sens luthérien et calviniste.

Libéral et modéré dans son mode de gouverner, le Protecteur Somerset, comme représentant du « chef suprême », se montra modéré aussi dans sa façon de régir l'Église d'Angleterre. Il fit d'abord abolir la loi de Henri VIII « sur la trahison », loi qui avait conduit à l'échafaud tous ceux qui avaient refusé de renier « l'évêque de Rome » et de reconnaître « le chef suprême ». Le Parlement abolit aussi « tous les statuts et lois concernant en quelque façon la religion et les opinions ». Par suite de ces nouvelles lois de tolérance, catholiques et réformés purent vivre en paix. Mais si le Protecteur ne veut pas ordonner de changements dans la croyance et la pratique religieuse, il les tolère et les autorise. Ainsi, dès 1548, des ordonnances permettent la suppression des bénédictions des cierges à la Chandeleur, des cendres, des Rameaux, de l'eau bénite, etc.; d'autres ordonnances enjoignent d'enlever les images, sans cependant urger l'exécution de cet ordre. Somerset approuve la publication du *Livre des homélies* de Cranmer, dans lequel l'archevêque, sous prétexte d'expliquer certains points du symbole, introduit les doctrines protestantes sur la foi, la justification, les bonnes œuvres, etc. Un acte du Parlement de 1549 concède le mariage des prêtres, tout en leur conseillant de rester fidèles à l'ancienne loi du célibat. Henri VIII avait refusé d'accorder la communion sous les deux espèces, mais une ordonnance du 27 décembre 1547, qui défendait de blasphémer l'Eucharistie, introduisait cette communion; un « order of communion », publié le 8 mars 1548, cherchait à justifier cet usage et sans rien dire qui fût directement contraire à la doctrine catholique sur l'Eucharistie, employait des expressions qu'on pouvait interpréter tout aussi bien dans le sens orthodoxe que dans le sens protestant, et de plus ordonnait le service de la communion en anglais, ce qui était une innovation inconnue jusque-là.

Le premier *Book of Common Prayer*, qui est à la fois un bréviaire, un missel et un rituel, parut en 1549. Ce livre est « une

refonte des anciens rites et cérémonies ecclésiastiques d'après les idées nouvelles de la réforme allemande. En particulier, la messe y est dépouillée de son caractère de sacrifice et ramenée à un service de louange et d'action de grâces, selon les formules de la « messe latine » de Luther de 1523, et de sa « messe allemande » qui est de 1526. Quand lord Warwick eut amené la chute de Somerset en octobre 1549 et se fut emparé du pouvoir, le mouvement protestant fit de rapides progrès. La messe devient communion, les autels sont détruits et remplacés par des tables, les vêtements sacerdotaux, aube, chasuble, etc. sont supprimés. Le *Second book of Common Prayer*, mis en vigueur le 1er novembre 1552 et qui, sauf quelques détails, est resté en vigueur jusqu'à nos jours, suit de près la doctrine de Bucer, le réformateur de Strasbourg, qui dans ses écrits cherche à concilier les enseignements de Luther, de Zwingle et de Calvin. D'après cela, la communion devient une manducation spirituelle du Christ par la foi et n'est plus la réception réelle de son corps et de son sang. Et de même que la notion de sacrifice est exclue de la « communion », de même aussi « toute idée d'un caractère sacerdotal ou sacrificateur » est exclue de l'ordination du prêtre qui est le dispensateur de la parole de Dieu et des sacrements, mais des sacrements entendus au sens protestant. Les réformateurs lui ont enlevé le pouvoir d'offrir le corps du Christ. C'est pour cette raison surtout que le pape Léon XIII, après un minutieux examen, a rejeté la validité des ordinations anglicanes (cf. la bulle *Apostolicae curae*, du 13 septembre 1896).

Nous n'avons esquissé qu'une faible partie du contenu de l'ouvrage de M. Constant. Il faudrait encore mentionner les chapitres sur la lutte des évêques modérés (nommés Henriciens, parce qu'ils voulaient rester fidèles à la religion de Henri VIII) contre les changements religieux, sur la part de Cranmer à la révolution religieuse brusquement interrompue par la mort du jeune roi Édouard VI (6 juillet 1553) et l'accession au trône de Marie Tudor. Parmi les sept appendices, nommons celui qui donne la bibliographie (p. 451-485) et le texte latin des 42 articles d'Édouard VI de 1553 et les 39 articles d'Élisabeth de 1563, revisés en 1571, qui contiennent le symbole ou profession de foi encore en vigueur aujourd'hui dans l'Église anglicane. — Le volume si richement documenté est la digne suite du volume paru précédemment sur Henri VIII. L'intention de l'auteur était de continuer sa publication jusqu'au règne d'Élisabeth; mais Dieu, en le rappelant à lui, a laissé à d'autres le soin d'y pourvoir.

P. G. Allemang. O. M. I.

Henri DROUOT. — *La première Ligue en Bourgogne et les débuts de Mayenne (1574-1579) : Notes* (Études bourguignonnes sur le XVI^e siècle, fasc. 2). — Dijon, Bernigaud et Privat, 1937. In-8° de 194 pages.

Nous connaissons mal l'histoire de la Ligue, sur laquelle nous ne possédons encore que des études trop générales, et M. H. Drouot note fort exactement qu'il faut attendre beaucoup des recherches provinciales; car enfin « la Ligue, sous sa forme initiale de 1576, fut essentiellement un essai de ralliement des catholiques provinciaux; ... l'Association de 1577, ordonnée ensuite par le roi, visait à l'exploitation fiscale des provinces, et ... le grand événement des années 1578-1579 fut, dans l'intérieur du royaume, le soulèvement des États provinciaux ». S'attachant pour sa part à l'histoire de la Bourgogne à laquelle il a consacré tant de solides travaux, M. H. Drouot, dont la thèse principale (*Mayenne et la Bourgogne*) étudie la Ligue de 1587 à 1596, entreprend ici de jeter quelque lumière sur l'évolution des sentiments chez les Bourguignons catholiques entre 1574, « date où un large crédit était par eux accordé à un nouveau roi », et 1579, « date où une désaffection irrémédiable finit par orienter une bonne partie de l'opinion locale vers les ligues et la révolte ». Ce ne sont que des « notes » — contributions partielles qui ne se succèdent pas avec la même rigueur que les chapitres d'un livre, — mais elles sont vigoureuses et pénétrantes à souhait.

Voici d'abord une esquisse sur les Bourguignons de 1574 (problèmes économiques, mouvements sociaux, aspirations politiques). Le clergé comporte deux éléments assez nettement différenciés : une aristocratie de chanoines qui siègent dans les chambres de villes et entrent dans les États provinciaux, et la masse des moines pauvres et nomades qui, moins intéressés que les premiers à conserver l'ordre établi, ne dédaignent pas de prêcher des « novalités ». Or le protestantisme, qui avait continué de vivre d'une vie ralentie, se réveille en 1575, en liaison avec les événements extérieurs et l'arrivée des reitres du prince palatin Jean-Casimir, et l'édit de Beaulieu vient, au début de mai 1576, rendre à l' « huguenoterie » le culte libre et les chambres mi-parties. Mais l'indignation qui souleva les catholiques n'alla pas jusqu'à les entraîner hors des voies « douces et pacifiques » et à l'appel de la Ligue la Bourgogne des Guises, la province de Mayenne, répond résolument par la négative. M. Drouot apporte ici, pour renouveler l'état d'une question trop vite tranchée par les historiens antérieurs des textes décisifs dont la minutieuse analyse constitue une des parties les plus fouillées de ce travail. Tout de même la Ligue s'introduit en Bourgogne, mais seulement en 1579, quand les préoccupations sociales, devenues plus graves que les préoccupations religieuses, se compliquent de thèses politiques qui opposent à l'oppression fiscale de la royauté les forces

reconstituées d'un autonomisme provincial qui plonge profondément dans le passé...

Telles sont quelques-unes des « notes » que M. H. Drouot propose a notre méditation, et l'on y trouvera en vérité plus de solide substance que dans beaucoup de livres plus copieux. La Bourgogne et la Ligue ont enfin trouvé leur historien.

Louis VILLAT.

E. THÉORÊT. — *La médiation mariale dans l'École française.* — Paris, J. Vrin, 1940. In-8° de 171 pages.

La librairie philosophique J. Vrin continue à promouvoir de la façon la plus heureuse les études de théologie mariale. Après avoir édité quatre volumes du *Bulletin de la Société française d'études mariales* (1935-1938), ainsi que les livres de M.-M. Desmarais sur *Saint Albert le Grand, docteur de la médiation mariale* (1 vol. in-8° de 172 p.) et de Dillenschneider sur *la Mariologie de saint Alphonse de Liguori* (2 vol. de 404 et 306 p.), voici une thèse « présentée à l'Angelicum de Rome » qui nous fait connaître un aspect important de l'école théologique dont il est permis de dire qu'elle est l'honneur de la spiritualité française.

En s'interrogeant sur la médiation mariale dans l'École française, M. Théorêt posait une question mixte, si l'on veut, en ce sens que la notion de médiation mariale est d'essence théologique, mais comportant à tout le moins un élément historique de la plus grande importance. En accordant à l'élément théologique de ce mixte un primat inconditionné, l'auteur s'est établi sur une position ambiguë qu'il s'est appliqué à occuper avec continuité et rigueur. Quelle que soit, en effet, la notion de médiation mariale que l'on veuille obtenir théologiquement, la question ne peut pas être de savoir si l'on retrouvera assez de ses éléments épars dans les œuvres de l'École française pour qu'on puisse proclamer satisfaisante l'analogie entre une doctrine construite par voie de déduction et l'ensemble de la théologie mariale de cette école. Ce qu'il faudrait d'abord savoir, c'est si l'École française a eu une doctrine de la médiation mariale et quelle elle fut. On verrait ensuite à la comparer avec une doctrine plus tardive. Or, M. Théorêt estime le premier processus si parfaitement légitime qu'après avoir indiqué son dessein, il demande aux théologiens les plus récents, les RR. PP. Merkelbach, Leloir, Bainvel, Bernard, Simonin, une définition de la médiation mariale, — définition qu'il épanouira en quatre chapitres dont les quatre grands maîtres de l'École française devront fournir la substance. Tels sont « la maternité spirituelle de Marie » (ch. I, p. 29-50); « la médiation ontologique de Marie » (ch. II, p. 51-73); « la médiation morale de Marie » (ch. III, p. 75-123); enfin, « la médiation perpétuelle de Marie » (ch. IV, p. 125-153). En tout 386 références (92 à Bérulle, 70 à M. Olier, 140 au P. Eudes, 84 à Louis

Grignion de Montfort) qui attestent le sérieux du travail et l'intérêt de l'ouvrage. Ce qu'on doit regretter, c'est que ces textes aient été colligés en vue de garnir un cadre préexistant, au lieu d'avoir suggéré, par une analyse préalable aussi pénétrante et aussi prudente que possible, le cadre même qui les eût contenus et qui nous eût donné, lui, en toute vérité, la doctrine de l'École française sur la médiation mariale.

A une condition pourtant, c'est qu'on eût quelque peu étendu cette enquête ou donné les raisons de sa limitation. M. Théorêt a voulu étudier « la question de la médiation mariale dans la pensée des quatre chefs de l'École » (p. 10), mais il n'a pas démontré que ceux qu'il considère comme tels soient les quatre plus grands théologiens de l'École française précisément sur ce point, et que l'on puisse lire sous leur plume tout ce que cette École a produit d'essentiel à cet égard. Sans parler d'auteurs mineurs, ni même de saint Vincent de Paul ou de Bossuet, une précaution qui n'eût peut-être pas été inutile eût été de lire de ce point de vue les ouvrages signalés par A. Molien dans l'importante préface à son livre bien connu sur *les Grandeurs de Marie d'après les écrivains de l'École française*. Peut-être même n'eût-il pas été hors de propos de consulter Condren, un chef lui aussi, et surtout un auteur comme Henri-Marie Boudon. Plus que tout autre, M. Théorêt aurait dû se sentir empêché d'oublier ce spirituel, un peu étrange peut-être, mais insigne, et qui apparaît comme le précurseur le plus remarquable de Grignion de Montfort.

Il est vrai que ces recherches de filiations ou d'évolution doctrinale ne préoccupent pas M. Théorêt. Son dessein l'a conduit à considérer de préférence « l'unité de l'École française » (p. 18-28). Mais on ne peut pas ne pas se demander si cette unification ne dissimule pas une pétition de principe, car on a l'impression que des hommes comme Bérulle, Olier, le P. Eudes et le P. Grignion de Montfort occupent une période beaucoup trop longue — un siècle —, se distinguent par trop de traits originaux, ont pensé, écrit, agi dans des milieux et des circonstances trop divers pour que leurs doctrines respectives ne soient pas marquées de caractères singuliers. Bérulle, Olier, Eudes, Montfort se meuvent-ils vraiment dans le même monde, conçoivent-ils la médiation mariale de façon identique ? Pour avoir de bonnes raisons d'en douter, il n'est que de confronter les deux textes où M. Théorêt voit la preuve que Bérulle et Olier « célèbrent l'un et l'autre la grandeur de Marie au regard de Jésus » avec une grande « similitude de pensée, presque d'expression » (p. 22) :

Bérulle	Olier
« Il l'a choisie [...], il l'a préparée à chose si grande et si conjointe avec Lui ! C'est le plus digne objet de ses pensées après les personnes divines; c'est le sujet le plus capable de ses influen-	« Marie [...] *était le monde de Jésus; Marie lui était toutes choses. Elle était sa nourriture,* sa vie, sa demeure *et son temple. Là Jésus-Christ louait et bénissait son Père. Là Jésus-Christ sanctifiait sa Mère*

ces et opérations; c'est le plus proche de sa sainte présence; et même il est conjoint à elle par état et dépendance en tant qu'il est son Fils et qu'elle est sa Mère; et qu'il est lors vivant en elle et vivant par elle. Il a voulu partager avec elle le mystère de l'Incarnation, en tirant d'elle ce corps dont il est revêtu, et en voulant que comme Mère elle eût son action et concurrence au regard de cet œuvre, œuvre plus grand incomparablement que la création du monde. »

(*Œuvres*, MIGNE, col. 495.)

et la remerciait de lui aider à glorifier Dieu, et de lui être un moyen qui servait à le glorifier. Quelles grâces et quels dons de Jésus à Marie en reconnaissance de ses bienfaits ? Si Marie le communie à sa vie, à son être et à son sang, et si elle le fait participant de tout ce qu'elle est, Jésus-Christ ne lui en fait pas moins. Car il la communie à son esprit, à ses dons, à ses trésors immenses et à sa vie; en un mot, il se donne tout à elle.

(*Œuvres*, MIGNE, col. 1048.)

J'ai voulu souligner tout ce qui appartient en propre à M. Olier. Peut-on concevoir originalité plus complète ? Pour une certaine analogie latente sur la coopération de Marie à l'Incarnation, que de contrastes éclatants ! Le dirai-je ? Ici Olier paraît très supérieur à Bérulle. Le fondateur de l'Oratoire contemple avec persévérance ce partage du mystère, cette *concurrence*, cette conjonction et dépendance, mais il ne réussit pas à briser le cercle de l'abstraction, à voir vivre ces sublimes personnages. Du premier coup, Olier fait éclater le moule. La même idée lui suggère une profusion de conséquences à allure concrète qui impliquent une analyse beaucoup plus pénétrante des rapports de Jésus et de Marie, et des trouvailles de grand style. Jésus-Christ louait et bénissait son Père : pourquoi ? Parce que Marie, qui lui était toutes choses, lui était son *temple*. Où M. Théorêt a-t-il lu cela dans Bérulle ? Et ce trait final, si précieux pour une doctrine de la médiation : *il se donne tout à elle*, tout, y compris sans doute son corps mystique : où M. Théorêt en trouve-t-il l'équivalent sous la plume de Bérulle ? Ne sent-il pas que tout le mouvement de sa pensée est de rythme contraire ? Et ainsi de beaucoup de textes cités. Comme il fallait s'y attendre, l'École française groupant des tempéraments très accusés qui ont écrit dans des milieux assez divers à de longues années de distance, ce qui frappe autant et plus que l'unité de sa doctrine, c'est la magistrale originalité de ses plus grands maîtres. On est donc sans cesse tenté de crayonner dans les marges de ce livre si bien garni de références : « ressemblance superficielle, diversité profonde, progrès ou régression doctrinale.... » Bref, s'il est déjà difficile de fixer la position d'un penseur sans trahir la réalité, réduire la vivante complexité d'une École aussi disparate à la claire ordonnance de quatre schémas logiquement charpentés, c'est constituer pour les besoins de la cause une unité factice et masquer la souple variété de ce que fut, en réalité, l'École française.

Car en bref, c'est d'une question de méthode qu'il s'agit, et c'est pourquoi je me suis permis d'insister. Ou la théologie procède

selon son essence propre, et alors elle déduit sans avoir besoin de l'histoire. Ou bien elle s'informe des doctrines qui ont été professées à une période déterminée, et alors elle doit à la pureté de son essence de respecter, de sauver même s'il en était besoin toutes les exigences d'une saine méthode historique. L'option même qui est à l'origine du livre que j'analyse et qui commande toute sa structure est inadmissible, car elle admet comme légitime une confusion entre les méthodes. Comment la reine des sciences pourrait-elle tolérer à son service une discipline qui serait infidèle à ses propres lois ?

Si je propose ces réflexions à M. Théorêt, ce n'est pas que je tienne son ouvrage pour négligeable, on l'a bien vu. C'est parce que j'espère le persuader qu'il nous doit maintenant ce qu'il s'est refusé à nous donner : une étude historique qui exposera, non plus ce que l'on peut retrouver de la doctrine actuelle de la médiation mariale chez quelques grands maîtres de l'École française, mais tout ce que l'on peut savoir sur la nature, les origines et l'évolution de la notion de médiation mariale dans l'École française prise en son ensemble et considérée dans son admirable diversité.

André Combes.

Chanoine Auguste Leman. — *Richelieu et Olivarès. Leurs négociations secrètes de 1636 à 1642 pour le rétablissement de la paix* (Mémoires des Facultés catholiques de Lille, fasc. XLIX). — Lille, 1938. In-octavo de xv-178 pages.

« Négocier sans cesse ouvertement ou secrètement en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent, et que celuy qu'on en peut attendre à l'avenir ne soit pas apparent, est chose tout à fait nécessaire pour le bien des États. » Cette maxime qu'on lit dans le testament politique de Richelieu, le cardinal l'appliqua avec constance dans ses rapports avec l'Espagne, et tout spécialement pendant ces années 1636-1642 où, sans discontinuer et en grand secret, il négocia avec Olivarès le rétablissement de la paix. De son côté, le ministre de Philippe IV s'y prêta. C'est que les deux hommes d'État n'avaient point l'un contre l'autre cette aveugle animosité personnelle qu'on leur prête souvent. Le chanoine Leman l'a déjà montré dans son ouvrage *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635*, et le travail qu'il nous présente aujourd'hui sur la période suivante confirme ce jugement.

Susceptibles et orgueilleux, certes ils l'étaient l'un et l'autre, mais pas au point de fermer les yeux au besoin urgent que les deux royaumes avaient de la paix. Olivarès sentait le fléchissement de la puissance espagnole : « *En efecto*, écrivait-il à son souverain en 1640, *todo perdido*. » Richelieu, de son côté, se voyait attaquer à l'intérieur par le parti de la paix; un des argu-

ments que Cinq-Mars invoqua contre lui auprès de Louis XIII fut qu'il était seul responsable de l'interminable guerre. Il se sentait fort malade et près de sa fin, et eût désiré ne point mourir que le royaume ne fût hors du péril. Aussi les deux ministres, par l'intermédiaire de leurs négociateurs officieux, échangeaient-ils les assurances de leurs sentiments pacifiques. Richelieu suggérait de « penser au repos de la chrétienté », afin de pouvoir « faire faire quelque bonne entreprise contre les infidèles en Orient ». Olivarès parlait de « déposer les armes pour prendre la toge de la paix..., soulager la chrétienté et lui rendre son repos ». Dans ces conditions, comment les pourparlers traînèrent-ils six ans, pour en fin de compte ne pas aboutir ? L'instructive étude du chanoine Leman montre une fois de plus de quels obstacles peut être hérissé un chemin que les deux parties cependant semblent d'accord pour parcourir.

Opposition d'intérêts, tout d'abord, bien évidemment. Les buts de guerre français ont été exposés par Louis XIII lui-même : « Il ne faut point parler de rendre la Lorraine, Arras, Hedin, ni Bapaume, Perpignan et le Roussillon.... les places d'Alsace qui conjoignent avec la Lorraine... Pignerol... Le restablissement de mon nepveu, le duc de Savoye, est trop juste pour que jamais je puisse consentir à la paix sans qu'il soit faict. » Mais de son côté, en avril 1640, Olivarès donne comme instructions à ses envoyés : « Une bonne paix serait celle qui nous laisserait nos conquêtes en Italie, établirait la Lorraine et l'Électorat de Trêves dans l'état que j'ai indiqué (il s'agissait de restituer au moins partiellement ses états au duc de Lorraine), nous rendrait les places de Flandre... ». Aussi, lorsque Jacques de Brecht, dans les entretiens qu'à Compiègne il a avec Richelieu, expose ces conditions, le cardinal les qualifie d' « impudentes..., aussi hautaines qu'inacceptables ».

Ce qui rend plus difficile encore un accord, c'est le caractère secret que doivent conserver les pourparlers. De part et d'autre on y tient beaucoup. Richelieu refusera de négocier avec une mission composée de trois envoyés espagnols, parce que ce nombre est trop élevé pour que subsiste le mystère exigé. Olivarès appelle ces contacts « la matière secrète » et redoute toute divulgation. Le récit détaillé et même minutieux du chanoine Leman lui eût fourni, s'il avait voulu donner à ses pages une vivacité et un pittoresque auxquels elles ne prétendent point, mille éléments à traiter dans ce ton : négociateurs déguisés en moines ou en courriers, rendez-vous clandestins, faux passeports, etc. Mais tout ce mystère n'était pas fait pour mettre dans les négociations une rapidité que d'ailleurs la lente et grave cour d'Espagne n'avait point dans ses habitudes.

La mort et la disgrâce allèrent plus vite. En décembre 1642 Richelieu quitte ce monde, en janvier 1643 Olivarès le pouvoir. Rien n'était fait encore. Et pourtant les négociations avaient été sérieuses et marquées du désir d'aboutir; des intermédiaires comme Jacques de Brecht et le baron de Pujols étaient autre

chose que ces officieux sur qui le désaveu plane sans cesse. L'étude du chanoine Leman sera donc vraiment utile à l'histoire de la politique générale française et espagnole pendant ces six années, de ses buts et de ses méthodes.

Elle le sera, non seulement par l'intérêt du sujet choisi, mais aussi par la sûreté parfaite avec laquelle il est traité. En un temps où avec une tranquille désinvolture tant d' « historiens » des relations diplomatiques, se contentent des sources françaises et, en négligeant les dépôts étrangers, ôtent à la documentation ce caractère plurilatéral sans lequel un travail ne peut rien valoir, c'est au contraire un plaisir ici que de feuilleter ces pages où avec une précision sans emphase sont indiquées les nombreuses sources consultées. Rome et la Vaticane, Simancas et l'*Archivo General*, Paris et ses trois grands dépôts ont reçu la visite de ce travailleur solide, à la sûre technique duquel aucun dossier important n'échappe, qui dans chacun choisit et contrôle, qui enfin présente le résultat de ses recherches en une claire ordonnance. M. le chanoine Leman nous promet maintenant une histoire du congrès de Cologne : il peut être sûr à l'avance de l'accueil que lui feront les lecteurs de son *Richelieu et Olivarès*.

André Fugier.

J. Guichard, C. M. — *Saint Vincent de Paul esclave à Tunis. Étude historique et critique.* — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. In-8° de 332 pages; illustrations, fac-similés et cartes hors texte. Prix : 30 francs.

Nombreux sont les écrivains qui, du vivant même du « saint du siècle » et jusqu'à nos jours, se sont intéressés à la vie de « Monsieur Vincent ». A l'incomparable valeur morale du héros, à sa prestigieuse influence, s'ajoutait un attrait d'aventures lointaines : saint Vincent de Paul esclave en Barbarie pendant deux longues années n'avait-il pas, sous la domination de quatre maîtres très différents, mené une existence rude sous un climat meurtrier ? La captivité du saint chez les Barbaresques était alors généralement admise. En 1935 encore, M. Armand Praviel publiait sur la question un livre passionnant comme un roman et d'une saisissante vraisemblance.

A cette date pourtant, M. Pierre Grandchamp avait déjà soutenu la thèse de la « prétendue » captivité de saint Vincent de Paul à Tunis. Notant dans la lettre du saint à M. de Comet certaines impossibilités, relevant certaines inexactitudes, frappé d'autre part du désarroi de saint Vincent de Paul au moment où, peu de temps avant sa mort, il apprit que les deux lettres relatant les principaux événements de son existence d'esclave venaient d'être retrouvées et divulguées, M. Grandchamp nous faisait connaître un pauvre jeune homme, besogneux, intrigant, faible et presque sans scrupules dont la lettre à l'ami, au protecteur, aurait tenté de justifier

une disparition suspecte de deux années. En 1936, à son tour, le R. P. Debongnie affirmait sa croyance à une défaillance de jeunesse de l'homme de Dieu et priait ses admirateurs d' « effacer » de son histoire la « page » révélée par sa lettre à M. de Comet.

Le R. P. Guichard répond avec conviction et clarté à ces historiens qui ont cru relever dans la vie de saint Vincent de Paul une faiblesse aggravée plus tard par une déclaration mensongère. L'ouvrage a été conçu et présenté selon les principes les plus rigoureux de la méthode historique. Chaque affirmation de l'auteur est fondée sur un document soigneusement critiqué. Le lecteur lui-même est invité à prendre en mains, pour ainsi dire, les pièces justificatives. Trois parties divisent cette étude : une critique interne du récit de saint Vincent de Paul sur sa captivité, une critique externe du document, enfin une critique des opinions récemment émises sur la question.

La critique interne suit pas à pas le document essentiel : la « lettre de captivité », datée du 24 juillet 1607 et écrite de la main de saint Vincent de Paul à Avignon. Chaque passage de la lettre donne lieu à un commentaire critique, ample et précis. C'est d'abord le testament de la « bonne vieille femme de Toulouse », la « nécessité d'argent » dans laquelle se trouvait M. Vincent pour satisfaire aux dettes antérieurement contractées et à la « grande dépense » prévue pour « la poursuite de l'affaire que (sa) témérité ne (lui) permet de nommer ». On ne saurait contester l'obscurité de cette partie du document. Nous souhaiterions assurément connaître avec certitude la nature des dettes contractées et nous voudrions pouvoir préciser le sens du mot « témérité ». Mais le silence dont s'enveloppe M. Vincent ne saurait être suspect à qui connaît le soin jaloux qu'il mit tout au long de son existence à dérober ses plus belles actions aux yeux du monde. Sa « témérité » n'est-elle pas un aveu d'humilité, de cette humilité qui est sa marque ? Seule, une lecture superficielle permet de voir « une aventure de jeunesse manquée », où nous devons plutôt discerner « l'action la plus méritoire... sous le voile d'un aveu d'humilité et même de culpabilité ».

En possession de sa petite fortune, le jeune Vincent, qui se trouve à Marseille, va rentrer à Toulouse. Renonçant à la voie de terre, il s'embarque pour Narbonne. Il commettait ainsi une imprudence, car le golfe du Lion n'était pas sûr au moment où la foire de Beaucaire attirait au voisinage des côtes les brigantins turcs. Le drame fut rapide : les corsaires attaquèrent la petite barque, le pilote fut massacré et le jeune prêtre fut blessé «(d')un coup de flèche, dit-il, qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie ». Que de renseignements précis et faciles à contrôler dans ces quelques lignes rapides et quel accent de sincérité dans la dernière constatation si simple. De même, dans la page où Vincent décrit la vente, en terre africaine, de ses compagnons d'infortune « Les marchands, ... nous faisant ouvrir la bouche pour visiter

nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux... ».

C'est un pêcheur qui achète tout d'abord M. Vincent, mais il le revend assez vite, car son nouvel esclave ne supporte pas la mer. Celui-ci devient alors la propriété d'un médecin spagirique, « homme fort humain et traitable », qui l'emploie à l'entretien de ses fourneaux. L'auteur a donné tous ses soins à ce chapitre très original. Le curieux personnage, à la fois docteur, alchimiste, physicien, charlatan, s'anime sous sa plume et devient réellement vivant. Vincent domine cet étrange docteur Faust par son intelligence, par sa culture, par la sincérité de sa foi profonde. Il y aurait beaucoup d'enfantillage à reprocher à Vincent de Paul le plaisir qu'il éprouva à connaître les curieux mécanismes du charlatan, mieux vaudrait louer la curiosité qui lui permit de s'initier à l'alchimie licite qui préparait les grandes découvertes de la chimie moderne.

Bien qu'il n'ait pas trop à souffrir en terre d'Islam, Vincent a le cœur serré par le regret de la mère-patrie. Sur la prière d'une femme turque, il chante le psaume *Super flumina Babylonis*. Enfin, vient le « miracle » de sa libération. Mais ce livre n'est pas un roman et le R. P. Guichard ne l'oublie pas. La vie de saint Vincent en Afrique l'intéresse moins peut-être que la réalité même de ce séjour. Deux arguments dans sa critique interne nous semblent avoir une force particulière. Le premier est le qualificatif d' « anthropomorphite » appliqué au neveu du médecin spagirique; si le récit de Vincent était purement imaginaire, il n'aurait pu employer ce vocable, inconnu dans la littérature du XVIII[e] siècle et familier aux seuls adeptes de la théologie arabe. Le second argument est fourni par le voyage de M. de Brèves, venu en 1606 en Barbarie, avec « bonnes et expresses patentes » du Grand Turc pour recouvrer les esclaves chrétiens; le R. P. Guichard remarque très justement que saint Vincent n'aurait jamais connu ces lettres en 1607 s'il était resté sur les côtes de Provence.

La critique externe est très riche en arguments favorables à la thèse soutenue par l'auteur. C'est d'abord que, dans les écrits du saint, dans son langage, on rencontre bon nombre d'allusions directes ou indirectes, volontaires ou inconscientes, au séjour en Barbarie. Dans un sermon sur la communion, le saint s'écrie en 1616 : « Mais ici, où il s'agit non d'un peu de terre blanche décuite, comme est l'argent, mais de tous les trésors du monde... », trahissant involontairement sans doute l'emploi tenu auprès du médecin spagirique de Tunis. Bien des indications nous sont ainsi données par Vincent sur son séjour en Afrique : la bastonnade pratiquée en Turquie — entendons en Afrique du Nord — par les agents chargés de la police des marchés, une évocation de la « belle ville de Carthage ruinée », la récitation du chapelet par les Turcs, autant d'allusions inconscientes qui permettent à l'auteur de conclure : « On ne peut constater sans un grand étonnement cette habitude de Vincent de prendre, à propos de tout et

de rien, ses comparaisons en Turquie ou, comme il aime à dire, chez les Turcs. » Il parle trop des Turcs pour ne pas avoir vécu chez eux.

Un autre argument ne manquera pas de frapper le lecteur attentif : saint Vincent était, le fait est reconnu, atteint de paludisme. Les accès se produisirent régulièrement au cours de son existence. Ce qu'il appelait sa « petite fiévrotte » était une crise assez violente pour l'obliger, lui qui se ménageait si peu, à garder le lit. Où aurait-il pu, sinon en Afrique, contracter cette pénible maladie ? Sans doute, la pathologie microbienne moderne nous explique que le mal peut être transporté, par l'insecte porteur de germes, d'un malade en crise à un homme sain, bien loin du lieu d'origine du microbe. Pourtant, la persistance et la violence du mal chez saint Vincent indiquent que le microbe avait pénétré avec toute sa virulence dans un milieu préparé à le recevoir par des conditions extérieures favorables. Saint Vincent a contracté les fièvres paludéennes dans cette région marécageuse des environs de Tunis où elles ont été longtemps particulièrement redoutées. S'il était possible d'établir qu'il n'avait jamais connu d'accès paludéens avant son séjour en Afrique, cette preuve suffirait à justifier la présence du jeune prêtre sur le sol africain.

La dernière partie de l'ouvrage du R. P. Guichard, la plus délicate, paraîtra à bien des lecteurs la plus intéressante. L'auteur y critique avec force, mais sans passion, les opinions qui ne sont pas en accord avec sa conclusion. L'objection la plus sérieuse est celle qui signale le silence absolu que saint Vincent conserva obstinément toute sa vie sur sa captivité, et son effroi, sa terreur même, lorsqu'il la sut connue. Ce fait seul pourrait infirmer toutes les preuves précédemment accumulées. Remarquons d'abord que ce silence ne fut pas aussi absolu que veulent le croire ceux qui simplifient le problème en ne tenant compte que d'un seul document : la lettre à M. de Comet. Le R. P. Guichard établit que saint Vincent a écrit neuf lettres où il a parlé de sa captivité à cinq correspondants différents. En outre, la vie même du saint peut expliquer le silence qu'il a gardé plus tard. Il fit toujours de l'humilité la première des vertus. Comment n'aurait-il pas été épouvanté, lui qui toujours s'efforça de diminuer sa valeur personnelle et son action aux yeux de ceux qui l'approchaient, que le siècle apprît qu'il avait été un homme jeune, d'esprit curieux et dont le charme, le rayonnement spirituels avaient été assez grands pour émouvoir, sur la terre d'exil, une femme étrangère qui, à son tour, exerça une influence déterminante sur un époux renégat ?

Le R. P. Guichard a écrit un ouvrage vivant et sincère. Les pièces justificatives qui complètent le travail permettent de revenir à la critique avec un plaisir sans cesse renouvelé par la joie de la découverte. La lettre autographe de saint Vincent de Paul à M. de Comet y est reproduite intégralement en un très beau fac-similé de quatre grandes pages. De nombreuses illustrations satisfont toutes les curiosités du lecteur : tel dessin représente les ruines

romaines de l'aqueduc du Bardo, tel autre les anciens ports de Carthage; ici, les portes de l'église Saint-Pierre à Avignon, là les remparts d'Aigues-Mortes. Des cartes précises et quelques portraits complètent cette riche illustration. Enfin, une table bibliographique, dressée avec soin, et une bonne table onomastique guident les érudits et permettent des vérifications rapides. L'ouvrage du R. P. Guichard est de ceux auxquels on aimera à revenir souvent, car c'est un plaisir rare que de s'abandonner avec confiance à l'attrait d'une lecture qui ne déçoit pas un seul instant.

Roger Jalinoux.

Abbé P. Tavernier. — *Le diocèse du Puy pendant la Révolution (1789-1801)*. Illustrations de l'abbé H. Richaud. — Le Puy-en-Velay, imprimerie Jeanne d'Arc, 1938. In-8° de 279 pages, 25 francs.

Pour le diocèse du Puy, M. l'abbé Tavernier a réussi à mener à bien un travail que l'on souhaiterait exister pour chaque diocèse de France; toute l'histoire religieuse de la Révolution dans le Velay est racontée avec précision et force détails; de semblables monographies sont plus précieuses qu'on ne saurait le dire : grâce à elles seulement, en juxtaposant leurs données, on arrivera à se faire une idée exacte de la grande tourmente qui bouleversa les âmes de notre pays de 1789 à 1800.

A la fin de l'Ancien Régime, le diocèse du Puy ne comprenait que 186 paroisses; dans l'ensemble, la population y était pauvre, mais profondément croyante et assez instruite, dirigée par un clergé zélé, à la tête duquel se trouvait un évêque remarquable, Mgr de Galard; dans les campagnes, de pieuses femmes, les « béates », chargées de l'éducation des filles, contribuaient grandement à spiritualiser le peuple. La franc-maçonnerie, par contre, exerçait dans la région une forte influence : plusieurs loges et sociétés de pensée y existaient, dirigées par des aristocrates tels que le marquis de la Fayette.

Les débuts de la Révolution en Velay furent assez calmes, et les événements n'y eurent qu'une minime répercussion. La Constitution civile du clergé, au début de 1791, commença à diviser les esprits; Mgr de Galard refusa le serment et dut partir pour l'exil, cédant la place à l'évêque constitutionnel Delcher, ancien curé de Saint-Pierre de Brioude; le prélat destitué laissait cependant derrière lui des représentants pour coordonner l'apostolat réfractaire.

Bientôt Delcher se heurta aux pires difficultés pour l'organisation constitutionnelle du diocèse; des troubles se produisirent : le sang coula à Yssingeaux; des églises furent incendiées au Puy.

Contre les réfractaires, les lois d'exception se succédaient dès lors : beaucoup de prêtres quittaient la France et allaient mener à l'étranger une vie misérable; d'autres étaient emprisonnés, d'autres encore déportés à Bordeaux : ceux-ci devaient connaître l'affreux supplice des pontons.

La Convention a créé les proconsulats des « représentants en mission » : Lacoste et Faure commencent au Puy la répression terroriste, qui s'intensifie avec Reynaud de Bonnassous, un enfant de la province; elle devient terrible avec Guyardin, prêtre apostat : les insermentés sont pourchassés « comme des loups », les églises fermées ou dédiées au culte de la Raison, les statues, même les plus vénérées comme celle de la Vierge noire du Puy, profanées, brisées, brûlées. En 1793 et 1794, trente-deux prêtres ou fidèles sont immolés, dans la Haute-Loire, en haine de la religion. Ces violences n'arrivent pas à briser la vitalité spirituelle du Velay.

Après le 9 thermidor, il y a, pendant presque une année, une période de calme, qu'on appellera la « Bonace », sous les représentants Pierret et Chazal, mais, à la fin de 1795, Poultier ranime la guerre religieuse; des insurrections, provoquées par des royalistes, sont le prétexte d'une violente réaction, qui ne va pas cependant jusqu'à une nouvelle effusion de sang. En dépit de la loi, le culte catholique orthodoxe renaît, se développe, exigé par les fidèles qui l'imposent au besoin les armes à la main : un jubilé, en 1796, peut être célébré avec une foi profonde; une vingtaine de jeunes prêtres, que Mgr de Galard a lui-même ordonnés en Suisse, viennent à ce moment aider leurs confrères fidèles restés dans la région.

Le coup d'État du 18 fructidor entraîne malheureusement un nouveau ressaut de la Terreur : de nombreux insermentés sont arrêtés; une vingtaine d'entre eux sont déportés à Rochefort et certains envoyés à la Guyane; localement, la déchristianisation est poursuivie; deux martyrs succombent encore pour leur Dieu.

Le 18 brumaire ramènera enfin la paix religieuse, mais le diocèse du Puy sera, lors du Concordat, rattaché à celui de Saint-Flour; Mgr de Galard n'ayant pu se décider à donner sa démission, mourra en exil; la pacification complète du Velay, avec la réconciliation des deux clergés, jureur et réfractaire, sera l'œuvre de Mgr de Belmont.

C'est une belle histoire qu'a racontée, dans son livre, M. l'abbé Tavernier, la belle histoire d'une province qui, malgré les efforts faits pour la déchristianiser, malgré les pires violences, sut énergiquement résister et garder vivace la foi qu'elle avait reçue de ses pères.

Jacques Hérissay.

Henri Hauser, Jean Maurain et Pierre Benaerts. — *Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1878)* (Peuples et Civilisations, histoire générale publiée sous la direction de L. Halphen et Ph. Sagnac, t. XVII). — Paris, Alcan, 1939. In-8° de 556 pages.

Les dates entre lesquelles s'enferme ce volume ne sont peut-être pas de celles qui s'imposent, Sans doute, entre la signature du traité de commerce franco-anglais et le congrès de Berlin, les événements importants ne manquent pas (la guerre de Sécession, Sadowa, la guerre franco-allemande et la Commune, Rome enlevée au pape et le concile du Vatican, les débuts de la troisième République), mais la physionomie d'ensemble de ces dix-huit années reste trouble et incohérente, et d'autre part que dire du mouvement des idées, du progrès de la science et de la technique, qui ne déborde ce cadre trop restreint ? Double écueil, qu'ont aperçu plus ou moins distinctement les trois collaborateurs entre lesquels la tâche n'a pu être partagée suivant des coupures chronologiques, ni même suivant des cadres géographiques, et dont les considérations se juxtaposent et se pénètrent à l'intérieur de chacun des trois livres (l'Évolution libérale de 1860 à 1871; — les Nouvelles grandes puissances de 1871-1878; — les Transformations intellectuelles, techniques et sociales) entre lesquels ce volume a été divisé. Au total, des pages fort attachantes, dont aucune n'est banale et dont beaucoup sont remarquables, un exposé à la fois dense et vivant des grandes questions qui se posèrent dans le monde entre 1860 et 1878, un tableau fort exact de l'état actuel de la science historique... Et l'on éprouve une mélancolie presque douloureuse à démêler la part de Jean Maurain, dont les travaux — sur la politique ecclésiastique du Second Empire (thèse, 1930) et sur Baroche (1936) — avaient été si remarqués et qui a disparu, dans l'été de 1938, victime d'un accident de montagne...

Conformément à l'esprit général de la collection, les grandes questions religieuses ont été étudiées en elles-mêmes, méthode bien préférable à celle qui en aurait envisagé les aspects, identiques mais partiels, à propos des différents pays. C'est ainsi que la politique pontificale telle qu'elle se cristallise dans le *Syllabus* et au concile du Vatican, fait l'objet d'un développement d'ensemble solide et serré, où il n'est pas indifférent de voir rapprochés, par exemple, les noms du calme théologien de Munich, le chanoine Dœllinger, et du fougueux évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup. Mais il semble qu'une certaine équivoque subsiste sur le sens et la portée de ces questions religieuses, toujours considérées de l'extérieur, sans qu'en soit dégagée avec une suffisante netteté l'influence profonde sur les gestes individuels ou collectifs. Que veut-on dire quand on affirme (p. 314) que, dans cette période de dix-huit années, la conception scientifique du monde s'est substituée à la conception chrétienne traditionnelle ? Cela fait

allusion aux progrès de la critique biblique en Allemagne (école de Tubingen), en Hollande, en Angleterre, en France (où Renan publie sa *Vie de Jésus* en 1863); mais en vérité il ne s'agit que d'un public extrêmement restreint (étudiants des Facultés de théologie protestante, public « cultivé » (p. 308), etc.). Et il faut bien noter que les croyances traditionnelles gardent, « chez les chrétiens même instruits », une force « que nous avons peine à imaginer » (p. 307). Il s'agit de savoir, du strict point de vue historique, si la place la plus importante doit être réservée à ce qui modifia momentanément la croyance de quelques intellectuels ou l'attitude de quelques hommes politiques ou s'il vaut la peine d'insister sur l'opinion des masses; le peuple n'a-t-il droit de figurer dans l'histoire, telle que l'écrivent les intellectuels, que lorsqu'il se révolte contre les institutions établies ? Il faut avoir le courage d'être démocrate jusqu'au bout et il est équitable d'avoir noté (p. 322) les efforts de Pie IX pour développer le culte marial et la pratique des pèlerinages (Lourdes, 1858), mais le point de vue le plus intéressant n'est pas là : il s'agit de savoir si le pontife romain cherchait à créer un mouvement pour résister aux assauts dirigés contre l'Église ou s'il ne faisait que s'adapter à un sentiment préalable que les critiques d'un Strauss ou d'un Colenso avaient en somme fort peu entamé.

Et derrière tout cela il y a une question de méthode générale, suivant que l'on estime préférable de retracer les faits et gestes de la minorité dirigeante (souverains et ministres, bourgeois et intellectuels) ou de présenter la foule anonyme qui travaille et qui souffre, qui prie et qui parfois se révolte. Prenons garde d'introduire notre propre conception dans le récit des événements et, pour n'en prendre qu'un exemple, dans un domaine étranger à toute polémique, quel est l'historien de la poésie qui, ayant à parler de Sully-Prudhomme, ne le mentionnera avant tout comme le délicat auteur des *Solitudes* (1869) et des *Vaines tendresses* (1875) ? Or celui qui oublierait ces recueils et relèverait seulement les « hautes idées de la morale nouvelle » éparses dans *la Justice*, trahirait peut-être ses goûts personnels (dont il serait vain de discuter), mais il nous renseignerait inexactement sur un aspect de l'évolution littéraire et du goût en France....

Louis VILLAT.

Georges RIGAULT. — *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.* Tome III : *la Révolution française.* — Paris, Plon, 1940. In-8° de VIII-650 pages.

Le nouveau volume de l'œuvre monumentale entreprise par M. Georges Rigault présente les mêmes qualités que ses devan-

ciers[1]. La documentation en est abondante et solide. Le souci chez l'auteur de ne point séparer la vie de l'Institut de la vie générale de l'époque reste toujours le même. S'agissant cette fois de l'époque de la Révolution, cette large façon d'envisager le sujet donne à ce tome III un intérêt accru.

En 1789, au moment où s'ouvrent les États généraux, les Frères des Écoles chrétiennes sont au nombre d'un millier environ, répartis en 116 maisons, parmi lesquelles deux en Italie et une en Suisse. L'Institut, sagement gouverné par le Frère Agathon, a son chef-lieu à Melun. Il jouit dans le royaume de l'existence légale. Mais bientôt les menaces s'accumulent. La Constitution civile du clergé va marquer un tournant décisif. Les Frères doivent opter devant le schisme. En grande majorité ils refusent le serment, et ce refus entraîne la fermeture de nombreuses écoles. Finalement le décret du 18 août 1792 vient réaliser la suppression de l'Institut en France.

Bientôt la persécution fait rage. Parmi les Frères des Écoles chrétiennes, les confesseurs et les martyrs ne vont pas manquer. En un chapitre d'un poignant intérêt, M. Rigault évoque leur mémoire. C'est le bienheureux Salomon, glorieuse victime des massacres de septembre. C'est le Frère Moniteur qui, le 15 vendémiaire an III, périt sur l'échafaud à Rennes. Ce sont les martyrs des pontons de Rochefort. Ce sont tous ceux qui dans les prisons souffrent pour leur foi. Ce sont ceux enfin qui se trouvent jetés sur les routes d'exil. Quelques anciens Frères réussissent pourtant à échapper à la persécution. Silencieusement ils se dévouent à l'enseignement soit public, soit privé, en attendant que pour la France luisent des jours meilleurs. C'est dans l'attente aussi de jours meilleurs, et pour sauver l'avenir, qu'en 1795 le pape Pie VI qui, à Rome, a apprécié le mérite des Frères, donne au Frère Frumence le titre de vicaire général.

Voici enfin les recommencements. Ce sont d'abord des efforts isolés, poursuivis à part les uns des autres. Peu à peu ils se réunissent. L'Institut se reconstitue à Lyon. Le cardinal Fesch le protège. Grâce à cette protection, l'Institut est officiellement reconnu et autorisé le 11 frimaire an XII. Mais si le cardinal protège les Frères, il prétend aussi les assujettir entièrement à son autorité. Le Frère Frumence qui, en 1804, quitte Rome pour s'établir en France, maintient avec une ferme douceur la légitime indépendance de l'Institut. Il préside aux débuts d'un mouvement de renaissance qui bientôt s'avèrera magnifique.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 209-211; t. XXV (1939), p. 366-367.

Marquise de Maillé. — *Provins. Les monuments religieux.* — Paris, les Éditions d'art et d'histoire, 1939. Deux volumes in-4° de 205-245 pages, illustrés de 65 fig. au trait et de 182 reproductions photographiques. Prix : 420 francs.

Mme de Maillé, qui a déjà fait paraître des études remarquées d'archéologie médiévale, vient de publier sur les monuments religieux de Provins deux magnifiques volumes, dont nous louerons d'emblée le fond et la forme. La présentation en est luxueuse. Une abondante et remarquable illustration appuie presque à chaque page une savante argumentation. Une copieuse bibliographie, un choix judicieux de pièces justificatives constituent tout d'abord les solides assises d'un travail qui ne cessera jusqu'à la fin d'être conduit suivant une méthode des plus rigoureuses.

Tout en se défendant de faire l'histoire de Provins, l'auteur a bien senti que toute recherche archéologique ne peut être menée à bien sans une profonde connaissance de l'époque à laquelle vivaient les fondateurs, les constructeurs et les décorateurs des monuments étudiés. Son texte est riche de cette connaissance. Mais ce n'est pas tout. Il fallait aussi recréer la subtile atmosphère de la vieille cité.

Pour l'archéologue, cette ville représente le décor miraculeusement conservé d'une vieille capitale féodale à jamais marquée d'une triple empreinte militaire, religieuse et marchande. Sa forte muraille, à laquelle vingt-cinq tours alternativement rondes et carrées impriment leur rude cadence, isole de la campagne déserte la ville haute, que défendait encore le puissant donjon connu sous le nom de tour de César. Les églises, comblées des bienfaits de Henri le Libéral et de Thibaut le Chansonnier, ont perpétué jusqu'à nous le souvenir des pieuses libéralités des comtes de Champagne, tandis que, sous leurs voûtes sonores, les vastes caves plantées de colonnes aussi belles que des colonnes d'églises, évoquent le temps des foires célèbres dont elles étaient les entrepôts. Tel est le cadre charmant dans lequel, avec un sentiment délicat des nuances, l'auteur a voulu situer, avant de les décrire, les églises de Provins.

La plus belle de ces églises est Saint-Quiriace, dont la reconstruction, commencée par le chevet, se poursuivit par le chœur, puis par le transept et enfin par la nef demeurée inachevée. Basant son argumentation à la fois sur l'étude du monument lui-même et sur celle des textes, l'auteur place l'implantation de la moitié orientale du déambulatoire et des parties basses du sanctuaire dans une période comprise entre 1157 et 1166. On acheva dans le troisième quart du XII[e] siècle la construction des parties hautes du sanctuaire et l'on éleva la vaste travée de chœur ainsi que les travées du déambulatoire qui la flanquent. La mort, survenue en 1181, de Henri le Libéral, grand bienfaiteur de la collégiale, eut un profond retentissement sur l'activité du chantier. La grande voûte octopartite de la travée de chœur, qui devait inspirer celle

de Voulton, demeura sous charpente, suivant une remarque très neuve, jusqu'en 1238. C'est vers la même époque que fut voûté le transept et amorcée la nef. Le plan est remarquable par l'ampleur exceptionnelle du chœur et par le déambulatoire rectangulaire qui entoure le chevet, sur lequel ouvrait primitivement une seule chapelle flanquée de deux constructions plus basses. Le voisinage du palais des comtes de Champagne, contre lequel butait le chevet de l'église, explique les singularités de ce plan. Le transept, comme celui de la cathédrale de Sens, n'est pas saillant.

L'auteur signale d'intéressantes concordances entre le plan de Saint-Quiriace et celui d'une autre fondation des comtes de Champagne, l'église disparue de Saint-Étienne de Troyes, qui faisait partie intégrante du château que ces princes possédaient dans leur capitale champenoise.

Dans son élévation aussi bien que dans son décor, le chœur de Saint-Quiriace évoque d'une manière étonnante celui de la cathédrale de Sens, légèrement plus ancien. De part et d'autre, même absence de tribunes remplacées par un triforium ouvert sur les combles, et, dans la sculpture des chapiteaux, même décor. L'inspiration sénonaise de Saint-Quiriace est indéniable. L'influence régionale de Saint-Quiriace se reconnaît à son tour dans la voûte octopartite de Voulton, et, pour la sculpture, dans les églises de Chalautre-la-Petite, Jaulnes, Courtacon et dans la Maladrerie de Closebarbe, ailleurs encore. C'est un des mérites de l'auteur d'avoir isolé du grand courant artistique du domaine royal de la seconde moitié du XII^e^ siècle, le rayonnement de cet art local, l'art de Sens.

La chapelle du palais des comtes, dédiée et fondée en 1176, comprend deux sanctuaires superposés, à l'instar de bien d'autres chapelles privées, chapelles d'évêchés telles que celles de Laon, Meaux, Angers, ou chapelles de châteaux comme la Sainte-Chapelle de Paris. Il ne reste plus à l'étage supérieur que la travée de chœur, carrée, voûtée d'ogives. Tous les détails d'architecture ou de décor de ce petit édifice très bien daté sont autant de points de repère précieux pour la chronologie de Saint-Quiriace.

Avec les maigres vestiges subsistant de l'église Saint-Thibaut, modeste édifice du dernier quart du XII^e^ siècle, Mme de Maillé reconstitue un porche royal avec Christ en majesté entouré du Tétramorphe et statues-colonnes. De cet ensemble peu connu, sinon ignoré, il reste le Christ et deux statues-colonnes, dont l'une a émigré dans un musée d'Amérique.

Dans la ville basse, l'église de Saint-Ayoul, reconstruite plusieurs fois après avoir été successivement incendiée et ruinée, n'est plus qu'un édifice fait de pièces et de morceaux, dont la partie la plus ancienne est constituée par le transept, qui remonte au milieu du XI^e^ siècle. Une tour-lanterne surmonte la croisée. Les croisillons ne sont pas voûtés. Le chevet, hors d'axe, élevé vers 1280, a été flanqué au nord d'une chapelle du XVI^e^ siècle. A l'ouest du transept, la nef à bas-côtés, reconstruite au XIII^e^ siècle à l'intérieur de

murs romans, a été également flanquée au nord d'un bas-côté supplémentaire au XVI^e siècle.

Toute l'attention se concentre sur la façade et ses trois portails. Alourdie par trois massifs contreforts montés au XVI^e siècle, celle-ci n'en demeure pas moins la façade du XII^e siècle, ainsi que le prouve le contrefort qui l'épaule à l'angle nord-ouest et qui remonte à cette époque. Ce détail important a été justement mis en évidence par l'auteur, car il exclut toute idée de remploi des portails dans une façade, que l'on serait plutôt tenté, mais à tort, d'attribuer à l'époque de la nef, c'est-à-dire au XIII^e siècle. Contrairement à l'opinion généralement reçue, les trois portails étaient jadis abrités par un porche. Seul, le portail central a conservé son tympan, orné du Christ en majesté entouré des symboles des évangélistes. Des statues-colonnes s'alignent sur les piédroits. Mme de Maillé place l'exécution de ces portails en 1157, date de l'incendie qui devait provoquer la reconstruction de la nef, et 1167, date de la donation de Henri le Libéral au prieuré de Saint-Loup de Naud, qui permit sans doute l'exécution du célèbre portail de son église. Or, la sculpture de Saint-Ayoul est plus archaïque que celle de Saint-Loup de Naud. Elle ne dérive point non plus des mêmes sources d'inspiration. Ses modèles sont à Chartres.

L'église Sainte-Croix fut bâtie et rebâtie à l'est et à l'ouest du transept, seul reste demeuré en place, avec une portion du mur nord de la nef, de l'église édifiée dans la première moitié du XII^e siècle. La nef, reconstruite dans le second tiers du XIII^e siècle, est flanquée de bas-côtés. Celui du nord s'augmente lui-même d'un collatéral supplémentaire qui date du XVI^e siècle, ainsi que le chevet.

Le dernier monument étudié est le monastère des Cordelières de Sainte-Catherine, fondé avant 1248 par Thibaut IV, comte de Champagne, et devenu aujourd'hui l'hôpital général. L'église très simple, rebâtie au XVI^e siècle, est parvenue jusqu'à nous. C'est elle qui abrite le monument funéraire de Thibaut V, que l'auteur attribue au dernier quart du XIII^e siècle. A la même époque remonte la salle capitulaire, sans doute construite grâce à la générosité de la comtesse Jeanne, épouse de Philippe le Bel (1273-1305). Du cloître, il ne reste plus que deux galeries. Celle de l'ouest, non voûtée, appartient au XIII^e siècle. La galerie orientale est du XVI^e. Le logis des comtes de Champagne, identifié par l'auteur, est attribué à l'époque de Thibaut V (1253-1270).

Mme de Maillé s'est défendue au début de son ouvrage d'avoir voulu écrire l'histoire de Provins. Tel n'était pas d'ailleurs son objet. Elle s'est contentée d'écrire l'histoire des monuments religieux de cette ville. Cette histoire nous paraît définitive. Les meilleures sources ont été passées au crible d'une critique avisée. Elles sont clairement et méthodiquement présentées au lecteur, qui, avec l'aide des nombreuses références en bas de page, est ainsi mis à même de juger, pièces en mains, de l'excellence des arguments exposés. Les monuments sont analysés avec une méthode

rigoureuse et scrutés d'un œil attentif aux multiples problèmes que posent les arrêts et les reprises de la construction ainsi que les raccords d'âge différent. Le texte rédigé d'une plume élégante, relevé d'alertes remarques et soigneusement expurgé des expressions qui alourdissent trop souvent le style des archéologues, se lit fort agréablement.

Les deux gros volumes que nous venons d'analyser ne concernent que les monuments religieux de Provins. Doit-on en conclure que les monuments civils et militaires de la même ville tenteront un jour la plume de l'auteur ? On ne peut que le souhaiter très vivement.

Jean VALLERY-RADOT.

R. P. DONCOEUR. — *Le Christ dans l'art français.* Tome I. — — Paris, Plon, 1939. In-4° de 200 pages, 200 héliogravures. Prix : 60 francs.

Nul sujet plus que l'histoire du Christ, sinon celle de sa Mère, ne semble avoir autant inspiré les artistes, connus ou le plus souvent anonymes, qui œuvrèrent sur notre sol national et constituèrent, avec ses qualités incomparables et aussi ses limites, un art proprement français, tenant, à côté de l'art italien, ou de l'art flamand, une place plus qu'honorable au cœur de l'art occidental; c'est à réfléchir sur cet effort séculaire, sous l'angle de l'iconographie du Christ, et à en apprécier les vicissitudes, que nous invite le présent livre. L'éminent auteur n'a pas voulu faire un ouvrage purement historique, tel qu'on pourrait le concevoir sur un pareil sujet, si l'on voulait par exemple dégager les influences qu'ont pu subir les artistes français, les sources d'inspiration auxquelles ils ont puisé. Bien informé de ces problèmes, le P. Doncoeur, soucieux de faciliter l'intelligence des œuvres qui ont retenu son attention dans le vaste champ s'étendant du haut Moyen Age aux temps les plus contemporains, emploie une autre méthode. Ce qui fait le prix de son travail, et ce qui le recommande à un public très étendu, ce sont tout d'abord les fines analyses où il cherche à exprimer l'idée fondamentale de chaque scène évangélique, de chaque « mystère », à en dégager les traits essentiels, jaillissant au regard intérieur de l'âme fervente qui lit l'Évangile pour y trouver une nourriture substantielle.... Et c'est ainsi que le P. Doncoeur nous entraîne, à la suite de Jésus, de l'enfance à la crucifixion, réservant à un autre volume la fin de l'épopée évangélique, jusqu'au Christ de l'Apocalypse. Ces analyses permettent à l'auteur, en faisant passer sous nos yeux les œuvres qui lui ont paru les plus caractéristiques, de nous aider à en apprécier non pas seulement la valeur technique, mais la valeur religieuse, l'efficacité spirituelle. Qui ne voit que cette méthode — dont se dégage toute une conception, toute une belle « philosophie » de l'art religieux, — maniée par un guide dont le

goût exquis se joint à une connaissance non moins sûre des exigences de la piété chrétienne, offre de grands avantages aux lecteurs bien intentionnés, mais à qui font défaut assez souvent, simultanément, de telles dispositions ? Le livre ne sera pas moins utile aux artistes eux-mêmes, à ceux du moins qui ne veulent pas seulement nous éblouir par leur virtuosité. Le P. Doncoeur ne cache pas sa sympathie pour les œuvres médiévales, surtout celles du XII[e] et du XIII[e] siècle, et également pour plusieurs œuvres contemporaines où il retrouve la même sincérité, la même fidélité à l'essentiel, au spirituel. Il est plus sévère pour l'art des XVI[e], XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles; les fausses splendeurs de l'académisme ne lui font pas illusion, non plus que les exubérances réalistes ou pittoresques de la fin du Moyen Age. Malgré ce qu'il y a de personnel dans ces appréciations (on pourrait les comparer à celles de M. Denis dans sa récente *Histoire de l'art religieux* — ou aux vues de M. H. Focillon dans l'*Art occidental*), on sera le plus souvent d'accord avec le R. P. Doncoeur et on le félicitera d'avoir, une fois de plus, bien travaillé pour la grande cause de l'art chrétien[1].

Ed. DUMOUTET.

---

1. Au sujet de l'illustration, qui est abondante, bien choisie et variée, je me permets d'exprimer une suggestion pour le deuxième volume : ne pourrait-elle nous être donnée selon un ordre plus chronologique (on passe sans transition d'une miniature du psautier d'Ingeburge, que le P. Doncoeur admire à juste titre, à une image ultra-moderne) ? L'auteur a pensé sans doute que cet ordre était imposé par le but précis auquel il vise. Je me demande si le point de vue éducatif du livre, si justifié, ne pouvait s'accommoder d'un ordre plus rigoureusement historique, à l'exemple des livres, très appréciés aussi, de M. Vloberg. Un exemple précisera cette petite remarque sur laquelle je m'excuse d'insister : les bandelettes qui enserrent étroitement l'Enfant-Jésus dans la « Présentation » du Musée de Cluny auraient, selon le P. Doncoeur (p. 48), un sens symbolique particulièrement touchant, exprimant l'offrande totale d'elle-même par la divine Victime. Si on compare cette « Présentation » à telle œuvre du XII[e] siècle, figurant au tympan de La Charité-sur-Loire, ou du XIII[e] siècle, comme telle miniature publiée dans le recueil de M. Leroquais sur *les Livres d'heures de la Bibliothèque nationale* (planche III), on est porté à croire que la conception du groupe du Musée de Cluny représente plutôt un notable appauvrissement du thème par la substitution d'un bébé, emmailloté à la façon de tous les bébés au début du XIV[e] siècle (on retrouve les mêmes bandelettes dans la « Nativité » de Giotto, à Padoue, et dans d'autres œuvres, sans rapports avec la Présentation), à un enfant déjà avancé en âge, vêtu d'une longue tunique, levant les mains vers le ciel, et porté au-dessus de l'autel par la Vierge et par Siméon. Et on conviendra que l'idée d'oblation volontaire et pleinement consentie, si bien rendue par les artistes antérieurs, selon un thème déjà exploité dans l'art cappadocien (cf. JERPHANION, *Voix des monuments*, 1938, p. 204), est probablement restée étrangère à l'auteur du groupe charmant — accordons-le sans réserve au P. Doncoeur et remercions-le de nous permettre de l'admirer —, mais moins chargé de substance, moins religieux, du Musée de Cluny.

Jean MÉLIA. — *En Tunisie. Carthage chrétienne d'aujourd'hui.* — Paris, Fasquelle, 1939. In-12 de 189 pages. Prix : 18 francs.

Au mot cruel du Romain, *Delenda Carthago,* que des siècles d'un lourd silence avaient paru réaliser, une parole chrétienne et française répondit de nos jours, *instauranda Carthago.* Le cardinal Lavigerie, qui l'a prononcée, n'était pas de ceux qui se contentent d'expressions éloquentes; il y joignait toujours l'action. Aussi lorsque Carthage devint terre française, sa restauration fut-elle une des premières pensées de ce grand homme. Mais comme un si ardent patriote ne pouvait pas séparer la cause de la France de celle de l'Église, dont il était le haut représentant, le rétablissement des institutions catholiques sur ce pays fut pour lui le moyen le plus efficace de coopérer à la résurrection de la ville dont le temps a pu effacer les vestiges, non pas le souvenir. C'est à faire connaître l'œuvre féconde de Lavigerie que s'attache dans ce livre M. Jean Mélia. Cette œuvre, faut-il le rappeler, déborde singulièrement les frontières de la Tunisie. De propos délibéré, le titre du livre l'indique, l'auteur se borne à ce que l'archevêque a accompli dans la Régence, ou plutôt à Carthage même, dont il a fait rétablir par Rome le siège qu'il illustra bientôt.

La personne du cardinal domine naturellement tout l'ouvrage, depuis la cathédrale, érigée sur la colline témoin de la mort de saint Louis, et dans laquelle se trouve son tombeau, qu'il a lui-même tenu à inaugurer de son vivant. Autour de lui sont groupés en dix chapitres ceux qui furent ou qui sont encore sur ce sol ses principaux auxiliaires, les réalisateurs de ses desseins : les RR. PP. Delattre et Lapeyre pour l'exploration et l'étude scientifique du terrain; les scolastiques des Pères Blancs, destinés et formés à l'évangélisation de l'Afrique, les Sœurs Blanches, les Carmélites contemplatives, les Sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition et les Sœurs Franciscaines missionnaires de Marie, qui se consacrent, suivant leur vocation, à la prière, à l'apostolat, à la charité, à l'éducation des jeunes chrétiennes, ou à la formation des jeunes musulmanes. Des descriptions comme celles du Musée Lavigerie et de ses collections, ou encore du scolasticat des Pères Blancs et de l'activité des Sœurs Blanches, animent ces pages.

Qu'elles soient toutes également indispensables, je n'en suis pas certain; par exemple, le tableau de la vêture d'une carmélite, dans un modeste couvent d'Alger, qui n'a rien de particulièrement local. On peut trouver aussi que les tableaux proprement poétiques sont un peu trop fréquents; qu'il s'agisse du lac de Tunis, ou de « la douceur de l'air de Carthage », des charmes du jardin qui précède le couvent des Pères autour de la petite chapelle de saint Louis, ou encore du panorama de la colline de Junon. Ils sont peut-être un peu trop étendus dans un ouvrage qui n'est pas spécialement descriptif. Il faut cependant savoir gré à M. Mélia

de n'y avoir concédé à Salammbô et à Flaubert, son créateur, qu'une place très restreinte; sage attitude dans un sujet dédié à Carthage chrétienne. Au total, ces pages, qui n'ont pas la prétention d'être un livre de science, donneront sans doute aux lecteurs cultivés, d'esprit chrétien, une idée suffisante de la « Carthage des temps modernes », du moins de la Carthage renaissante, envisagée du point de vue religieux.

Je voudrais cependant exprimer une double réserve. M. Mélia a eu raison de s'attarder au Musée Lavigerie; mais pourquoi n'a-t-il pas dit en termes plus nets qu'on a eu tort de ne pas protéger l'admirable statue de « la prêtresse à la colombe » ? La lumière trop vive en a mangé les couleurs. Ceux qui, après l'avoir contemplée jadis dans sa fraîcheur, l'ont revue naguère, après bien des années, ternie et ayant perdu son éclat, peuvent penser qu'avec quelques précautions bien simples il eût été facile de préserver ce joyau de la collection. De même l'auteur eût été bien inspiré de déplorer plus vivement qu'on ait toléré, sans réagir, l'invasion par une foule de construction désordonnées des terrains qui bordent le rivage. Oui, sans doute, les habitants de Tunis ont besoin, en été, de prendre le frais et de se baigner; il est, je l'admets, indispensable, en pareil cas, de « faire la part du feu ». Mais devait-on pour cela abandonner aux lotisseurs toute la plaine située entre La Goulette et les collines supérieures, pour que vinssent s'y installer comme au hasard des bâtisses souvent hétéroclites ? Et faut-il donc que ceux qui ont connu, il y a cinquante ans, la solitude de Carthage, se prennent aujourd'hui à en regretter l'impressionnante majesté ?

Aug. AUDOLLENT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES

Inventio et miracula sancti Vulfranni. Édition critique par Dom J. Laporte (Extrait des *Mélanges* publiés par la Société de l'histoire de Normandie, 14e série, 1938). — Rouen, impr. Lainé, 1938. In-8° de 81 pages.

« C'est surtout l'histoire religieuse qui trouverait à glaner dans ce récit. Le rôle des Français dans sa reconquête religieuse et intellectuelle de la Normandie, qu'on attribuerait trop facilement aux Guillaume de Volpiano, aux Lanfranc et aux saint Anselme, est mis en valeur dans la personne de Maynard, disciple de saint Gérard de Brogne, moine de Saint-Denis, de Gérard et de Gradulfe, Français tous deux ce semble. L'histoire du culte du saint, en dehors du curieux voyage de Rouen, renferme de nombreux passages intéressants pour le folklore. » Cet extrait de l'introduction indique parfaitement l'intérêt de ce texte écrit entre 1074 et 1087 par un moine de Fontenelle et publié pour la première fois au complet avec des notes critiques.

H. Waquet.

Dom J.-M. Canivez. *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786.* Tomus VI : *Ab anno 1491 ad annum 1542* (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique,* fasc. 14). — Louvain, Bureaux de la *Revue,* 1938. Un volume in-8° de x-790 pages. Prix : 36 belgas.

C'est avec une régularité digne d'éloge que Dom Canivez poursuit l'importante publication des statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux. Ce nouveau volume nous apporte de nombreux documents — pour la plupart inédits — qui permettent de mieux connaître la vie cistercienne à une époque particulièrement décisive de l'histoire de l'Église. On y touche pour ainsi dire du doigt la lente désagrégation qui s'opère dans cet organisme jadis si vigoureux. Toute l'armature ancienne subsiste encore au xvie siècle, mais c'est une façade qui ne réussit pas à cacher les graves déficiences internes. Comme dans le passé, l'abbaye-mère de Cîteaux voit s'assembler, presque chaque année, le chapitre général chargé de maintenir la discipline monastique dans ce

vaste corps dont les ramifications s'étendent sur tous les pays de l'Europe centrale et occidentale. Mais les abbés qui y assistent ne sont plus qu'une infime minorité et un grand nombre d'abbayes n'y sont jamais représentées. Le chapitre général s'en plaint à plusieurs reprises : en 1499, il ne craint pas de stigmatiser la négligence d'abbés qui ne prennent pas même la peine de s'excuser, affectant ainsi un véritable mépris à l'égard des constitutions de leur ordre. Ces plaintes n'obtiennent guère de résultats. Si, en 1504, on compte trente-huit abbés présents, en 1512, ils ne sont plus que trente et, en 1514, dix-huit; en 1541 et en 1542, on arrive respectivement à dix-huit et à vingt. Le mal paraît même tellement enraciné que la pensée d'instituer des chapitres provinciaux se présente à certains esprits. Une proposition en ce sens est faite, en 1501, par deux abbés venus d'Espagne parlant en leur nom et au nom de quelques autres abbés espagnols.

Malgré le petit nombre des présents, le chapitre général ne cesse de manifester son désir de rétablir l'Ordre dans sa gloire première. On sait qu'en février 1494 une réunion d'abbés cisterciens édicta à Paris une charte de réforme en seize articles. Le chapitre général de la même année confirme ces *articuli Parisienses* et les prend à son compte. Mais les abus continuent, comme dans le passé, à porter atteinte à la discipline monastique et les statuts nous font constater que le chapitre général est souvent obligé d'être bien indulgent à l'égard des délinquants. Rien ne favorise encore un retour à l'observance primitive. Malgré les privilèges pontificaux, la commende n'épargne pas l'ordre de Cîteaux et si les chapitres généraux essayent de réagir, ils n'obtiennent que des succès partiels.

On serait surpris de ne pas trouver, dans ces statuts, quelques allusions à l'hérésie luthérienne qui fait alors son apparition. Dès 1522, le nom de Luther est prononcé et on met en garde contre sa doctrine tous les membres de l'Ordre, spécialement les jeunes moines qui étudient dans les collèges. Devant les malheurs grandissants de la chrétienté, des prières solennelles sont prescrites en 1533 et, en 1542, on rappelle que la messe conventuelle du Saint-Sacrement, le jeudi, doit être célébrée en réparation des atteintes portées par les novateurs contre le sacrement de l'Eucharistie.

Nous ne pouvons tout citer de ce qui mériterait de retenir notre attention. Il nous suffit d'avoir donné une idée de la richesse et de la variété de cette documentation en grande partie inédite. Il y a là une source, non unique certes, mais indispensable, pour ceux qui voudront étudier l'évolution de la vie religieuse dans l'ordre de Cîteaux au déclin du Moyen Age et à l'aurore des temps modernes.

É. GRIFFE.

Marie de l'Incarnation. *Écrits spirituels et historiques*, publiés par Dom Claude Martin, de la congrégation de Saint-Maur, rééditées par Dom Albert Jamet, de la congrégation de France, avec des annotations critiques, des pièces documentaires et une biographie nouvelle. Tome IV. — Paris, Desclée de Brouwer; Québec, Action sociale, 1939. Grand in-8° de 422 pages.

Nous avons déjà eu l'occasion de louer ici le magnifique travail de Dom Jamet et sa réédition des textes de la vénérable Marie de l'Incarnation qui assure à celle-ci la place qu'elle mérite dans la littérature spirituelle de son siècle. Le quatrième volume contient les lettres de 1645 à 1652, époque capitale dans la vie de la grande mystique française. Entre les deux fameuses relations de 1633 et de 1654, sa correspondance avec son fils, Dom Claude Martin, — ce fils qui sut comprendre dans quel esprit l'ursuline de Tours l'avait autrefois abandonné pour le couvent, — nous révèle directement les aspects de sa vie intérieure. Combien émouvante, d'autre part, la relation envoyée à la communauté de Tours sur la vie et la mort de la compagne d'apostolat, Marie de Saint-Joseph ! Et même, dans un autre ordre d'idées, cette lettre du « petit brasseur », qui montre qu'une sainte savait accepter avec bonne humeur les plaisanteries sur son caractère.

Cette période est aussi décisive, et parfois tragique, pour ce qui est de la colonisation et de l'évangélisation du Canada : paix rompue avec les Iroquois qui martyrisent saint Isaac Jogues, saint Gabriel Lalemant, saint Jean de Brébeuf; incendie du monastère de Québec; détresse des religieuses qui persévèrent dans leur décision de rester.

Principaux correspondants, outre Dom Claude Martin : M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, Victor Le Bouthilier de Rancé, archevêque de Tours, Dom Raymond de Saint-Bernard, la Mère Claude de Sainte-Agnès, supérieure des Ursulines de Dijon, la Mère Françoise de Saint-Bernard, sous-prieure des Ursulines de Tours, la Mère Gabrielle de l'Annonciation, bénédictine du Calvaire, la Mère Thérèse de l'Incarnation, carmélite de Tours, la Mère Marie-Gillette Roland, visitandine de Tours, le P. Jérôme Lalemant.

Émile Dermenghem.

ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

André Piganiol. *Histoire de Rome* (« Clio », Introduction aux études historiques, III). — Paris, Presses Universitaires, 1939. In-12 de lii-576 pages. Prix : 75 francs.

On connaît suffisamment l'excellente collection *Clio*, dont nous avons signalé ici le premier volume (*Revue*, t. XX (1934), p. 643), pour n'avoir pas à insister sur ses caractéristiques et sur ses mérites. Au surplus, il a paru ces dernières années plusieurs volumes sur le Moyen Age et les Temps modernes, à propos desquels

la méthode et l'utilité de cette collection ont été signalées et louées avec toute l'ampleur désirable, puisque l'histoire de l'Église en France y était largement traitée. De ce volume consacré à l'histoire romaine, des origines à la chute de l'Empire d'Occident, qu'il nous suffise de dire qu'il n'est pas inférieur à ses devanciers. Ce type d'ouvrage, où chaque chapitre, forcément succinct et rapide, est accompagné d'une étude critique des sources, d'une bibliographie complète et de l'exposé condensé des principaux problèmes historiques, requiert une science et un labeur énormes. L'éminent historien qu'est M. Piganiol s'est acquitté de sa lourde tâche avec aisance. Ce sont surtout les notes de fin de chapitres qui rendront grand service aux travailleurs. L'histoire religieuse n'y est pas oubliée : outre les bibliographies initiales (p. XXIX-XXXI sur le christianisme, p. XLII sur l'épigraphie chrétienne, p. XLVII sur l'archéologie chrétienne), on trouvera les indications nécessaires sur la Gaule chrétienne dans les notes des derniers chapitres (en particulier p. 499-500, 520-522)[1].

J.-R. PALANQUE.

Chanoine E. SOL. *L'Église de Cahors. Évêques des premiers siècles.* — Paris, Beauchesne, s. d. [1938]. In-8° de 148 pages.

Ce volume de l'érudit chanoine de Cahors, traitant pour la plus large part d'origines religieuses, touchait un ordre de questions qui a soulevé et soulève encore parfois dans les milieux ecclésiastiques de chez nous des passions vives. Aussi est-il écrit avec une prudence qu'on trouvera quelquefois excessive, mais qui était peut-être nécessaire.

L'auteur ne cache pas cependant qu'en matière d'apostolicité des Églises des Gaules et sujets connexes, il est acquis aux conclusions de ce qu'il appelle encore, comme aux beaux temps des polémiques conduites par les adversaires de Mgr Duchesne, l' « école critique ». L'épithète, sous leur plume, n'était pas élogieuse, assurément; il est permis de penser que, sous celle de M. Sol, elle est dépouillée de toute signification péjorative; mais il a tenu à exposer longuement, à propos de saint Amadour et de saint Martial et de leur prétendue apostolicité, non pas le pour et le contre, puisque l'une des deux thèses manque radicalement des bases les plus élémentaires, mais l'histoire des controverses

1. Qu'on me permette deux remarques : l'article de J. Zeiller et les autres ouvrages sur les origines chrétiennes en Gaule, cités p. 500 à propos de la fin du IVe siècle, auraient été mieux à leur place p. 435 dans le chapitre consacré au IIIe siècle; — dans les quelques lignes qui résument les positions des historiens sur la politique religieuse de Constantin, je suis rangé parmi ceux qui regardent cet empereur comme un « croyant convaincu et exemplaire » (p. 479) : le second épithète au moins est de trop, et je crois avoir donné du premier empereur chrétien un portrait beaucoup plus nuancé, tant dans la collection *Hommes d'État* que dans l'*Histoire de l'Église* FLICHE et MARTIN, l'une et l'autre citées par M. Piganiol.

de leurs représentants. On ne peut lui en savoir mauvais gré, car cette querelle garde un intérêt psychologique; mais l'histoire réelle des origines chrétiennes du Quercy n'en saurait rien tirer.

Après quoi, ayant bien laissé apparaître tout ce qui du premier coup se décèle de légendaire dans les récits relatifs à saint Amadour, M. le chanoine Sol se prononce, en donnant ses raisons, en faveur de l'acceptation de l'existence historique, en pays cadurcien, d'un ermite de ce nom, lequel pourrait avoir été contemporain de l'apôtre de la région limousine, saint Martial, ce qui, d'après ses conclusions, le ferait vivre au IIIe siècle.

M. Sol admet ensuite l'existence d'un saint Génulphe, resté en grande vénération dans la tradition régionale et qui serait le premier évêque de Cahors, également au IIIe siècle. Force est bien d'avouer pourtant que tout ce qu'on raconte de lui sent la légende et que, ce qui n'est pas moins grave, il faut laisser après lui un espace vide considérable avant de retrouver un commencement de succession épiscopale.

Cette succession épiscopale ne s'ouvre vraiment qu'avec saint Florent, un contemporain et correspondant de saint Paulin de Nole, qui vivait, on le sait, dans la seconde moitié du IVe siècle. A partir de ce moment, le travail de M. Sol se développe sur un terrain plus facile, et il reconstitue, sans avoir à louvoyer entre des écueils désormais évanouis, la série épiscopale, qui se poursuit par saint Alithe, saint Anatole, Boèce, Sustrace, Maxime, Maurille, Urcisse, Eusèbe, Rustique et Didier, qui fut une figure notable de l'épiscopat de Gaule au VIIe siècle. Trois autres noms, Agarn, Beto et Capuan, complètent la liste jusqu'à la fin de la période mérovingienne, avec laquelle se clôt cette monographie de l'Église ancienne de Cahors, écrite, en dépit des précautions assez innocentes signalées plus haut, avec autant de conscience que d'érudition. Il faut malheureusement regretter l'absence systématique de références, que ne suffit évidemment pas à remplacer la bibliographie, d'ailleurs abondante, qui suit chaque chapitre.

J. Zeiller.

Étienne Delaruelle. *Notice historique sur le nouveau Propre diocésain* (Extrait du *Compte rendu des conférences ecclésiastiques du diocèse de Toulouse*, 1938). — Toulouse, imprimerie Fournié, 1939. In-8° de 16 pages.

S. Exc. Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, soumit en 1938 à la Sacrée Congrégation des Rites une « postulation » tendant à supprimer, dans le calendrier liturgique de son diocèse, la fête de dix saints dont les uns étaient « évidemment imaginaires » et les autres « singulièrement douteux ». La Congrégation des Rites accueillit favorablement la requête et ratifia les propositions faites, par un décret du 5 janvier 1939. C'est un résumé de ce rapport — dont il nous promet pour plus tard la publication inté-

grale — que nous donne dès maintenant son auteur, M. l'abbé Delaruelle, directeur au grand séminaire de Toulouse.

Dans un avant-propos, l'auteur rappelle les efforts faits depuis le XVI[e] siècle pour écarter les légendes qui ont, surtout au Moyen Age, foisonné dans l'hagiographie. Il évoque, en particulier, le conseil de Léon XIII de « ne pas reculer devant les résultats des méthodes critiques les plus exigeantes » et la lettre de Pie X, du 15 mai 1912, « invitant tous les Ordinaires à corriger leur Propre diocésain et à recourir aux recherches les plus sérieuses pour les mettre d'accord avec les découvertes historiques acquises ».

S'inspirant de ces directives, M. Delaruelle étudie d'abord les sources de l'histoire de saint Saturnin et n'y trouve nulle trace de trois « saints », Honorat, Honest et Papoul, qui auraient été ses disciples et ses successeurs, mais dont les noms n'apparaissent, dans des textes douteux, que plusieurs siècles plus tard. Il dénombre ensuite quatre « saints », Sabin, Cizi, Vidian et Gaudens, qu'on rattache à l'épopée carolingienne contre l'Islam, mais dont la légende, calquée sur les chansons de geste, n'apparaît qu'à la fin du Moyen Age. Il voit dans leur histoire le « travail de l'imagination populaire, soufflée par les lettres du temps, interprétant les données trop maigres de la toponymie et des traditions locales en les référant aux grands épisodes historiques (les invasions arabes du VIII[e] siècle) et aux personnages célèbres (Charlemagne) ». Enfin, il rejette « saint » Martory, dont le nom n'est qu'un doublet de celui de Martres, où était honoré le « martyr » Vidian; le « bienheureux » Guillaume de Toulouse, dont la *vita*, « par sa banalité même, devait éveiller la méfiance de l'historien »; les « saints » Cyr et Julitte, qui ne sont connus que par des récits que le P. Delehaye, supérieur des Bollandistes, rattache au « genre roman historique » et dont les prétendues reliques n'ont été ramenées d'Orient qu'à une époque « de multiples fraudes pieuses ».

Souhaitons que le travail de M. Delaruelle — surtout quand il sera connu dans son texte intégral — serve d'exemple et de modèle en d'autres diocèses où une critique analogue serait la bienvenue.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

INSTITUTIONS

Françoise DISSARD. *La réforme des hôpitaux et des maladreries au XVII[e] siècle.* — Paris, Éditions internationales, 1938. In-8° de 144 pages.

Mlle Françoise Dissard ne s'est pas bornée, comme pourrait le faire croire le titre de son ouvrage, à faire l'histoire de la réforme des hôpitaux au XVII[e] siècle, mais elle a montré comment, dès le début du XVI[e] siècle, la disparition progressive de la lèpre, grâce à des mesures d'isolement rigoureuses, a rendu nécessaire une

refonte de l'organisation hospitalière. A la même époque, la diminution du nombre des pèlerins rendit inutiles beaucoup de petits hôpitaux qui leur étaient destinés. Enfin, à ces deux causes de déclin, il faut ajouter le relâchement et parfois même la prévarication des administrateurs des « lieux pitoyables ».

Le problème qui va se poser pendant cent cinquante ans sera le suivant : comment déterminer l'emploi des biens des léproseries et des hôpitaux ayant cessé d'exister ou dont la gestion s'avère défectueuse ? La solution définitive se fera longtemps attendre : il y avait en jeu tellement d'intérêts contradictoires ! D'ailleurs, au XVI^e^ siècle, le pouvoir royal ne disposait pas de moyens suffisants pour venir à bout des abus locaux, et les guerres de religion retardèrent encore les réformes qui ne devaient être réalisées qu'au XVII^e^ siècle, au prix de quels efforts !

En effet, non seulement l'abus des bénéfices était difficile à déraciner, mais les Parlements refusèrent à maintes reprises, pour manifester leur indépendance, d'entériner les mesures qui s'imposaient. L'idée de Louvois, de recourir à un intermédiaire pour faire aboutir la réforme et de se servir comme prête-nom de l'ordre de Saint-Lazare, fut véritablement « géniale », suivant l'expression de L. Le Grand. Cette politique prudente, inaugurée par l'édit de 1672, prit fin, il est vrai, avec la déclaration de 1693. Elle aboutit cependant à la transformation radicale des hôpitaux et des léproseries dont les biens furent généralement affectés à la création des Hôpitaux généraux destinés aux mendiants et à la construction d'importants Hôtels-Dieu, adaptés à de nouvelles nécessités sociales.

Mlle Fr. Dissard, qui a étudié avec soin toutes les sources manuscrites, semble, par contre, avoir ignoré d'importantes sources imprimées. Par exemple, sur le rattachement des maladreries à l'ordre de Saint-Lazare, elle aurait pu consulter l'*Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Lazare* de Paul Bertrand (1932), l'article de Drouault, *Comment finirent les lépreux* (*Bulletin historique*, 1902) et mon travail sur *la Dévolution des biens de l'Hôpital Saint-Jacques aux pèlerins* (*Bulletin de la Société d'histoire de Paris*, 1905). A propos du rôle du Grand Aumônier, qu'elle a bien mis en lumière, elle aurait dû citer l'ouvrage capital de Sébastien Rouillard, paru en 1607, et elle aurait trouvé une excellente documentation dans une étude de R. Doucet sur l'un de ces Grands Aumôniers, Philippe du Chastel (*Revue historique*, 1919).

Marcel Fosseyeux.

Charles Ledré. *Le diocèse de Rouen et la législation religieuse de 1795 à 1800.* — Paris, imprimerie Val, 1939. In-8° de 110 pages, 10 francs.

Sous ce titre, M. Ledré présente une esquisse de la vie catholique du diocèse de Rouen de 1795 aux premiers jours du Consulat.

La renaissance religieuse qui a suivi le décret du 3 ventôse an III, proclamant la liberté des cultes, ne cessa, sous la poussée de l'opinion publique et en dépit des entraves que lui apportèrent les derniers sursauts de sectarisme de la Convention et la politique confuse et désordonnée du Directoire, de progresser pour atteindre son apogée en l'an V (1797). A la veille du coup d'État, le culte catholique, soit public, soit privé, a repris dans toute la Seine-Inférieure.

Les décrets pris après le 18 fructidor (4 sept. 1797) : rétablissement de l'ancienne législation persécutrice contre les prêtres, serment de haine à la royauté, déportation par mesure administrative, etc., ne purent briser cet élan. Protégés par la complicité des populations, par la bienveillance de beaucoup d'administrateurs et aussi par le caractère contradictoire du fatras législatif, dans lequel les commissaires du Directoire eux-mêmes étaient incapables de se reconnaître, les prêtres insoumis continuèrent leur apostolat malgré les dangers, célébrant la messe de nuit, quand ils ne pouvaient le faire de jour, menant souvent une vie errante. Plus d'une trentaine d'entre eux seront déportés, soit à la Guyane, soit à l'île de Ré, et six au moins y périront.

A défaut de prêtres, de simples laïcs organisent les réunions cultuelles, récitent les prières de la messe, de nombreuses religieuses rendues à la vie séculière tiennent des écoles privées, font le catéchisme aux enfants, entretiennent et ornent les églises et cachent les prêtres.

De Munster en Westphalie, où il réside depuis 1794, le cardinal de la Rochefoucauld continue, par l'intermédiaire de ses vicaires généraux, à diriger son diocèse ainsi que les évêchés vacants de Coutances et de Lisieux, dont il est administrateur apostolique.

En face du catholicisme persécuté et caché, mais plein de sève, la religion officielle ou culte décadaire, ne subsiste dans les villes que par la présence obligatoire des fonctionnaires aux réunions du décadi; les campagnes s'obstinent à l'ignorer. Les théophilanthropes ne purent s'installer qu'à Rouen dans l'église Saint-Patrice, qu'ils partagèrent avec les Constitutionnels, et où leurs réunions furent plus d'une fois troublées par la jeunesse.

L'intérêt de cette étude volontairement limitée (c'est ainsi qu'elle passe entièrement sous silence la question du clergé constitutionnel), sa belle présentation, le sérieux de sa documentation font vivement souhaiter que M. Ledré, reprenant et complétant ses recherches, nous donne une histoire religieuse du diocèse de Rouen pendant la Révolution.

H. Pommeret.

VIE RELIGIEUSE ET SPIRITUELLE

A. Feugère. *Le mouvement religieux dans la littérature du XVII^e siècle.* — Paris, Boivin, 1938. In-12 de 174 pages, 18 francs.

L'auteur a recueilli en dix leçons les conférences faites à l'Université de Toulouse, dont le succès avait été très vif. Ces leçons sont, en effet, fort agréables, instructives, et constituent une équitable mise au point des divers problèmes que la critique moderne a soulevés, à l'occasion du mouvement religieux du XVII^e siècle. L'auteur ne cache point qu'il doit beaucoup à l'abbé Bremond, mais on voit à plusieurs reprises qu'il s'est écarté de certaines conclusions trop passionnées de cet inquiétant initiateur. La solidité de cet opuscule apparaît bien plus grande encore, quand on compare ses divers chapitres avec ceux qu'a écrits, sur les mêmes sujets, M. le chanoine Calvet dans son remarquable ouvrage sur *la Littérature religieuse de saint François de Sales à Fénelon.* Je ne signalerai point le chapitre sur saint François de Sales, ni celui sur saint Vincent de Paul, ni celui sur les *Provinciales* et les *Pensées* de Pascal, mais il est curieux de constater avec quel ensemble les critiques actuels retouchent le portrait de Bossuet. Sans doute, il est toujours très grand, majestueux, mais les ombres se multiplient. L'homme ne paraît plus aussi sublime dans ses spéculations désintéressées; les derniers assauts du lutteur paraissent moins beaux. Paul Hazard avait porté quelques rudes coups à « cette religion de la France »; M. Feugère montre, à son tour, les petits côtés de ce grand lutteur; et M. Calvet apportent des précisions qui peuvent faire de la peine. C'est dire que ces leçons ont été écrites avec un souci très grand de signaler les dernières positions de l'histoire littéraire. Les deux chapitres consacrés à Fénelon sont vraiment remarquables. Peut-être pourrait-on souhaiter, dans les chapitres réservés à Pascal, une plus active discussion du problème qui, aujourd'hui, semble dominer la question des *Pensées* : ce livre est-il d'inspiration janséniste, ou simplement d'inspiration catholique, sans épithète ?

J. Dedieu.

Jean Monval. *Les Assomptionnistes* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux). — Paris, Grasset, 1939. In-8° de 251 pages, 18 francs.

Peu d'instituts religieux ont, en moins de cent ans, pris une place plus importante, joué un rôle plus actif que les Augustins de l'Assomption. Leur fondateur, le P. Emmanuel d'Alzon, dont M. Monval trace un portrait coloré, est un hobereau cévenol dont les ancêtres luttaient contre les Camisards. Il y a encore en lui du partisan et du soldat : il combat pour le Christ par la parole, par l'enseignement, par la presse. Il imprime à l'institut naissant une

allure conquérante et batailleuse qu'adopteront ses premiers collaborateurs : son successeur immédiat, le frère François Picard, les deux frères Bailly, Vincent de Paul, « le Moine », fondateur et animateur du journal *la Croix*, Emmanuel, le troisième supérieur général, et bien d'autres dont la soumission à la règle n'étouffe pas le tempérament original. Ils adoptent les méthodes les plus nouvelles de l'apostolat, sans pour cela négliger la formation solide et prolongée, à base de philosophie thomiste. Renaissance des pèlerinages; évangélisation du Proche-Orient et des autres pays schismatiques, infidèles ou simplement dépourvus de prêtres, depuis l'Angleterre jusqu'à la Mandchourie, en passant par le Chili, les États-Unis et le Congo belge; pénétration des milieux populaires par la *Bonne presse*, par la fondation des Petites Sœurs de l'Assomption ou par le développement des Œuvres de mer; création d'associations de prière ou de charité : leur activité sait prendre les formes les plus diverses.

M. Monval trace à grands traits l'histoire de l'Assomption et celle de ses principaux animateurs. Arrivé à l'époque contemporaine, il brosse une large fresque de ses œuvres si variées. Son livre permet de prendre contact avec un institut d'esprit moderne, attachant par la diversité même de ses aptitudes.

L'auteur, qui vise surtout le grand public, ne prétend pas avoir épuisé son sujet, et la curiosité de l'historien ne sera sans doute qu'à demi satisfaite. Les Assomptionnistes ont reçu de rudes coups; on aimerait connaître quelques-uns des griefs de ceux qui les ont frappés. Écrire (p. 129) : « *La Croix* ne fait pas de politique », paraîtra peut-être un peu hasardeux à qui a pris contact avec la collection complète du journal. Dans quelle mesure les Assomptionnistes ont-ils influé sur la politique religieuse de la France entre 1871 et 1914 ? C'est une étude qui reste à faire.

Édouard Bruley.

Abbé Raoul Heurtevent. *L'œuvre spirituelle de Jean de Bernières.* — Paris, Beauchesne, 1938. In-8° de xvi-186 pages.

La doctrine et l'action du trésorier de Caen (1602-1659), fondateur de l'Ermitage, de la confrérie de la Sainte Abjection, directeur de la Compagnie du Saint-Sacrement après Gaston de Renty, ami de saint Jean Eudes, Marie des Vallées, Mgr de Laval, Henri Boudon, Marie de l'Incarnation, Mechtilde du Saint-Sacrement, Jean Chrysostôme, ont été souvent étudiées depuis Antoine Halley jusqu'à MM. Goyau, Bremond, Laurent, Pourrat, Souriau, mais point encore de façon complète, surtout en ce qui concerne la question extrêmement complexe de ses écrits ou plus exactement des ouvrages considérés comme ses œuvres et dont certains se trouvèrent condamnés dans la tourmente du quiétisme.

A la lueur de la méthode historique et de la critique littéraire la plus sévère, M. l'abbé Raoul Heurtevent s'est efforcé de préciser, non sans peines et non sans mérites, quels étaient les écrits

authentiquement laissés par Bernières, les mains à qui on les confia, l'usage qu'en firent les éditeurs, Charpy de Sainte-Croix, Robert de Saint-Gilles, Louis-François d'Argentan. Il a établi que l'apport personnel des éditeurs était plus considérable qu'on ne pensait, que Bernières n'avait rien écrit pour le public, qu'on avait tiré de ses lettres familières et de ses notes rapides des traités entiers de spiritualité auxquels il n'avait jamais songé. Il a été récompensé de ses minutieuses recherches et de ses patients efforts par la joie qu'il a éprouvée « à remettre ce grand serviteur de Dieu dans sa pure atmosphère d'éminente vertu et de stricte orthodoxie ».

On ne saurait trop savoir gré à M. Heurtevent de son travail précis, de la clarté et de la modération avec lesquelles il soutient ses vues. Que de malentendus seraient éclaircis et de lieux communs écartés, si l'on commençait, comme il a fait, par prendre les choses à leur base. Nous espérons d'ailleurs que l'auteur n'en restera pas là et qu'il publiera bientôt les lettres adressées à des membres de l'Ermitage qu'il a eu la bonne fortune de recueillir. A défaut des textes originaux de Bernières qui demeurent introuvables, ces documents nous feront connaître l'Ermitage de Caen sous son vrai jour, seront le meilleur commentaire aux « œuvres » de son fondateur, et permettront d'écrire une vie définitive de cet étonnant animateur de tant d'œuvres, de cet apôtre indirect du Canada (on sait la part originale qu'il prit à l'exode de Mme de la Peltrie et de la vénérable Marie de l'Incarnation), de ce mystique, de cet écrivain trahi par ses amis plus encore peut-être que par ses adversaires.

Émile Dermenghem.

Abbé Jean Harang. *La vie spirituelle et la direction des âmes à l'école du R. P. Nicolas Barré.* — Paris, Alsatia, 1939. In-8° de XI-300 pages, 22 francs.

L'ordre des Minimes, fondé en Calabre par saint François de Paule, introduit en France du vivant de ce dernier sous Louis XI, y eut son apogée au XVII^e^ siècle. Il avait en 1671, en France et en Belgique, onze provinces et cent cinquante-neuf couvents. Il s'était fait une place assez considérable dans l'étude des sciences religieuses et profanes. Au couvent de la place Royale, le P. Mersenne recevait mathématiciens et philosophes. C'est dans ce couvent que le P. Nicolas Barré, né à Amiens en 1621, passa la plus grande partie de sa vie et tint la chaire de théologie pendant vingt ans. Il y mourut le 31 mai 1686 en odeur de sainteté. Son procès de béatification est en instance. Il avait passé seize ans à Rouen. C'est là qu'il fonda ses premières écoles et son institut de Sœurs, sans vœux ni clôture, consacrées à l'enseignement gratuit des petites filles pauvres : l'Institution des Sœurs de l'Instruction charitable du saint Enfant Jésus, qui se dédoubla au XVIII^e^ siècle en une branche rouennaise, la Providence de Rouen, et une bran-

che parisienne, les Dames de Saint-Maur. Les tentatives du P. Barré en ce qui concerne les écoles de garçons ne réussirent pas aussi bien, mais il inspira saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

Comme directeur d'âmes et maître de vie spirituelle, la place du P. Barré n'est pas moins importante. Sa doctrine, solidement fondée sur la théologie, met l'humilité à la base de la vie spirituelle, la foi au centre, la charité au sommet. Elle prépare « des âmes qui ne veulent que Jésus et qui se mettent totalement à sa discrétion, de sorte que non seulement aucune vue humaine, mais même aucune vue divine intéressée ne les fasse agir et ne les possède ». Dépendance à l'égard de Dieu, néant de la créature (« vous ne cherchez que d'être et il faut aller au néant »), devoir d'adoration, paix obtenue par l'abandon, vie habituelle en présence de Dieu, telles sont les grandes lignes.

Il faut d'ailleurs noter, pour ne pas être étonné par certaines de ses expressions, que sa direction s'adresse surtout à une catégorie particulière d'âmes pieuses, dont il faisait partie, celle des tourmentées, nombreuses au XVII^e^ siècle, en proie à des tentations continuelles contre la foi, l'espérance et la charité, qui se voient comme en enfer, quant à la partie inférieure, la « fine pointe » ne cessant pas d'adhérer à Dieu. C'est ce que soulignait l'abbé Bremond dans sa déposition au procès de l'Ordinaire de Paris en vue de la béatification du P. Barré, déposition au cours de laquelle il analysait très finement le sacrifice « hypothétique » du salut.

Le grand traité manuscrit du P. Barré, qui se trouvait à la bibliothèque des Minimes, est perdu. Son collaborateur, Servien de Montigny, publia en 1694 des « Maximes spirituelles du R. P. Barré ». Trois ans plus tard, le P. Raffron publia ses « Lettres spirituelles ». Ces deux ouvrages furent réédités ensemble en 1876. M. l'abbé Jean Harang en a tiré un recueil abondant de conseils et de maximes groupés selon un ordre arbitraire mais clair et systématique, montrant bien comment, après la « nuit obscure », la joie parfaite naît du total abandon.

Émile DERMENGHEM.

BIOGRAPHIES

Jean LONGNON. *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin, suivies du catalogue des actes des Villehardouin (Bibliothèque de l'École des hautes-études,* n° 276). — Paris, Champion, 1939. In-8° de IX-288 pages, une carte hors texte.

Une maigre terre, sise aux confins marécageux de la Champagne pouilleuse, une famille de noblesse moyenne, dont personne n'apparaît mentionné avant le milieu du XII^e^ siècle, ce ne serait pas grand chose; mais les événements de l'étrange quatrième croisade font un brillant destin à deux fils de l'obscure lignée, tous les

deux des Geoffroy, oncle et neveu. L'oncle, déjà sexagénaire, se révèle historien de grande espèce; le neveu contribue aux côtés de son compatriote Guillaume de Champlitte à fonder la domination champenoise dans le Péloponèse.

Les recherches entreprises autour de ces deux personnages par l'homme de France qui connaît le mieux l'histoire de la Morée française ont abouti à composer un recueil important de faits, soigneusement critiqués et habilement présentés, qui intéresseront un public des plus divers. Il y en a pour l'historien de la littérature — cela va sans dire —, mais aussi pour celui des croisades et pour celui de la région troyenne, de ses familles et de ses églises. Tous les mystères n'ont pas été éclaircis par M. Longnon. Un très grand reste entier : où et quand mourut le maréchal chroniqueur ? Dans l'état actuel de la documentation, il faut se contenter de dire : en Orient probablement, entre 1212 et 1218. La famille de Villehardouin ne formait-elle pas une branche d'une maison plus puissante ? C'est à penser, mais M. Longnon n'ose se prononcer entre la maison de Brienne et celle d'Arzillières, quoiqu'il penche, somme toute, vers cette dernière. Un érudit digne de ce nom ne craint pas d'avouer son ignorance.

Le catalogue d'actes comprend tous ceux où se trouvent nommés le chroniqueur et sa famille jusqu'à 1226, date après laquelle il n'existe plus de maison de Villehardouin en Champagne. Sur 153, il en est 22 d'inédits, ce qui, pour l'époque de Philippe-Auguste, représente une forte proportion. L'index, très détaillé, a le grand mérite de présenter, outre des noms de personnes et de lieux, des noms de matières : abbaye, anniversaire, bénéfice, censure ecclésiastique, chapelle, couronne d'épines, etc. C'est un modèle en son genre, genre difficile à pratiquer.

H. Waquet.

Chanoine L. Entraygues. *La bienheureuse Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrant-Landiras, nièce de Montaigne, fondatrice de l'ordre des Filles de Notre-Dame (1556-1640)*. Deuxième édition. — Périgueux, chez M. le chanoine J. Roux, 2, place de la Cité, 1940. In-8° de xxviii-315 pages, 11 illustrations hors texte. Prix : 35 francs.

Jeanne de Lestonnac, issue d'une famille de parlementaires bordelais, était par sa mère, Jeanne Eyquem de Montaigne, la nièce de l'auteur des *Essais*. Restée catholique, bien que sa mère eût adhéré, pour toute sa vie, à la Réforme calviniste, elle épousa, à l'âge de dix-sept ans, le baron de Montferrant-Landiras qui appartenait à une antique famille noble de Guyenne. Devenue mère de plusieurs enfants, elle se consacra, pendant vingt-quatre ans, aux devoirs de sa situation mondaine et familiale, tout en faisant une grande place dans sa vie à la piété et à la charité.

Veuve en 1697, elle vécut dans la retraite, songeant à embrasser

la vie religieuse. Un essai de noviciat, chez les Feuillantines de Toulouse, en 1603, fut interrompu par la maladie. Revenue à Bordeaux, Jeanne de Lestonnac s'orienta alors peu à peu, sous l'influence des Jésuites et particulièrement du P. de Bordes, vers la fondation d'un nouvel Institut qui serait consacré à l'enseignement des jeunes filles. C'était l'époque, en effet, où le besoin d'instruire la jeunesse féminine et de la soustraire à l'influence protestante, comme les Jésuites le faisaient pour les jeunes gens, se posait d'une façon aiguë. Les Ursulines venaient d'arriver en France. Il pouvait y avoir place, à côté d'elles, pour d'autres Ordres enseignants. Celui des Filles de Notre-Dame sera le premier de fondation exclusivement française.

Le projet de Jeanne de Lestonnac, approuvé d'abord en 1606 par le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fut sanctionné, l'année suivante, par un bref du pape Paul V. Affilié, pour la forme, à l'ordre de saint Benoît — car la tendance alors était hostile aux fondations nouvelles, — l'Institut des Filles de Notre-Dame, qui ne comprenait encore que les premières compagnes de Jeanne de Lestonnac, ouvrit une maison à Bordeaux. Mais de nombreuses recrues lui vinrent, particulièrement de la noblesse d'Aquitaine, et, en quelques années, de nouveaux couvents furent fondés, à Béziers, à Poitiers, au Puy, à Périgueux, Limoges, Sarlat, Agen, Riom, Saintes, Pau, Toulouse, etc. Une petite colonie de religieuses alla même s'installer à Saint-Domingue.

Tout en observant les mêmes constitutions — qui s'inspiraient beaucoup de celles des Jésuites, — les différentes maisons étaient autonomes, suivant la tendance du temps, et ne dépendaient que de l'Ordinaire. Jeanne de Lestonnac, longtemps supérieure de la maison de Bordeaux, exerça cependant un ascendant véritable sur l'ensemble de l'Institut, sauf pendant une courte période, de 1622 à 1625, où elle se heurta à l'opposition de quelques religieuses, particulièrement de celle qui lui avait succédé dans le gouvernement du couvent bordelais. En 1638, les constitutions, retouchées après expérience, furent officiellement publiées. Jeanne de Lestonnac survécut encore deux années, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

L'Institut des Filles de Notre-Dame, qui comptait alors trente maisons, devait, par la suite, continuer à se développer et il survécut aux grandes crises de notre histoire. La béatification de Jeanne de Lestonnac par Léon XIII, en 1900, lui donna un nouveau prestige. En 1920, Benoît XV autorisa les maisons qui le désireraient à se grouper sous l'autorité d'une supérieure générale (possibilité qui avait été prévue par la fondatrice elle-même). Quelques couvents restèrent autonomes, mais sans briser les liens que la tradition et la charité maintenaient, depuis le XVII^e^ siècle, entre toutes les maisons de l'Ordre.

Le livre de M. le chanoine Entraygues, malgré quelques défauts

de composition[1], contribuera beaucoup à faire connaître une vie et une œuvre qui tiennent une place importante dans l'histoire de nos congrégations enseignantes. L'auteur, décédé en 1939, n'a pas pu préparer lui-même la publication de cette deuxième édition. Il faut être reconnaissant à M. le chanoine J. Roux de l'avoir remplacé et de nous donner ce beau livre sur une sainte française qui mérite d'être mieux connue.

R. Limouzin-Lamothe.

Chanoine F. Rynois. *Charles Démia, prêtre (1637-1689), l'organisateur de l'enseignement primaire en France.* — Lyon, Emm. Vitte, 1937. In-8° de 72 pages, 4 francs.

Charles Démia, qui fut promoteur de l'archevêché de Lyon de 1664 à 1689, n'a pas eu seulement le mérite de fonder, dans la région lyonnaise, de nombreuses écoles populaires gratuites. Il a surtout voulu créer une organisation d'ensemble de l'enseignement primaire, en précisant dans ses « Règlements » les programmes et les méthodes, les conditions d'admission des maîtres, l'installation matérielle des écoles, etc. Il a donné tous ses soins, en particulier, à la formation des maîtres, pour qui il a créé un « séminaire des maîtres d'école », et à l'éducation professionnelle des élèves qu'il voulait préparer à leur futur métier.

Cette tentative, presque unique sous l'Ancien Régime, et antérieure à l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle — dont elle diffère d'ailleurs, puisque, sauf pour l'éducation des filles, Charles Démia ne songea pas à fonder une congrégation enseignante —, méritait d'être rappelée. M. le chanoine Rynois l'a fait en des pages enthousiastes, où il résume surtout les conclusions de l'ouvrage de G. Compayré (1880). Ses généralisations sont peut-être excessives quand il affirme que Charles Démia a été l'organisateur de l'enseignement primaire « en France » (p. 59 et suiv.). Il aurait fallu, pour le prouver, préciser l'extension et la durée de son œuvre. Rencontre-t-on vraiment son influence, en dehors du sud-est, à la fin du XVII[e] et au cours du XVIII[e] siècle ?

R. Limouzin-Lamothe.

1. Notons seulement des digressions, trop nombreuses et trop longues, sur tous les personnages cités et sur leur ascendance, parfois même sur des événements antérieurs ou postérieurs qui n'ont que peu de liens avec le sujet; quelques lacunes regrettables, en particulier sur les méthodes d'enseignement de Jeanne de Lestonnac et sur sa spiritualité; un certain désordre, quand, par exemple, l'auteur signale les religieuses martyrisées sous la Révolution à propos de la fondation de Saint-Domingue (p. 188-189) et non pas dans le chapitre sur « la destinée posthume de Mme de Lestonnac » (p. 271 et suiv.); enfin, quelques oublis dans la bibliographie : il y a, sur plusieurs questions, des livres plus récents que ceux qui sont cités (ainsi, *les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime*, de Mme Anne Bertout, Paris, Beauchesne, 1936).

Francis Trochu. *La vénérable Jeanne Delanoue (Sœur Jeanne de la Croix), fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne de la Providence de Saumur (1666-1736)*. — Paris-Lyon, Emm. Vitte, 1938. In-8° de XI-248 pages, 9 planches hors texte. Prix : 18 francs.

Déclarée « vénérable » par un décret pontifical en date du 10 décembre 1898 — juste deux siècles après avoir jeté les bases d'un nouvel institut charitable —, Jeanne Delanoue était née le 18 juin 1666, à Saumur, sur la paroisse de Nantilly. Ayant de bonne heure perdu son père, puis sa mère, elle exerça d'abord un petit commerce de mercière, à proximité de la chapelle de N.-D. des Ardillers. Le spectacle quotidien des misères qui l'entouraient la frappait sans l'émouvoir : son cœur restait fermé. Mais, un jour, comme terrassée par un appel d'en-haut, elle s'éprend de pitié et de charité pour six pauvres enfants, déguenillés et affamés, logés dans une étable, et qu'elle nomme ses « petits Jésus »... Et ce fut le point de départ d'une grande œuvre et d'une vie héroïque. En 1704, avec trois compagnes, elle revêt la robe de bure grise et la coiffe d'étamine qu'elle rendra un jour populaire; en 1709, l'évêque d'Angers bénit l'œuvre et approuve la règle austère. Dès 1706, les nouvelles religieuses avaient quitté « l'écurie du logis de la Fontaine » pour s'installer dans la maison vacante des Pères de l'Oratoire. Au cours du rigoureux hiver de 1709 — demeuré tristement célèbre — elles sauvèrent de la faim et de la mort de nombreuses fillettes. Il en fut de même, en 1710, lors de l'épidémie terrible de scorbut qui envahit tout Saumur et multiplia les victimes. Et ce dévouement sans limites dura vingt-cinq ans encore. Lorsqu'elle mourut, le 17 août 1736, exténuée par son excessive charité et ses privations volontaires, la « Mère des pauvres », jadis moquée par les « bonnes gens » du quartier, fut pleurée de toute la région comme une sainte.

En acceptant de retracer cette histoire et cette vie, l'auteur de *Saint Jean-Marie Vianney* et du *Bienheureux Théophane Vénard* a ajouté une belle œuvre à la série, déjà si remarquable, de ses biographies. Ce qui paraît l'avoir intéressé surtout en celle-ci c'est l'occasion de peindre une « âme extraordinaire »; ce sont surtout les rapports frappants que la physionomie de Sœur Jeanne de la Croix présente avec celle du curé d'Ars. Elle est de la même lignée, du même métal. Apôtre héroïque de la charité, d'une abnégation totale et sans réserve, ardente et humble, silencieuse et obstinée.... Martyre — sans métaphore — de la pénitence, dont les « effrayantes » austérités (il faut en lire le détail en ce livre émouvant) la rendent « plus admirable qu'imitable ».

« A cent ans de distance — écrivait à l'auteur S. Exc. Mgr Costes, alors coadjuteur d'Angers, — l'héroïsme du saint curé d'Ars et celui de la vénérable Jeanne Delanoue se justifient (et s'éclairent) l'un par l'autre.... » Et il ajoutait : « Personne n'a le droit, fût-il incroyant, d'en nier la transcendance ou d'en méconnaître la portée apologétique.... Dans le biographe du curé d'Ars, notre vénérable a trouvé l'écrivain le mieux préparé à la comprendre. »

A.-D. Poirier.

Henri Ghéon. *Saint Vincent Ferrier* (Les Grands Cœurs). — Paris, Flammarion, 1939. In-8° de 201 pages.

Avec son talent habituel, Henri Ghéon nous retrace à grands traits la figure si originale et si complexe de saint Vincent Ferrier, « politique, extatique, pénitent, théologien, négociateur, guérisseur, prédicateur et thaumaturge; en deux mots, homme et ange ». On appréciera pour leur charme littéraire les belles pages sur Vannes, où le saint vint mourir. On aimera aussi la conclusion dans laquelle l'auteur montre l'actualité de ce saint qui au premier abord semble si loin de nous. Ghéon rejoint ici Massis qui, en 1927, dans son admirable *Défense de l'Occident*, écrivait déjà : « L'Europe n'a que trop de ces constructeurs chimériques ou de ces techniciens soi-disant réalistes. Ce qui lui manque, ce sont des saints, de ces grands saints à la Vincent Ferrier, comme le Moyen Age en a connu aux époques difficiles et obscures de la chrétienté, et dont l'ascétisme et le génie politique surent convaincre jusqu'aux papes eux-mêmes. » Le livre d'Henri Ghéon rappellera heureusement le souvenir de saint Vincent Ferrier à ceux-là qui l'auraient oublié.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Jacques Hérissay. *Fille de France et de Pologne.* — Paris, Alsatia, 1939. Petit in-16 de 76 pages.

Il s'agit de Madame Louise (1737-1787), fille de Louis XV et de Marie Leczynska, dont un portrait de Nattier évoque pour nous la grâce souriante et qui fut, au carmel de Saint-Denis (où elle entra en 1770), sœur Thérèse de Saint-Augustin. Beaucoup d'anecdotes, un récit agréablement présenté et toujours édifiant. Bien des lecteurs regretteront que M. J. Hérissay ait négligé de feuilleter pour eux les *Méditations eucharistiques* qu'elle écrivit étant encore à la Cour (p. 33), et surtout les nombreuses lettres (p. 63) qui auraient permis de pénétrer son esprit de décision (ce que Marie-Antoinette appelait assez méchamment son tempérament d'intrigante). L'édit qui accordait aux protestants l'état civil (novembre 1787) la bouleversa étrangement, et cette « révolution » ne semble pas témoigner d'une grande ouverture d'esprit[1].

Louis Villat.

Mgr Fourier Bonnard. *Le Père Charles Bretenière, deuxième supérieur de la Retraite chrétienne* (1770-1845). — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1939. In-8° de xii-306 pages, illustrations.

Cette biographie du deuxième supérieur et second fondateur de la Retraite chrétienne fait suite, comme un complément né-

1. P. 28, lire « bonhomie »; — p. 38 : l'archevêque de Paris, que ses rapports avec J.-J. Rousseau ont rendu célèbre, s'appelle *Christophe* de Beaumont.

cessaire, à celle du *Vénérable Père Antoine-Sylvestre Receveur*, du même auteur[1]. Écrite avec la même élégante sobriété, sur les documents originaux, principalement des lettres, dont, suivant la méthode de l'auteur, de longs extraits sont donnés dans le texte même, avec sympathie sans doute, mais une loyauté parfaite, elle est une contribution utile à l'histoire de la restauration religieuse en France après le concordat de 1801.

L'œuvre de la Retraite était devenue, par la dureté des temps, itinérante à l'étranger, lorsqu'elle recueillit à Vaigre, près de Fribourg, en Suisse, une recrue d'importance. C'était un prêtre tout nouvellement ordonné en exil, franc-comtois, comme le P. Receveur lui-même, mais qui ne le connaissait pas et avait plutôt contre son œuvre des préventions solides. Il n'avait cherché, jeune prêtre à qui l'inaction pesait, en se joignant au groupe de « solitaires » qu'une occasion, providentiellement offerte, d'exercer quelque ministère, et ne songeait nullement à lier son sort au leur. Or c'est précisément l'austérité conquérante de la Retraite (conquérante au point d'éveiller l'attention de l'autorité civile de Fribourg et de valoir au P. Receveur un emprisonnement pour avoir soustrait plusieurs jeunes filles à leurs familles) qui devait convaincre Charles Bretenière que la vérité était là et donc pour lui le devoir. Bel exemple d'une vocation qui fut heureuse sans partir d'un attrait sensible.

Rien de plus pittoresque et de plus imprévu que les voyages des essaims de solitaires, dont l'un fut tout de suite confié à la direction du « Père Charles »; ils ne pouvaient passer inaperçus, puisque l'usage était qu'on voyageât en groupe, vêtus de blanc, derrière la croix processionnelle. Fuyant devant les armées de la République, qui avaient envahi l'Allemagne et dont ils avaient tout à craindre, suspects cependant aux Impériaux comme Français, vivant d'aumônes, parfois largement reçus par des princes qui les eussent volontiers gardés en leur domaine s'ils ne s'étaient sentis impuissants à les protéger, on les vit à Innsbruck, à Trente, à Vérone (où le P. Charles ne manqua pas de rendre ses devoirs au « roi de France » : le comte de Provence), à Padoue, à Parme (où ils sont reçus par un autre prince de Bourbon), à Ferrare, à Goritz, d'où, par peur des Français qui arrivent, ils s'embarquent pour la Dalmatie. A Buccari, le P. Receveur, descendu d'Allemagne, vient rejoindre son lieutenant et l'emmène avec lui vers Venise, où séjourne encore le pape nouvellement élu, Pie VII, dont il espère une approbation de son œuvre.

Mais un mémoire l'y a précédé, venu des prêtres français émigrés en Allemagne, qui ont peu goûté son esprit et ses méthodes. C'est le cardinal Maury qui l'a reçu et accueille en accusé celui qui comptait sur lui comme introducteur auprès de Pie VII. Le P. Antoine s'entend traiter de fou, d'orgueilleux, de terroriste, d'hérétique et de ... Vaudois. Cependant il obtient une audience

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIII (1937), p. 553.

du Saint-Père qui le rassure et l'autorise à travailler sous la juridiction des Ordinaires (30 avril 1800).

Dès que la conclusion du concordat put être prévue, le P. Receveur projeta de ramener la Retraite en France; mais la présence sur le siège de Besançon de l'ancien évêque constitutionnel Lecoz, qui, d'accord avec le préfet, le fit chasser « comme un loup » et qu'il traite lui-même de « monstre » (p. 94) ne lui permit pas de s'établir aux Fontenelles et c'est à Aix-en-Provence, sous la protection de Mgr de Cicé, qu'il installa ses solitaires.

C'est aussi grâce à la protection et aux démarches de Mgr de Cicé que le P. Charles Bretenière, qui, déjà vicaire du P. Receveur depuis 1802, lui avait succédé comme supérieur en 1804, obtint de Portalis un décret impérial d'autorisation provisoire, pour « l'association religieuse des dames charitables dites sœurs de la Retraite chrétienne, établie dans le diocèse d'Aix, qui se consacrent à l'éducation gratuite des jeunes filles ».

Dès lors les fondations se succèdent, à Autun, à Paris, à Marseille, à Malaucène (près d'Avignon), à Aubignan (près de Carpentras) et même à Dôle, sur l'invitation de l'abbé Gaume, Lecoz étant mort. Et voici que l'histoire de ces fondations (dont une seule, pour les garçons, à Aix, dirigée par les frères, deviendra séminaire en 1825) nous ménage deux découvertes.

D'abord, à la maison de Paris (alors rue de l'Épée-de-Bois), se rencontrèrent souvent Mgr di Gregorio, confident de Pie VII, et l'abbé d'Astros, vicaire général (capitulaire) de Paris, du reste supérieur et protecteur de l'établissement. Lorsque celui-ci fut emprisonné à Vincennes pour l'affaire de la bulle clandestine, on fit une perquisition, d'ailleurs vaine, rue de l'Épée-de-Bois.

Puis, une série de lettres inédites, dont on nous donne de larges extraits, signées de M. Badin, originaire d'Orléans, vicaire général du Kentucky et de l'Ohio, voyageant en France en 1826, nous apprend que quatre évêques au moins d'Amérique, cherchant de l'aide pour ce pays religieusement éprouvé par la suppression des Jésuites, étaient disposés à recevoir des missionnaires et des sœurs de la Retraite. Le projet fut étudié en détail et pourtant n'aboutit pas, sans qu'on sache pour quelles raisons.

La direction de la Société n'absorba pas seule l'activité du P. Bretenière et, sous la Restauration, il prit une part très large dans la campagne de rechristianisation de la France par les missions. On le vit donner des exercices : jubilés, retraites ou missions, à Marseille (1820, en collaboration avec l'abbé de Rauzan), à Aix, à Toulon, à Avignon, à Beauvais, à Lyon, à Paris, à Boulogne, à Fréjus et en nombre de localités plus petites. Si l'on en croit de nombreux témoignages encore conservés, l'histoire devrait le compter parmi les prédicateurs populaires de cette époque les mieux doués et dont les succès furent les plus éclatants. Mais il n'a laissé que des canevas.

Il avait une grâce particulière pour exposer les mystères terribles et les vérités sévères; ses préférences avouées étaient pour

la « voie de crainte ». C'est ce qui lui valut la réputation de janséniste, fort injustifiée, mais qu'il n'ignora pas et dont il eut à se défendre dans une lettre à un sulpicien éminent, M. Berthault, supérieur du séminaire et vicaire général d'Autun. Il n'était pas janséniste ; il était tout simplement héritier de l'esprit du P. Receveur, comme il l'était de son œuvre. De celle-ci il fut le gardien à ce point scrupuleux qu'il ne supporta jamais qu'on y changeât un iota. Et comme cependant elle avait une forme originale, qu'elle ne comportait ni vœu ni clôture, un supérieur commun pour les frères et pour les sœurs, des confesseurs pour chaque établissement de sœurs nommés par le supérieur unique et lointain, il était à prévoir qu'il y aurait quelques conflits avec l'autorité diocésaine proche. Ce fut le cas à Arras (Mgr Gauffret) et à Marseille (Mgr de Mazenod). La réponse du P. Charles aux évêques fut toujours celle-ci : En nous appelant chez vous vous nous connaissiez; prenez-nous tels que nous sommes ou laissez-nous partir. Depuis, la Retraite a dû, toutefois. se plier aux prescriptions du droit commun sur les congrégations religieuses.

Le P. Bretenière eut la joie de ramener la Retraite à son berceau ; les Fontenelles, au diocèse de Besançon. Il s'y fixa lui-même en 1838 et il y mourut saintement le 2 juillet 1845.

M. Bodet.

R. P. Guihaire. *Lacordaire et Ozanam.* — Paris, Alsatia, 1939. Petit in-16 de 171 pages.

C'est l'histoire d'une amitié, entre toutes délicate et féconde, et c'est une contribution fort intéressante à l'histoire de la pensée catholique au XIX^e^ siècle. Beaucoup de documents inédits, empruntés à des archives privées, ont permis au R. P. Guihaire de préciser le rôle d'Ozanam dans l'institution (carême 1834) des Conférences de Notre-Dame, et la sympathie agissante du Père Lacordaire pour les Conférences de Saint-Vincent de Paul dont Ozanam doit être considéré comme le véritable fondateur. Unis pour l'action religieuse, les deux hommes se rencontrèrent également pour une même action politique dans ce journal républicain de 1848, l'*Ère nouvelle,* dont Lacordaire fut le rédacteur en chef et Ozanam le rédacteur le plus actif. Enfin, lorsque Ozanam eut disparu, c'est au P. Lacordaire que ses amis demandèrent une *Notice* (qui parut dans le *Correspondant* le 25 novembre 1855) : elle révèle « une grâce et une fraîcheur incomparables » et V. Cousin en fut tellement charmé qu'il envisagea dès lors pour Lacordaire une candidature à l'Académie française.

Louis Villat.

Jacques DAURELLE. *Une grande figure de religieuse au XIX^e^ siècle. La Révérende Mère Marie-Eugénie Milleret de Brou, fondatrice et première supérieure générale des Religieuses de l'Assomption (1817-1898)*. — Paris, J. Renard, 1939. Petit in-16 de xv-205 p. Prix : 15 francs.

Voici en effet une grande figure, une belle âme et une noble vie. Et ce livre, plein de faits et d'une simplicité de bon aloi, est digne de la femme au grand cœur à laquelle il est consacré. On y verra se dégager dans son haut-relief la figure de l'abbé Combalot, qui fut un des plus violents et des plus belliqueux amis de l'*Univers* et à qui il sera beaucoup pardonné pour avoir beaucoup aimé la vie religieuse et avoir posé les premiers fondements de la congrégation de l'Assomption. Ultramontain rigide et sans nuances, il savait fonder, mais il brisait les âmes qu'il avait d'abord exaltées, il manquait de patience et se glorifiait de n'être pas aimé, car il convient de souffrir pour la vérité dont il se considérait en toute sincérité comme l'infaillible dépositaire. Il comprit que sa présence à la tête de l'œuvre à laquelle il avait donné le décisif essor compromettrait son recrutement et son existence même. Il eut la sagesse de se retirer, et cet épisode qui nous est ici conté avec beaucoup de délicatesse, fait le plus grand honneur au prêtre dont l'histoire avait tendance à ne retenir que l'autoritarisme étroit et la prétention de tenir en tutelle les plus hauts dignitaires de l'Église de France et jusqu'à Mgr Sibour, archevêque de Paris.

Louis VILLAT.

OMBLINE P. DE LA VILLÉON. *Jeanne Jugan fondatrice et les Petites Sœurs des Pauvres* (Idéalistes et animateurs, 21). — Paris, la Bonne Presse, 1939. In-8° de 195 pages.

On trouvera ici, non pas sans doute une étude définitive, mais une rapide esquisse de la biographie de Jeanne Jugan, et aussi du développement de la grande œuvre dont elle fut la fondatrice, celle des Petites Sœurs des Pauvres. Depuis la chaumière de Cancale et la mansarde de Saint-Servan jusqu'aux années de retraite à la Tour Saint-Joseph, Mme P. de la Villéon retrace l'héroïque destin de Jeanne Jugan. Elle nous la montre grande dans l'action, plus grande encore peut-être dans l'épreuve, alors que par une inconcevable aberration Jeanne se trouve annihilée, dépouillée de son titre de fondatrice, réduite au silence et à l'oubli. Mais les années passent, pendant lesquelles la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres se développe de merveilleuse façon à travers l'univers tout entier. Peu à peu aussi se dissipe l'oubli dans lequel on avait prétendu, de son vivant même, ensevelir le nom de Jeanne Jugan. Il apparaît aujourd'hui justement auréolé de gloire.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

Mgr MILLOT. *Monseigneur Gibier, précurseur de l'Action catholique* (Collection « Idéalistes et Animateurs », vol. 20). — Paris, la Bonne Presse, 1939. In-12 de 204 pages, une planche.

S'il fut dans l'Église de France une personnalité digne de figurer au nombre des « idéalistes et animateurs », c'est bien celle du grand évêque de Versailles, qui, avant d'avoir insufflé une vie nouvelle à ce diocèse, avait mérité d'être appelé par le pape Pie X « le premier curé de France ». On comprend donc que la maison de la Bonne Presse ait demandé ce volume à Mgr Millot, qui fut successivement le vicaire à Saint-Paterne d'Orléans, puis le vicaire général à Versailles de Mgr Gibier; qui vécut dans son intimité et qui fut son principal collaborateur dans l'organisation, si féconde, de l'œuvre des vocations sacerdotales. D'ailleurs, Mgr Millot avait, en 1932, au lendemain même de la mort de Mgr Gibier, publié à la librairie Téqui sa biographie en un livre de 390 + 106 pages, que couronna l'Académie française et qui obtint un gros et légitime succès. L'auteur qualifiait lui-même cette œuvre de « provisoire », mais la nouvelle forme qu'il lui donne aujourd'hui, bien loin de la compléter, n'en est qu'un abrégé ou, plus exactement, une suite de larges extraits; sauf en ce qui concerne l'effectif des séminaires (530 en 1939 contre 483 en 1932), nous n'avons relevé aucune addition ou modification dans le volume qui vient de paraître. Par contre, — et sans en faire aucunement grief à Mgr Millot, à qui son nouvel éditeur limitait strictement l'espace, — on y regrette l'absence de toute indication sur certains faits de grande importance, par exemple l'intervention de l'évêque de Versailles dans la grève des ouvriers des ateliers de munitions à Sèvres, en 1910 (p. 353-357 de l'édition Téqui) et ses relations avec Ernest Psichari (p. 305-316).

Au demeurant, le lecteur du petit volume nouvellement paru y trouvera un excellent portrait de l'homme éminemment apostolique que fut Mgr Gibier, comprenant et envisageant avec bienveillance les besoins de son temps, tout empreint d'esprit surnaturel, indéfectiblement laborieux et tenace, merveilleusement doué du sens de l'organisation; il y verra en pleine action le travail du clergé paroissial à la fin du régime concordataire, et l'activité pastorale, sous le régime de la Séparation, de l'évêque d'un diocèse en rapide évolution, dont la population, doublée en un demi-siècle tandis que diminuait l'effectif de son clergé, exigeait un renouvellement total des méthodes d'apostolat. Lecture d'un intérêt puissant, d'autant plus instructive que les faits relatés reposent sur des témoignages certains et faciles à contrôler; lecture agréable aussi, tant est simple et coulant le style de Mgr Millot. Mais, répétons-le, pour qui veut connaître plus à fond les hommes et les faits qui sont l'objet de ce livre, il est nécessaire de se reporter à la première édition, ... en attendant la biographie, plus développée encore, que laisse prévoir cette première édition.

André LESORT.

Abbé Robert Leclercq. *Les origines de l'antique chapelle Saint-Antoine* (extrait de *la Cité*, n° 149, p. 200-213, fig.).

Cette étude précise tout d'abord l'époque de la fondation de Saint-Antoine-des-Champs, abbaye cistercienne de femmes. Une confrontation des différentes sources examinées permet de conclure à l'existence de l'abbaye dans les dernières années du XII^e^ siècle. Suivent quelques notes sur l'antique chapelle Saint-Antoine antérieure à l'abbaye et qui devait son origine à la reconnaissance de quelque malheureux guéri du « mal des ardents » ou « feu de Saint-Antoine ». L'article se termine par d'intéressants renseignements sur la commanderie établie par les Antonins, rue Saint-Antoine, à Paris, au milieu du XIV^e^ siècle.

J. M.

Abbé Robert Leclercq. *Saint-Antoine, les pourceaux et le vieux Paris* (extrait de *la Cité*, n° 150, p. 257-268), fig.

L'auteur réfute la tradition selon laquelle Louis VI, dont le fils aîné était mort d'un accident de cheval causé dans une rue de Paris par un porc vagabond, aurait interdit de laisser errer dans les rues tous les pourceaux à l'exception de ceux des Antonins. Il en donne cette raison péremptoire : les Antonins ne s'établirent dans la capitale qu'en 1361. C'est l'ordonnance du roi Jean, de cette même année, qui autorisa les nouveaux venus à élever des porcs et à les mener par les rues. L'auteur admet comme probable que le porc couché au pied de la statue de saint Antoine ermite, représente l'immonde tentateur vaincu par le saint.

J. M.

HISTOIRE LOCALE

Mgr Cl. Tournier. *Toulouse dans le rayonnement de François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers* (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1935-1938). — Thouars, Imprimerie nouvelle, 1939. In-8° de 87 pages.

Le célèbre évêque de Pamiers, François-Étienne de Caulet, qui fut l'irréductible adversaire de la Régale dans une lutte où Rome le soutint contre Louis XIV, était d'origine toulousaine et Toulouse se retrouve à de nombreuses pages de sa carrière. C'est en cette ville que son oncle Pierre de Caulet, abbé de Foix, traita avec un architecte susceptible de reconstruire son église abbatiale (démolie par les huguenots), Didier Sansonnet, « maître tailleur de pierre blanche », qui avait été à Toulouse l'architecte de l'hôtel de ville et des couvents des Chartreux, des Carmélites, des Grands Augustins. C'est dans le parloir du monastère des dames religieuses Carmélites de Toulouse qu'a lieu, en juin 1648, la reconnaissance notariée d'un emprunt de 3 000 livres consenti pour fonder, sur l'appel de Mgr de Caulet, un couvent de leur

Ordre dans la ville de Pamiers. De même, on rencontre à Toulouse un certain nombre de parents de l'évêque : ses oncles François et Guillaume; son frère, le président Jean-Georges (qui s'y marie le 12 juin 1635 et y meurt le 30 juillet 1679); son neveu, Guillaume, président à mortier (1647-1717); son cousin germain, Jean-Georges, curé de Beaumont; ses cousins Gloton, etc. A chacun de ces personnages Mgr Tournier consacre des pages vivantes et neuves dont il a emprunté les éléments à des documents inédits (extraits souvent des archives notariales de Toulouse) et il glane ainsi beaucoup mieux que « quelques maigres épis » dans le champ où moissonnèrent « avec opulence » des érudits tels que G. Doublet, le P. Marc Dubruel, Mgr J.-M. Vidal, le chanoine Louis Blazy.... La dernière partie de ce volume — et ce ne sera pas la moins appréciée — nous présente les prêtres admirables que Caulet sut former pour en faire ses collaborateurs immédiats : Antoine Charlas, directeur du séminaire et vicaire général de Pamiers (1634-1698), et Henri Dorat, archiprêtre d'Ax. Tous deux continuèrent à Rome, après la mort de Caulet (1680), le bon combat en faveur des antirégalistes persécutés; ils accueillent, en 1688, pour le conduire vers les routes du repentir et de la sainteté, le baron Joseph-Antoine de Turle, ancien secrétaire du roi en la chancellerie du Languedoc, qui avait dû quitter Toulouse après avoir tué l'amant de sa femme et qui, réfugié à Rome sous un nom d'emprunt (baron de Vilamont), ne tarde pas à entrer (23 nov. 1701) chez les Dominicains de Sainte-Sabine où il meurt le 30 juillet 1722 en odeur de sainteté.... Ainsi Mgr Tournier, restant, pour ainsi parler, en marge de la vie et de l'action de Mgr de Caulet et inclinant toutes ses complaisances vers Toulouse et les Toulousains, nous fait mieux comprendre la haute valeur intellectuelle et morale et la durable influence de celui qui avait été associé aux campagnes apostoliques de M. Olier et qui avait dû à la protection de saint Vincent de Paul un siège épiscopal où il avait donné l'exemple de toutes les vertus et de la plus féconde activité réformatrice.

Louis VILLAT.

Georges COOLEN. *Helfaut. Essai sur l'administration d'une paroisse sous l'Ancien Régime, suivi d'une notice sur Bilques.* Préface de M. Gabriel LE BRAS. — Saint-Omer, impr. de l' « Indépendant du Pas-de-Calais », 1939. In-8° de VI-200 pages et grav. hors texte.

Ce petit volume, élégamment imprimé, est dédié aux habitants d'Helfaut (Pas-de-Calais), dont l'auteur a été curé quelque temps. M. Gabriel Le Bras, dans sa préface, y découvre à bon droit « un goût de la précision et un souci de la vérité qui sont, dans la monographie locale, aussi nécessaires que rares ». Ce n'est pourtant pas une histoire complète du village, mais un essai sur la période qui va de 1638 à la Révolution. M. Coolen a utilisé presque uniquement les archives paroissiales, assez riches, et le regis-

tre décanal commencé vers 1660 par le curé Louis Palfart. Il a su en tirer une foule de renseignements pittoresques et instructifs sur cette petite paroisse, « une des bonnes de l'excellent diocèse de Saint-Omer ». Les cinquante dernières pages sont consacrées à Bilques, réuni à Helfaut depuis 1820.

S'il paraît difficile d'évaluer la monnaie d'alors, on se rend compte néanmoins que les curés d'Helfaut jouissaient d'une sorte d'aisance, et pouvaient s'acquitter de la mission charitable qui leur incombait, dans une population composée en grande partie de pauvres gens. L'Église, sous l'Ancien Régime, avait la charge de l'assistance et de l'école; mais comme tout reposait, en définitive, sur la charité collective ou privée, il me semble — question religieuse à part — que l'organisation en était moins régulière et moins efficace que de nos jours, où elles sont aux mains de l'État et considérées comme des services publics. Le « sens social » étonnant du curé Palfart (de 1656 à 1691), ne me paraît pas infirmer la portée générale de cette remarque. Les indigents d'Helfaut ne sont guère moins nombreux ni moins misérables au XVIII[e] siècle qu'auparavant. Mais l'école surtout est déficiente, par son défaut de régularité et par le peu d'assiduité des enfants, jusqu'à la veille de la Révolution : « On peut sans crainte d'erreur, dit M. Coolen, affirmer que la moitié ne savaient plus écrire et signaient en traçant une croix. » Et l'autre moitié, que savait-elle ?

Parmi tant de choses à noter, je relève encore ceci, que le conseil de fabrique, vrai représentant de la communauté paroissiale, administrait souverainement les deniers de l'église; le curé ne pouvait les manipuler sans autorisation ni sans contrôle; et cela était excellent. Quelle différence avec la pratique d'hier, et surtout d'aujourd'hui ! Depuis le Concordat, le clergé de France a trop souvent cherché à dérober aux fabriciens laïcs, d'ordinaire bien intentionnés, la connaissance exacte et la gestion des comptes ; de quel contrôle salutaire et de quel appui dans l'opinion nous nous sommes ainsi privés !

Une autre remarque que provoquent souvent les ouvrages d'érudits, c'est que, pour se faire lire, la première condition est de ne pas rebuter le lecteur. N'est-ce pas pourtant ce que l'on fait, par ces reproductions massives de textes manuscrits dont l'orthographe pitoyable, le style incorrect et vieillot, n'ont de charme que pour celui qui les a découverts et qui en apprécie l'intérêt ? Mais qui l'empêche de nous en donner la substance, de façon claire et vivante, et de s'en tenir là ? J'en dirais autant, sauf exception, des textes imprimés dont le style a vieilli. M. Coolen croit-il aussi qu'il fût bien nécessaire de reproduire les cent dix articles du mobilier de l'église de Bilques en 1681 ? ne suffisait-il pas de mentionner les plus intéressants ? « Mes lecteurs ne sauront jamais, disait Voltaire, toute la peine que je prends pour leur en épargner. » Voilà le secret de se faire lire, et il n'y en a pas d'autre.

Ernest SEVRIN.

E.-G. Léonard. *Un village d' « opiniâtres » (1685-1838)*. — Musée du Désert, 1938. In-8° de 108 pages. Prix : 7 francs.

M. Léonard, bien connu par ses travaux d'histoire du protestantisme français, nous donne en ce petit volume un modèle de monographie religieuse. Ce village de « huguenots opiniâtres » est celui d'Aubais, dans le Gard. Après avoir aussi rigoureusement que possible fixé les origines de la Réforme en ce village des Cévennes — c'est-à-dire vers 1559 —, l'auteur passe immédiatement au récit de la grande crise ouverte par la révocation de l'édit de Nantes.

Le grand mérite de cette monographie est de nous faire voir, en détail, ce qu'était la situation sociale de ces protestants sous le régime de la révocation, et ce que devint leur vie religieuse, à un moment où, privés de temple, les réformés devaient se rendre au désert pour y entendre leurs pasteurs ou leurs prédicants, y célébrer leur culte, y faire baptiser leurs enfants ou bénir leurs mariages. Pendant tout le XVIII[e] siècle, cette vie sociale et religieuse souffre de la situation générale faite au protestantisme français. Je dois personnellement remercier l'auteur d'avoir, année par année, comparé le récit que j'écrivis naguère de ces événements avec ce qu'il a pu découvrir sur la vie de la communauté d'Aubais et d'avoir donné à mon travail le témoignage, dont je tire une réelle fierté, d'être « excellent et véridique ». Je ne saurais manquer de reconnaître, avec M. Léonard, que la douloureuse affaire des « rebaptisations » en 1572, ait pu être à l'origine de la terrible colère qui explosa cette année-là. Que d'incompréhensions réciproques et d'inutiles provocations !

Il faut aussi remarquer les pages consacrées aux assemblées du désert. Il est sûr que M. Léonard leur garde une reconnaissance profonde. Il ne partage pas la défiance d'un certain nombre de théologiens protestants contre ce culte, ses prédicants, ses prophètes, ses exhibitions d'un mysticisme morbide. Tout compte fait, et malgré les conséquences religieuses que plusieurs ont relevées pour les reprocher aux auteurs de ces assemblées, M. Léonard croit que celles-ci ont sauvé l'Église et la notion même d'Église. Ce serait même au désert que les âmes, au pied de chaires où peut-être des paroles violentes étaient prononcées, mais où l'on enseignait ardemment à « résister », à « tenir », à prier Dieu selon les leçons du passé, apprirent la fidélité. C'est une thèse dont les théologiens protestants peuvent discuter les données. L'historien ne peut que constater la simultanéité de faits politiques douloureux et d'assemblées religieuses où la passion, au moins autant que la foi, était exacerbée.

Joseph Dedieu.

ART CHRÉTIEN

Chanoine Bonnenfant. *Notre-Dame d'Évreux.* — Paris, Picard, 1939. In-8° de iv-132 pages, 48 pl. héliot., 3 pl. couleurs.

M. le chanoine Bonnenfant, digne émule de Louis Régnier, a consacré son érudition et sa science archéologique à l'étude des monuments religieux du département de l'Eure.

Successivement, il nous a donné des monographies, détaillées à souhait, de l'*Église Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger* (1924), de la *Cathédrale d'Évreux* (1924), de l'*Église Saint-Taurin d'Évreux* (1926), des plus intéressantes *Églises rurales du département de l'Eure* (1937).

M. Bonnenfant s'est toujours efforcé de mettre le lecteur à même de vérifier lui-même aisément le bien-fondé de ses conclusions en lui fournissant une abondante illustration photographique. Limité à cet égard par les conditions imposées par la maison d'édition, il n'avait pu, dans la *Petite monographie de la cathédrale d'Évreux* parue dans la collection Laurens, accorder une place suffisante au document photographique.

C'est pourquoi il s'est décidé à reprendre le sujet et voici qu'il nous offre une magnifique suite de planches en héliotypie, un plan en couleurs et deux quadrichromies des plus beaux vitraux du xv^e^ siècle de la cathédrale d'Évreux. L'objectif de M. Bonnenfant a su saisir de la manière la plus instructive tout l'essentiel de l'architecture, de la vitrerie, du mobilier de cette belle cathédrale. Le commentaire qui dégage de l'illustration la leçon qu'il faut en tirer et qui apporte toutes les précisions utiles d'ordre historique, archéologique ou iconographique est sûr et solide.

Les pages consacrées aux célèbres verrières des xiv^e^ et xv^e^ siècles sont particulièrement intéressantes, fournissant quelques données nouvelles sur l'origine de ces panneaux historiés de verre peint. Les remarquables boiseries formant les clôtures des chapelles latérales, le plafond de la tribune des orgues et les stalles nous valent d'excellentes descriptions.

L'ouvrage n'est pas destiné à remplacer la grande monographie déjà ancienne de l'abbé Fossey[1], ni même la petite monographie de la collection Laurens. Il se place sur un autre plan. C'est surtout un précieux instrument de travail pour les archéologues et un beau livre qui, par la qualité de sa présentation et le choix de l'illustration, sera agréable à l'amateur d'art cultivé.

M. Baudot.

1. Évreux, Imprimerie de l'Eure, 1898.

H.-M. Baron, S. J. *Vierges de chez nous.* — Lons-le-Saulnier, Guy, 1939. In-8° de 48 pages, une carte, ill., 5 fr.

M. P[errod]. *Les Vierges du Jura.* — Lyon, 1939, 40 pages, 50 héliogr.

Ces deux brochures ont paru à l'occasion des fêtes du 3e centenaire du vœu de la ville de Salins à Notre-Dame-Libératrice. Le R. P. Baron essaie une nomenclature des Vierges du diocèse de Saint-Claude; c'est une base fort utile pour une étude du culte marial dans la région du Jura. Il y joint d'ailleurs un aperçu historique sur chacune de ces Vierges. Évidemment il ne peut être complet, car il n'envisage que les Vierges actuelles, et encore parmi celles-ci se limite-t-il à celles qui ont un vocable particulier. Comme il a voulu faire œuvre populaire, il a cru pouvoir mêler à ses études historiques quelques légendes qui nous paraissent bien inutiles.

Le but de M. l'abbé Perrod était de présenter, en un opuscule abondamment illustré, les tableaux et les statues de la Vierge les plus artistiques que possède le diocèse de Saint-Claude. Le texte est très court, mais peut être trouvé suffisant. L'auteur y a joint une nomenclature de ces objets d'art inscrits sur la liste des monuments historiques.

Marc Berthet.

Henri Peltier. *Notre vieux Corbie. Album historique.* — Corbie, Maison de sainte Colette, 1939. In-8° de 22 pages, illustrations.

Dans ce recueil de vingt planches reproduisant des miniatures ou de vieilles gravures qu'il commente sobrement, l'auteur a voulu évoquer les principaux faits de l'histoire de Corbie et ses monuments anciens, en particulier son monastère et son église abbatiale. « Le cher passé ne se montre plus maintenant qu'à ceux qui le cherchent, mais... les initiés qui l'ont trouvé s'en voudraient comme d'un égoïsme de ne pas le faire connaître. » L'auteur a réalisé ce dessein d'une façon fort suggestive. Peut-être aurait-il pu pourtant donner un peu plus d'ampleur à son recueil et développer ses commentaires, qui sont parfois trop brefs ou trop morcelés, de manière à en faire une courte histoire de Corbie.

R. L.-L.

VARIÉTÉS

Georges Goyau. *Le Christ.* Précédé d'une lettre autographe de S. S. Pie XII à Mme Georges Goyau. — Paris, Flammarion, 1940. In-12 de 155 pages. Prix : 15 francs.

Les amis de Georges Goyau savaient que ce grand chrétien consacrait ses dernières forces à écrire un livre sur Jésus-Christ. Ils se demandaient si Dieu lui permettrait d'achever son œuvre, d'offrir à son Maître ce suprême témoignage de foi et d'amour, de

laisser à tous ses amis, croyants et incroyants, ce dernier adieu. Il a pu le faire, et nous avons la joie de lire ces pages si émouvantes et si profondes.

Ce livre n'est pas une vie de Jésus; c'est une étude religieuse, destinée aux incroyants, et qui doit leur faire comprendre et aimer le Sauveur. Le Christ nous apparaît dans le mystère de son incarnation, dans l'enseignement de sa doctrine, dans sa mort et sa résurrection, dans l'Eucharistie, dans l'Église, dans les âmes des fidèles qu'il éclaire, et même dans les âmes des incroyants qu'il appelle. Discrètement, pieusement le grand écrivain joint sa voix à celle du Maître; il ne prétend pas violer le secret des consciences ni contraindre leur assentiment; jadis Jean-Baptiste, voyant passer Jésus, disait à ses disciples : « C'est l'Agneau de Dieu ! » Et Jean, André, Simon, quittaient le Précurseur pour suivre le Christ. C'est l'ambition de Georges Goyau; cette ambition ne sera pas trompée.

En tête du livre nous sommes heureux de lire la longue et belle lettre autographe par laquelle le pape Pie XII a voulu rendre hommage au grand historien et au grand défenseur de l'Église que fut Georges Goyau. « Sa voix, nous dit-il, ne s'est pas tue : elle indiquera aux nouvelles générations le chemin de l'honneur et de la piété, de la justice et de l'amour, où le monde devra résolument s'engager demain, s'il veut rétablir une paix durable et prospère, dans la sainte liberté des enfants de Dieu »[1].

Jules LEBRETON.

R. P. Pierre ALBERS. *Manuel d'histoire ecclésiastique.* Adaptation de la seconde édition hollandaise par le R. P. René HEDDE. Nouvelle édition revue et mise à jour par le R. P. Paulin JOUET. — Paris, Gabalda, 1939. Deux volumes in-8° de xxv-521 et 568 p., 85 francs.

L'adaptation française, par le R. P. René Hedde, du *Manuel d'histoire ecclésiastique* du P. Albers date de 1908. Elle a eu, depuis cette date, un durable et très légitime succès. Cependant, malgré les suppléments bibliographiques qui furent ajoutés à la fin des volumes dans les éditions successives, l'information n'était plus à jour et le *Manuel* ne pouvait plus soutenir la comparaison avec des ouvrages plus récents. Le R. P. Jouet s'est chargé de le rénover, en indiquant, dans les notes mêmes du texte, les travaux essentiels parus depuis 1908 et en complétant la dernière partie

1. Nous souhaitons que les tirages prochains de ce beau livre soient préparés avec soin par son éditeur littéraire, et qu'on n'y retrouve plus certaines fautes de détail que Goyau n'eût certainement pas laissé passer, s'il avait pu revoir le texte qu'il avait dicté. Ainsi, en tête du livre, p. 15, un texte de saint Ignace d'Antioche est attribué à saint *Jacques* d'Antioche; plus bas, p. 125, la parole de saint Pierre « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Act.* v, 29; cf. iv, 19) est attribuée à saint Paul.

de manière à ne rien laisser ignorer des principaux faits de l'histoire religieuse au cours des trente dernières années. Ajoutons que, par son format plus grand, par sa typographie plus soignée et par la meilleure qualité de son papier, la nouvelle édition marque un progrès considérable sur celles qui l'ont précédée.

On nous permettra pourtant quelques réserves. Puisqu'il s'agit d'un « manuel », nous ne relèverons pas les lacunes importantes qui subsistent, ici ou là, dans la bibliographie, ni même les négligences qui auraient pu être corrigées. Mais nous regretterons que le R. P. Jouet n'ait pas voulu remanier le texte de l'édition primitive. Sans doute, pouvait-il s'en dispenser souvent. Cependant les travaux parus depuis trente ans n'ont pas été sans combler quelques lacunes et, s'il était utile de les citer, il ne l'était pas moins d'indiquer, ne fût-ce qu'en passant, les gains qu'ils avaient apportés. N'y avait-il pas lieu, — pour ne citer qu'un exemple —, d'ajouter (p. 405) quelques renseignements sur les Croisades en Espagne, que des travaux récents ont mis en lumière, et de signaler (p. 390) l'influence qu'elles ont eue sur les origines de la première Croisade en Orient ? On aurait pu aussi, de loin en loin, rectifier quelques formules trop vagues ou trop absolues. Peut-être eût-on été amené alors à remanier des paragraphes ou des chapitres tout entiers. Ce n'était pas la tâche que le P. Jouet s'était assignée. Mais l'ouvrage y eût acquis une autorité et une valeur bien plus grandes.

Le principal mérite de ce manuel est, nous semble-t-il, de faire une place importante, à côté des faits, aux institutions ecclésiastiques, à la vie proprement religieuse (culte, liturgie, spiritualité) et au développement de la science ecclésiastique. Ce sont là des aspects de l'histoire religieuse qui, malgré leur importance, sont souvent assez négligés dans les ouvrages du même genre. C'est dire que le *Manuel* rendra encore, sous sa nouvelle présentation, de très précieux services, sans d'ailleurs chercher à concurrencer les grandes histoires de l'Église qui ont été entreprises ces dernières années et qui poursuivent un autre but.

R. Limouzin-Lamothe.

H.-X. Arquillière. *L'Église au Moyen Age* (Bibliothèque des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1939. In-12 de 192 p.

Ce livre a pour but, non pas de faire connaître en détail les événements, parfois dramatiques, toujours intéressants, de l'histoire de l'Église au Moyen Age, mais d'en donner l'intelligence, d'en préciser le sens et le caractère. C'est dire l'élévation du point de vue où l'auteur s'est placé. Le lecteur qui aura l'heureuse inspiration de l'y suivre goûtera des jouissances très vives et très hautes. L'Église lui apparaîtra comme une « création divine qui traverse toutes les constructions humaines, sans participer à leur caducité, en dispensant toujours à ceux qui l'écoutent, même à travers les conditions les plus hostiles, les trésors de la rédemp-

tions, les seuls dont elle ait reçu la garde indéfectible » (p. 186).

Ces conditions hostiles, — hostiles non pas seulement parce qu'elles tendaient à contrarier la mission de l'Église ou même menaçaient son existence, mais encore et peut-être davantage parce qu'elles risquaient de défigurer son visage, — M. Arquillière les signale sobrement et clairement. Qu'il suffise de renvoyer le lecteur aux chapitres IX : la Décadence de l'Église à la fin de l'époque carolingienne; X : la Réforme de l'Église; XIV : Premières lézardes dans l'édifice de la chrétienté médiévale; XV : le Conflit décisif : Philippe le Bel et Boniface VIII. Vers une nouvelle conception du monde; XVI : le Déclin du Moyen Age (avec un des sous-titres : le scandale du Grand Schisme et les théories conciliaires).

Il est impossible de lire sans une bienfaisante émotion admirative la conclusion de l'ouvrage, affirmant que l'Église « réduite à sa pure essence n'est pas autre chose qu'une école de sainteté ».

« Si cette ébauche (c'est ainsi que M. Arquillière désigne modestement son travail) contribuait à initier le public cultivé à quelques données de ce haut problème historique, notre effort n'aurait pas été vain » (Introduction, p. 8). Qu'il nous permette de l'assurer que son ambition aura été largement dépassée.

Urb. ROUZIÈS.

Antoine REDIER, avec la collaboration de M. l'abbé HÉNOCQUE. *Les aumôniers militaires français.* — Paris, Flammarion, [1940]. In-8° carré de 253 pages. Prix : 23 francs.

Œuvre à la fois d'un ancien aumônier et d'un ancien combattant de la grande guerre, bien connus, l'un pour ses allocutions patriotiques, l'autre pour ses « Méditations dans la tranchée ». Le premier a « remis ses notes, confié ses documents, indiqué ses sources, exposé dans ses grandes lignes le plan de l'œuvre »; le second a eu pour tâche d' « écrire » le livre, « avec [son] encre », et d'y mettre « le meilleur de [son] âme de soldat ».

Disons tout de suite — sans nous arrêter à l'âme, de très bonne trempe, cela va de soi — que l' « encre » est excellente. Rédaction claire, ordonnée; de la sensibilité et de la grâce, et même une pointe d'humour; une jolie phrase rapide, élégante, aisée, très française. C'est bien de l'Antoine Redier.

Quant au plan, il ne pouvait être plus complet, puisqu'il embrasse les années 496 à 1939 : presque toute l'histoire de la France chrétienne, répartie en trois époques, de saint Remi aux Vendéens, de Richelieu à la Commune, enfin 1914; la guerre de 1939 faisant l'objet d'un épilogue. Et qu'il remonte si haut pour finir si près de nous, cela donne à ce livre un réel intérêt, ne fût-ce que celui de l'inédit.

On se demandera toutefois si le terme de « Guerres saintes » convenait exactement à la première partie. Pour les croisades (ch. IV), les guerres de religion (ch. VII) et même les Vendéens

(ch. VIII), d'accord. Mais Roncevaux (ch. II), les Normand. n. III), Bouvines (ch. V), la guerre de Cent Ans (ch. VI) : gue.res saintes ? *Les guerres d'autrefois*, ce titre serait d'autant mieux justifié que la deuxième partie est intitulée *les guerres modernes*.

De même faut-il un peu d'ingéniosité pour qualifier « aumônier militaire » saint Remi, qui ne fut pas dans la mêlée de Tolbiac — on le reconnaît p. 12 — mais seulement au baptistère de Reims. Les titres de saint Sulpice, « abbas in castris » au VII^e^ siècle, paraissent meilleurs; et la présence à Poitiers (732) de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Nantes peut leur en tenir lieu; et qui s'aventurerait à en priver l'archevêque Turpin ! Mais, à tout prendre, si les origines de l'aumônerie militaire proprement dite remontent au concile de Ratisbonne, en 742, il faudra attendre encore longtemps pour voir les aumôniers militaires apparaître sous leur véritable forme, celle que suggère cette appellation. M. Redier le reconnaît : même après Ratisbonne, « les prêtres bataillent et confessent tout ensemble » et, ajoute-t-il avec raison, « on perdrait la tête à vouloir distinguer entre ceux qui se conduisent en chefs spirituels ou en soldats » (p. 20).

Il conviendra donc que toute la première partie, soit environ la moitié du livre, il a fallu sa grande habileté — et son respect des notes transmises par M. Hénocque — pour l'y incorporer avec quelque apparence de justification.

En fait, c'est à Richelieu que l'aumônerie militaire proprement dite devra de s'orienter vers son organisation; et, plus exactement, celle-ci résultera des intelligents efforts d'un inspecteur général des hôpitaux militaires dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, François de Chennevières, du comte de Saint-Germain, secrétaire d'État à la guerre en 1774 et du duc de Mortemart, colonel du régiment de Lorraine en 1782.

Dans l'abondante galerie de portraits d'aumôniers militaires où nous introduit M. Redier, il en est de toutes dimensions, et, si j'ose dire, de toutes les couleurs. Un certain nombre de profils paraissent plus militaires qu'aumôniers, quelques-uns même un peu inquiétants, que compensent de belles figures. Notre curiosité y est vivement intéressée sinon toujours assurée notre édification. Ainsi retrouvons-nous ces chapelains de la quatrième croisade, grands « chapardeurs » de reliques. Leur excessive piété, si elle alarme les exigences légitimes de la nôtre, nous paraît moins anormale que celle de ces « furieux hommes », moines ou séculiers plus ou moins « éventés » qui défilent au cours des guerres de Religion ou de la Ligue, tenant l'arquebuse d'une main et le crucifix de l'autre. Quelle rude et affreuse époque ! Mais, deux cents ans plus tard, ne vit-on pas, comme aumônier des Vendéens, un prétendu « évêque d'Agra » que le pape qualifiait congrûment de polisson ? A côté de cet écervelé, et dans un genre bien différent, voici Bernier, le futur négociateur du Concordat. Puis de dignes prêtres qui « s'en tiennent à leur ministère ».

C'est évidemment dans sa troisième partie « 1914 » que l'auteur

devait trouver le plus grand nombre d'exemples, et les plus typiques, d'aumôniers militaires. Les beaux épisodes abondent. On en lira, avec émotion, plusieurs aux pages 216 à 229. Ils justifient pleinement le titre « Splendeur du clergé de France aux Armées » donné à ce chapitre.

Relevé ce lapsus, p. 10 : « Avant Clovis qui, au Ve siècle, fit chrétienne la petite nation franque, ... les évêques d'alors, Avitus, Cassiodore, Grégoire de Tours ». Ne chicanons pas trop l'auteur sur sa première affirmation. Quant à la seconde : Avit est contemporain de Clovis; Cassiodore, qui survécut de beaucoup au roi franc, ne fut jamais évêque; et Grégoire de Tours est né vingt-huit ans après la mort du vainqueur de Tolbiac.

Enfin, si l'aumônerie de l'Armée du Rhin — 1919 à 1930 — ne rentrait pas strictement dans le cadre de ce travail, elle méritait, je crois, au moins une allusion.

Joseph ROSEROT DE MELIN.

R. P. PERBAL. *Les missionnaires français et le nationalisme.* Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, librairie de l'Arc, 1939. In-8° de 267 pages.

Ce livre était nécessaire. Les missionnaires catholiques, apôtres du Christ, n'en sont pas moins des hommes appartenant à des nations diverses. Depuis que, dans les temps modernes, les rivalités nationales se sont accusées, l'apostolat des missionnaires a pu en être affecté. L'auteur examine les diverses situations qui peuvent en résulter et les directives de l'Église (p. 13-43). Sur la participation des gouvernements, il étudie avec soin « la pensée des théologiens au sujet de l'intervention politique dans la propagation de la foi catholique » (p. 63-105).

A l'égard des missionnaires français, l'école allemande du P. Schmidlin a émis avec insistance de graves accusations : se fiant aux historiens protestants antérieurs ou aux éloges tendancieux des écrivains français qui défendirent les congrégations religieuses, ces auteurs ont taxé les missionnaires français de nationalisme direct et intempestif. Un article du P. Schmidlin, en 1936, qui reprenait tous ces griefs à propos du centenaire des Maristes en Océanie, incita le P. Perbal à étudier la question en recourant aux sources : sources protestantes, écrivains contemporains des faits, archives des congrégations.

Son investigation établit péremptoirement les faits suivants :

1° Ces accusations, qui proviennent de pamphlets protestants suscités par les missionnaires anglais ou américains, sont contredits par les autres sources.

2° Dans les cas examinés des missions de l'Océanie (Maristes et Pères de Picpus), il n'est pas un cas où les missionnaires aient préparé par une action politique l'action politique de la France. Bien loin d'être « les fourriers de l'impérialisme français » (Schmidlin), les textes montrent qu'ils étaient très préoccupés de

ne pas donner lieu à ces soupçons. Les faits relevés à leur charge par les auteurs protestants se ramènent à des incidents restreints et justifiés par les circonstances.

3° L'activité des missionnaires protestants était beaucoup moins religieuse, soit qu'ils aient organisé leurs missions en asservissant les populations par une législation puritaine (Hawaï, Tahiti), soit qu'ils aient sollicité une occupation de leur pays pour écarter l'action de la France (Nouvelle-Zélande, Tahiti).

En réalité, les auteurs protestants de l'école de Schmidlin n'ont pas suffisamment jugé les événements en historiens. Ils n'ont pas su constater que, si l'impérialisme français était synchronique de l'action missionnaire des congrégations françaises, ce n'est cependant pas les religieux qui ont créé l'impérialisme français et qu'au reste ils n'ont pas collaboré avec lui sur le plan politique.

On peut regretter que l'auteur ait divisé, un peu arbitrairement, le récit des événements, en étudiant l'activité des missionnaires protestants, puis celle des catholiques : Nouvelle-Zélande, p. 107-114 et 212-219; Tahiti, p. 123-139 et 167-198. Il en résulte des redites et quelque confusion. Ce qui n'enlève rien à la valeur de cette contribution capitale à l'histoire des missions.

Guillaume de VAUMAS.

F. CHARLES-ROUX. *France et chrétiens d'Orient.* — Paris, Flammarion, 1939. In-8° de 320 pages, 25 francs.

On trouve dans ce livre l'histoire de la politique religieuse de la France au Levant. Quelques pages (p. 1-26) rappellent brièvement les interventions en sens contraire de Charlemagne et des Croisés. L'alliance turque, inaugurée en 1535 par François Ier, aborde la question moderne. Les capitulations prévoyaient la liberté de conscience pour les Français vivant dans l'empire ottoman. Au cours du XVIe siècle, la diplomatie royale s'exerce en faveur des moines latins et des pèlerins occidentaux aux Lieux saints, ce que Brèves fait reconnaître par la Porte en 1604. Sous Louis XIII, les fondations de missions par les Jésuites, les Capucins, les Carmes entraînent peu à peu la protection sur les populations chrétiennes, tant schismatiques que catholiques. Le cas le plus typique en est l'intervention de Louis XIV, en 1649, en faveur des Maronites. Cette protection des populations chrétiennes, encore que les Capitulations de 1740 n'en fissent pas acception, restera un aspect traditionnel de la diplomatie française. Le gouvernement de Louis XVI, vers 1780, et Bonaparte, en conquérant l'Égypte, paraissent y renoncer partiellement. Mais du comité de Salut public aux gouvernements anticléricaux de la Troisième République, tous les ministres responsables revendiquent les droits de la France.

Ce protectorat s'étend avec le « foisonnement des œuvres françaises en Orient » (p. 228-247). Il est authentiqué par la Propa-

gande en 1878 et 1888, et par Léon XIII en 1898 (p. 259). D'autre part, il est compliqué par les questions politiques : rivalités des grandes puissances, décomposition de l'empire ottoman et libération des populations chrétiennes. Dans chacune des crises orientales, la France fait valoir ses droits et les justifie en sauvegardant le plus possible les intérêts religieux. Le congrès de Berlin, en 1878, reconnaissait ces « droits acquis » de la France (p. 225).

Après l'apogée, vint de nos jours la fin de cette longue tradition lors de la liquidation de l'empire ottoman et de la conférence de San Remo, en 1920 (p. 298). Mais la France s'installe en Syrie et garde en beaucoup d'endroits une grande influence morale.

Livre documenté, attachant, et qui fait mieux comprendre le rôle en grande partie désintéressé de notre pays.

Guillaume de Vaumas.

Gabriel Pérouse. *Mélanges historiques et littéraires.* — Chambéry, Imprimeries réunies, 1936. In-8° de xvi-196 pages.

Recueillies par la main pieuse d'un frère aimant, digne de l'auteur, ces pages de Gabriel Pérouse s'adressent à ceux qui se plaisent à voir les sujets généraux traités, sans originalité sans doute, du moins avec compétence et même agrément, par des auteurs sérieux. La première partie comprend des notes d'Italie, datant des années 1901-1903, sur Ravenne, Spolète, Rome et Ostie, la deuxième des études diverses sur le chevalier courtois, Charles d'Orléans, Machiavel et les Français, Rousseau, Ezéchiel Spanheim à la cour de Louis XIV, etc.

Rien dans tout cela qui touche de près à l'Église de France, mais rien qui ne fasse honneur à la mémoire de l'érudit éminent, qui longtemps fut des nôtres et à qui l'histoire du concile de Bâle doit tant.

H. Waquet.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

L'interruption de la correspondance postale entre la zone libre et la zone occupée ne nous permet pas de présenter cette fois-ci une chronique régionale aussi complète que de coutume. Nous y remédierons le moment venu.

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Bulletin. 2e série, t. VI, 2e livraison. Arras, 1938 (paru en juillet 1939).

Abbé J. LESTOCQUOY : *Notes pour servir à l'histoire de l'art en Artois; orfèvreries et sculptures du XIIIe au XVIe siècle, conservées en Artois*, p. 335-381. Excellents travaux sur des sujets fort intéressants et qui n'avaient pas encore été suffisamment étudiés. On y relève successivement : la sculpture et l'orfèvrerie en Artois, XIIIe et XIVe s., p. 337; — XVe et XVIe s., p. 343; — le rôle des Mécènes, p. 348; — bibliographie du sujet, p. 356; — trois statuettes d'anges des XIIIe et XIVe s., p. 357. — Reliquaire de la dent de saint Nicolas, p. 358; — le croix de Clairmarais, conservée à la cathédrale de Saint-Omer, p. 361; — retables et fragments de retables en bois sculpté en Artois, p. 367; — la descente de croix de Brêmes-lez-Ardres, p. 368; — le « Jardin Clos » du Musée d'Arras, p. 370; — la Flagellation du Musée diocésain, p. 371; — statuette de sainte Catherine, collection Leviez, p. 373; — groupe de la Mort de la Vierge, collection Garnier, p. 373 ; — une Sainte Face du Musée diocésain, p. 374; — la statuette-reliquaire de saint Nicolas, conservée dans l'église d'Avesnes-le-Comte, p. 377; — les « Dieu de Pitié » dans le Pas-de-Calais, p. 379. Ces études très travaillées et abondamment illustrées mériteraient un examen approfondi.

P. HÉLIOT : *l'Église de Wismes*, p. 388-395 (et 493). — : *l'Église de Werchin*, p. 395-401. — : *Remarques sur l'église de Lambres*, p. 401-402. — : *l'Église de Bourthes*, p. 549-552. Excellentes monographies, avec vues et plans. Plusieurs châteaux de la région, qui ne rentrent pas dans le cadre de cette Revue, sont étudiés par le même auteur dans le présent Bulletin.

Procès-verbaux des séances, 1936-1938, p. 423-561. On y relève :

Abbé LESAGE : *Objets d'art des églises du canton de Fruges*, p. 424-426.

Abbé J. LESTOCQUOY : *Objets d'art de nos églises, Musée diocésain*, p. 433, 446, 463, 474, 494, 539. — : *Église de Le Forest*, p. 451-453. —

: *Sur la tête du Christ dite du Calvaire d'Arras*, p. 470-471. — *le Peintre Jacques Daret*, p. 475. — : *la Persistance du style gothique aux XVII^e et XVIII^e s.*, p. 506-509. — : *Chapelle Notre-Dame de Pitié à Étrun*, p. 510. — : *Objets mobiliers de l'église d'Ham-en-Artois*, p. 553-554.

Sépulture du Prévôt des Maréchaux, tué à Azincourt en 1415, retrouvée en l'église d'Auchy-les-Moines ; procès-verbal de reconnaissance, p. 442-444.

Chanoine Fournier : *Pour l'histoire de l'église collégiale Notre-Dame de Lens*, p. 452-455. — : *Une ordonnance épiscopale du XVII^e s. sur les statues des églises*, p. 455.

R. Bertrand : *Église Notre-Dame de Calais;* découverte de la tourelle d'escalier du clocher, p. 460-464.

L. Lorgnier : *Clocher du Haut-Loquin*, p. 497-498. (XII^e siècle).

R. Rodière : *Notes concernant les collégiales de Lens et de Béthune*, p. 540-542. — : *Note sur Lambert Darnidde, chanoine et chantre d'Arras*, XVII^e s., p. 558. — *Ephemeris epigraphica*, p. 604-621. Supplément à l'*Épigraphie du Pas-de-Calais;* inscriptions presque toutes d'ordre religieux.

Société des Antiquaires de la Morinie.

Mémoires. Tome XXXVII. Saint-Omer, 1939. In-8°, 200 pages.

Abbé G. Coolen : *Helfaut, essai sur l'administration d'une paroisse sous l'Ancien Régime, suivi d'une notice sur Bilques ;* préface de M. Gabriel Le Bras. Excellente monographie paroissiale, dont l'auteur a su parfaitement utiliser un riche fonds d'archives locales, et notamment les manuscrits du doyen Pallart, ecclésiastique érudit du XVII^e siècle. On n'a jamais mieux rendu la physionomie d'une paroisse rurale aux deux siècles qui ont précédé la Révolution. M. Sevrin en donne un compte rendu plus haut, p. 152.

Bulletin Tome XVI, fasc. 301-303. Saint-Omer, 1938-1939.

Abbé Coolen : *l'Ermitage de Blendecques*, p. 19-25. — : *l'Aventure de Mgr de Conzié; l'évêque d'Arras s'est-il battu en duel contre son rival ?* p. 46-60. Réfutation d'une légende aussi scandaleuse que controuvée.

Abbé Guilbert : *Saint Bain et l'évangélisation de Calais*, p. 26-32. Rectification au nouveau Propre du diocèse, qui mentionne les travaux apostoliques de ce saint évêque de Thérouanne, à Calais, alors que cette ville n'est sortie des alluvions maritimes que vers le IX^e siècle et que saint Bain vivait deux cents ans auparavant. Ce n'est pas, hélas ! la seule erreur de notre Propre.

Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Bulletin. Tome XIII, 4^e livr., 1937. Boulogne, impr. du Littoral, 1939.

P. Pillain: *Obituaire de la paroisse de Courset (1584-1690)*, p. 287-288.

Abbé Biguet : *la Réforme protestante à Guînes au XVI^e et au XVII^e siècle*, p. 317-346. Bon résumé de la grandeur et de la décadence de ce centre calviniste qui fut le plus important de toute la région du Nord, et qui avait valu à Guînes le surnom de « petite Genève ».

R. Rodière.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Bulletin du Comité flamand de France. 1938-1939. Lille, Giard. In-8°.

G. Houzé de l'Aulnoit : *l'Église Sainte-Catherine de Lille*, p. 214-227. Du XV^e^ siècle.

C. Looten : *Un recueil flamand de prières superstitieuses*, p. 240-248. — : *Érasme et ses amis de Saint-Omer, Courtebonne, Tournehem, Hames*, p. 247-250. — : *Notes sur Saint-Georges et Bourbourg*, p. 258-261.

Bulletin de la Commission historique du Nord.
Lille, Raoust, 1939. In-8°.

E. Lancien : *Table générale des tomes I à XXXV*, p. 1-111.

Revue du Nord. Tome XXIV (fin), 1938. Lille, Raoust. In-8°.

R. Rodière et P. Héliot : *Essai de bibliographie monumentale du Pas-de-Calais et de la Somme*, p. 267-280.

Tome XXV, 1939.

P. Paillot : *la Justice vicomtière dans la châtellenie de Lille et la châtellenie d'Orchies du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle*, p. 161-206.

Commission d'histoire et d'art sacré du diocèse de Cambrai.
Cambrai, Mallez, 1938. In-8°.

C. T[helliez] : *Inventaire de la cathédrale de Cambrai rédigé par le chanoine Guillaume Du Pin en l'an 1623*, p. 1-46.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Tome LXXXV, 1937. Cambrai, Mallez, 1938. In-8°.

Delval : *Autour du* Télémaque *de Fénelon. Nicolas Gueudeville*, p. 135-213. Étude des critiques que dirigea contre l'œuvre de l'archevêque de Cambrai, dans six ouvrages parus de 1700 à 1704, Gueudeville, originaire de Rouen, qui, après avoir été bénédictin, passa au protestantisme, s'établit à Rotterdam, s'y maria, et mourut à La Haye en 1720. Dans l'appendice de ce mémoire est discutée et rejetée la tradition suivant laquelle la première édition du *Télémaque* serait sortie des presses de l'imprimeur valenciennois Gabriel-François Henry.

H. Boone : *l'Infructueuse ambassade du cardinal Pole*, p. 213-249. Sont à retenir les pages écrites d'après les Registres capitulaires de la cathédrale de Cambrai où est raconté le séjour à Cambrai — 16 avril-30 mai 1537 — du cardinal Pole député par Paul III auprès du roi d'Angleterre Henri VIII pour mettre fin au schisme anglican. Elles sont précédées d'une esquisse de l'histoire du schisme qui eût beaucoup gagné à s'inspirer de l'ouvrage de G. Constant : *la Réforme en Angleterre. Le schisme anglican* (Paris, 1930).

H. Boone : *la Tombe de Jacques Le Merchez de l'abbaye de Vaucelles*, p. 249-253. J. Le Merchez fut abbé de Vaucelles de 1415 à 1418.

Tome LXXXVI, 1938. Cambrai, 1939.

C. Thelliez : *Histoire de Mastaing. Première partie : la seigneurie et comté de Mastaing*, p. 1-366. Étude détaillée autant que précise et fondée principalement sur des documents d'archives de la généalogie des Jauche-Mastaing qui étaient originaires de Jauche en Brabant et détin-

rent la seigneurie de Mastaing, aujourd'hui un village du Cambrésis. Situation de la famille Mastaing à travers les âges, administration de la seigneurie, sa juridiction, le château de Mastaing dont quelques parties subsistent. Nombreuses pièces justificatives. Ce travail, qui fait des mieux augurer de l'*Histoire de la paroisse de Mastaing* qui doit suivre, est présenté dans une lettre-préface de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, où nous lisons : « En mai dernier (1938), au IIe Congrès international de l'histoire de l'Église de France, on a insisté pour que le clergé ne néglige point l'histoire locale, pour que les curés étudient les annales de leur paroisse, en écrivent, s'il se peut, la monographie. Certains l'ont fait chez nous.... Pourquoi malgré la tâche pastorale que je n'ignore pas et sans d'ailleurs la négliger, d'autres ne suivraient-ils pas la voie que vous tracez si bien ? Votre archevêque en serait heureux car il est convaincu qu'étudier l'histoire d'une paroisse aide à la mieux comprendre et, par conséquent, à la mieux aimer. »

Société d'études de la province de Cambrai.

Recueil. Tome XLVIII, 1938. Lille, 96, rue Jacquemars, Giélée. In-8°.

M. Vanhaeck : *Cartulaire de l'abbaye de Marquette*. II. Le XIVe siècle, p. IX, 313-648. Suite de la publication signalée en 1938 (*Revue*, tome XXIV, p. 99), ce volume comprend 269 actes soigneusement édités allant du mois de juin 1301 au 30 mars 1400.

Tome XLIX, 1938.

P. Denis du Péage : *Notes et documents, 2e série*, p. 1-378. Sont à signaler ici les articles suivants : *Beaumarchais seigneur de Villers-Sire-Nicole*, p. 27-38. Cette seigneurie située près de Maubeuge fut vendue par le prince Charles de Nassau à Beaumarchais son créancier, par un acte du 20 décembre 1783 publié ici intégralement. — : *Registres aux commissions des notaires de Lille et de sa châtellenie*, p. 39-83. L'édit de février 1692 qui réglemente les fonctions notariales en Flandre ouvre la liste de tous les notaires, du 1er juillet 1692 au 9 octobre 1786. — : *Chanoinesses de Sainte-Aldegonde à Maubeuge*, p. 90-140. Liste alphabétique. — : *le Château de Lille en 1583*, p. 140-145. — : *Une chanoinesse de Maubeuge à la fin du XVIIIe siècle*, p. 154-163. Publication du testament du 5 octobre 1780 de la chanoinesse de Wignacourt. — : *Registres aux vêtures, professions et décès de divers couvents et chapitres du Nord*, p. 169-340. Publiés *in extenso;* nous indiquons les établissements qu'ils concernent avec les dates extrêmes : Avesnes : Pénitentes récollectines de 1737 à 1785, Récollets de 1775 à 1778; Bailleul : Capucins de 1737 à 1788, Jésuites de 1737 à 1745, Sœurs noires de 1737 à 1779; Bavai : Sœurs grises du Tiers-Ordre de Saint-François de 1678 à 1789; abbaye de Beaupré de 1736 à 1780; Berlaimont : Sœurs grises de 1731 à 1789; Bouchain : Récollectines de 1738 à 1770; Bourbourg : Sœurs noires de 1586 à 1789; Cambrai : abbaye du Saint-Sépulcre, serments d'obédience de 1491 à 1746; Cassel : Augustines de 1737 à 1764, Récollets de 1737 à 1742; Douai : chapitre de Saint-Amé de 1737 à 1789; Dunkerque : Conceptionnistes de 1582 à 1788; Estaires : Sœurs grises de 1739 à 1788; abbaye de Flines de 1737 à 1789; abbaye d'Hautmont de 1740 à 1777; Hazebrouck : Augustins de 1737 à 1789, Sœurs grises de 1737 à 1780; abbaye de Liessies de 1742 à 1764; abbaye de Marchiennes de 1500 à 1742; abbaye de Maroilles de 1736 à 1782; Maubeuge : Augustines du XVIe au XVIIIe siècle; Merville : Dominicaines de 1737 à 1778; Mormal : Récollets de 1774 à 1781; Orchies : Sœurs

grises de 1635 à 1646, Hôpital Notre-Dame de Théomolin de 1738 à 1787; Préavin : Ordre de la Sainte Trinité pour la rédemption des captifs de 1737 à 1740; le Quesnoy : Chanoinesses de Sainte-Élisabeth de 1737 à 1787, Conceptionnistes de 1737 à 1788, Religieuses hospitalières de 1743 à 1787, Sœurs noires de la Visitation, Ordre de Saint-Augustin de 1737 à 1786, Récollets de 1737 à 1748; Steenvoorde : Hôpital Notre-Dame des Sept-Fontaines (Chanoinesses régulières de Saint-Augustin) de 1700 à 1785; abbaye de Vicoigne de 1770 à 1786; La Woestine (abbaye Notre-Dame), de 1737 à 1766.

La Semaine religieuse de Cambrai.
22 octobre 1938-30 décembre 1939.

C. T[HELLIEZ] : *Une assemblée des nations au XVI^e siècle à Cambrai. La paix des Dames*, p. 487-488, 71-72, 91-92, 187-188. — : *Plan canevas pour une monographie paroissiale*, p. 559-560. — M. C[HARTIER] : *les Derniers religieux du couvent des capucins de Maubeuge*, p. 571-576, 18-20, 36. — : *le Châtiment d'un curé insermenté, Jean-Baptiste Duquesne*, p. 55-60. — : *les Premiers vicaires généraux et les premiers chanoines titulaires nommés par Mgr Belmas à Cambrai*, p. 118-120, 163-164, 175-176. — : *les Derniers carmes chaussés du couvent de Trélon*, p. 295-296, 352-353, 391-392. — : *A propos d'une liste des évêques et archevêques de Cambrai*, p. 335-338. La liste est de Pierre Stiévenon, chanoine de Cambrai, et est de la fin de 1722. — : *Pour l'histoire de nos paroisses. L'étude des registres paroissiaux anciens*, p. 371-374, 523-524. — : *Une lettre du grand prieur de l'abbaye bénédictine d'Anchin au prieur d'Hasnon en 1793*, p. 411-413. — : *les Derniers religieux de l'abbaye bénédictine de Marchiennes*, p. 446-451, 473-476. — : *Une lettre de Dom Benoît Desprets, dernier procureur de la Chartreuse de Douai*, p. 543-546. — : *A propos de la lettre d'un curé insermenté au district de Cambrai*, p. 519-520, 594-596. Lettre de janvier 1793 de Louis-Joseph Goguillon, dernier curé d'Ancien Régime de la paroisse Notre-Dame à Douai et premier supérieur du séminaire de Cambrai après le Concordat.

A. LEMAN.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique ... de l'Aube.
Tome XCVIII, 1937-1938. Troyes, 1939.

H. DESTAINVILLE : *les Ecclésiastiques de la famille Danton dans le diocèse de Troyes*, p. 24-42. De Pierre Danton, né en 1669, à l'abbé L.-F. Danton, mort en 1927. Deux de ces ecclésiastiques, Pierre et Nicolas Danton, apparaissent dans l'histoire du conventionnel, leur petit-neveu et neveu.

H. de LA PERRIÈRE : *Beugnot paroissien de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube*, p. 122-128. Il intervient en faveur du curé (1800), offre un ostensoir à la paroisse (1811).

J. BAUER : *Note sur un curieux document d'iconographie locale concernant une forme peu connue de la dévotion mariale*, p. 266 [compte rendu d'une communication]. Petit vitrail de Saint-Nicolas de Troyes représentant la Sainte Vierge en bergère, et remontant sans doute au XVI^e siècle.

E. MARTINOT : *F. Mangin facteur d'orgues au XVIII^e siècle*, p. 294 [compte rendu d'une communication].

La Revue catholique.

Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Troyes.

77e année. Troyes, 1939.

[Anonyme] : *Monseigneur Fages*, p. 346-347. Notice nécrologique, à l'occasion de son décès, du vicaire apostolique du fleuve Orange (Afrique du Sud), chapelain d'honneur de la cathédrale de Troyes.

Almanach de la Tribune de l'Aube et de la Haute-Marne.

Troyes, 1939. In-8°.

Chanoine A. Prévost : *le Parlement à Troyes*, p. 55-57. Sa réception par le chapitre de la cathédrale en 1787.

Lucien Morel-Payen : *Grosley et les Troyens de son temps d'après son* Farrago, p. 81-124. Aperçus sur ce journal anecdotique de l'historiographe troyen.

J. Waquet.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome XI, nos 144-146. Langres, Musée, place Saint-Didier, 1938-1939.

B. Populus : *la Psallette de Langres*, p. 199-209, 248-274. L'auteur étudie successivement l'histoire de la musique à la cathédrale, depuis les origines, c'est-à-dire depuis le début du IXe siècle jusqu'à 1484, et de 1484 à 1790. L'année 1484 marque, en effet, l'organisation définitive de la maîtrise, par une bulle d'Innocent VIII. Ce nouveau règlement, sauf quelques légères variantes, est resté en vigueur jusqu'à la Révolution. Il créait un maître de musique, appelé aussi maître de la psallette ou, plus simplement, psallette. Notices individuelles sur les psallettes rangés par ordre chronologique et dont quelques-uns, Barra dit Hottenet, Wulfram Samin, Adrien Allou, Nicolas Goupillet, J.-B. Moreau, furent des compositeurs réputés.

Annales de la Société d'histoire ... de Chaumont.

Tome VI, n° 9. Chaumont, les Imprimeries champenoises, 1939.

P. David : *Morimond et la Pologne*, p. 280-285. Brèves indications sur quatre colonies immédiates de Morimond installées en Pologne, l'une vers le milieu du XIIe siècle, à Jendrzejow, et les trois autres groupées dans la région de Sandomir, à Sulejow, à Wonchock et à Koprzyowica, dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il en ressort que l'architecture cistercienne n'a pas fait école en Pologne, où elle ne s'est pas acclimatée. L'auteur fait justice d'une théorie admise en Pologne depuis le XVe siècle et d'après laquelle l'abbaye de Jendrzejow aurait porté le nom de Morimond.

L. Delessard.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Revue historique de la Lorraine. Tome LXXXII. Nancy, Palais ducal, 1938.

F.-G. Pariset : *Note sur Pierre d'Andlau et la Lorraine*, p. 76-81. Appelé aussi Pierre de Strasbourg, ce célèbre verrier de la deuxième moitié du XV^e^ siècle a beaucoup travaillé en Alsace, au delà du Rhin et au delà des Vosges, notamment à Nancy pour le compte de René II.

P. Boyé : *le Testament de Dieudonné Chaumont de Mareil, grand prévôt de Saint-Dié, évêque de Sion*, p. 104-115. Document daté de Paris, 12 juillet 1768, qui fait bien connaître le caractère du grand prévôt de Saint-Dié, lequel, déçu de voir toujours reculée l'érection de l'évêché de Saint-Dié, s'était retiré à Paris.

Dr P. Pillement : *François Baudoin, médecin du duc Charles III et doyen du chapitre de Saint-Dié*, p. 116-123. Publication d'une pièce inédite, datée du 21 août 1553, contenant procuration donnée par M^e^ François Baudoin, docteur en médecine et curé de Giraucourt et Dommartin: premier cas rencontré d'un ecclésiastique portant le titre de docteur en médecine.

A. France-Lanord : *Une station de l'époque de bronze à Sion*, p. 131-136.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.
Année 1936-1937, 6^e^ série. Tome XXXIV. Nancy, 1938.

P. Boyé : *le Mariage de Marie Leszczynska et l'Europe*, p. 1-151. L'auteur n'entend pas refaire l'histoire de la « surprenante et malheureuse union de Louis XV et de la fille de Stanislas ». Il se contente de grouper autour de la trame essentielle des faits un ensemble de renseignements nouveaux appuyés sur des documents inédits, dont la plupart sont tirés du ministère des Affaires étrangères. En appendice, trente-neuf lettres relatives à cette affaire et datées de 1725.

Le Pays lorrain. 30^e^ année. Nancy, Berger-Levrault, 1938.

J. Gérard : *Un moine sous la Révolution, le dernier procureur de l'abbaye d'Étival : Médard Contaud (1750-1836)*, p. 76-82. Contribution à l'histoire d'une grande abbaye vosgienne : histoire d'un moine très opportuniste qui est arrivé à traverser les graves dangers de la Révolution en consentant, il est vrai, à prêter, en 1792, le serment de « Liberté-Égalité » et, en 1797, celui de haine à la royauté et à l'anarchie.

J. Salle : *Journal d'un officier de l'armée de Metz (1870)*, p. 83-91, 127-139. Manuscrit conservé à la bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine; l'auteur, J. Salle, était vétérinaire aux Dragons de l'Impératrice : journées du 3 au 13 août, combat de Borny (14 août), bataille de Rezonville (16 août), bataille de Saint-Privat (18 août), blocus (25 août-31 octobre).

Mgr Ch. Aimond : *les Églises barroises à l'aube de la Renaissance (1480-1550)*, p. 97-113, 20 gravures. Groupe homogène d'une soixantaine d'églises construites vers la fin du XV^e^ siècle et au début du XVI^e^, dans le sud-ouest de la Meuse.

Enquête sur les œuvres sociales à Nancy et dans la région nancéienne, p. 241-384. Documentation apportée par différents auteurs sur toutes les œuvres sociales, quelles que soient leur origine et leur inspiration.

Jeanne Lejeaux : *l'Église de Senon et les peintures de Nicolas*

Untersteller, p. 385-391. Église dont l'origine remonte au XII[e] siècle, mais qui fut reconstruite aux XV[e]-XVI[e] s., détruite en 1914, restaurée en 1921 et décorée par cet artiste du pays messin.

Fr.-G. PARISET : *l'Image de saint Alexis de Georges de Latour, ou Georges de La Tour au Musée historique lorrain*, p. 417-430. Tableau du grand peintre lorrain du XVII[e] siècle, découvert récemment, représentant un épisode de la vie de saint Alexis.

Mgr Ch. AIMOND : *la Croix processionnelle de Longchamp (Meuse)*, p. 449-452, une gravure. Description de cette croix du XVI[e] siècle.

P. BOYÉ : *le Chancelier Chaumont de La Galaizière et sa famille* (fin), p. 481-507. La postérité du chancelier.

Mgr Eug. MARTIN : *Popularité de saint Nicolas*, p. 593-610, 6 gravures. Dévotion qui, partie d'Orient, se répandit très vite dans diverses contrées d'Occident, surtout en Lorraine, dont saint Nicolas devint le patron.

Nota. — Rien à glaner dans la *Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul*. La « Société d'archéologie lorraine » n'a publié aucun mémoire en 1939.

L. MARCHAL.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

8[e] vol., 1939. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

R. GUILLEMIN : *Gauchier de Villemorien, seigneur de Soisy, et sa pierre tombale en l'église d'Èvre (Meuse)*, p. 105-109. Cette pierre tombale, gravée en creux et très ornée, date de 1533.

L. BRAYE : *A propos du mausolée du Cœur. Les cendres des princes et princesses de Bar*, p. 147-160. L'auteur apporte des renseignements précis sur l'œuvre de Ligier Richier, dite « le Squelette », et sur la sépulture des souverains du Barrois dans l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc. Cette sépulture semble contenir les ossements des ducs de Bar, Robert I[er] et Édouard III, de Yolande de Flandre et de Marie de France.

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

50[e] année, 1939. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul.

J. DENAIX : *l'Évêque Jean d'Apremont (1217-1224) et la cathédrale de Verdun*, p. 25-30. Publication d'une lettre pastorale qui permet de fixer à 1220-1230 la première campagne gothique de construction de la cathédrale.

Ch. AIMOND : *Un épisode de la querelle du jansénisme à Saint-Mihiel (1736)*, p. 76-77. Le jansénisme semble avoir été introduit à Saint-Mihiel par les chanoines réguliers. Différend entre les Jésuites et le vicaire Aubry, suspect de jansénisme.

Le pouillé du diocèse de Verdun, p. 116-118, 124-125, 156-157. Additions et corrections à l'ouvrage des abbés Robinet et Gillant.

R. ADAM : *Un prêtre meusien à la cathédrale de Dublin*, p. 130-133. C'est l'abbé Cabley, né à Houdelaincourt (1763-1828).

M. GÉNIN : *Un gentilhomme-ermite au XIII[e] siècle à Vassincourt*, p. 205. Il s'agit de François de Rouyn, seigneur de Saint-Ouen.

H.-F. BUFFET.

VOSGES

Annales de la Société d'émulation des Vosges.

CX^e^-CXV^e^ années, 1934-1939. Épinal.

André Philippe et Pierre Marot : *le Sépulcre de l'église des Cordeliers de Neufchâteau en Lorraine*, p. 7-47, 12 pl. Dans l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau se trouve un magnifique sépulcre provenant de l'église détruite des Cordeliers. Œuvre allemande du XV^e^ siècle, il se compose de neuf personnages isolés, plus grands que nature. Le Christ n'est pas au tombeau, il gît sur la pierre d'onction, étendu sur une étoffe bleue. Joseph d'Arimathie tient en mains le linceul. Les saintes sont vêtues comme les grandes dames du XV^e^ siècle, en costume d'apparat. On croirait la reconstitution d'une scène de mystère. Un garde costumé en guerrier allemand du XV^e^ siècle observe farouchement la scène douloureuse. La peinture primitive est parfaitement conservée. Sculpture et peinture possèdent variété, souplesse, sobriété et vérité.

Jean-Marie Janot : *Croix de chemins et de carrefours du canton de Plombières*, p. 147-240, 11 pl. et carte. M. Janot a relevé minutieusement et décrit 200 croix dont 172 appartiennent à la chrétienne paroisse du Val-d'Ajol. Les plus anciennes sont datées de 1552.

Revue diocésaine.

N^os^ 3 à 15, 1939. Épinal, Imprimerie coopérative.

Bernard Puton : *Essai d'iconographie*. Continue la série des saints du Saint-Mont, près de Remiremont : st Romary, s. Amé, s. Arnould, s. Adelphe et ste Claire. Nombreuses reproductions d'antiques statues ou tableaux. — Tirage à part.

Le Foyer vosgien.

Journal hebdomadaire. Épinal, Imprimerie coopérative, 1939.

Chan. L. Lévêque : *la Basilique du Bois-Chenu et nos évêques*. Étude très documentée de l'apport fait à l'œuvre de la basilique par NN. SS. de Briey, Sonnois, Foucault et Marmottin, évêques de Saint-Dié. — Cette étude, parue dans les numéros des 25 février, 12 mars et 30 avril, a fait l'objet d'un tirage à part de 56 pages avec gravures.

Nota. — Le *Bulletin de la Société philomatique* n'a pas paru en 1939.

L. Lévêque.

ALSACE

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXXV, 1938. Delle, Thann et Colmar, 1938.

L. Kiechel : *la Grande Révolution à Huningue*, p. 111-127, 266-280 (à suivre). C'est en grande partie l'histoire de l'activité brouillonne du curé constitutionnel Delarue.

A. Ohl des Marais : *le Culte de l'eau dans la région vosgienne*, p. 253-265, 430-447, 563-567. Étude de folklore, s'occupant fréquemment du culte populaire des saints, en Lorraine comme en Alsace.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome XVIII, 1938. Guebwiller, 1938.

Fl. Landmann : *die Bruderschaft der oberelsässischen Zimmerleute*, p. 37-38. Elle avait son siège à l'église de Rouffach, ses réunions générales le mardi de la Pentecôte.

Joseph Lefftz : *Zur Geschichte des blauen Montags im Elsass*, p. 67-69. C'était primitivement le lundi de carnaval (à cause des paremens bleus ou violets des autels). Plus tard, le nom s'étendit aux jours chomés des ouvriers « faisant le lundi ».

Alfred Pfleger : *das Stündlein bringt's Kindlein*, p. 73-80, 111-121. Usages alsaciens relatifs à la naissance et au baptême des enfants. — : *Aberglänbische Gebetszettel und Schutzbriefe*, p. 289-234, 269-274. Prières et prétendues lettres de caractère superstitieux, qui se continuent de nos jours par certaines « chaînes ».

Fernand Reibel : *die Kirchen und Kapellen von Mutzig*, p. 171-175. Notes sur l'église paroissiale, cinq chapelles encore existantes, et deux disparues.

O. Pisot : *die Hexenprozesse in Oberehnheim*, p. 205-209. Rien qui diffère des procès de sorcellerie de toutes les autres villes d'Alsace.

Robert Will : *das Rätsel des Adelochsarkophags*, p. 323-330. Interprète les sculptures de ce sarcophage du XII[e] siècle, conservé à Saint-Thomas de Strasbourg.

Annuaire de Colmar. Colmarer Jahrbuch. Tome V, 1939. Colmar, 1939.

Dr Henri Fleurent : *l'Ancien hôpital de Colmar*, p. 15-35. Il fut installé dans le couvent des Franciscains, vendu à la ville de Colmar après l'épidémie de peste de 1541. L'église, du début du XV[e] siècle, est le seul reste des bâtiments conventuels.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

N° 53, 1939. Belfort, Société générale d'imprimerie, 1939.

Capitaine Armand : *Notre-Dame du Chênois de Bavilliers*, p. 1-2. Note sur une statuette jadis placée dans le creux d'un chêne, puis dans une niche d'un mur, et aujourd'hui disparue.

Ed. Charpiat : *le Curé Gérard à Suarce avant la Révolution. II. Sa lutte contre les préjugés et la routine de ses paroissiens*, p. 35-55. Efforts tentés par ce prêtre éclairé pour doter sa paroisse d'une sage-femme instruite, puis pour y développer les prairies artificielles.

J. Joachim : *l'Abbé Conrad Milet, curé de Belfort (1747-1822)*, p. 57-88. Curé de Montbouton au début de la Révolution, Milet prêta le serment, eut avec ses paroissiens d'interminables démêlés, fut emprisonné en 1794, et fonctionna en divers villages avant d'être nommé curé de Belfort en 1813. Obligé de démissionner par la « commission épuratoire » venue de Strasbourg en 1816, il devait mourir dans la misère, victime de son ancien serment.

Jahrbuch des Sundgau-Vereins. Annuaire de la Société d'histoire sundgovienne.

Tome VI, 1938. Mulhouse, 1938.

Paul Stintzi : *Vergilbte Dokumente aus Pfarr-Archiven*, p. 51-61. Notes extraites des registres paroissiaux de Ottmarsheim, Brubach, Spechbach-le-Haut et Bettlach.

Haumesser : *die Kirche von Winkel und die Abtei Lützel*, p. 104-110. Église bâtie en 1786 par l'abbaye cistercienne de Lucelle, dont un moine la desservait.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.
Tome XI, 1939, fasc. III. Dijon, Rebourseau.

Henri FORESTIER : *les Traditions populaires des pays de l'Yonne. Bibliographie critique* [1re partie], p. 205-263. Tous les chapitres de ce travail, aussi neufs que précieux, contiennent des indications utiles sur les traditions religieuses. On citera particulièrement, au ch. II (la Vie), ce qui concerne le baptême, le mariage et les funérailles. Tout le chapitre III (les fêtes et cérémonies périodiques) est à retenir (le cycle de Pâques, la Saint-Jean, la Noël, etc). Au chapitre IV, abondance de références sur les reliques, le culte des saints, notamment des saints locaux, les pèlerinages, avec une liste des saints comportant une bibliographie pratique en dix-sept pages. Répertoire fondamental non seulement pour le folklore proprement dit, mais aussi pour l'histoire de la croyance et de l'esprit religieux. Beaucoup également pour l'histoire du clergé rural.

G. GRÉMAUD : *Prosper Mérimée, la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et la crypte de Saint-Bénigne de Dijon. Deux lettres autographes de Mérimée*, p. 264-271. A propos de la restauration de la crypte en 1846-1847.

Fascicule IV.

Henri FORESTIER : *les Traditions populaires des pays de l'Yonne. Bibliographie critique* [2e partie], p. 293-329. A signaler : les chapitres VIII (Littérature populaire); IX (Folklore enfantin); X (Folklore juridique et social : voir les paragraphes *Cloches, Graffiti, Franc-Maçonnerie*); XII (Arts populaires).

Marie NOEL et P. BERTHIER : *Chansons de Basse-Bourgogne*, p. 333-350. Chansons populaires des XVIIIe-XIXe s., paroles et musique. Rondes de la Saint-Pierre (Auxerre); chansons d'enfants de chœur (Semaine sainte, Épiphanie); chansons de quêtes.

M. CHAUME : *Monseigneur Moissenet (1850-1939)*, p. 366-368. Article nécrologique sur le fondateur de l'actuelle maîtrise de la cathédrale de Dijon.

H. DROUOT : *l'Affaire Le Nordez*, p. 369-370. A propos du roman de M. André Billy, *Introïbo* (1939).

Tome XII, 1940, fascicules I-II.

C. OURSEL : *les Étapes de la construction de la grande abbatiale de Cluny*, p. 7-10.

E. WICKERSHEIMER : *Un manuscrit médical du XIIe siècle ayant appartenu à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, p. 10-15.

M. CHAUME et H. DROUOT : *Bibliographie bourguignonne. Histoire de l'art et archéologie*, p. 20-31. Sur une centaine d'articles (publications récentes), cinquante concernent l'art religieux.

Jacques LAURENT : *Un fondateur*, p. 31-36. Analyse critique de l'étude de fr. M.-S. Lenssen sur *Saint Robert*. Vues à retenir sur les origines de Cîteaux.

M. CHAUME : *Pour la recherche des anciens vocables d'églises*, p. 41-44. Utilité et méthode d'une telle recherche. — : *Topographie diocésaine et topographie paroissiale*, p. 44-45.

H. DROUOT : *Documents qui passent*, p. 54-56. Une lettre d'Henri Lacordaire étudiant à son ami L. Bouchet, Dijon, 27 janvier 1821.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
Tome XIX, années 1927-1932 [paru en 1940]. Dijon, impr. Bernigaud et Privat.

H. David : *les Sculptures du grand portail de Notre-Dame de Dijon*, p. 30-33. Ces sculptures, martelées en 1794, représentaient les scènes du cycle marial.

G. Grémaud : *Une chapelle Saint-Claude à Lamargelle*, p. 94-97. Fouilles d'un édifice disparu (date indéterminée) à Lamargelle, canton de Saint-Seine (Côte-d'Or). Notes sur le culte de saint Claude.

X. Aubert : *Fouilles de Saint-Philibert de Dijon*, p. 103. Découverte d'une basilique primitive, sans doute dédiée à sainte Paschasie.

H. Charrier : *Sur quelques objets conservés à l'abbaye de Cîteaux*, p. 106-108.

E. Girard : *Un saint céphalophore bourguignon*, p. 193-194. Saint Florentin.

M. Chaume : *Bremur, Saint-Florentin, Sens. Notes d'histoire féodale*, p. 223-242. Étude sur les « translations » des reliques de saint Florentin, martyrisé à Bremur.

Henry Corot : *les Sources divinisées de la Côte-d'Or et la reprise des fouilles des sources de la Seine*, p. 242-264, pl.

Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands.
6e fascicule, 1939. Dijon, Faculté de droit.

Madeleine Oursel : *les Origines de la commune de Dijon* [1re partie], p. 36-111. Origines chrétiennes. Les cimetières. L'abbaye Saint-Bénigne.

Dr L. Laroche : *les États particuliers du Charolais*, p. 145-194. Participation du clergé charolais à ces états. Indications sur son rôle.

H. Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société archéologique de Sens.
Tome XL, années 1937-1938. Sens, Duchemin, 1938.

Joseph Perrin : *Tombeau du roi Raoul et son sarcophage présumé dans l'abbaye de Sainte-Colombe-lés-Sens*, p. 1-18, pl. Le roi Raoul, mort en janvier 935, fut enseveli à Sainte-Colombe. En novembre 1567, les Huguenots violèrent sa tombe. L'auteur croit que ses restes ont reposé dans le sarcophage richement sculpté et datant du xe siècle qui a été déposé dans une dépendance de la crypte nouvelle du monastère.

Joseph Perrin : *la Fondation du doyenné de Mauriac par la reine Théodechilde*, p. 19-21. L'auteur précise et rectifie une note de M. Mayeux relative au doyenné de Mauriac (Cantal) et parue dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* de 1927.

Notice historique sur Sergines. Archives de la Société archéologique de Sens, Document n° 269 du 29 mai 1847, p. 23-55 [éditée par Paul Gateau]. Tout près de Sergines, fut martyrisé, le 12 novembre 726, saint Paterne, moine de Saint-Pierre-le-Vif. L'église placée sous l'invocation de saint Tiburce date du xve siècle.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Année 1937, 91e volume. Auxerre, 1939.

J. Cuillier : *Lichères-près-Aigremont. Essai de monographie générale* (suite), p. 5-127. Dans ce fatras, on glanera quelques renseignements

intéressants : en 1686, à Nitry, village qui, avec Lichères, formait une seigneurie mouvant de l'abbaye de Molesmes, un ménage huguenot abjure le protestantisme; au cours du XVIII[e] siècle, les rapports entre curé et habitants s'enveniment souvent et le prévôt doit intervenir pour châtier des paroissiens qui travaillent à l'heure des offices ou injurient le curé; à partir de 1622, on peut dresser une liste des maîtres d'école ayant enseigné dans la paroisse de Nitry-Lichères; de 1793 à 1807, Lichères n'a ni prêtre, ni culte.

M. de VATHAIRE DE GUERCHY : *Histoire de Saint-Sauveur-en-Puisaye* (suite), p. 129-191. L'église actuelle paraît dater du commencement du XIII[e] siècle, mais le chœur et l'abside pourraient être du XII[e]. La paroisse était sous le patronage de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre dont l'abbé présentait le curé à la nomination de l'évêque. Au XII[e] siècle, l'archidiaconé d'Auxerre est divisé en deux archiprêtrés, celui d'Auxerre et celui de Saint-Sauveur, dit plus tard de Puisaye. Sous la Révolution, l'archiprêtre Guillaumaux prête serment à la Constitution civile du clergé. Avant 1789, Saint-Sauveur possédait, et de temps immémorial, une maladrerie et un hôtel-Dieu.

P.-G. FOUCAULT : *la Seigneurie de Champignelles* (*suite*), p. 193-219. Notes concernant les seigneurs de Champignelles, en particulier ceux qui ont appartenu aux maisons de Courtenay et de Rogres.

M. MOTHU : *Quelques notes d'histoire sur Sementron* (*Yonne*), p. 321-348. L'église a été réédifiée presque entièrement à la fin du XV[e] siècle. Jusqu'en 1789, la paroisse faisait partie du diocèse d'Auxerre et de l'archiprêtré de Saint-Bris.

J. LAURENT : *les Origines du chapitre collégial Saint-Pierre de Tonnerre*, p. 349-357. Le comte de Tonnerre Guillaume I[er] (1089-1096) ayant installé des moines de Molesmes à l'église Saint-Aignan, chef-lieu de la chrétienté locale, les chanoines de cette église se regroupèrent à Saint-Pierre, première chapelle de secours de Saint-Aignan. Il y eut jusqu'à vingt chanoines. La cure était à la nomination de l'abbé de Molesmes.

Aimé BARREY : *Contribution à l'iconographie de saint Germain*, p. 389-391, pl. Note sur un médiocre tableau conservé actuellement dans la cathédrale de Rimouski, province de Québec (Canada) et représentant saint Germain et sainte Geneviève.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

3[e] série, tome XXXIII. Mâcon, impr. Protat, 1938.

XV[e] Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes, à Mâcon, les 10, 11 et 12 juin 1938, p. 1-136. Compte rendu et analyse des communications.

J. VIREY : *la Construction de l'abbaye de Cluny*, p. 179-187. Compte rendu analytique de l'ouvrage de MM. A. et J. Talobre ainsi intitulé, consacré à la chronologie des églises successives de la célèbre abbaye.

J. TALOBRE : *le Maître de Cluny et l'art mosan*, p. 188-195, pl. Intéressants rapprochements entre les thèmes d'inspiration, la technique et la symbolique des chapiteaux du chœur de l'abbatiale et ceux des ateliers de la région mosane.

M. MASSON : *le Problème des voûtes à l'époque romane*, p. 196-202. Étude d'après les données mathématiques de la science moderne, de l'évolution historique des divers systèmes de voûtement, suivi d'un essai de classification géographique des édifices romans.

P.-C. Fournier : *Rapport sur l'activité du Service des Monuments historiques de Saône-et-Loire, au cours de l'année 1937*, p. 254-258. A noter particulièrement les restaurations accomplies à l'abbaye de Cluny et aux églises d'Ozenay, Farges, Chapaize et Perrecy-les-Forges.

Mémoires de la Société Éduenne.

Nouv. série, tome XLVIII, fasc. 3 et 4. Autun, impr. Taverne, 1938-1939.

Albert Mirot : *Notes sur les comptes de Pierre Bertrand, évêque d'Autun, et sur ses itinéraires de 1325 à 1331*, p. 255-275. Biographie et fragments de comptes journaliers de cet éminent prélat, juriste, diplomate et grand voyageur.

Eugène Fyot : *la Vie pittoresque de Claude Rameau, organiste de la cathédrale d'Autun, frère du grand Rameau*, p. 278-286. Esprit caustique et tempérament aventureux souvent en démêlés avec la justice; au demeurant, artiste réputé à Dijon et à Autun.

M. Chaume : *les Comtes d'Autun des VIII^e^ et IX^e^ siècles*, p. 331-360. Perspicace étude sur l'histoire et les multiples vicissitudes du comté d'Autun depuis la ruine de la ville par les Sarrasins en 731; le savant auteur conclut que le fait incontestable de son relèvement à partir des règnes de Louis le Pieux et surtout de Charles le Chauve est l'œuvre, « non des comtes, mais des évêques ».

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XL. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1940.

G. Jeanton: *le Meuble rustique de la Bresse et du Mâconnais*, p. 1-124. pl. et fig. Étude générale des caractères régionaux : meubles à un ou à deux tons, meubles peints, suivie de la description des divers éléments mobiliers bressans et de remarques judicieuses sur leur décoration dans la Bourgogne du sud.

E. Violet : *les Superstitions et croyances populaires*, p. 125-228, pl. Très nombreux détails locaux tirés d'une enquête récente dans l'arrondissement de Mâcon et d'une visite pastorale du diocèse de Mâcon en 1675.

A. Morgand.

AIN

Le Bugey. Tome X, juillet 1939. Belley.

Chanoine Bruyère : *Venue à Belley de NN. SS. Madot, Du Dousset, de Montillet*, p. 17. Étude sur quelques cérémonies à l'entrée des évêques de Belley au XVIII^e^ siècle; reproduction de quelques discours des premiers syndics, du serment de Mgr Madot devant le chapitre.

Chanoine Bruyère : *l'Hôpital de Virieu-le-Grand*, p. 23-25. Hôpital fondé en 1475; bulle de 1475 accordant des indulgences aux bienfaiteurs dudit hôpital.

Baron Dallemagne : *les Allymes*, p. 69-77. L'église, du XVI^e^ siècle, n'a aucun caractère. Les Allymes furent érigés en paroisse en 1828; simple succursale d'Ambérieu depuis 1900.

Henri Raquin : *l'Inscription de Saint-Benoît*, p. 135-138. Étude sur une épitaphe romaine qui ne figurait qu'en partie au tome XIII du *Corpus*, n° 2492, une moitié de la pierre restant engagée sous un des contreforts de l'abside de l'église de Saint-Benoît; cette moitié est maintenant dégagée.

J. Poulaillon : *Un litige protocolaire entre le chapitre et les syndics de Belley en 1745*, p. 143-146. Conflit à propos du pain bénit à offrir le jour de la fête de saint Anthelme, patron de Belley.

Bulletin de la Société Gorini. Tome XXXI. Bourg, Impr. Centrale.

Chanoine ALLOING : *Flaxieu, Vongnes et Marignieu*, p. 5-11, 122-128. Monographie de ces trois paroisses : origines, revenus, vieilles inscriptions, liste des curés.

Abbé RENOUD : *le Registre de messire Montilliet* (suite), p. 12-21, 79-86, 175-180. Journal d'un curé de campagne au XVII[e] siècle. — : *les Visites pastorales de Mgr de Talaru*, p. 97-107. Texte latin du XIV[e] siècle emprunté au tome XXVI de *la Diana* pour ce qui concerne quelques paroisses de l'actuel diocèse de Belley; avec notes.

Chanoine JOLY : *le Prieuré de Talissieu* (fin), p. 21-32. XVII[e] et XVIII[e] siècles; les derniers prieurs et sacristains.

Abbé TABOIDAS : *Longecombe* (fin), p. 32-44, 61-79, 129-135, 156-167. La Révolution à Longecombe, le Concordat, les temps modernes.

J. P. : *le Pèlerinage à Saint-Paul de Varax au XVIII[e] siècle*, p. 49-61. Pèlerinage en l'honneur de saint Paul en la fête de sa conversion et aux jours de la fête des Apôtres. En 1765, une place importante y est donnée au Saint-Sacrement. On y vient de toutes parts demander « que les enfants soient préservés de la peur et des convulsions ». Le pèlerinage est toujours en faveur.

La famille Ozanam en Bresse et en Dombes aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, p. 107-124. Généalogie de la famille, de 1620 à 1813, année où naquit Frédéric Ozanam.

Abbé LEDON : *Genay*, p. 145-156. Monographie communale et paroissiale.

Abbé NAILLOD : *Tableau démographique de Saint-Martin-du-Mont de 1805 à 1816*, p. 180-182. Nombreux mariages en 1813.

G. RENOUD.

FRANCHE-COMTÉ

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

12[e] série, VII[e] vol., 1938. XVI-222 p. Lons-le-Saunier, 1938.

Xavier BRUN : *Histoire de la guerre de dix ans en Franche-Comté (1633-1644)* (suite), p. 1-122. L'auteur étudie dans cette seconde partie les années 1636 à 1639. C'est une vue d'ensemble sans références aux sources.

Pierre LIBOIS : *Maîtres et maîtresses d'école à la veille de la Révolution*, p. 123-144. A la veille de la Révolution, il y avait, dans le Jura, des écoles dans tous les villages qui possédaient un curé ou un desservant. Rapports du maître d'école avec l'autorité ecclésiastique; conditions de l'enseignement.

Gustave DUHEM : *Quelques églises disparues du Jura*, p. 145-185. A l'aide des « visites » des archevêques de Besançon et de descriptions tirées d'archives du XVIII[e] siècle, M. Duhem dresse le plan de huit églises romanes disparues, qu'il accompagne d'une étude historique rapide

Camille DAVILLÉ : *Un refuge gallo-romain près de Lons-le-Saunier, Saint-Étienne de Coldre*, p. 211-217. L'auteur cite les anciens textes où l'on trouve le nom de Coldre, et rappelle les fouilles exécutées en 1875 et les découvertes de monnaies du IV[e] siècle.

12e série, VIIIe volume, 1939. XIV-212 p.

Xavier Brun : *Histoire de la guerre de dix ans en Franche-Comté (1633-1644)* (fin), p. 1-60.

Joseph Girard : *Sur la croix d'autel de Philippe d'Arbois dite « Reliquaire de l'église Saint-Just »*, p. 61-75, 1 pl. Cette œuvre d'art fut vendue 8 000 francs, en 1870, par le curé d'Arbois, M. Quattre. Elle est actuellement au musée du Bargello à Florence. Cette croix d'argent doré, ornée d'émaux, avait été donnée à l'église d'Arbois par Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, décédé en 1378.

Pierre Libois : *le Droit d'éminage à Lons-le-Saunier*, p. 77-91. Perçu au profit du seigneur, sur les grains offerts sur les marchés. M. Libois constate l'existence de ce droit à Lons-le-Saunier dès le XIIe siècle. La quotité était d'environ la quatre-vingtième partie du grain vendu. Comparaisons avec le même droit à Dole, Salins, Arbois, Poligny, et en d'autres villes du Jura. Ce droit disparut en 1789.

Émile Monot : *Jacques de Morgan (1857-1924)*, p. 97-124. Courte notice sur ce célèbre égyptologue, ancien élève du lycée de Lons-le-Saunier. L'auteur a été son correspondant en 1923 et 1924.

André Cagne : *Un magistrat comtois au XVIIIe siècle, Muyart de Vouglans*, p. 149-168. Il s'agit de Pierre-François Muyart de Vouglans, né à Moirans (Jura) en 1713, mort à Paris en 1791, auteur des « Loix criminelles de France suivant leur ordre naturel ».

G. Charnage : *le Prieuré de Saint-Lupicin* (suite), p. 169-196. De 1714 à 1729.

Marc Berthet.

ILE-DE-FRANCE

SEINE

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLXX. 1938, 2e semestre. Paris, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques (5e).

Les martyrs d'Arcueil, p. 435-436. Lettre de J.-B. Durand, curé d'Arcueil, à Marie Delahante (4 juin 1871) sur quelques circonstances de la mort et de l'enterrement du P. Captier et de ses onze compagnons, massacrés le 25 mai 1871.

Tome CLXXI (86e année). 1939, 1er semestre.

Mgr Touzé : *Ménilmontant*, p. 354-357. Notes brèves résumant l'histoire de la paroisse.

Mathilde Zevs : *Comment fut mis en sûreté le chef de sainte Clotilde*, p. 611-614. Cette relique avait été confiée au IXe siècle, par les génovefains de Paris, à l'abbaye de Vivières. Sauvée lors de la Révolution, elle fut placée dans l'église de Vivières. Mgr Ruch, l'ayant retrouvée en cette église à la mi-juillet 1918, l'emporta à Paris pour la soustraire aux bombardements. Elle a été rendue à l'église de Vivières.

Tome CLXXII (86e année). 1939, 2e semestre.

R. Vieilliard : *le Chapitre national et épiscopal de Saint-Denis*, p. 23-24. Fondé par Napoléon Ier (décret du 20 février 1806) pour le service de l'église de Saint-Denis et la célébration des offices pour le repos de l'âme des rois et des empereurs. Il était composé d'évêques âgés de plus de soixante ans; il dura quatre-vingts ans.

Mgr Touzé : *le Quartier Saint-Fargeau*, p. 189-192, 210-214. Notes historiques.

A. P. : *les Fondations des asiles des Petites Sœurs des Pauvres*, p. 227-231, 248-251, 269-270, 294-296, 318-320, 354-355, 377-378. Appelées par les conférences de Saint-Vincent de Paul, les Petites Sœurs des Pauvres s'installent à Paris le 28 mars 1849. Elles y fondent huit maisons au cours du XIXe siècle : 277, rue Saint-Jacques; 62, avenue de Breteuil (19 mars 1851); rue de Picpus (23 novembre 1853); impasse Royer-Collard (novembre 1854), puis rue Notre-Dame-des-Champs; 13, rue Philippe-de-Girard (septembre 1864); rue Jannot, à Saint-Denis (31 juillet 1875); rue Gide (mai 1888); 23, rue de Varize (25 juin 1897). Historique sommaire de chacune de ces maisons.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IIIe, IVe, XIe et XIIe arr.
38e année, nos 149-152 (janvier-octobre 1939). Paris, Champion.

Abbé Robert Leclercq : *les Origines de l'antique chapelle Saint-Antoine*, p. 200-213, fig. Textes cités et discutés, l'auteur indique comme acquis les résultats suivants : l'abbaye Saint-Antoine a été fondée entre 1191 et 1199; avant elle et sur le territoire qu'elle occupera existait une chapelle dédiée à saint Antoine; c'est par une heureuse coïncidence ou plutôt par une délicate attention du roi de France que les Antonins établirent leur commanderie, au XIVe siècle, dans la rue Saint-Antoine.

Henri Guillois : *Pierre-François de Rémusat, doyen des détenus au Temple (1797-1799)*, p. 237-256, fig. Vicissitudes, au cours de la Révolution, de cet aimable personnage, négociant marseillais, rimeur léger, député au Conseil des Anciens.

Abbé Robert Leclercq : *Saint-Antoine, les pourceaux et le vieux Paris*, p. 257-268, fig. Discussion sur les attributs de saint Antoine : le porc et le tau. Voir ci-dessous, p. 151.

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris.
Tome XXXVIII. Année 1938. Paris, Mairie du VIe arr.

Dr Robert Chancerel : *Au Luxembourg pendant la Révolution française* (fin), p. 26-90. Le palais du Directoire exécutif : embellissements et agrandissements. Le palais consulaire. Bonaparte au Luxembourg.

Léo Mouton : *le Quai Malaquais. Le numéro sept*, p. 91-147, portraits. Immeuble qui forme le coin Est du quai et de la rue Bonaparte. Le séjour de Nesle (XIVe-XVe siècles); les propriétaires ou occupants : Nicolas Canivet, Pierre Sollayne, la reine Margot, Jacques de Garsanlan, le marquis de Mirabel, Isaac Wake, Grotius, les Brisacier. Au XVIIe siècle, la maison devient un hôtel meublé dit « de Hollande ». Les Vérani de Varennes ; l'abbé de Mauroy, les Louis Barré. La maison prend le nom d'Hôtel de Fleury au XVIIIe siècle. Les de Chavaudon; les Grimaldi. De nombreuses et marquantes personnalités habitent la maison au XIXe siècle. La librairie Champion.

Georges Huard : *les Sépultures abbatiales de Saint-Germain-des-Prés*, p. 148-166, pl. Ces sépultures ont disparu. On donne ici des renseignements sur quatre tombes abbatiales : celles de Morard (990-1014), Pierre de Courpalay (1303-1334), Geoffroi des Coustures (1353-1359) et Guillaume III, dit l'Évêque (1387-1418). Mention de neuf autres tombes abbatiales dans l'église, le cloître et la chapelle de la Vierge.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

41e année, 1939. Versailles, 5, rue de l'Indépendance-Américaine.

J.-P. Palewski : *le Marquis de Cavoye dans sa maison de campagne de Luciennes*, p. 1-18. Carrière du grand maréchal des logis; son amitié avec Racine, influences jansénistes; sa fin très chrétienne.

V. Glachant : *Note sur un nouveau régime scolaire inauguré en 1869 au Lycée de Versailles*, p. 19-35. Publication commentée d'un Rapport de l'inspecteur général G. Glachant sur une expérience, faite à Versailles, de réduction des heures de classe au profit des heures de récréation; avis défavorable dans son ensemble.

H. Lemoine : *les Cahiers de doléances de la Seine-et-Oise aux États généraux de 1789*, p. 37-45. Distinction entre les cahiers d'après les conditions dans lesquelles ils ont été rédigés; exposé des principales doléances, dont certaines touchent des questions religieuses : suppression des dîmes, pénalités contre les blasphémateurs, offices en français (demandés par deux paroisses), divorce (demandé par Fleury-Mérogis, condamné par Aulnay-lés-Bondy et Stains). Une bibliographie des cahiers publiés aurait très utilement complété cet article.

E. Lery : *l'Hôtel de la marquise de Pompadour, rue des Réservoirs, à Versailles*, p. 46-53, 2 pl. Sculptures de Rousseau et de Verbreck, peintures de Rysbrach.

M.-G. Poncelet : *Armorial des villes et communes du département de Seine-et-Oise*, p. 54-123, 5 pl.

G. Boudan : *le Cimetière de la paroisse Saint-Louis*, p. 125-146. Transfert en 1769 dans le terrain actuel (ce serait le premier transfert de ce genre effectué en France); intervention de Voltaire; le cimetière passe, en 1831, de la possession de la fabrique à celle de la ville; vains efforts de la fabrique pour en obtenir la restitution (1838-1843). Énumération des sépultures les plus intéressantes, avec notices biographiques.

E. Flavien-Girard : *la Querelle domaniale versaillaise de l'an VII*, p. 147-180. Exposé de la législation domaniale de l'Ancien Régime et de la Révolution; situation particulière de la propriété à Versailles, à peu près exclusivement composée de terrains concédés gratuitement par Louis XIV et ses successeurs, à charge de bâtir; revendication de ces propriétés par l'administration des Domaines, en l'an VII; consolidation définitive des droits des possesseurs en 1829.

Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise. 14e session, 1938.

G. Dupont-Ferrier : *Mazarin*, p. 14-26. L'homme et le ministre; sa politique et les causes de son triomphe sur la Fronde.

L. Fort : *les Feux de la Saint-Jean à l'Isle-Adam vers la fin du XVIIIe et au XIXe siècle*, p. 32-34.

A. Granger : *Rambouillet en 1836*, p. 34-38. Le château et la ville; description, d'après un guide de l'époque, de l'église (reconstruite depuis lors) et des offices; établissements scolaires et charitables; industrie et commerce.

A. Lelarge : *Médan*, p. 39-47. Familles Perdriel et Brinon (leurs rapports avec Villon); poètes de la Pléïade à Médan.

G. Mauguin : *le Voyage de Marie-Antoinette, dauphine, de Vienne à Strasbourg*, p. 47-52. Arrêt au monastère d'Obermarchthal (Prémontrés), sur le Danube, les 1er-2 mai 1770; description du monastère et des fêtes qui y furent données.

B.-T. Perrin : *le Culte public à Marly-la-Ville après la Terreur*, p. 59-69. Si l'apaisement politique se produit dès le 10 thermidor an II, la vie religieuse reprend seulement après la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795), d'abord avec le chant des vêpres sans prêtre, puis (depuis le 29 juin), avec les messes dominicales dites par des prêtres du voisinage. L'ancien chapelain du château s'établit à Marly-la-Ville au début de 1796, y rétablit tous les exercices du culte (première communion le 5 juin) et célèbre baptêmes et mariages en retard. Il a laissé un précieux registre où sont inscrits dans le détail tous les faits relatifs à la vie religieuse de la localité de 1793 à 1803.

G. Réaubourg : *Des cloches du baptême au glas de l'enterrement dans le pays mantois*, p. 69-88. Exposé très détaillé des usages locaux à l'occasion des naissances, mariages, décès, fêtes de l'Église, superstitions, etc.; textes de chansons; nombreuses précisions chronologiques sur la cessation de certains usages.

E. de Ganay : *la Botanique à Versailles au XVIII^e siècle*, p. 91-98. Parmi les savants qui ont participé à l'enrichissement des jardins de Trianon, il faut signaler l'abbé Pingré, qui rapporta des Indes, en 1761, des végétaux nombreux, et l'abbé Nolin, chanoine de Saint-Marcel, directeur des pépinières royales, auteur d'un *Essai sur l'agriculture moderne*.

G. Guyonnet : *Corot à Coubron*, p. 98-103. Séjours du peintre à Coubron chez le Dr Gratiot (1867-1875); son intimité avec le curé, l'abbé Jouveaux, qui, sur son désir, vint lui administrer à Paris les secours de la religion quinze jours avant sa mort.

Vicaire général Lebaut : *l'Action sociale de Seine-et-Oise et l'organisation professionnelle*, p. 177. Exposé de l'œuvre accomplie dans ce domaine depuis 1912.

H. Brame : *Baux de la ferme de Galluis, dépendant de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux, entre le XV^e et le XVIII^e siècle*, p. 185-189. Exemple intéressant de gestion économique monastique, et remontant à l'époque de la reconstitution du domaine ruiné pendant la guerre de Cent Ans.

Mémoires de la Société historique ... de l'arrond. de Pontoise et du Vexin. Tome XLVIII, 1939. Pontoise, 43, rue de la Roche.

A. Lesort : *les Confréries et Charités dans le Vexin*, p. 31-32. A propos du livre de M. l'abbé Martin : *Répertoire des anciennes confréries et charités du diocèse de Rouen*.

A. Courcelle : *les Cloches de Montsoult*, p. 33-34. Cloches de 1686, 1701 et 1938.

Abbé L. Lefèvre : *A travers les actes notariés de Pontoise au XVI^e siècle* (suite), p. 35-42. Construction du clocher de Chars (1562), restauration d'une verrière à Saint-Maclou (1586), etc.

B.-T. Perrin : *Léger Papin, député à l'Assemblée constituante, curé constitutionnel de Marly-la-Ville*, p. 43-86. Prieur-curé génovéfain, assermenté, procureur de la commune, « déprêtrisé », marié, il se spécialise quelque temps dans les questions financières; sa participation aux ardentes luttes politiques dans sa paroisse; ses conflits avec les prêtres réfractaires La Godine et Coupé; état religieux du pays, en août 1794. Papin commence, au Comité des finances de la Convention, une carrière administrative qui sera assez agitée; il meurt en 1821, à Paris, après avoir obtenu, non sans difficulté, sa réconciliation canonique. Monographie pleine d'intérêt pour l'histoire religieuse de la Révolution.

A. Gagneur : *la Bibliothèque municipale de Pontoise*, p. 87-103, pl. Récemment construite, avec le legs universel fait à la ville par l'ancien maire Ern. Mallet, contre l'hôtel de ville (ancien couvent des Cordeliers), elle contient notamment un exemplaire en italien des *Lettres de sainte Catherine de Sienne* (éd. Alde Manuce, 1500), les *Oraisons pour le salut* à l'usage des Bénédictines anglaises (ms. du XVII^e siècle), les éditions très rares des *Antiquités de Pontoise* du cordelier Noël Taillepied (1587), de la *Paraphrase poétique des psaumes de David* (Plantin, 1571), des *Lettres de saint Paul* (Robert Estienne, 1568), plusieurs Mazarinades, etc.

Ch. Gantois : *Cérémonies et réjouissances pontoisiennes à l'occasion de la naissance d'un dauphin*, p. 105-119. Il s'agit de Louis-Joseph-François-Xavier, né en 1781, mort en 1789 : fêtes civiles; *Te Deum* à la collégiale Saint-Mellon.

M. Descubes-Demeunynck : *le Vicariat de Pontoise ou l'officialité foraine de Rouen à Pontoise (1255-1789)* (fin), p. 121-168. Juridiction contentieuse au civil, au criminel et dans les causes matrimoniales; juridiction répressive ; appels du vicariat d'abord à l'archevêque, et, depuis le XVII^e siècle, à Rome; juridiction primatiale du vicaire de Pontoise dans le ressort du Parlement de Paris; conflit avec les juridictions séculières. Appendices : liste des vicaires de Pontoise; texte du synode du vicariat de Pontoise et du Vexin français (novembre 1653).

Le Vieux Marly. Bulletin de la Société archéologique ... de Marly-le-Roi.
Tome I, n° 8.

G. Andruéjol : *Notes sur la forêt de Fausses-Reposes* (à suivre), p. 233-237. Donations de Charles le Chauve aux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.
Tome XXVIII, 1939.

Chan. C. Boyer : *l'Abbaye cistercienne Notre-Dame des Vaux-de-Cernay*, p. 23-35. Causerie historique et archéologique au cours d'une visite de l'abbaye par la Société; quelques détails sur la dévotion à saint Thibaut (aux Vaux et à Marly).

A. Rabourdin : *Saint-Magloire de Guiperreux*, p. 37-68, 3 pl. Donation (authenticité douteuse) de Robert le Pieux à l'abbaye de Saint-Magloire, qui conserva ce domaine jusqu'à son extinction; les Oratoriens, leurs successeurs, l'ont vendu en 1633; acquis en 1703 par le comte de Toulouse, il fut incorporé au domaine de Rambouillet. Multiples conflits entre les religieux, le Parlement de Paris, le comte de Montfort relativement à l'exercice de la justice.

M. Le Bourdellès : *les Travaux de réfection du château de Rambouillet en 1938*, p. 69-76. Étude minutieuse de la tour dite « de François I^er », partiellement dégagée pendant la reconstruction d'une partie du château; M. Le Bourdellès en place la construction entre 1406 et 1415.

André Lesort.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome XVII, Fontenay-le-Comte, 1939.

J. de Visme : *les Volontaires nationaux de l'Aisne dans le département de la Somme*, p. 11-16. Excès commis par les volontaires à Roye

et à Abbeville en 1792, spécialement contre les églises et maisons religieuses.

François Robizeux (Baronne d'Aubigny) : *Autour d'un comte de Craonne*, p. 17-35, fig. Il appert de documents familiaux que Napoléon exprima sa volonté de donner ce titre à l'un des généraux qui s'étaient distingués au cours de la bataille, le baron Meunier.

J. de Visme : *la Destinée de la famille de Visme, de Laon*, p. 36-41. Famille protestante picarde, convertie au XVIII[e] siècle.

Comte Maxime de Sars : *le Couvent des capucins de Laon*, p. 43-63, fig. Naissance, vie et mort d'un couvent de la province de Paris entre 1614 et 1790.

Lucien Broche : *Récit de la fête célébrée à Soissons en 1770 à l'occasion du mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin de France*, p 65-67. Reproduction du compte rendu donné dans un *Calendrier royal* de 1771 et retrouvé dans une reliure aux archives de l'Orne.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXIII, n° 237, année 1937. Orléans, rue Pothier.

Édouard Bruley : *Sur l'expression « Pucelle d'Orléans »*, p. 261-267. Répondant au second ouvrage de M. Jacoby, M. Bruley montre comment « s'explique, le plus naturellement du monde, la création, puis la diffusion de l'expression « Pucelle d'Orléans », sans qu'il soit besoin de faire intervenir une origine mystérieuse et un lien quelconque avec la maison ducale ».

Eugène Jarry : *Note sur quelques constructeurs de la cathédrale gothique Sainte-Croix d'Orléans (1327-1570)*, p. 296-298. Il s'agit de maîtres d'œuvre dont plusieurs se succèdent au chantier par voie d'hérédité.

Annales religieuses du diocèse d'Orléans.
LXXIX[e] volume, 1939, n° du 24 juin 1939.

Les origines chrétiennes d'Orléans, p. 312. Note de l'autorité diocésaine signalant que ce sujet a donné lieu à des écrits récents dont certaines tendances ou conclusions ne sont pas sans motiver des réserves.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 83[e] année. Chartres, 1939.

Yv. D[elaporte] : *l'Ancien Office de la translation de la Sainte-Couronne*, p. 169-177, 201-206, 228-233. Translation de la relique en 1239; institution de la fête; office primitif en usage dans la province de Sens. — J. B[ouard] : *la Prédication à Chartres au XVI[e] siècle*, suppléments, p. 253-256, 268-270, 280-285.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Mémoires. Tome XVII, ff. 11-15, 1939-1940. Chartres, Hôtel de la Société.

Yv. Delaporte : *Quelques bas-reliefs inexpliqués de l'ancien jubé de la cathédrale de Chartres*, p. 191-204. Interprétation des sujets symboliques à l'aide de textes liturgiques.

M. Jusselin : *Aménagements dans le chœur de la cathédrale de Chartres pour le sacre de Henri IV (1593)*, p. 205-209. Devis et marché concernant « les eschaufaulx du cœur », en date du 20 août 1593.

M. Jusselin : *les Tapisseries de « l'histoire de Moïse », au musée de Chartres*, p. 210-220. Tapisseries de Bruxelles, données par Nicolas de Thou, évêque de Chartres, en 1578. Sur les onze pièces, cinq existent encore et sont déposées au musée.

Procès-verbaux Tome XV, feuilles 9 et 10, 1939.

Page 153 : *Note sur les protestants en Beauce au XVIII^e siècle*, d'après un article de M. Dauvergne, paru dans *la Dépêche d'Eure-et-Loir*.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.

Tome XVII, feuilles 20-24, 1939-1940. Châteaudun, Musée de la Société.

A. Sidoisne : *Dom J.-B. Morenne, un écrivain inconnu des auteurs de l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, p. 288-308. Né à Rennes en 1729; profès à Saint-Martin de Séez, prieur de Saint-Calais-du-Désert, puis de Bonneval. Décédé à Montboissier, près de Bonneval, en 1791. Auteur de sermons, discours, lettres, etc.

Chanoine Augis : *les Écoles à Châteaudun à la fin du XIV^e et au commencement du XV^e siècle*, p. 352-360. Étude très documentée, basée uniquement sur des documents inédits.

Yv. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique ... du Vendômois.

Nouvelle série, tome II. Années 1936-1939. Vendôme, impr. Launay.

Mlle S. Trocmé : *la Chapelle rupestre Saint-Gervais des Roches et ses fresques*, p. 178-241. Cette chapelle, située sur la paroisse des Roches-l'Évêque, s'ouvre à flanc de coteau; on ignore à quelle date elle a été creusée; elle dépendait d'un château fort creusé, lui aussi, dans le calcaire. Les restes des fresques qui la décoraient datent des XII^e et XIII^e siècles. On voit sur l'une d'elles des pèlerins en prière, « seul exemple de fresque du XII^e siècle comportant un tel sujet », dit l'auteur.

Semaine religieuse du diocèse de Blois 88^e année. Blois, 1939.

Mgr Boulliau : *Notre-Dame de la Providence* (suite), p. 31-35, 278-282. Relation des événements importants de 1856 à 1859. — : *Un humaniste au XII^e siècle, Pierre de Blois*, p. 111-116. Pierre naquit à Blois, probablement « en Vienne », un des quartiers de la ville. — : *l'Abbé Grégoire*, p. 363-367. « A propos d'un événement blésois », l'érection d'un buste, le 14 juillet 1939, « dans le cadre somptueux des bâtiments de notre Hôtel-Dieu dont Grégoire fut le bienfaiteur ». — : *Un martyr de la Commune. Le père Jean Caubert, ancien directeur au Grand Séminaire de Blois*, p. 402-404, 412-415. S'occupa de la fondation d'une congrégation religieuse : les Servantes de Marie. — : *Souverains de Pologne en Blésois*, p. 530-531, 585-586, 593-594. La veuve de Jean Sobieski à Blois, ses relations avec les Ursulines. Stanislas Leczinski à Chambord, ses rapports avec l'évêque de Blois, Mgr de Caumartin.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tome XIX (XCVe de la collection). Le Mans, 1939, Monnoyer.

A. Sergent : *Histoire de Fercé*, p. 20-38. Description de l'église qui remonte aux XIIIe et XIVe siècles. Le prieuré, datant du XIe siècle, a des titulaires jusqu'à la Révolution qui sont pour la plupart des bienfaiteurs de l'église. La liste des curés s'arrête à 1774.

Paul Cordonnier : *le Fou de La Suze*, p. 50-52. Dénonciation par Lejariel Dubary, curé de La Suze, le 23 juillet 1765, d'un original qui avait fait à l'église, en présence de témoins qui signent aussi, un gros scandale au cours d'un office.

La Province du Maine.

2e série, tome XIX. Le Mans, 26, rue des Chanoines, 1939.

Dr Delaunay : *Un botaniste sarthois, explorateur du Sahara, l'abbé L. Chevallier*, p. 49-72. Curieuse biographie d'un savant né à Précigné en 1852 et mort en cette commune en 1938, après avoir, le premier, exploré la flore du Sahara et étudié les plantes, surtout les ronces, de sa région.

H. Roquet : *le Prieuré conventuel de Château-l'Hermitage, au Maine* (suite), p. 81-89, 131-135, 226-234. Le prieuré et les prieurs de 1466 à 1573.

T. Valiot : *Un bénitier du XVIIIe siècle, à Joué-en-Charnie*, p. 148-153. Les armes d'Henri de Biars et de Louise-Radegonde de La Dufferie, incrustées dans ce bénitier de marbre noir, en indiquent les donateurs.

H. Souty : *l'Abbé Henri-Marie Legros, curé d'Arçonnay, historien local (1862-1935)*, p. 226-233. Humble curé de campagne, l'abbé Legros a exploré toute sa vie les archives de sa région et en a retiré des notices fort intéressantes. Une liste des curés d'Arçonnay, du XVe au XXe siècle, termine ces notes biographiques.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

IIIe série, tome VIII (LVIIe de la collection). Années 1939-1940 (1 fasc.). Le Mans, impr. Monnoyer.

Abbé Chambois : *Un curé négligent*, p. 46-48. Les habitants de Bannes députent, le 21 février 1697, l'un des leurs vers l'évêque du Mans, et dénoncent leur curé qui les prive de la messe dominicale, des vêpres, et ne s'acquitte pas de ses autres devoirs pastoraux.

Dr Chevalier : *la Réaction thermidorienne à Marolles-les-Braux (1794-1795)*, p. 74-95. A signaler le retour du curé, Marquis-Du-Castel, qui, tout d'abord en secret, puis ouvertement reprend ses fonctions, et des religieuses de l'hôpital qui s'adonnent au soin des malades et des indigents, surtout au cours de la disette de l'hiver 1795.

H. Roquet : *les Beaux vieux arbres de la Sarthe*, p. 21-36. Beaucoup ornent encore ou la place de nos églises ou nos presbytères. L'auteur aurait pu signaler la curieuse buiseraie du presbytère de Notre-Dame-du-Pé, qu'un botaniste estimait dater de 800 ans.

La Semaine du Fidèle.

Tome LXXVII, ann. 1938-1939. Le Mans, Chaudourne.

Louis Calendini : *Notre-Dame de Torcé*, p. 45-48, 117-120. Le pèlerinage remonte au XIII[e] siècle. La fête patronale de la « Juillette » (12 juillet) attire toujours de nombreux fidèles. Louis XIII s'y serait arrêté.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.

Tome LIV, fasc. 198, 199, 200. 1938-1939. Laval, impr.-libr. Goupil.

Augustin Ceuneau : *la Réforme de Saint-Maur à l'abbaye Notre-Dame d'Évron (1640-1791) et son dernier prieur claustral, Dom Alexandre Barbier (1741-1819)* (suite), p. 81-101, 161-187, 241-262. Abbés commendataires d'Évron. *Curriculum vitae* et travaux, à Évron, des prieurs claustraux, depuis J.-B. de Mouly (1640) jusqu'à François Renaudin (1778).

E. Laurain : *le Département de la Mayenne à la fin de l'an VIII* (fin), p. 102-121. Partie du rapport adressé par le préfet Nicolas-François Harmand au conseiller d'État Duchâtel sur la situation morale et économique du département (état du clergé, des presbytères; émigrés, contributions, commerce, industrie, population).

Mad. Laurain : *Petites miettes des grands jours du Parlement de Paris au XVI[e] siècle*, p. 122-130, 308-313. Analyses d'arrêts relatifs à des établissements ou des personnages des pays dont est formé le département de la Mayenne (1531, 1533, 1539 et 1541).

E. Moreau : *Mes souvenirs de guerre* (suite), p. 131-146, 219-229, 292-308. Derniers préparatifs (19 septembre-26 octobre 1870); départ de Laval (26 octobre); séjour à Saint-Ouen (Orne).

E. Laurain : *Ouvriers d'art lavallois*, p. 188-209, 272-291. Notices sur les peintres-sculpteurs les frères Letourneur et leurs travaux dans les églises du Bas-Maine (1622-1695); sur les facteurs d'orgues les frères Legris (1650-1702).

E. Laurain : *Force contributive du département de la Mayenne en 1815*, p. 210-218, 263-271. Rapport de l'inspecteur des contributions Brayer sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'assiette des contributions.

Semaine religieuse du diocèse de Laval.

71[e] année, 1939.

N[arcisse] R[aymond] : *Évron et Notre-Dame de l'Épine*, p. 265-268. Antiquité de la ville épiscopale Rupiacus; formation des deux paroisses : Évron et Sainte-Gemme-le-Robert.

Augustin Ceuneau : *la Statue de Notre-Dame de l'Épine d'Évron*, p. 366-368, 377-380. Description et histoire d'une statue en bois (XIV[e] siècle), conservée au trésor d'Évron et classée parmi les monuments historiques.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome XXVII, années 1938-1939. Tours, 8, place Foire-le-Roi.

Baron H. Auvray : *Sur deux maisons de l'Ordre des Templiers et de Saint-Jean de Jérusalem à Tours*, p. 53-55. Découverte de l'une, rue Auber (autrefois rue Saint-Jean); superbe voûte d'escalier (XII[e] s.) dans la cave. Précisions sur l'autre, située jadis dans le cloître Saint-Martin.

Chanoine Fr. Bosseboeuf : *la Dévotion mariale de Louis XI*, p. 55-57. Arguments pour sa sincérité. — : *le P. Joseph du Tremblay*, p. 57-59. Attaches tourangelles; fondation de couvents de Calvairiennes à Chinon (1626) et à Tours (1636); influence sur le vœu de Louis XIII. — : *l'Origine des Vierges noires*, p. 59-60. Explication donnée par Mme Durand-Lefebvre. — : *les Oratoriens de Tours et Mgr J.-B. Gault*, p. 65-67. Né à Tours le 29 décembre 1595, oratorien en 1618, évêque de Marseille en octobre 1642, mort le 23 mai 1643, J.-B. Gault institua légataires universels les Oratoriens de Marseille, qui firent don à ceux de Tours de ses biens en Touraine (1643-1687). — : *la Paroisse et l'église d'Artannes*, p. 71-73. Église pré-romane remaniée aux XII[e], XIII[e], XV[e] s. Fragments de vitraux. — : *le Château et les fiefs d'Artannes*, p. 82-84. L'archevêque de Tours était seigneur d'Artannes. — : *le Clergé d'Artannes aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, p. 125-126. Vie pastorale, travaux d'aménagement et testament de l'abbé Mathurin-François Moreau, décédé en avril 1787. — : *les Églises latines construites en Touraine*, p. 135-138. Grégoire de Tours nomme 92 églises tourangelles (IV[e]-VII[e] s.); Bourassé et Chevalier ont relevé dans les chartes 83 églises fondées du VII[e] au X[e] siècle, et constaté le petit appareil dans 27 autres églises; MM. L. et Fr. Bosseboeuf ont retrouvé depuis 13 églises. Sur ces 215 églises, 120 ont disparu; l'auteur échelonne les 95 survivantes du IV[e] au X[e] siècle. Objections du Dr Ranjard. — : *la Maison de Notre-Dame du Refuge à Tours*, p. 206-208. Fondée en 1714 pour la conversion des femmes et filles repenties, fermée de 1792 à 1804, puis en 1904. — : *le Prieuré de Saint-Sauveur à Tours*, p. 215-216. Établi en octobre 1227 pour la rédemption des captifs; histoire, biens, vestiges des bâtiments 242, rue Auguste-Chevallier. — : *le Couvent de l'Union Chrétienne à Tours*, p. 221-222. Fondé après une longue enquête (1676-1678) pour recevoir les protestantes converties, supprimé en 1791; son église est devenue le temple protestant. — : *la Maison de l'Union Chrétienne et de l'Instruction Chrétienne de Chinon*, p. 228-230. Établie en mai 1684 par la duchesse de Richelieu, pour la formation morale et intellectuelle des jeunes filles; très appréciée des autorités et de la population pendant un siècle.

Chanoine E. Audard : *Une charte du cartulaire de Tavant*, p. 82. Achat par Garnier de Villeret, chevalier, aux paysans de Cravant (donc propriétaires collectifs au XI[e] siècle) de l'église et du cimetière de Cravant, pour en faire don aux moines de Tavant.

H. Hennion : *Sur un portrait de René Descartes perdu et retrouvé*, p. 87-93. 2 phot. Une inscription de 1671, au verso, apprend qu'il fut envoyé de Suède par Descartes à l'abbé Picot, traducteur des « Principes de philosophie ». Recherches sur l'énigmatique abbé Picot, « prieur de Rouvre » et grand ami de Descartes. — : *Découverte d'une inscription à la mémoire de la duchesse de Nemours*, p. 213. Dalle de marbre

noir ayant servi à édifier une cheminée Empire à l'archevêché de Tours (actuel Musée des beaux-arts).

Louis de GRANDMAISON : *le Chanoine Bodin*, p. 131-132. Vicaire, puis curé de Saint-Julien de Tours de 1887 à 1938. — : *la Communauté des clercs des procureurs de Tours*, p. 134-135. Chaque nouveau clerc devait offrir une grand'messe en l'église des Augustins et un pain bénit. Protestations à la fin de l'Ancien Régime. — : *les Fresques de l'église de Tavant*, p. 139-140. Compte rendu de l'ouvrage du Dr Henry Moyrand. — : *Identification d'une inscription funéraire de la duchesse de Nemours*, p. 214-215. La dalle signalée par M. Hennion provient de la maison des Carmélites de la rue Chapon à Paris.

Chanoine G. PLAT : *le Bourg de Nouans*, p. 140-141. Vestiges d'une église primitive.

E. ROQUE : *la Crypte de l'ancienne église paroissiale Saint-Ours de Loches*, p. 151-160. 2 phot., 1 plan dépliant. Déblaiement par MM. Louis et Henri Martin, sous la chapelle Saint-Blaise et ses abords, d'un chœur, d'une abside (avec autel et tombeau) et de deux absidioles pouvant être datés de la fin du XI^e siècle. Découverte de trois fragments de peintures murales : Christ en croix (XIV^e s.), archevêque devant une Vierge mère (XV^e s.), saint Martin à cheval (XV^e s.) : cette dernière peinture a seule pu être conservée.

Baron H. AUVRAY : *la Touraine gallo-romaine*, p. 161-204, 235-300. Importante étude, reprenant et interprétant toutes les fouilles antérieures, mais concernant uniquement Tours gallo-romain. Suivent les titres des chapitres : Introduction. Bibliographie. Les origines (centre gaulois). Les murailles (fragments de sculptures et d'inscriptions qu'elles contiennent). Amphithéâtre (très nombreux vestiges récemment découverts par l'auteur au-dessous comme au-dessus du sol actuel, formant murs de maisons). Basilique, palais de Valentinien (emplacement longtemps possédé par le chapitre de Saint-Martin). Palais de justice et boulevards (nouvelles et fructueuses fouilles de l'auteur). Céramique (près de 200 signatures de potiers recueillies, plus de 90 identifiées, principalement de La Graufesenque). Conclusions (grande étendue du Tours gallo-romain du Haut Empire, délimitation).

Dr R. RANJARD : *Vœu pour le maintien du dégagement de l'église de Bléré*, p. 208-209. Menace de construction d'un bureau de poste contigu au chevet de l'église (XII^e s.), demande de classement du site.

Georges COLLON.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.
6^e série, tome XIII. 1938.

Colonel SAVETTE : *les Processions du culte catholique en Anjou*, p. 68-80. Notes sur les différentes processions qui existaient en Anjou avant la Révolution et dont plusieurs ont disparu : processions de saint Sébastien, de la vraie croix, de saint Laud, des Rameaux, de la Saint-Marc, des Rogations, de l'Ascension, des Grand et Petit-Sacre, de saint Séréné, de saint Jacques, de la Saint-Louis et des Trépassés. L'auteur insiste particulièrement sur la procession de l'Assomption, dite du vœu de Louis XIII.

Jacques Levron : *Louis XIV et les paroisses d'Anjou*, p. 126-136. L'auteur a recherché dans les registres paroissiaux les notes consacrées par les curés au roi, à sa famille, aux guerres et aux victoires, aux impôts.

L'Anjou historique. 39e année, 1939. Angers, Siraudeau.

Voici les nombreux articles concernant l'histoire religieuse de l'Anjou; ils ont tous pour auteur, comme à l'ordinaire, le directeur de la revue, le chanoine Uzureau : *la Réforme de l'ordre de Fontevrault*, p. 3-8. Résumé très clair des efforts que firent pendant deux siècles, pour réformer leur Ordre, les abbesses qui se succédèrent, de Marie de Bretagne à Jeanne-Baptiste de Bourbon, et des difficultés qu'elles rencontrèrent. — *Le dernier curé de Saint-Gilles de Chemillé*, p. 18-22. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé et déporté en Espagne, il ne revint que pour voir sa paroisse, dévastée par les colonnes infernales, supprimée en 1802, lors de l'application du Concordat. — *Les derniers jours de l'abbaye du Loroux, à Vernantes*, p. 30-37. En 1790, il ne restait plus dans cette abbaye cistercienne que cinq religieux qui tous déclarèrent vouloir rentrer dans le monde. Le prieur avait été en 1784 reçu membre de la loge du Tendre Accueil, à Angers. — *Cathelineau a-t-il été élu général en chef de l'armée catholique et royale de la Vendée?* p. 37-47. Oui; devant l'abondance et la précision des témoignages apportés ici, il n'est plus permis, avec Célestin Port, de soutenir le contraire. — *L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers: Introduction de la Réforme (1672)*, p. 65-73. Il s'agit de la réforme par les Pères de la congrégation de Saint-Maur, obtenue du roi par l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, et par son neveu, Pomponne. — *Fondation de la paroisse de Sainte-Madeleine de Pouancé*, p. 75-77. En 1701, par Mgr Le Peletier, évêque d'Angers, à la prière du maréchal de Villeroy, seigneur de la baronnie de Pouancé. — *M. Rabin, curé de Notre-Dame de Cholet, membre de l'Assemblée constituante*, p. 78-84. Refusa le serment à la constitution civile du clergé; mourut loin de sa paroisse, au moment du siège d'Angers par l'armée vendéenne (3-4 décembre 1789). — *Le clergé de Maine-et-Loire pendant la Révolution : Bocé*, p. 90-96. Au moment de la Révolution, trois prêtres demeuraient à Bocé, paroisse du Baugeois. Tous trois refusèrent le serment à la constitution civile du clergé; le curé constitutionnel fut assassiné. — *Installation de Mgr Montault, évêque d'Angers (6 juin 1802)*, p. 112-119. Curieuses lettres d'Étienne Bernier, évêque d'Orléans, rendant compte à Portalis des démêlés du premier évêque concordataire d'Angers avec quelques prêtres constitutionnels. — *Les Récollets de Chambiers, à Durtal (1625-1789)*, p. 129-133. Appelés à Chambiers par Henri de Schomberg, maréchal de France, les Récollets n'y furent jamais plus de six religieux; le 4 août 1789, ils abandonnaient leur couvent, faute de sujets. — *Lettres d'Henri Arnauld, évêque d'Angers, aux religieuses de l'abbaye de Nyoiseau*, p. 136-139. Deux lettres inédites de spiritualité. — *M. Le Noir de la Cochetière, vicaire général d'Angers (1755-1828)*, p. 146-154. Refusa le serment à la constitution civile du clergé, puis émigra, et mourut à Paris. Grand voyageur à travers l'Europe, il a laissé un Journal inédit. En 1786, il s'était fait recevoir à Angers membre de la loge du Tendre Accueil. — *Le clergé de Mozé-sur-Louet pendant la Révolution*, p. 159-167. Se composait de trois prêtres, qui tous refusèrent de prêter le serment à la constitution civile du clergé. — *L'évêque d'Angers et le ministre des Cultes (juin 1802)*, p. 171-176. Long et intéressant compte rendu de Mgr Montault à Portalis, au lendemain de son instal-

lation, sur ses premiers rapports avec le clergé angevin et sur ses efforts pour faire accepter à tous ses prêtres, constitutionnels ou non, le Concordat. — *Claude Robin, dernier curé de Saint-Pierre d'Angers (1714-1793)*, p. 196-202. Personnage fort original, qui a laissé plusieurs ouvrages de politique et d'érudition, et qui devait périr à Nantes, en décembre 1793, dans les noyades de Carrier. — *Les Frères des Écoles chrétiennes à Angers (1790)*, p. 207-209. Ils occupaient depuis 1782 la Rossignolerie (aujourd'hui le lycée) et y donnaient un enseignement fort estimé. — *Les Vendéens et les protestants (1793)*, p. 219-221. Proclamation du Conseil supérieur des armées catholiques et royales promettant la tolérance aux protestants et aux non-catholiques, sous certaines conditions. — *Le siège du clocher de Chanzeaux (10 avril 1795)*, p. 221-228. Rectifications, d'après de nouveaux documents, au récit maintes fois donné, d'un épisode de l'insurrection vendéenne.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet. Année 1939. Cholet, Freulon.

A. Bourdeaut : *Alain Barbe-Torte et la formation du diocèse de Nantes*, p. 17-31. Étude de géographie féodale et ecclésiastique. Avant Alain, le diocèse de Nantes ne s'étendait qu'au nord de la Loire; il y ajouta, après entente avec Guillaume Tête d'étoupes, comte de Poitiers, les pays de Mauge, Tiffauge et Herbauge.

Nota. — Les difficultés actuelles de l'impression ont amené la disparition, après sa treizième année d'existence, de la *Province d'Anjou*.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis. 1938. Rouen, impr. A. Lainé.

Georges de Beaurepaire : *l'Abbé Terrisse et les religieux de Saint-Ouen. Conflit relatif à la prééminence de l'abbaye de Saint-Ouen sur l'abbaye de Saint-Victor*, p. 227-247. Débat à l'occasion de la suppression, en 1741, de la conventualité de Saint-Victor-en-Caux; publication par l'abbé Terrisse, d'un « Mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux et les droits prétendus sur cette abbaye par celle de Saint-Ouen de Rouen ».

Société libre d'émulation ... de la Seine-Inférieure. Bulletin, 1938. Rouen, impr. A. Lainé.

Ch. de Beaurepaire : *Situation du clergé de la cathédrale et de la ville d'Avranches à la fin du XVIII^e siècle*, p. 17-31. Analyse d'un « Mémoire sur la situation du clergé de la ville d'Avranches et sur celle en particulier de la cathédrale. Moyen et nécessité d'y remédier », sans signature, rédigé entre 1774 et 1784. Faibles ressources du clergé; lourdes charges du chapitre. Moyen proposé pour améliorer la situation du clergé d'Avranches : lui attribuer les revenus de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, réserve faite de l'argent nécessaire à la vie des religieux et à l'entretien de l'abbaye.

Georges Dubois : *le Colportage des livres, particulièrement dans la Seine-Inférieure, de 1815 à 1870*, p. 67-92. Censure sur les imprimés à colporter, au point de vue politique, religieux, etc.

Robert Eude : *l'Église et la paroisse Saint-Ouen de Rouen pendant la période révolutionnaire (1789-1802)*, p. 93-143. Suppression de l'abbaye de Saint-Ouen et dispersion des moines; fin de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen en 1791; érection de la nouvelle paroisse Saint-Ouen; l'abbaye de Saint-Ouen devient musée-bibliothèque départemental; l'église sert d'atelier d'armes en 1793-1795; elle est réouverte au culte catholique en 1795-1798, transformée en temple décadaire en 1798-1801, paroisse commune des curés rentrés d'exil, en 1801.

Michel Mollat : *la Pêche à Dieppe au XV^e siècle*, p. 169-210. Étude basée surtout sur les comptes du receveur de la vicomté de Dieppe, aux Archives de la Seine-Inférieure, fonds de l'Archevêché; le receveur percevait, en effet, tous les produits affermés ainsi que ceux du domaine de l'archevêque de Rouen, seigneur de Dieppe.

Auguste Quesnot : *les Dieppois et la politique de Robespierre*, p. 211-261. Rôle, dans la Société populaire, des ex-oratoriens Petit et Cartier. Inauguration du Temple de la Raison.

René Rouault de la Vigne : *les Protestants de Rouen et de Quevilly sous l'Ancien Régime*, p. 277-330. L'église protestante de Rouen et le temple de Quevilly. Inventaire des registres de l'état-civil ancien des protestants de Rouen et de Quevilly. Notes sur les anciens cimetières protestants de Rouen. Bibliographie des principales publications relatives à l'histoire des protestants de la région rouennaise.

Henri Labrosse : *Vingt-cinq ans de lecture publique à Rouen (1913-1938)*, p. 331-344. Notice sur les Bibliothèques municipales, les bibliothèques des établissements d'enseignement, des sociétés et corps constitués, les bibliothèques de prêt.

Normandie protestante, journal mensuel, 1939. Le Havre.

B. Robert : *Épisode des persécutions religieuses au XVIII^e siècle* (avril). Incarcération, au couvent des Nouvelles Catholiques d'Alençon, des filles de Philippe Martin, tisserand à Saint-Julien-sur-Sarthe. — : *Une lettre inédite d'un réfugié normand* (juillet-août). Lettre inédite écrite de Dublin, en 1699, par Jacques de La Rimbelière à son frère Samuel, resté en France, pour l'engager à émigrer comme lui.

F. de Vaux de Foletier.

EURE

Aucun périodique n'est paru en 1939.

Marcel Baudot.

CALVADOS

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires. Nouv. série, tome IX, 1939. Caen, Bigot.

René Musset : *l'Élevage du cheval en France pendant la première moitié du XVII^e siècle*, p. 51-84. Exposé neuf et solide.

Harcourt Brown : *l'Académie de physique de Caen (1666-1675), d'après les lettres d'André de Graindorge*, p. 115-208. Page très neuve et très curieuse de l'histoire des sciences. Fondée par Huet, cette académie ne survécut pas à son départ de Caen pour Paris.

Société des antiquaires de Normandie.
Bulletin. Tome XLVI, année 1938. Caen, Bigot.

Abbé Léon Jules : *la Madeleine de Caen*, p. 5-182. Histoire des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Caen, des origines (1629) à nos jours, écrite principalement à l'aide des riches archives de la communauté, qui permettent d'en suivre dans le détail la vie intérieure. Bonne monographie.

Général Louis Langlois : *l'Église Saint-Pierre de Thaon (Calvados)*, p. 235-259, pl. Nouvelle analyse archéologique de cette belle église qui pose plus d'un problème inéclairci (cf. p. 299-306).

Abbé F. Alix : *Un prélat bas-normand : Enguerrand Signard, évêque d'Auxerre, conseiller de Charles le Téméraire*, p. 261-277, pl. Né au début du xv^e^ siècle, à Saint-Germain-du-Crioult (Calvados), jacobin à Caen, puis à Paris, où il mourut en 1486. Bienfaiteur des Jacobins de Caen. — : *les Armoires eucharistiques et les tabernacles-tourelles*, p. 289-295, pl. Exemples normands de ces édicules devenus rares.

André Rostand : *Guillaume de La Tremblaye et le cloître de l'abbaye du Bec*, p. 313-316. Il n'est vraisemblablement pas du célèbre architecte mauriste.

Annuaire des cinq départements de la Normandie,
publié par l'Association normande. 106^e^ année. Caen, Bigot, 1939.

Le volume est consacré à peu près entièrement à Charlotte Corday.

Normannia. Revue bibliographique et critique d'histoire de Normandie. 12^e^ année, 1939. Caen, R. Bigot.

A. Féron : *Saint Vincent de Paul, vicaire général des Richelieu-Vignerod, abbés de Saint-Ouen de Rouen*, p. 289-338. Fragment d'une étude critique à paraître. C'est la duchesse d'Aiguillon, sans doute, qui fit accepter à saint Vincent de Paul ce surcroît de charges (1642-1660 ?).

R.-E. Devaux : *Deux journalistes caennais en 1832 : Jules Barbey et Léon d'Aurevilly*, p. 391-418. Le futur abbé Léon d'Aurevilly et ses polémiques légitimistes.

J. Dhondt : *les Relations entre la France et la Normandie sous Henri I^er^*, p. 465-486. Très bon exposé de cette phase initiale des luttes franco-anglaises.

Bulletin bibliographique de Normandie, p. 339-353, 428-446, 513-542. Comptes rendus critiques de : Canivez : *Statuta Capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis*, t. VI (p. 355-357), bon. — Meurgey : *Armorial de l'Église de France* (p. 358-359), à refaire. — Lesourd : *l'Holocauste de Jeanne Bigard* (p. 364-366), excellent. — David : *Saint Ursin, patron de Bourges et de Lisieux* (p. 535), bon. — Lepetit: *Notre-Dame de La Délivrande* (p. 536-537), bonne vulgarisation. — Bonnenfant : *Notre-Dame d'Évreux* (p. 538-540), très beau livre.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche.
111^e^ année, 1939. Saint-Lô, impr. Barbaroux.

Abbé Masselin : *Gathemo*, p. v-ix. Notice paroissiale.

Notices, mémoires et documents, publiés par la Société d'archéologie de la Manche. 50^e^ volume, 1938. Saint-Lô, impr. Jacqueline.

Notes sur les églises de Saint-Marcouf, Quettehou, Barfleur, p. 79-88.

Revue de l'Avranchin.

Tome XXX, fasc. 168, 169, 170. Avranches, 2, rue du Collège.

Abbés HULMEL et MASSELIN : *Notes sur Montanel, Saint-Hilaire du Harcouët, Yquelon, La Godefroy*, p. 698-711, 714-716, 725-768, 798-803. Notices paroissiales dépourvues de références et d'exactitude.

J. LE FOYER : *Journal des événements ... arrivés dans Coutances* (fin), p. 631-697. De 1804 à 1820. Chronique locale utile.

Abbé BEUVE : *Sacey*, p. 865-915. Monographie locale qui témoigne d'un effort.

R. N. SAUVAGE.

ORNE

Le Pays bas-normand.

Tome XXXII (4 fasc.), 1939. Flers-de-l'Orne, Hôtel de ville.

G. PORCHET : *les Doléances du Bocage en 1789*, p. 1-6, 61-68, 109-113. Cahiers de doléances de Courteilles, Annebecq, Briouze.

G. LASSEUR : *Histoire de Domfront*, p. 48-60, 74-108, 114-143. Époques préhistorique et protohistorique. Signale une curieuse découverte (p. 138-139), faite à La Coulonche, de moules de monnaies romaines de Dioclétien, Maximien et Constance Chlore.

Le Pays d'Argentan,

Tome XI, 1939. Argentan, Syndicat d'initiative.

R. HERVAL : « *Singularités de la province de Normandie* » : *Argentan et sa région*, p. 1-50. Publication utile de la partie des manuscrits de Charles du Pastis-Hérembert (1609 ?-1693) qui concerne Argentan.

G. MÉHEUDIN : *Argentan pendant la Révolution*, p. 94-118. Conférence faite sous les auspices de « ce Bloc Intangible que ... la Révolution constitue » (*sic*).

X. ROUSSEAU : *Dictionnaire du pays d'Argentan*, p. 79-92, 131-142. Bonnes notices sur les communes de La Chapelle-près-Sées et de Chaumont.

R. N. SAUVAGE.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.

Tome XLV, fasc. 3 et 4, 1938. Rennes, Plihon.

Dom G. GODU et Pierre LE ROUX : *Une liste de noms britonniques du X^e siècle*, p. 197-208.

René GANDILHON : *les Guérisseurs dans le département d'Ille-et-Vilaine*, p. 209-211. Bref résumé d'une récente enquête.

Henri PÉRENNÈS : *Chansons populaires de la Basse-Bretagne* (suite), p. 212-257; et t. XLVI, p. 88-113, 262-303. Ces textes, reproduits avec une scrupuleuse fidélité, permettent de compléter et de contrôler les publications de La Villemarqué, Souvestre, Luzel, etc.

J. OLLIVIER : *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes. Léon, Tréguier, Cornouaille* (à suivre), p. 258-367; et t. XLVI, p. 122-181, 304-391. Dans les foires et fêtes de Basse-Bretagne, des chanteurs ambulants vendaient des imprimés donnant le texte de cantiques, de chansons ou de complaintes composés à l'occasion

de pèlerinages, d'événements politiques ou de faits divers sensationnels. Ces chants, complètement dénués de valeur littéraire, présentent un réel intérêt pour l'étude des sentiments et des mœurs populaires. Le répertoire entrepris par M. Ollivier et qui comprendra plusieurs centaines de numéros, énumère les textes conservés dans vingt-quatre collections; les chansons les plus anciennes datent de la fin du XVIII[e] siècle.

Tome XLVI, 1939. Rennes, Plihon.

Abbé RAISON : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes* (suite), p. 7-52. Le parlement de Bretagne et le parti janséniste de 1716 à 1733.

Louis CHAUMEIL : *Abrégé de l'histoire de Lorient, de la fondation (1666) à nos jours (1939)*, p. 66-87.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XX, 1939. Rennes, Plihon.

H. DU HALGOUET : *Nantes, ses relations commerciales avec les îles d'Amérique au XVIII[e] siècle. Ses armateurs*, p. 1-293. Ce travail, composé à l'aide de documents nantais non encore étudiés, ne concerne pas l'histoire religieuse, mais il présente un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la population des Antilles et de la vie économique et sociale de Nantes et de nos colonies au XVIII[e] siècle.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Le tome LXIV (1938) n'a pas encore été distribué.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo
Année 1938. Saint-Servan, impr. Hénon.

H. BOURDE DE LA ROGERIE : *Procès de Jacques Cartier et de Jehan Eberard (1541-1555)*, p. 7-21. Analyse de documents inédits concernant l'organisation et le financement du troisième voyage de Jacques Cartier au Canada.

Pierre LEMÉE : *La Mettrie réfuté par Voltaire*, p. 22-29. Analyse critique de l'ouvrage du Dr Crowley, *Voltaire's Poème sur la loi naturelle*, thèse de doctorat ès-lettres de l'Université de Princeton publiée à Berkeley-Los Angeles en 1938 (in-8° de IX-117 pages). Dans ce « poème », Voltaire a prétendu réfuter les théories sur le bonheur et le remords exposées par La Mettrie dans un opuscule édité vers 1748 : *Traité de la vie heureuse par Sénèque avec un discours du traducteur sur le même sujet.*

G.-B. PEYNAUD : *Broussais médecin et philosophe (1772-1838)*, p. 30-42. Étude biographique, sans discussion des idées scientifiques et philosophiques de Broussais.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

COTES-DU-NORD

Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LXX, 1938. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1939.

R. COUFFON : *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier* (à suivre), p. 1-210. Notices historiques et archéologiques soigneusement faites, sur tous les monuments religieux du département, même les monuments détruits. Classement alphabétique des localités : Allineuc-Lantic.

Chanoine Auguste LEMASSON : *l'Ile des Ébihens près Saint-Jacut*, p. 211-238. Les Ébihens (primitivement *Enez-Bihan* = petite île) appartenaient à l'abbaye de Saint-Jacut.

H. POMMERET : *le Vandalisme révolutionnaire à Tréguier*, p. 239-254. Destruction des principales œuvres d'art de la cathédrale et vente du reste du mobilier.

Vte FROTIER DE LA MESSELIÈRE : *Dans le Regaire de Tréguier*, p. 255-274. Indique les principales curiosités de l'ancienne seigneurie épiscopale, en insistant sur les manoirs; une quarantaine de petites vignettes.

Y.-L. BÉGOT : *Poésie lyrique des Celtes d'Irlande et d'Écosse*, p. 275-286.

H. CORBES : *la Musique bretonne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 287-298. — : *Historique du grand orgue de la cathédrale de Saint-Brieuc*, p. 299-308.

H. WAQUET.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LXVI. Quimper, 1939.

Henri GUIRIEC : *Autour du cartulaire de Landévennec.* I. *Le roi Gradlon.* — II. *Le culte de saint Guénolé en Cornouaille armoricaine.* — III. *La « Vita Winwaloei » de Gurdisten*, p. 3-26, 2 cartes hors texte. Le « roi » Gradlon aurait réellement vécu et constitué les domaines de l'abbaye de Landévennec, mais vers la fin du VIII^e siècle et le début du IX^e. La « Vita Winwaloei » serait en partie une œuvre de polémique, réponse aux accusations dirigées contre la discipline religieuse introduite à Landévennec par saint Guénolé.

H. W. : *Nouvelles de Quimper, 1751*, p. 27-31. Publication annotée d'une lettre où il est incidemment question du collège du Plessix, des études ecclésiastiques et du jeune Champion de Cicé, le futur archevêque de Bordeaux.

D. BERNARD : *le Duc d'Angoulême à Quimper en juin 1814*, p. 32-45.

H. PÉRENNÈS : *Chansons populaires bretonnes*, p. 46-66.

L. OGÈS : *l'Instruction dans le Finistère pendant la Révolution* (à suivre), p. 67-102. De 1789 à 1793, application des décrets de l'Assemblée nationale. Le décret du 29 frimaire an II et l'essai d'organisation d'un enseignement public. Étude approfondie.

H. W. : *la « Salle synodale » de l'ancien évêché de Quimper*, p. 103-106, une pl. Aménagée en 1745 et décorée alors de douze grands portraits en pied d'évêques de Cornouaille, elle a été détruite par un incendie le 19 novembre 1939.

Bulletin diocésain d'histoire ... du diocèse de Quimper et de Léon.
Quimper, Impr. cornouaillaise, 1939.

H. PÉRENNÈS : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 1-37, 193-260. Pleyben (par Étienne Monfort), Pleyber-Christ, Ploaré, Plobannalec, Lesconil.

Rév. DOBLE : *Saint Cadoc en Cornwall et en Bretagne*, p. 38-54, 261-283. Le culte du saint gallois Cadoc est beaucoup plus répandu dans notre Bretagne qu'en Cornwall.

Vieilles chansons bretonnes, p. 98-164. Dans le nombre quelques cantiques.

D. BERNARD : *Relevé d'actes concernant les mutations des recteurs dans les paroisses de Cornouaille au XVIII^e siècle* (suite), p. 55-89. Esquibien, le Vieux-Bourg-Quintin.

Urbain Pérennès : *le Pape Innocent. Conte breton mis en vers*, p. 166-191.

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
Année 1939. Vannes, Château-Gaillard.

L. Marsille : *Croix géminées*, p. 32-37. L'auteur désigne sous ce nom tout groupe de deux croix dont les pieds sont fixés dans la même dalle. On doit distinguer deux sortes de croix géminées : les croix jumelles, semblables entre elles à peu de chose près, et les croix nettement différentes l'une de l'autre. Dans la première catégorie se classent les croix de mariage ainsi que celles destinées à marquer l'emplacement d'un événement dramatique. Les croix dissemblables se différencient toujours très nettement, soit par leurs dimensions, soit par leur forme : la plus haute est souvent nimbée. Elles paraissent évoquer la croix du Christ et celle du bon larron. Mais leur nombre est trop restreint pour qu'on puisse affirmer, d'une manière générale, leur sens symbolique.

A signaler, dans les *Procès-verbaux : les Aboyeuses de Josselin*, par le docteur E. Mabin. Étude historique et médicale sur le mal des aboyeuses (à forme épileptique) dont on invoquait autrefois la guérison au sanctuaire de Notre-Dame de Josselin.

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE INFÉRIEURE

Bulletin de la Société arch. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Tome LXXVIII, année 1938. Manoir de la Touche, place Jean-V, Nantes.

H. Sorin : *Deux siècles d'enseignement populaire à Blain*, p. 31-44. Première école fondée en 1729 dans une chambre du vieil hôpital. Médiocre vie scolaire au début du XIX^e^ siècle.

M. A. Vincent-Jouon : *les Vieilles églises détruites en Loire-Inférieure*, p. 48-51. En général, elles ne méritaient pas d'être conservées.

E. Mollat : *Souvenirs de Vendée en 1830-1832*, p. 66-75. Ces souvenirs ont trait généralement au canton de Montfaucon.

J. Stany Gauthier : *les Croix bretonnes*. 2^e^ partie : *les Croix simples* (suite et à suivre), p. 95-113. Sans ornementation et avec un symbole rudimentaire. Les plus anciennes peuvent remonter au XII^e^ siècle.

Dr Paul Thoby : *les Heures à l'usage de Nantes*, p. 192-225. Les premières sont connues sous le nom d'Heures de Pierre II de Bretagne et sont manuscrites. Les Heures à l'usage de Nantes imprimées comptent quatre éditions de 1498 à 1582. Elles furent imprimées par E. Larchier à Nantes, par Pigouchet, Simon Vostre et Nicolas Chesneau à Paris.

Tome LXXIX, année 1939.

E. Mollat : *la Transformation de la place de Nantes au début du XIII^e^ siècle*, p. 1-8, 2 croquis. Entreprise vers l'ouest par Guy de Thouars.

M.-L. Favreul : *le Plessis-la-Musse. La famille Bouchaud-Elvire*, p. 27-42. Souvenirs sur l'Elvire de Lamartine (Julie-Françoise Bouchaud).

H. Sorin : *la Vie chère à Nantes sous la Révolution*, p. 52-68. Situation économique déplorable à Nantes sous la Terreur et le Directoire.

D. Halgan : *Jérôme Bonaparte et l'amiral Halgan à Nantes et à travers le monde*, p. 69-86. Extrait du journal de l'amiral Halgan. A Nantes en 1802 et aux Iles.

P. Montfort : *En marge de la traite des noirs. 1785. Joseph Fouché propriétaire à Saint-Domingue*, p. 87-93. Il s'agit du conventionnel.

J. Stany Gauthier : *les Croix bretonnes. 3e partie : les Croix avec effigie du Christ*, p. 109-123. A part quelques rares types des XIVe-XVe s., presque toutes ces croix appartiennent aux XVe, XVIIe et XVIIIe s. Traditions archaïques; sculpture populaire.

E. Poirier : *la Bretagne et la division de la France en départements. Le partage des Marches*, p. 123-144, une carte. Sur les confins sud du département de la Loire-Inférieure. La Constituante avait décidé que la Bretagne « serait divisée dans ses propres limites » et prescrivit le partage des « marches communes » entre Bretagne et Poitou. Manière dont se fit ce partage.

A. Bourdeaut.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome XI, 1938. Poitiers, passage de l'Échevinage.

J. Tourneur-Aumont : *Tableau critique des sources de la bataille de Nouaillé-Maupertuis*, p. 758-769. Il s'agit de la bataille bien connue jusqu'à ce jour sous le nom de bataille de Poitiers (17-19 septembre 1356).

Léon Levillain : *Note sur la charte de Gailon, fils du comte Gailon, pour le monastère de Noirmoutier (25 août 867)*, p. 770-777. L'auteur rectifie la datation de cette charte par Léon Maître, qui l'attribuait à 868. Il en découle qu'Ermentaire dut être abbé de Noirmoutier vers juin-juillet 862 et achever ses *Miracula Sancti Filiberti* vers la même époque. De plus les moines de Noirmoutier durent plus tard émigrer vers Tournus après un séjour à Cunauld où l'on retrouve cette charte.

R. P. Patern Roué : *le P. Coudrin et la dualité de gouvernement dans l'administration du diocèse de Poitiers en 1798*, p. 778-799. A la mort de Mgr de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, le 17 janvier 1798, à Fribourg en Suisse, deux vicaires capitulaires sont nommés par trois chanoines se considérant comme représentant le chapitre dissous par les événements. Un conflit naît de la nomination de deux autres vicaires par l'archevêque de Bordeaux en vertu du bref du 26 septembre 1791, jusqu'à la renonciation de ces derniers. Attitude prudente du P. Coudrin dans cette circonstance délicate.

Tome XII, 1939.

R. Crozet : *Une épitaphe poitevine à la cathédrale Saint-Maurice de Vienne (Isère)*, p. 77-79. Cénotaphe d'Ozanne Lhermitte, veuve de Guy de Maugiron, morte le 2 janvier 1538, petite-fille de Tristan Lhermitte, conseiller de Louis XI.

J. Salvini : *les Ensembles décoratifs dans le diocèse de Poitiers entre la guerre de Cent ans et les guerres de religion*, p. 95-125. Des fresques d'art populaire de trois sanctuaires de la vallée de la Gartempe, les vitraux et fresques du château épiscopal de Dissay et les fresques de l'église paroissiale Saint-Porchaire de Poitiers dénotent dans cette ré-

gion une survivance sensible de l'esprit de synthèse qui avait fait la noblesse de l'art du XIIIe siècle.

R. Crozet : *Notes sur un chapiteau de Montierneuf*, p. 133-135. Ce chapiteau roman d'une église abbatiale de Poitiers représente un centaure et une sirène se faisant face, séparés par l'arbre de la tentation: transposition, dans le domaine des monstres, de la scène du péché originel.

M. Pouliot : *Une fille de Vincent Voiture à Poitiers*, p. 136-149. Madeleine, fille naturelle de Voiture, née en 1622, entrée en 1652 à la Visitation de Poitiers, où elle mourut en 1670.

R. P. Patern Roué : *le P. Coudrin et la promesse de fidélité à la constitution de l'an VII*, p. 178-204. Écho des controverses nées à Poitiers autour de cette promesse. En l'attente d'une parole pontificale, le P. Coudrin, l'un des prêtres les plus en vue du diocèse, se prononce plutôt contre la promesse dans un écrit que le P. Roué lui attribue avec vraisemblance.

Pierre Massé : *la Déportation de Planier*, p. 205-229. Étude des derniers avatars de la carrière de Pierre-Jean Mignien dit Planier, ex-président du tribunal criminel de la Vienne sous la Terreur; après Thermidor les administrateurs du département cherchent à le faire déporter comme prêtre troublant la tranquillité publique (il avait été vicaire à Lusignan). Bon tableau des liens de solidarité qui continuèrent à unir à travers divers régimes bien des anciens terroristes.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Année 1940.

Léon Levillain : *les Dates dans les chartes de Nouaillé antérieures à l'an 1000*, p. 177-264. A propos de la publication des chartes de l'abbaye de Nouaillé faite en 1936 par Dom de Monsabert; M. Levillain reprend l'étude de quelques-unes d'entre elles, des VIIIe, IXe et Xe siècles, de datation difficile, et en tire à l'occasion quelques conclusions historiques.

Archives historiques du Poitou. Tome L. Poitiers, 1938.

Léonce Célier : *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, XIII (*1483-1492*), 309 p. Sur 295 actes, 241 lettres de rémission. On peut y remarquer les ravages qu'ont pu faire dans la moralité du bas clergé les bouleversements et l'insécurité engendrés par les guerres du XVe siècle.

Tome LI. Poitiers, 1939.

G. Debien : *Correspondance de Félix Faulcon*. I, *1770-1789*, XLII-359 p. Correspondance de jeunesse d'un futur membre de la Constituante, des Cinq-cents et du Corps législatif. Tableau coloré de la société bourgeoise de Poitiers, où percent nettement l'anticléricalisme et la religiosité à la Rousseau.

Le Glaneur châtelleraudais. Châtellerault, 1939.

J. Salvini : *l'Église de Naintré*, mars, p. 11. Étude archéologique, XIIe et XVe siècles.

Abbé Longer : *l'Horloge de la tour Saint-Jacques*, juin, p. 1-3. Historique, de 1624 à nos jours, de l'horloge de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, qui était l'horloge de ville.

J. Salvini : *l'Ancien prieuré Saint-Jean-Baptiste de Buxière*, juin, p. 7. Étude archéologique d'une église du XIIe siècle

Abbé Longer : *la Cloche de Prinçay* [de 1613], octobre, p. 13-14.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers. Année 1939.

[Abbé LONGER] : *les Registres paroissiaux de Châtellerault : Saint-Jean-Baptiste* (suite), p. 147-148. — : *le P. Gaillard et les sœurs de Sainte-Philomène*, p. 563-564, 577-580, 593-596, 609-613, 626-629, 641-645, 674-677. Le P. Gaillard (1803-1851) fonda en 1839 à Salvert près Poitiers l'ordre des Sœurs de Sainte-Philomène, spécialisé dans l'assistance aux orphelins.

Année 1940.

[Abbé LONGER] : *les Registres paroissiaux de Châtellerault : Notre-Dame, Hôpital général et Filles de Notre-Dame*, p. 46-48, 143-144 ; *Saint-Romain, Antoigné*, p. 203-207. — : *le Tricentenaire d'une abbesse de Sainte-Croix* [de Poitiers], p. 221-223, 236-239. Flandrine de Nassau, abbesse depuis 1604, morte en odeur de sainteté en 1640.

J. SALVINI.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 52e année, 1939. Fontenay-le-Comte.

P. TISSEAU : *Victor Hugo et la Vendée*, p. 5-15. Victor Hugo, au début de sa carrière littéraire, célébrait la Vendée monarchiste et catholique ; il fit, en particulier, dans *le Conservateur littéraire* (de 1820) un éloge excessif des *Élégies vendéennes* de Sapinaud de Bois-Huguet.

R. VALLETTE : *Inventaire historique et archéologique de la Vendée* (suite), p. 40-43. Lainoux, Landeronde, le Langon (sépulture chrétienne du IIIe siècle).

F. MARTIN : *les Noms de lieux de la Vendée*, p. 45-55, 190-207. Leur origine, leur sens, leur évolution. Aperçus suggestifs — parfois plus ingénieux que vraisemblables — de toponymie locale. Les plus intéressants sont les noms d'origine ecclésiastique.

J. ROUSSEAU : *Saint Goustan, moine de Rhuys et de Beauvoir (947-1040)*, p. 223-249, 291-333. Étudie la vie et le culte — et les lieux de culte — d'un « saint breton authentique » décédé au XIe siècle dans un prieuré de la côte poitevine.

Archives du diocèse de Luçon.

1939. Nouvelle série (15e année), nos 63-66.

A. POIRIER : *Chronique paroissiale de Pissotte*, près Fontenay-le-Comte (suite), p. 405-468. Chap. IV. Les Gourfailles-Bigot ; la seigneurie des « Grandes-Dixmes » ; le Vignault.

P. BOUTIN : *Biographies* (p. 429-492). Pierre Brenugat, vicaire de Bazoges-en-Paillers, décédé (en 1798) à la Guyane, victime des déportations fructidoriennes, et François-Marie Dougé, curé de Girouard, guillotiné à Nantes le 27 germinal an II (16 avril 1794). Ces deux ecclésiastiques étaient originaires du diocèse de Nantes (Pornic et Saint-Mars-du-Désert).

L. HILLÉRITEAU (*Mélanges*, p. 529-592) : *la Renaissance religieuse en Vendée au début du XIXe siècle* (suite). État des églises et des presbytères en 1802 et en 1808.

A.-D. POIRIER.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente.
Année 1938. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1939.

MARTIN-CIVAT : *l'Ancienne Université de Poitiers et l'Angoumois*, p. LXXI à LXXV. Quelques-uns des maîtres originaires de l'Angoumois, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Abbé GAUDIN : *Marc-René, marquis de Montalembert*, p. 49-127. Vie du créateur de la Fonderie de Ruelle, général de division, concurrent de Bonaparte à l'Institut national des sciences et des arts.

P. BOUCHAUD.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLVI[e] vol., livr. 6 et 7. Saintes, Laborde, 1939.

Marcel CLOUET : *l'Aqueduc gallo-romain de Saintes*, p. 268-279, 314-325.

Alice DROUIN : *les Marais salants d'Aunis et de Saintonge* (suite), p. 282-290, 326-333. Condition juridique des marais; juridictions dont ils dépendaient; charges fiscales pesant sur eux.

Recueil de la Commission des arts de la Charente-Inférieure.
Tome XXI, livr. 13. Saintes, Grande-Rue, 1939.

P. GOUVERNEUR : *Visite-conférence ... dans l'église de l'ancienne abbaye de Sainte-Marie-des-Dames de Saintes*, p. I-X. Analyse des campagnes de construction de cette église des XII[e] et XIII[e] siècles, d'après les découvertes faites pendant les travaux de restauration.

M. DELAFOSSE.

BERRI

CHER

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
4[e] série. 43[e] volume, 1937-1938. Bourges, Desquand.

L. GUÉNEAU : *Jean de Berry et le Grand schisme*, p. 1-13. Publication de six lettres conservées aux Archives nationales, adressées par le duc Jean de Berry au roi Henri III de Castille, pour engager celui-ci à poursuivre, de concert avec le roi de France Charles VI, la déchéance de l'antipape Benoît XIII.

R. GAUCHERY : *les Anciennes cloches du département du Cher*, p. 67-97. Les plus anciennes cloches de la région étudiée, à Sidiailles, Neuilly-en-Dun et Chalivoy-Milon, remontent au XIII[e] siècle et comptent parmi les plus vieilles de France. A cette époque et jusqu'au XV[e] siècle, le décor était exécuté en cire perdue modelée à la main; plus tard on utilisa le procédé commode de l'estampage. L'emploi des lettres gothiques se prolongea pendant tout le XVI[e] siècle.

R. GAUCHERY : *Matériaux employés dans les anciens édifices du Cher*, p. 85-97. L'emploi des matériaux fournis par le sol de chaque localité

suffit à donner aux édifices, en particulier aux églises, une grande diversité d'aspect, même dans une région restreinte comme le département du Cher où sont représentées toutes les époques géologiques. Le calcaire jurassique de l'étage bathonien a fourni des matériaux de choix à la cathédrale de Bourges et aux grands édifices de toute la région, mais il faut citer à côté l'église de Châteaumeillant, construite en grès de l'époque primaire, les églises rouges de Charost et Dun-sur-Auron, en calcaire ferrugineux secondaire, les églises du Sancerrois, en grès brun crétacé, et l'abbatiale de Massay, en grès jaune; enfin les églises de Sologne, où se mêlent la brique, le silex et le bois.

P. des CHAUMES.

INDRE

Revue de l'Académie du Centre.
65e année, juillet 1939. Châteauroux, Langlois.

Eugène SALLÉ : *la Condition paysanne au XVIIIe siècle dans la Champagne berrichonne*, p. 82-97. C'est aux archives de l'abbaye cistercienne de La Prée (commune de Ségry, Indre) que l'auteur emprunte la documentation de cette étude économique établissant que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le niveau de vie des salariés agricoles permettait à peine la satisfaction des besoins primordiaux : nourriture et vêtements; quant aux fermiers et métayers, ils parvenaient rarement à s'acquitter de leurs obligations; les uns et les autres devaient souvent compter sur la libéralité des religieux qui les employaient.

Raoul THÉRET : *la Clef de la grande fresque romane de Vic-sur-Saint-Chartier*, p. 105-107. En rassemblant les données fournies par divers ouvrages d'Hector de Corlay (abbé Jacob, curé de Saint-Chartier, Indre), l'auteur tient pour acquises les conclusions suivantes se rapportant à l'histoire de cette localité : existence d'une nécropole dont les sépultures s'échelonnent du IIIe siècle avant Jésus-Christ au IVe de notre ère; apostolat de saint Chartier et formation d'un des premiers centres paroissiaux du Berri, démembré ensuite par la formation des paroisses de Verneuil, Nohant et Vic. Celle-ci, fondée entre 1095 et 1099, fut pourvue d'une église ornée du remarquable décor pictural auquel se rapporte le titre de l'article.

P. des CHAUMES.

GUIENNE ET GASCOGNE

GIRONDE

Bulletin hispanique. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.
4e série, tome XL, 1938.

M. BONNARD : *Érasme et l'Espagne d'après M. Bataillon : Recherches sur l'histoire spirituelle du XVIe siècle*, p. 1-32. M. Marcel Bataillon a fait paraître en 1937 une thèse excellente sur *Érasme et l'Espagne* (Paris, in-8°, 903 p.). A défaut de l'ouvrage qui n'a pas été envoyé à la *Revue*, voici résumée la substantielle analyse qu'en donne le *Bulletin hispanique*. A l'avénement de Charles-Quint, l'élite espagnole marchait vers un idéal religieux qu'elle ne savait encore préciser, mais au nom duquel, inconsciemment, elle se préparait à une réforme. C'est à Érasme qu'il appartint de lui révéler son propre but, mais il ne put le faire qu'en plein accord avec la chancellerie impériale; on sait en effet que

Charles-Quint lui accorda sa protection officielle et puissante. Dans ses recherches à travers le XVI^e siècle espagnol, sous le signe de l'Évangile, M. Bataillon s'est appliqué à distinguer l'apport de l'enseignement érasmien et la part de la réaction indigène, aussi bien dans l'histoire du mouvement religieux que dans l'étude de ses manifestations littéraires; à marquer dans les domaines politique et religieux, spirituel et littéraire, ce que fut « ce mouvement culturel complexe, largement humain et laïque sans doute, mais aussi foncièrement religieux ». La Contre-Réforme espagnole a été façonnée par les discussions autour de la pensée d'Érasme.

Angel de APRAIZ : *Notas hispanicas sobre la cultura de las peregrinaciones*, p. 241-249, 424-432. Désignation des chemins qui conduisaient les pèlerins de la France occidentale à Saint-Jacques de Compostelle, à différentes époques, d'après les textes des XI^e, XII^e et XIII^e siècles; détermination de l'influence de l'art musulman sur l'architecture espagnole et française et sur les monuments qui jalonnent ces routes de pèlerinages.

G. LOIRETTE.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda.
63^e année, 1939. Dax, P.-H. Labègue.

Dr APARICI-SERRES : *le Savant Jean Thore*, p. 30-45, 78-93. Idées religieuses du savant médecin et naturaliste, chrétien pieux, mais de tendances libérales et jansénistes. L'auteur attribue ses tendances à son éducation au collège d'Auch, à la veille de la Révolution.

Abbé J. LACOUTURE : *la Réaction thermidorienne dans les Landes*, p. 46-61. Suite d'une intéressante étude, très documentée.

Baronne de LATAULADE : *le Procès des sorcières de Mugron en 1644*, p. 115-124.

M. MARTIN : *Inventaire des biens mobiliers et immobiliers de l'abbaye de Sorde* [près de Peyrehorade, sur le Gave], p. 20-23.

L. DUFOURCET : *l'Aquitaine historique et monumentale*, p. 169 - 200. (Pagination spéciale). Suite de la longue étude déjà mentionnée. Période révolutionnaire, années 1793 et 1794.

J. MANGIN.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes. Tome C, 1939. Paris, H. Didier.

Ferdinand Lot : *Étude sur le recueil des lettres de Gerbert*, p. 8-62. Le recueil — conservé dans les manuscrits L (original à la Bibliothèque de Leyde) et P (original disparu mais connu par des copies) — consiste en un choix de lettres de Gerbert. C'est une faible partie de la correspondance du prélat, celle dont il prisait le plus l'intérêt. Les copies d'expéditions ou de brouillons ont été transcrites et réunies en un registre, dans un ordre chronologique sans rigueur, par le soin de Gerbert lui-même qui y a inséré, en outre, des pièces autres que des lettres. Il semble que le manuscrit P fut élaboré pour être offert, au cours de l'année 998, à l'empereur Otton III, élève de Gerbert. A treize reprises, on trouve dans P des signes tachygraphiques qu'on a longtemps cru appartenir à une écriture secrète. L'emploi de ces signes procède en réalité du souci d'éviter les indiscrétions d'un serviteur ou d'un scribe. Les spécialistes noteront que, tout en corrigeant les vues de Julien Havet sur les lettres de Gerbert, M. F. Lot le venge des critiques injustifiées de Jules Lair.

Henri Stein : *Pierre Lombard, médecin de saint Louis*, p. 63-71. D'origine italienne, il devint chanoine de la cathédrale de Chartres, où il fut inhumé en 1247.

P.-F. Fournier : *Nouveaux documents sur le jurisconsulte Pierre Jacobi et sa famille* (deuxième article), p. 72-92 (voir *Revue*, t. XXV, p. 396). Il devint chorier de la cathédrale de Clermont en 1338, puis chanoine en 1347. C'est dans cette ville qu'il fit son testament le 7 septembre 1347 et mourut le 10 octobre.

François Himly : *les Plus anciennes chartes et les origines de l'abbaye de Wissembourg (VII^e siècle)*, p. 281-294. Des chartes qui composent le polyptyque de Wissembourg — comparable en richesse à celui d'Irminon, de Saint-Germain-des-Prés — la plus ancienne est du 25 février 661. Les autres s'échelonnent sur une période de deux cents ans (661-861). L'abbaye fut donc fondée avant le 25 février 661, dès 632 vraisemblablement, par un laïc, Dragebodon, qui, ayant construit le monastère, le donna à l'évêque de Spire. L'évêque y appela des moines avec Principius comme premier abbé. Dragebodon, entré dans les ordres, en devint le deuxième abbé.

P. Gras : *le Registre paroissial de Givry (1334-1357) et la peste noire en Bourgogne*, p. 295-308. Le registre de Givry semble être le plus ancien registre paroissial connu. Tandis que les mariages sont groupés par périodes entre quelques grandes fêtes, les décès sont datés de façon précise. A partir de juillet 1348, le nombre des morts augmente considérablement. Auparavant, il y avait cinq ou six décès par mois. A par-

fin du 5 août, aucune journée ne se passe plus sans décès et le mois d'août en compte 110, septembre 302. En octobre le fléau décroît : 168 morts. Naturellement, pendant l'épidémie, les mariages ont presque disparu, mais en 1349 on en célèbre un grand nombre : 86.

André Courtet.

Le Moyen Age

3e série, tome IX (48e de la collection). 1938. Paris, éditions Albert.

J. Tourneur-Aumont : *l'Originalité militaire de Du Guesclin*, p 1-13. L'un des traits de caractère de Du Guesclin mis en évidence dans ce court article est « l'esprit de croisade ». Aspect peu vulgarisé. Du Guesclin, après la mort d'Arnaud de Cervole, était devenu le principal chef d'une croisade décidée en Avignon, le Vendredi saint 1363, et commencée dès le 1er mars 1365 par le roi de Chypre, Pierre Ier. Du Guesclin fut alors le chef d'une « grande compagnie blanche ». Il dirigea ses efforts vers l'Afrique du Nord, en passant par l'Espagne. Il prétendait descendre des rois de Bougie. Il reçut le titre de connétable de Castille, mais ses troupes ne dépassèrent pas Navarette. Que Du Guesclin fut cependant un véritable croisé, c'est bien ainsi qu'il faut comprendre son rôle en Espagne entre 1366 et 1370.

Georges Tessier : *l'Activité de la chancellerie royale française au temps de Charles V*, p. 14-52, 81-113. Étude analytique détaillée de deux formulaires de la chancellerie royale conservés à la Bibliothèque nationale (mss. lat. 4641 et 13868). Les types de lettres de chancellerie contenues dans ces deux manuscrits ont été classés systématiquement. Nous noterons, en ce qui concerne l'objet de notre *Revue*, une *Littera ordinata contra Judeos* (p. 26) et d'assez nombreuses lettres concernant les matières ecclésiastiques (p. 29-34). Les affaires civiles tiennent naturellement une grande place dans ces formulaires et nous ne pouvons les détailler ici. On est surpris de la variété des attributions des diverses institutions royales. L'article est important pour la connaissance de la seconde moitié du XIVe siècle.

André Boutemy : *Deux poèmes inconnus de Serlon de Bayeux et une copie nouvelle de son poème contre les moines de Caen*, p. 241-269. Étude et édition faites d'après les mss. Cotton Vitellius A XII et Additional 24199 pour le premier texte, d'après le ms. Digby 65 de la Bodléienne pour le second. Pour le dernier poème l'auteur se contente d'un apparat critique d'après tous les mss. connus. Étude se rattachant à d'autres articles sur les recueils poétiques du Moyen Age, articles publiés dans des revues diverses.

3e série, tome X (49e de la collection), 1939.

Léon Levillain : *Note sur les dates des diplômes de Louis IV d'Outremer*, p. 1-16. Discussion sur la question de savoir si dans les diplômes de Louis IV l'année part du 15 janvier, date de la mort du roi Raoul (opinion de A. Giry) ou du jour du couronnement de Louis (Lauer). Six actes incontestables attestent le second usage, mais il en est un non moins authentique qui utilise la première manière de compter.

Adolphe Dieudonné : *Denier parisis et denier tournois. De l'emploi de ces appellations dans les textes*, p. 17-30. Denier est un terme générique et il faut comprendre « denier *de* parisis » ou « denier *de* tournois », en latin « denarius parisiensium » ou « turonensium » et non « parisienses » ou « turonenses ».

Marcel Garaud : *le Patronage d'Ansoald, évêque de Poitiers* (677-697), p. 126-130. Discussion sur le sens du mot « nutritus » à propos d'un personnage placé par l'évêque Ansoald à la tête d'une petite fondation hospitalière à Poitiers. Contrairement à l'opinion de Mgr Lesne, l'auteur, en rapprochant divers textes, conclut que le personnage en question était un laïc.

Maurice Wilmotte : *Travaux récents sur les premiers poèmes relatifs à la légende du Graal*, p. 161-185. Rapports entre les œuvres de Wolfram von Eschenbach et de Chrétien de Troyes d'après les travaux de M. Paetzel (Berlin), de Sœur M. A. Rachbauer (Washington) et de M. Fourquet (Strasbourg).

Émile-A. van Moé.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Années 1936 et 1937. Paris, E. Leroux, 1938. In-8°.

Jacques de Font-Réaulx : *le Cahier de doléances du clergé d'Embrun en 1567*, p. 17-31. C'est un des rares documents de ce genre qui ont subsisté dans une région où les brûlements d'archives de 1793 ont fait disparaître de trop nombreuses pièces. Il était destiné à l'assemblée du clergé qui se tint à Paris en décembre 1567. M. de Font-Réaulx en publie le texte. Les points principaux peuvent se ramener à trois : 1° les réformés, pour lesquels le cahier demande un édit de réunion; 2° le concile de Trente, dont le cahier souhaite l'admission; 3° le temporel. Le clergé d'Embrun se plaint des charges qui l'accablent et l'empêchent d'avoir une vie normale tant pour la subsistance que pour le recrutement. L'effet de ces doléances fut nul, car la deuxième guerre de religion devait éclater et causer au clergé de nouveaux désastres.

René Gandilhon : *Lettres d'indulgence en faveur de la confrérie de Notre-Dame du Puy établie en l'église des Augustins de Toulouse* (1333), p. 33-36. Publication d'un texte inconnu du P. Delehaye (*les Indulgences collectives*, dans *Analecta Bollandiana* [1926-1928]).

R. Bonnaud-Delamare : *la Légende des associations de la paix en Rouergue et en Languedoc, au début du XIII^e siècle (1170-1229)*, p. 47-78. Revision et critique des principaux travaux sur les associations de la paix, depuis ceux de Semichon, Boutaric, Huberti, Luchaire jusqu'à Georges Molinié. L'auteur montre que ces historiens ont trop généralisé l'existence d'une institution qui ne se rencontre qu'épisodiquement dans certaines parties de la France. Les associations de la paix n'ont pas existé en Rouergue et en Languedoc au sens qu'on leur a prêté. « L'association [dans ces régions] est le résultat de la volonté d'assurer la paix et non ... la cause de la paix. L'association naît de la paix et non la paix de l'association. » Thèse importante qui distingue soigneusement les conciles de paix, les institutions de paix et les confréries de paix, réalités distinctes et confondues par les historiens précédents.

Abbé R. Corraze : *Jean Grandjean, maître-imprimeur toulousain (1460-1519)*, p. 79-92. C'est le premier maître-imprimeur d'origine toulousaine. On lui doit l'impression de quelques livres de piété, d'un commentaire du concordat de 1516, de traités de droit canon, etc.

Émile Appolis : *les Protestants dans le diocèse de Lodève en 1659*, p. 93-99. Sauf dans les régions de Madières, de Saint-Jean-de-la-Blaquière et de Saint-André (sud-est du Lodévois), il ne restait plus de protestants dans le diocèse et encore, aux endroits cités, étaient-ils en minorité.

Abbé R. Corraze : *Un pouillé commingeois du XIV^e siècle*, p. 101-207. Publication du registre 3 G 66 des archives de la Haute-Garonne, précédée d'une introduction groupant les renseignements géographiques, ecclésiastiques (notamment sur le clergé et le service des paroisses) et économiques. Renseignements d'ordre local très précieux.

J. Robert de Chevannes : *Charles IV le Bel et Blanche de Bourgogne*, p. 312-350. État de la question du procès d'annulation de mariage porté en 1322 devant l'évêque de Paris. L'auteur a examiné à nouveau le dossier des Archives nationales et divers travaux récents. Il ne paraît pas incliner à donner tous les torts à la reine Blanche.

Chronique des archives départementales 1936-1937, p. 371-499. Dépouillement des rapports annuels des archivistes où l'on a souvent la joie de constater la réintégration dans des dépôts publics de documents crus disparus depuis longtemps. Henri Courteault avait commencé ce dépouillement : ce sont ses confrères des Archives de France qui l'ont achevé.

Émile-A. van Moé.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Années 1934-1935. Paris, E. Leroux, 1940.

Edmond Poupé : *Deux inscriptions funéraires inédites des premiers siècles du christianisme*, p. 587-590. Elles ont été trouvées à Lorgues (Var), déplacées de leur situation primitive, mais vraisemblablement elles proviennent bien de la localité. Elles sont gravées sur une même pierre tombale. L'une peut être datée du milieu du v^e siècle, tandis que l'autre ne saurait remonter qu'au premier tiers du vi^e. Peu étendues, elles confirment cependant la date assignée à la pénétration du christianisme dans la Seconde Narbonnaise. Elles sont le monument historique le plus ancien de la localité.

Raymond Rey et J.-R. Marboutin : *l'Église et la crypte de Duravel (Lot)*, p. 591-599. L'édifice actuel ne date que des xi^e et xii^e siècles, mais il offre d'importants remplois d'éléments décoratifs très anciens, probablement carolingiens, notamment dans la crypte.

Denise Jalabert : *De quelques fleurs sculptées à Toulouse au XII^e siècle*, p. 619-639, pl. xiv-xvii et 26 fig. dans le texte. Étude ingénieuse de motifs floraux qui se retrouvent dans les sculptures des cloîtres de Saint-Étienne et à la Daurade, ainsi que dans de nombreux manuscrits d'origine monastique. Ces motifs s'inspirent de la fleur du genêt et ont probablement une origine orientale.

Chanoine Maurice de Laugardière : *les Vitraux de Mézières-en-Brenne*, p. 647-657, pl. xviii-xix. Les vitraux de l'ancienne collégiale de Mézières sont le seul ensemble ancien subsistant dans l'Indre. Les parties les plus anciennes sont du xiv^e siècle. D'autres datent du xvi^e.

P. Barrau de Lorde : *la Cloche de Saint-Gaudens (1356)*, p. 659-664, pl. xx. Elle porte deux inscriptions dont l'une est écrite en belles lettres onciales historiées. Elle est signée du nom du fondeur : « Arnaldus Senherii. » C'est la plus ancienne cloche à date certaine de la Haute-Garonne.

Abbé R. Corraze : *Jean Constantin, maître-maçon toulousain (139..-1468-1469)*, p. 665-710, pl. xxi. Ce « maître-maçon » construisit le collège de Foix, à Toulouse, l'église du Mas-d'Azil, l'église Saint-Nicolas à Toulouse et releva la flèche du clocher de Saint-Sernin.

Marcel Rascol : *la « Mise au tombeau » de Moissac (entre 1445 et 1485). Son ordonnance est-elle bien l'ordonnance primitive ?* p. 711-718,

pl. XXII. A la manière dont l'auteur a rédigé son titre on devine qu'il conclut par la négative. La thèse paraît assez justifiée pour mériter considération.

Dr Charles BOYER : *la Statue de Notre-Dame du Spasme, à La Livinière (Hérault)*, p. 719-729), pl. XXIII. Fragment d'un groupe aujourd'hui disparu. Œuvre artistique d'une réalisation non dénuée d'intérêt, mais dont l'histoire est des plus obscures.

Ernest LAURAIN : *la Pierre tombale de Jean et de Gabrielle d'Hédouville dans l'église de Cambronne-lés-Clermont (Oise)*, p. 726-736, pl. XXIV. Tombe plate avec effigies sculptées dans lesquelles l'auteur reconnaît assez d'éléments qui lui semblent inspirés par la réalité, pour en conclure à l'existence d'un portrait ou au moins d'un essai de portrait.

Émile-A. van MOÉ.

Revue des Études historiques. 106e année. 1939. Paris, A. Picard.

Ed. BURIN : *Un conflit entre l'archevêque de Paris Mgr de Vintimille et son chapitre au XVIIIe siècle*, p. 166-176. Après des considérations sur l'hospitalité chrétienne et l'histoire de l'Hôtel-Dieu dont le chapitre de Paris se considérait comme l'unique protecteur, l'auteur aborde le conflit de 1743, qui ne roulait en somme que sur une question de procédure. Au cours d'une épidémie, les bouchers de l'Hôtel-Dieu ayant demandé pour eux-mêmes à l'archevêque Mgr de Vintimille la dispense du maigre pour le carême, le prélat la leur donna aussitôt. Le chapitre, n'ayant pas été consulté, se plaignit de la violation de ses privilèges; un de ses principaux dignitaires, le chantre Saint-Exupéry, fit une démarche auprès du prélat, et celui-ci, de bonne grâce, annula sa propre dispense. Le chapitre triompha sans modestie de cette reculade de l'archevêque.

Paul DESLANDRES.

Revue des Questions historiques

67e année, 1939. Paris, 32, avenue Marceau.

René de LABOULAYE : *Calvin et la Maçonnerie*, numéro de janvier, p. 3-20. L'auteur souligne les analogies frappantes qui existent entre la structure et les buts politiques du Calvinisme, d'une part, et de la Maçonnerie, d'autre part.

Paul DUDON : *la Résurrection de la Compagnie de Jésus (1773-1814)*, numéro d'avril, p. 21-59. Faisant suite à l'étude parue en mai-septembre 1938 sur la suppression de la Compagnie de Jésus, cet article retrace l'histoire des négociations qui devaient aboutir, le 7 août 1814, au rétablissement de cet Ordre par le pape Pie VII (Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*).

Françoise LEHOUX.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome. LVe année, 1939. Paris, de Boccard, in-8°.

Noël DIDIER : *Paul de Foix et la mercuriale de 1559, son procès, ses idées religieuses*, p. 396-435. Paul de Foix, apparenté à la famille royale, était conseiller au Parlement de Paris. Lorsqu'il fut, en 1574, candidat à l'archevêché de Toulouse, qu'il obtint d'ailleurs, le pape Grégoire XIII chargea l'évêque de Paris Pierre de Gondi de faire une enquête sur son orthodoxie. Quinze ans auparavant, après la mercuriale d'Henri II du 10 juin 1559, sommant le Parlement de condamner les hérétiques à

mort, Paul de Foix avait émis des opinions conciliantes, déclarant qu'il fallait punir plus sévèrement les calvinistes que les luthériens. Il fut arrêté en même temps qu'Anne Dubourg et mis à la Bastille. Le 8 janvier 1560, il fut condamné à rétracter ses opinions et exilé du Parlement pendant un an. Mais il poursuivit la revision de son procès. Le 27 décembre 1560, des lettres patentes ordonnèrent que le procès de Paul de Foix fût repris par toutes les Chambres réunies. Il fut absous le 8 février 1561 et poursuivit une carrière diplomatique et ecclésiastique; il entra au Conseil privé. A la fin de 1560, il avait adressé à Catherine de Médicis un mémoire où il soutenait qu'il ne fallait ni bannir ni faire périr les hérétiques. Apôtre de la tolérance, cet humaniste fourvoyé dans les querelles religieuses, plus adroit que convaincu, fut l'ancêtre des Politiques.

Paul DESLANDRES.

Revue des Études anciennes. Bordeaux-Paris. Tome XLI, 1939.

Albert DAUZAT : *Chronique de toponymie;* XXIX : *Travaux de l'année 1938,* p. 41-48. Indications bibliographiques (livres et articles parus en France, en Belgique, en Suisse, ainsi qu'en Italie, en Allemagne, en Suède).

Paul LEBEL : *les Noms de rivière de la Gaule chez l'anonyme de Ravenne,* p. 121-137. Identification des cours d'eau de la Gaule romaine énumérés dans cette cosmographie médiévale. Conclusions à en tirer : l'œuvre est bien de l'époque carolingienne; elle n'est qu'un fichier, que l'auteur n'a pas eu le temps d'utiliser.

H. J. van de WIJER : *Chronique de toponymie;* XXX : *la Flandre belge,* p. 147-154. Bibliographie rétrospective des travaux de toponymie flamande.

P. WUILLEMIER : *De Lyon à Mâcon,* p. 245-251. Les étapes de la route romaine entre ces deux villes, d'après les résultats de fouilles récentes : au début sans doute une seule à Ludna (les Tournelles), remplacée dès le I^er^ siècle par deux relais, à Anse et à Belleville (dénommée alors Lunna).

Alexandre NICOLAÏ : *Chronique de toponymie;* XXXI : *l'Agenais,* p. 252-258. Indications bibliographiques sur le Lot-et-Garonne : période gauloise; période gallo-romaine; le Moyen Age.

Albert DAUZAT : *Chronique de toponymie;* XXXII : *Travaux de l'année 1939,* p. 325-328. Indications bibliographiques (livres et articles parus en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne).

J.-R. PALANQUE.

Revue des Sciences religieuses.
19^e^ année, 1939. Strasbourg, Palais universitaire.

E. VANSTEENBERGHE : *Un programme d'action épiscopale au début du XV^e^ siècle,* p. 24-47. Tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Vienne. L'auteur, qui est très probablement Gerson, y fait le portrait de l'évêque idéal, tel qu'il le conçoit, en fonction des besoins de son temps. Le destinataire semble avoir été Gilles des Champs, évêque de Coutances, plutôt que Pierre d'Ailly. Depuis la publication de cet article, M. Vansteenberghe, on le sait, a été nommé évêque de Bayonne.

G. FRITZ : *Un gallican intransigeant : J.-P. Saurine, ancien évêque constitutionnel des Landes, premier évêque concordataire de Strasbourg,* p. 161-175. Les faits qui lui sont reprochés se révèlent comme des applications de ses principes théologiques et canoniques, lesquels étaient

ceux d'un gallican, doublé d'un légiste. Une lettre qu'on donne de lui, adressée à Portalis, au sujet du catéchisme impérial, montre qu'il ne s'inclinait pas sans protester.

P. Glorieux : *Année universitaire 1392-1393 à la Sorbonne à travers les notes d'un étudiant*, p. 429-482. Le savant médiéviste publie le texte des notes qu'un étudiant, Richard de Basoches, a prises aux cours des commentaires sur les Sentences de Pierre Plaoust, en y entremêlant des détails personnels ou des réflexions sur les événements contemporains. Tout cela forme un ensemble de détails savoureux et intéressants sur la vie universitaire et l'enseignement théologique de l'époque et même sur l'histoire générale.

Urb. Rouziès.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.
LXXXVII[e] année, 1938. 54, rue des Saints-Pères, Paris (VI[e]).

P. Beuzart : *la Religion de Marc Lescarbot, de Vervins, explorateur du Canada*, p. 237-260. Ce grand voyageur fut un lettré qui a écrit avec abondance. Ses ouvrages laissent apparaître clairement sa pensée religieuse. Il a vécu et est mort catholique. « Son âme, religieuse et pacifique, accepte l'Église qui a triomphé. Répugnant à toute violence et à toute révolte, il lui suffit de tirer sa substance spirituelle de l'Écriture sainte. »

LXXXVIII[e] année, 1939.

Ch. Bost : *Notes sur Olivier de Serres*, p. 27-44, 134-158, 287-311. Cette étude sur l'auteur du *Théâtre d'agriculture* est fondée sur un dépouillement attentif des *Papiers de Serres* acquis en 1936 par la Bibliothèque du Protestantisme français. Ils intéressent O. de Serres comme seigneur du Pradel, permettent de préciser la date (1561) où la famille de Serres est passée au protestantisme, donnent enfin beaucoup de renseignements sur la branche restée catholique des « Des Serre » au XVII[e] siècle.

P. Beuzart : *la Famille La Ramée*, p. 164. Au XVII[e] siècle en Thiérache. Ajoutons aux remarques de l'auteur, que les *Comptes du collège de Presles*, fondé en l'université de Paris (Arch. nat., H 2874[2]), signalent à des dates différentes et dans le même temps que Ramus en était principal, cinq boursiers, lesquels, de par les statuts de la fondation, ne pouvaient être originaires que du diocèse de Soissons et qui, tous, portaient le même nom patronymique. Ce sont Hugues de La Ramée, Claude de La Ramée, Antoine de La Ramée, Charles de La Ramée et Jean de La Ramée. Mais rien n'indique leur parenté.

P. Beuzart : *H. Sureau du Rosier (1530 ?-1575 ?)*, p. 249-268. Curieuse biographie d'un homme d'église, chanoine de Rozoy-sur-Serre, au diocèse de Laon, théologien, polémiste et musicien. Esprit versatile, passé à la Réforme et plusieurs fois transfuge, il revint finalement au protestantisme. Ses querelles de plume avec Gentian Hervet d'Orléans l'ont rendu célèbre.

B. Robert : *les Maisons des Nouveaux et des Nouvelles Catholiques à Alençon avant la Révolution*, p. 269-286, 377-393. Une maison de refuge, destinée aux jeunes filles protestantes qui avaient abjuré ou désiraient abjurer contre le gré de leurs parents, commença à fonctionner à Alençon dès 1672 sous la direction de Mlle de Farcy. Un autre établissement analogue, la Maison des Nouveaux Catholiques d'Alençon, fut fondé en 1681. Il ne reçut qu'une douzaine de pensionnaires de 1681 à 1684. Ces deux maisons eurent comme principale protectrice la duchesse de Guise, Élisabeth d'Orléans.

Jacques Pannier : *Églises réformées des environs de Paris aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : Lumigny, Marles*, p. 312-318. L'auteur rassemble quelques traits d'histoire concernant surtout le protestantisme en Provinois. Il s'agit plus spécialement de Marie de Luré, dame du Plessis-aux-Tournelles, mariée pour la troisième fois à François de La Noue, le bras de fer huguenot. Les *Mémoires* de Claude Haton y sont maintes fois cités. Pas d'inédit.

J. de La Monneraye.

Annales historiques de la Révolution française.
Tome XVI, 1939. Nancy, impr. G. Thomas.

Jean Ladame : *les « Registres de catholicité de l'église cathédrale et paroissiale de Saint-Charles de Sedan » (1795-1802)*, p. 97-109. Les registres de l'église constitutionnelle de Sedan se continuent sans interruption depuis le 16 juin 1795 jusqu'au milieu de l'année 1802; les cahiers rédigés par les prêtres « catholiques » vont de 1796 au mois d'avril 1802. Il ressort de l'étude de ces deux groupes de documents que la grande majorité des paroissiens de Sedan utilisa le ministère des « constitutionnels ».

Borjd Carliste Sclafer : *Quelques jugements de pamphlétaires sur le clergé à la veille de la Révolution*, p. 110-122. Ces jugements reflètent assez bien l'opinion avancée du tiers état. Leurs auteurs ne sont pas anti-catholiques, mais ils voudraient voir l'Église subordonnée à l'État. Par contre, clergé régulier et haut clergé séculier sont violemment attaqués, auxquels on reproche leur immoralité, leur richesse, leur paresse. Ces pamphlets réclament la confiscation des biens-fonds ecclésiastiques, la suppression des dîmes, voire du casuel.

J. Leflon : *Quelques lettres de Bernier à Portalis*, p. 541-551. Elles intéressent, pour les paroisses de Vendée proches de la côte, les points de débarquement à surveiller, les dispositions des desservants, les causes passées et présentes de l'opposition anticoncordataire en Vendée, etc. (27 messidor an X-25 pluviôse an XII).

J. de La Monneraye.

Revue d'histoire littéraire de la France.
46^e^ année, 1939. Paris, A. Colin.

Henri Jacoubet : *Du tour pascalien dans les « Pensées »*, p. 71-83. Cherche à « surprendre » dans les *Pensées* le rythme de plusieurs voix « distinctes et même discordantes » qui semblent correspondre à autant de fictifs interlocuteurs. Et de retrouver le même « ton » dans le *Discours des passions de l'amour* semble un argument de plus pour l'attribuer au philosophe chrétien, auteur des *Pensées*.

Raymond Naves : *Un médecin philosophe au XVII^e^ siècle, François Bayle*, p. 201-210. Médecin toulousain (1622-1709), dont le *Discours sur l'Expérience et la Raison* (1675), où se manifeste un remarquable effort vers le libre examen, témoigne de la fermentation rationaliste et scientifique qui travaillait les esprits en plein âge classique : cet exemple obscur — et d'autant plus caractéristique — rejoint le cartésianisme de Pierre Bayle et de Fontenelle, et le « libertinage » des honnêtes gens.

J. Lough : *Essai de bibliographie critique des publications du baron d'Holbach*, p. 215-234 (à suivre). Précisions chronologiques au sujet des ouvrages (originaux ou traduits de l'anglais) dus ou attribués au baron d'Holbach : *le Christianisme dévoilé, Théologie portative, la Contagion sacrée, Histoire naturelle de la superstition*, etc.

G. Bonnefoy : *A. de Vigny, lecteur des Mémoires de M. de Bourrienne*, p. 237-244. La célèbre entrevue du pape et de l'empereur que Vigny retrace au ch. v de *Servitude et grandeur militaires* emprunte aux *Mémoires* de Bourrienne (1829) une partie de ses éléments (la première venue du pape à Fontainebleau et à Paris, au moment du sacre) et les amalgame avec des données postérieures relatives au second séjour du pape et au concordat de Fontainebleau) fournies par le *Mémorial* de Las Cases : Vigny, constatait déjà M. Baldensperger, « a placé en 1804 une scène qui ne prend de vraisemblance qu'en 1813 ».

Louis Villat.

Revue historique de droit français et étranger.
4e série, 17e année, 1938. Paris, Recueil Sirey.

G. Lepointe : *le Rôle des Chambres supérieures de décimes et leur situation juridique*, p. 71-91. A l'aide des Mémoires du clergé et des documents contenus dans les fonds Z1 p et G8 des Archives nationales, M. Lepointe établit que les Chambres supérieures de décimes sont des juridictions souveraines, qui ont la connaissance, en dernier ressort, de tout ce qui touche aux impositions du clergé. Cependant, un double contrôle s'exerce sur leur activité : pouvoir réglementaire des Assemblées générales; évocation ou cassation du Conseil du roi.

J. Bohatec : *Calvin et la procédure civile à Genève*, p. 229-303. Étude minutieuse du projet de réforme de la procédure genevoise, jusqu'alors imprégnée de droit canon.

Gabriel Le Bras.

Revue catholique des institutions et du droit.
67e année, 1939. 14, quai Tilsitt, Lyon.

Abbé de Montgros : *le Prêt à intérêt dans le droit canonique et dans le droit civil*, p. 74-84. Brefs commentaires des principaux textes, surtout ecclésiastiques, en cette matière, plusieurs mal imprimés.

A. Pérouse : *Au temps de Lamoignon. Les vieux ouvrages de jurisprudence des XVIIe et XVIIIe siècles.* Le livre particulièrement étudié est celui de Géraud de Maynard : *Notables et singulières questions de droit civil jugées au parlement de Toulouse* (1751, 2e éd.). On y trouve une foule de choses amusantes, instructives et morales, des digressions de *omni re scibili*, le tout bien différent de la sécheresse des recueils juridiques actuels.

Urb. Rouziès.

L'Oratoire de France.
9e année, 1939. 2 *bis*, quai des Célestins, Paris (IVe).

E. Bonnardet : *Ce qu'on peut trouver dans les vieux registres paroissiaux. Le P. J.-C. Brac, curé de Régnié en Beaujolais*, p. 18-26. Ce prêtre de l'Oratoire, curé de Régnié pendant vingt-et-un ans, a laissé les traces de son zèle sacerdotal dans les notes du registre paroissial.

Alfred cardinal Baudrillart : *le Curé d'Ars ou l'évidence du surnaturel*, p. 43-55. Panégyrique de saint Jean-Marie Vianney, prononcé à Ars le 4 août 1933.

E. Bonnardet : *Essais de bibliographie oratorienne.* X. Jean Gaichiès, p. 56-64, prédicateur, dont les *Maximes sur le ministère de la chaire* ont été souvent réimprimées (portrait). — XI. Jean-Philippe-René de la Bletterie, p. 150-154, membre de l'Académie des inscriptions, abandonna l'Oratoire pour pouvoir être élu à l'Académie française, mais ne put y

parvenir. — XII. Joseph-Adrien Le Large de Lignac (1697-1762), p. 238-242. — XIII. J.-B. Terrasson, de l'Académie française (1670-1750), congédié de la Congrégation en 1698, p. 327-337.

Edward Montier : *l'Oratoire Saint-Philippe Néri à Rouen*, p. 72-84. Fondé en 1893, par Mgr Jourdan de la Passardière, encouragé par le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, ne put se maintenir plus d'une année.

L. Batterel : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire* (suite), p. 94-98, 170-175, 251-257. Le P. Jean Senault, nommé supérieur général le 15 avril 1663, écrit au général des Jésuites en lui offrant d'unir ses efforts aux siens pour combattre le jansénisme.

M. Levé : *Une conférence de Ferdinand Brunetière sur Bossuet*. Prononcée le 10 décembre 1901, dans la salle Saint-Paul de Beauvais et reproduite à peu près intégralement d'après des notes prises fidèlement le jour même de la conférence.

Michel Leherpeur : *le Père François Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire* (fin), p. 125-138. Difficultés avec ses confrères par suite de son gouvernement trop personnel. Un de ses plus vifs opposants fut le P. Jean Morin. Le P. Bourgoing mourut le 28 octobre 1662 et le 4 décembre Bossuet prononçait son oraison funèbre dans la chapelle de la maison de Saint-Honoré.

E. Bonnardet : *l'Embarras des prédicateurs devant les évêques au XVIII^e siècle*, p. 155-160, 243-247. Éloge exagéré du cardinal de Noailles par le P. Molinier; aussi des Oratoriens refusent-ils de prêcher devant des évêques pour ne pas s'exposer à de pareils incidents, et le P. Gaichiès avait-il pris pour sujet d'un discours : Des compliments qu'on fait en chaire. Plus tard, le P. Raynaud dut quitter l'Oratoire pour un éloge de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, qu'on prit pour une insulte à ce prélat.

Paul Auvray : *Monsieur Touzard*, p. 169-170. Exégète, professeur à l'Institut catholique de Paris, curé de Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant, mort le 4 décembre 1936.

Émile Favier : *Réalisme de l'éloquence et de l'action de Massillon*, p. 199-211. *Modernité de Massillon*, p. 284-297.

E. Bonnardet : *Une belle vie, une belle mort de prêtre*, p. 339-342. Jean-Claude Billecocq, oratorien, né et mort à Paris (1677-1767), passa sa vie à soulager les misères morales et physiques de son quartier.

Marie-Thérèse d'Alverny : *l'Exposition Malebranche*, p. 346-356. Inventaire des pièces intéressant directement l'histoire de Malebranche et de sa pensée, ayant figuré à l'exposition organisée par la Bibliothèque nationale, à l'occasion du tricentenaire de la naissance du philosophe (article reproduit de la *Revue d'histoire de la philosophie*, mars 1939).

Urb. Rouziès.

Revue d'ascétique et de mystique.

Tome XX, 1939. Toulouse, 9, rue Montplaisir.

M. Olphe-Galliard : *le Père J.-P. de Caussade, directeur d'âmes*, p. 50-82. L'auteur achève dans cet article la discussion commencée l'année précédente; il conclut en faisant ressortir la valeur du maître spirituel que fut le P. de Caussade.

J.-M. Déchanet, O. S. B. : *De l'Apologie à la lettre d'or*, p. 3-34. Reprenant l'histoire du conflit qui a opposé jadis à Cluny, Cîteaux d'abord, puis Clairvaux, l'auteur s'attache à montrer tout ce qu'ont de commun

ces deux traditions apparemment opposées : « l'ombre des Pères du Désert plane sur l'œuvre réformatrice du saint abbé de Clairvaux.... N'a-t-elle pas plané, cette ombre, sur l'œuvre créatrice de saint Benoît?»

P. Broutin : *la Piété sacerdotale au début du XIX^e siècle*, p. 158-180. L'auteur étudie trois livres qui, au début du XIX^e siècle, ont soutenu et nourri la piété sacerdotale : le *Memoriale vitae sacerdotalis* de Claude Arvisenet; l'*Ecclésiastique accompli* de l'abbé Carron; le *Thesaurus sacerdotum et clericorum* de Claude Denise.

R. de La Bégassière : *Histoire critique d'une imposture touchant la dévotion au Sacré-Cœur*, p. 286-309, 388-418. Un pamphlet pseudonyme, publié à Rome en 1772, a prétendu que la dévotion au Sacré-Cœur a pris naissance dans un traité d'un écrivain protestant, Thomas Goodwin, auquel le Père de La Colombière l'aurait empruntée, pendant son séjour en Angleterre. Le P. de La Bégassière n'a pas de peine à montrer l'invraisemblance de ce roman; il en profite pour faire connaître l'auteur du pamphlet, le P. A.-A. Giorgi, des Ermites de saint Augustin, et le milieu janséniste auquel il appartenait.

J. Lebreton.

Études carmélitaines.

24^e année. Vol. I. Avril 1939. Paris, Desclée de Brouwer.

Thème général : *le Risque chrétien.* Paix et pauvreté peuvent-elles assurer le bonheur mieux que richesse et violence ? La route vers Dieu est-elle praticable à tous ? Faut-il risquer ? Qui ne risque rien n'est rien.

Gustave Thibon : *le Risque au service de la prudence*, p. 47-70. Les conditions chrétiennes du risque et de la violence.

Stanislas Fumet : *Trois mendiants*, p. 116-149. Saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin, saint Jean de la Croix. « Étant tout à l'amour, dit ce dernier, j'ai résolu de perdre et j'ai gagné. »

R. P. Louis de la Trinité : *l'Instrument du triomphe*, p. 150-166. Les grands principes de la méthode de sainte Thérèse : recherche amoureuse de la présence de Dieu; docilité aux initiatives de l'Esprit; dès ici-bas la plus haute union; souplesse et variété.

Controverses. Autour du cas de Marie-Thérèse Noblet, p. 180-194. Contrairement au R. P. Pineau et au Dr Giscard, Roland Dalbiez, le Dr Lhermitte et le Dr Achille-Delmas estiment qu'il faut, sans préjuger de ses vertus, tenir compte du fait que l'apôtre de la Papouasie souffrit d'hystérie.

Émile Dermenghem.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS

Revue Mabillon 29^e année, 1939. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dom A. Laporte : *les Recensions de Fontenelle du martyrologe hiéronimien et l'histoire du monastère*, p. 1-16. Dom Laporte interroge le martyrologe hiéronimien et les notices de Fontenelle qui s'y sont introduites, — après la fixation du texte à Auxerre (VII^e siècle), — dans deux familles de manuscrits : celle représentée par le texte de Maëstricht-Wissembourg, W; et celle des manuscrits toscans, T. Ces deux familles, d'après Dom Laporte, sont plus indépendantes que ne le croyait Duchesne. En réalité elles ne sont pas issues d'un même archétype mais représentent deux compilations différentes faites à Fontenelle : entre 734 et 772 pour W, et pour T, entre ce temps et le début du IX^e siècle. Remarque intéressante : combien Fontenelle s'est montrée

réservée pour introduire ses grands personnages dans le martyrologe ! L'auteur signale les nombreuses divergences et ignorances mutuelles entre le martyrologe et les *Gesta* de Fontenelle : elles montrent, en définitive, que l'auteur des *Gesta* n'a pas connu le martyrologe et utilise d'autres sources.

Dom A. Laporte : *Aperçu des Déclarations de la congrégation de Chezal-Benoît sur la règle*, p. 143-157. Avec la réforme monastique issue des conciles de Constance et de Bâle, naissaient Bürsfeld, Melk, etc.; en France, l'observance était restaurée au moins autour de Chezal-Benoît à la fin du xv^e^ siècle. Les « Déclarations » de 1531 analysées par Dom Laporte dans un manuscrit de 1533 (Rouen, E. 89) jettent une vive lumière sur la vie quotidienne dans les monastères de Chezal-Benoît. Cependant on ne peut en tirer un jugement sur la réforme en France, ni sur la situation monastique qui a réclamé cette réforme. Cette étude reste à faire.

Jean Godefroy : *Figures de moines. Dom Claude Paquin, bénédictin de Saint-Vanne (1677-1756)*, p. 17-40. L'auteur nous donne, en la commentant, une courte biographie qu'il croit pouvoir attribuer à Dom Benoît Martin, moine formé par D. Paquin lui-même. Dom Paquin, né à Bar-le-Duc en 1677, était dès 1702 maître des novices et il ne cessa plus d'exercer cette fonction dans sept maisons différentes jusqu'en 1742. C'est dire que cette biographie d'un moine austère et influent, — resté à l'écart des charges importantes, — intéressera surtout qui veut connaître la formation monastique et la vie spirituelle chez les Bénédictins de Saint-Vanne.

Chanoine M. Chaume : *En marge de l'histoire de Cluny*, p. 41-61. Cette étude concerne la géographie de l'ordre de Cluny; les premières extensions de celui-ci jusqu'en 1049 se sont limitées exactement à l'ancienne Bourgogne du vi^e^ siècle : c'est ce que remarque Mlle Berthelier (*Revue archéologique*, 1938). M. Chaume veut expliquer ce fait par des causes pratiques (origine des abbés, leurs relations personnelles avec le monde féodal) et non plus par une peu vraisemblable intention préconçue des maîtres de Cluny. Il recherche donc l'origine des relations de Bernon, premier abbé de Cluny, avec le fondateur, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine. L'examen du nom de Bernon, les renseignements donnés par quelques chroniques (sur Bernon, ancien comte ?), enfin les précisions recueillies sur sa famille (lettre du pape Formose, testament de Bernon) permettent de situer l'origine familiale de Bernon entre le Lyonnais et le Jura, avec de fortes attaches au Mâconnais : son choix de Cluny était donc tout naturel, sous le patronage de Guillaume, qui était comte de Lyon et de Mâcon; et parmi les vassaux bourguignons de ce dernier, Bernon se retrouvait au milieu de familles parentes ou amies, qui, à leur tour, imprimeront par leurs dons un développement tout bourguignon à Cluny.

M. Chaume : *Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny* (suite), p. 81-103 et 133-142.

Dom Charvin : *Correspondance des Procureurs généraux de la congrégation de Saint-Maur près de la Cour de Rome*, p. 67-73. Six de ces lettres sont adressées à Dom d'Achery, une à Dom Blampin.

Dom Charvin : *Lettres inédites de Dom Edmond Martène*, p. 90-127. Dans l'une d'elles, adressée à Ruinard, il parle avec émotion et vénération de Mabillon dont il vient d'apprendre la mort.

Dom Th. Réjalot : *Inventaire des lettres publiées des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (suite), p. 277-292. De Massuet à Montfaucon.

Revue bénédictine. Tome LI. Abbaye de Maredsous (Belgique).

C. Lambot : *Passage de la « Regula Magistri » dépendant d'un manuscrit interpolé de la règle bénédictine*, p. 139-143. C'est une pièce à verser au dossier du procès (priorité de la règle de saint Benoît ou de celle du maître ?). Car, à elle seule, cette observation intéressante ne semble pas devoir trancher le débat, qu'élargit maintenant l'intervention de Dom Genestout.

Dom G. Morin : *Castor et Polychronius. Un épisode peu connu de l'histoire ecclésiastique des Gaules*, p. 31-37. Des clercs fugitifs ont trouvé un refuge grâce à la protection d'un évêque Castor et ils écrivent à leur propre évêque Polychronius pour qu'il vienne les visiter à l'occasion de Pâques. Dom Morin publie cette lettre d'après le Manuscrit de Corbie (Paris, lat. 12097) du VI^e^ siècle. On la trouve dans le « Gallia Christiana novissima » d'Albanès (app. au t. I, col. 439). On avait cru reconnaître en ces deux évêques, tantôt saint Castor d'Apt dans le premier, tantôt Pologronius de Sisteron (vers 584) dans le second; mais on ne pouvait faire concorder leurs dates respectives. Dom Morin préférerait Polocronius de Verdun, disciple de saint Loup (il aura dû fuir Verdun qui a effectivement souffert des invasions au V^e^ siècle), et Castor de Chartres. On trouve les noms de Polocronius et de Possessor son successeur, non seulement dans la liste épiscopale de Verdun, mais encore dans celle de Chartres, à la suite de Castor : ces évêques de Verdun, réfugiés à Chartres, n'auraient-ils pu figurer sur la liste de Chartres à titre honorifique, évêques *in partibus* avant la lettre ?

Th. Michels : *la Date du couronnement de Charles le Chauve (9 septembre 869) et le culte liturgique de saint Gorgon à Metz*, p. 288-292. Particularité liturgique qui s'explique par l'autorité à Metz des usages romains et plus précisément de la liturgie grégorienne.

Dom A. Dold : *Ein aszetischer Brief aus dem 5. Jahrhundert in Codex Vindob. Lat. 954*, p. 122-138. Cette lettre a été transcrite à la limite des VII^e^ et VIII^e^ siècles sur un manuscrit grec palimpseste du V^e^ siècle. Dom Dold en fait une savante étude paléographique. Ces conseils spirituels éclairent sur la vie ascétique qui pouvait s'offrir alors aux chrétiens du monde : une « vie dévote » au V^e^ siècle; non seulement dignité du chrétien..., abstinence prudente et progressive, mais encore éducation des enfants, soin des domestiques.... Dom Dold rapproche cette lettre d'une autre épître anonyme « ad Celantiam » attribuée d'abord à saint Jérôme, ou à Paulin, puis à Pélage ou à quelque pélagien comme Fastidius; notre lettre peut avoir le même auteur.

Dom A. Wilmart : *le Règlement ecclésiastique de Berne*, p. 37-53. Voici une précieuse contribution pour l'histoire des origines de la vie religieuse, et précisément des premières communautés cléricales. C'est une confrérie de clercs qui n'ont qu'une vie commune périodique et ne sont pas astreints à la pauvreté : ils se réunissent à certaines fêtes et on leur lit à table ce règlement. Dom Wilmart le publie d'après le manuscrit de Berne AA 90, fragm. 11, qu'il date de 830 environ. Ce règlement démarque d'abord le prologue de la règle de saint Benoît, puis le fameux cantique du mandatum « Ubi caritas ». Le principe de cette vie commune est « la joie dans la charité ». Minutieuse énumération de pratiques envers les frères malades et de suffrages pour les morts.

Dom A. Wilmart : *les « Loisirs » ou sentiments intimes d'un chancelier de France*, p. 182-204. Dom Wilmart analyse et publie une lettre que Hugues de Champfleury, évêque de Soissons (1159-1175) et chance-

lier (1150-1172) de Louis VII, adressait à sa sœur, et qui servait de préface à ses « Loisirs », c'est-à-dire à ses mémoires (Bibl. nat., ms. lat. 2484, fin XII^e s., etc.). Peu intéressante en elle-même (mélange un peu incohérent de confidences sur une expérience amère de la vie, de pensées théologiques et de vues apocalyptiques), cette lettre représente cependant pour l'historien une aubaine rare et précieuse : un grand personnage y livre à cœur ouvert des sentiments qui contrastent avec son rôle officiel et le caractère de toute son activité : après la mort de Suger, c'est lui qui dirige toute la politique royale.

Dom A. WILMART : *Deux lettres concernant Raoul le Verd, l'ami de saint Bruno*, p. 257-275. Après un essai de vie religieuse avec saint Bruno, Raoul le Verd succéda comme archevêque de Reims à Manassès de Châtillon (1106). Mais soutenu par Pascal II, il subit la compétition d'un laïc Gervaise, soutenu par Louis VI : le roi ira se faire sacrer à Orléans par l'évêque de Sens. La seconde lettre est un écho de cette violente polémique, attaque d'un clerc contre Raoul (1107 ou 1108). La première est une lettre de saint Bruno à Raoul (1096 ou 1097).

P. GRIERSON : *the Translation of the relics of S. Amalberga to S. Peter's of Ghent*, p. 292-316. Cette translation — liée à la donation de Baudoin comte de Flandre en faveur de Saint-Pierre de Gand — occupe une place importante dans l'histoire des Flandres. Il s'agit de résoudre définitivement (après les études de Prou, Oppermann, Sabbe, etc.) les contradictions de dates et de personnes entre le *Liber Traditionum* de Saint-Pierre de Gand et le diplôme de Charles le Chauve pour la même abbaye. Le premier document parle de la translation des reliques et de la donation en 870 par Baudouin du domaine de Temseca avec deux autres propriétés, à Saint-Pierre de Gand dont l'abbé est Robert; le second, daté du 13 avril 1870, notifie la donation du même domaine par Charles le Chauve à Saint-Pierre de Gand dont l'abbé est Baudouin, et il affirme que les reliques reposent depuis longtemps à l'abbaye. Or c'est un 27 octobre qu'eut lieu la translation (martyrologe de l'abbaye); c'est par conséquent un 27 octobre avant le 13 avril 1870. La mention de l'évêque Raginelm et l'examen de la vie de Baudouin montrent que ce fut le 27 octobre 864, premier anniversaire du mariage de Baudouin. Les deux abbés ne sont autres que le duc Robert le Fort, et le comte Baudouin lui-même, abbés laïcs. Enfin Charles le Chauve ne fit probablement que rendre en 870 ce domaine qu'il aura usurpé.

Dom Marcel GAUTIER, O. S. B.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Études franciscaines.

Année 1939. Tomé LI. Paris, 26, rue Boissonnade.

G. BERTRAND-DIDELON : *Philippe de Gueldre*, p. 5-22, 133-164, 267-286, 379-414. Philippe de Gueldre (1464-1547), morte clarisse du couvent de Pont-à-Mousson, appartenait à l'infortunée famille des comtes d'Egmont. Elle passa sa jeunesse à la cour des ducs de Bourgogne, puis à celle de Louis XI. De son heureux mariage avec René II de Lorraine elle eut « le bon duc Antoine », Claude de Guise et Jean, cardinal de Lorraine. Devenue veuve en 1508, et retirée au château de Bar, elle se consacra, après une année de régence, à l'éducation de ses plus jeunes fils. Sa tâche maternelle achevée, elle prit l'habit de sainte Claire en 1519. Jusqu'ici on ne nous avait donné que des biographies édifiantes

de la clarisse. Mme B.-D., à l'aide de documents d'archives, nous donne ici de la vie mouvementée de cette princesse une étude critique d'un grand intérêt et d'une belle tenue littéraire.

Hélène Borger : *Saint Benoît Labre et le P. Chevrier*, p. 76-95. Parallèle spirituel entre la vie, les idées, la mission de ces deux saints personnages du XIX^e^ siècle.

La France franciscaine.

Année 1939, III^e^ série. Tome XXII. Paris, 9, rue Marie-Rose.

F. Claessens, O. F. M. : *Liste alphabétique des manuscrits de François de Mayronnes*, p. 57-68. Ces manuscrits, répartis dans les principales bibliothèques d'Europe, sont au nombre de 437 dont 23 seulement à Paris.

V. Bourienne et F. Dousset : *Nécrologe des Cordeliers de Nancy (1470-1764)*, p. 69-88, 153-170. Transcription du ms. de la Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 3008, très précieux pour l'histoire franciscaine en Lorraine et dû à Thierry Alix, ancien président de la Chambre des comptes de Lorraine, mort en 1594. Thierry Alix eut, dans la rédaction de ce nécrologe, de nombreux successeurs qui le remanièrent et introduisirent un certain désordre dans la disposition des obits. M. Dousset, archiviste des Vosges, a enrichi de notes abondantes la copie faite par l'abbé Bourrienne, bien connu des érudits normands.

Archivum franciscanum historicum.

Année 1939. Tome XXXII. Firenze, Quaracchi.

P. F.-M. Delorme, O. F. M. : *les Cordeliers dans le Limousin aux XIII^e^-XV^e^ siècles*, p. 201-259. C'est le commencement de la publication de 74 pièces tirées des Archives de la Haute-Vienne et concernant les Frères Mineurs du XIII^e^ siècle au XV^e^. Ces documents nous font assister à la fondation, au transfert ou à l'agrandissement de plusieurs couvents, à leur vie économique, aux rapports des Franciscains avec les autres ordres, les autorités religieuses et civiles, à leurs fonctions d'exécuteurs testamentaires, d'arbitres dans des litiges ecclésiastiques, de collecteurs pour la Croisade. On y trouve peu de renseignements sur leur activité apostolique et scientifique. A noter le document XLIII du 18 janvier 1336 relatif à la bulle *Exultantes in Domino* de Martin IV qui permettait l'institution, par les religieux, de procureurs syndics et que Jean XXII avait supprimés par la bulle *Ad Conditorem* du 8 décembre 1322. Cette publication importante permet de penser que l'exhumation des documents encore enfouis dans les dépôts d'archives n'ajoutera que très peu de données nouvelles à celles que nous fournit sur la vie intérieure de l'ordre, sur son évolution et la naissance de ses réformes, le nombre imposant de documents déjà connus. Elle est toutefois du plus haut intérêt pour le Limousin et particulièrement pour le couvent de Limoges.

P. Gratien, O. M. C.

PÉRIODIQUES BELGES

Analecta Bollandiana. Tome LIV. Bruxelles-Paris, 1936.

Hippolyte DELEHAYE : *Contributions récentes à l'hagiographie de Rome et d'Afrique*, p. 265-315. L'hagiographie africaine intéresse notre *Revue*, puisqu'il s'agit de l'Afrique aujourd'hui française. Dans cette analyse de publications récentes, le R. P. Delehaye signale entre autres : une des *Note agiografiche* de P. Franchi de Cavalieri concernant les Actes des saints Saturninus, Dativus et leurs compagnons, ceux des saintes Maxima, Donatilla et Secunda et ceux de saint Fabius (p. 293-302) ; une édition par J. van Beek de la Passion des saintes Perpétue et Félicité (p. 302-303) ; un travail de Paul Massiéra sur un coffret à reliques trouvé dans la région de Sétif (p. 303-309) ; le commentaire par L. Leschi d'une inscription gravée sur un reliquaire du VI^e^ siècle (p. 309-311) ; l'édition par L. Poinssot de deux autres inscriptions chrétiennes (p. 311-314). A propos d'hagiographie romaine, sont signalés également le volume de Fernand Benoit sur les cimetières d'Arles (p. 275-276) et le chapitre du grand ouvrage de Mgr Wilpert, où est proposée une reconstitution du sarcophage de Saint-Guilhem-du-Désert, près de Montpellier (p. 277-278).

Tome LV. 1937.

Après un siècle. L'œuvre des Bollandistes de 1837 à 1937, p. V-XLIV. Historique de l'institution bollandienne depuis sa reconstitution à Bruxelles le 29 janvier 1837.

Hippolyte DELEHAYE : *Quatre miracles de saint Martin de Tours*, p. 29-48. Édition, avec introduction de dix pages, de quatre *miracula* médiévaux extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque vaticane et de manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Maurice COENS : *Anciennes liturgies de saints*, p. 49-69. Au milieu de nombreuses litanies originaires d'Allemagne, de Belgique ou de Hollande, est signalée une litanie d'un sacramentaire de Cambrai, datée du début du IX^e^ siècle (p. 63-64).

Paulus GROSJEAN : *Hagiographica celtica. V. De patrono vici Saint-Dolay*, p. 295-299. Étude (en latin) sur le patron du village de Saint-Dolay (cant. de La Roche-Bernard, Morbihan) : serait-ce saint Aelwod ou saint Elbod, comme le voulait Joseph Loth ?

Paulus GROSJEAN : *Gloria postuma S. Martini Turonensis apud Scottos et Britannos*, p. 300-348. L'auteur retrouve les traces de la popularité de saint Martin de Tours dans un certain nombre de textes médiévaux des Iles Britanniques : actes de saint Ninian, de saint Patrick, de saint Cairnech, *Historia Britonum*, biographies des saints Columban et Columba, etc. ; présence de nombreux Martin en Irlande, du VI^e^ au IX^e^ s. ; vies de saint Martin en gaëlique ; mention de sa fête dans les martyrologes irlandais ; noms de lieux, traditions et usages célébrant sa mémoire ; hymne latin du IX^e^ s., etc.

Tome LVII. 1939.

C. BRUNEL : *Vita, Inventio et Miracula s. Enimiae*, p. 237-298. Édition critique, d'après un manuscrit du XIV^e^ s. (Bibl. nat., lat. 913), d'une *Vita* et d'une *Inventio*, suivie de *Miracula*, œuvres du XII^e^ s., consacrées

à sainte Enimie, qui est encore honorée au diocèse de Mende dans le bourg qui porte son nom (arr. de Florac, Lozère). Une introduction de quatorze pages analyse ces opuscules et retrace la formation de la légende, étudiée naguère par L. Saltet (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, ann. 1903), ainsi que les développements du culte de la sainte. Un *index nominum*.

J.-R. PALANQUE.

Revue d'histoire ecclésiastique.

Tome XXXIV, 1938. Louvain, 40, rue de Namur.

G. MOLLAT : *le Droit de patronage en Normandie du XI^e au XV^e siècle* (fin), p. 21-69. En Normandie, les ducs et leurs héritiers, les rois d'Angleterre et de France possédaient le droit de patronage ou le partageaient avec d'autres personnes sur un nombre assez considérable de bénéfices dont les listes existent. L'autorité royale se substituait aux mineurs ayant le droit de patronage et aux patrons coupables de forfaiture. L'exercice de ce droit n'allait pas sans de nombreux procès et enquêtes dont on donne des exemples et où on voit intervenir en particulier l'archevêque de Rouen, Pierre Roger. On constate aussi l'intervention du parlement de Paris se substituant à l'Échiquier de Rouen ou aux cours seigneuriales, et on analyse des procès à ce sujet devant les cours épiscopales ou la cour pontificale. A la fin du XIV^e siècle sombrent, sous les coups acérés des légistes, les prérogatives légitimes des seigneurs, de l'épiscopat et du Saint-Siège quant au contentieux en matière de droit de patronage.

G. MORIN : *le Destinataire de l'apocryphe hiéronymien « de septem ordinibus Ecclesiae »*, p. 229-244. Cet écrit représente la réponse adressée par un homme fort au courant des choses ecclésiastiques de son temps à la demande que lui avait faite de l'instruire des devoirs inhérents à sa charge un métropolitain élevé subitement de l'état laïque au plus haut rang de la hiérarchie sacerdotale. Le métropolitain en question ne peut guère avoir été autre que le fameux évêque d'Arles, Patrocle, de réputation douteuse, qui avait bien besoin de ces conseils. Il semble que l'auteur est un membre du parti pélagien de la région Aix-Marseille.

Pierre DEBONGNIE : *Saint Vincent de Paul a-t-il menti ?* p. 320-331. Maintient contre M. Guichard (cf. ci-dessus, p. 113) la fausseté de l'esclavage du saint à Tunis.

G. CONSTANT : *Une source négligée de l'histoire ecclésiastique locale : les registres anciens de marguilliers. Étude d'un de ces registres du XVI^e siècle*, p. 504-541. Registre de la paroisse de Meudon, d'où on peut tirer des détails intéressants sur les ressources de l'église (rentes, legs et quêtes), sur les dépenses pour l'entretien et la réparation de l'édifice et le droit de visite, sur la nécessité des aliénations pour y pourvoir, sur les dévotions et confréries, les fêtes les plus populaires, sur la situation matérielle du clergé et la non résidence du curé, suppléé par un vicaire permanent. — Une note de M. C. R. CHENEY, p. 801-803, mentionne l'existence de marguilliers en Angleterre dont plusieurs registres ont été publiés ou analysés.

Mario ESPOSITO : *Un procès contre les Juifs de la Savoie en 1329*, p. 785-801. Publication et commentaire du texte officiel d'un jugement approuvé par le comte de Savoie, Édouard le Libéral, qui déclare fausse l'accusation de meurtre rituel portée contre quelques Juifs. Un autre document antérieur (12 décembre 1254) fait connaître une renonciation

de tous leurs biens faite par huit Juifs en faveur de Pierre II, comte de Savoie, renonciation qu'ils déclarent spontanée, mais sans doute en partie inspirée par des menaces ou des conseils intéressés.

Tome XXXV, 1939.

G. Morin : *le « Breviarium fidei » contre les Ariens, produit de l'atelier de Césaire dArles ?* p. 35-53. Publié en 1630 par le P. Jacques Sirmond, cet écrit fut attribué à Fauste de Riez par le bollandiste Jean Stilting. Le P. Morin pense qu'il est de la même source que le traité « *De mysterio sanctae Trinitatis* » qu'il a attribué à Césaire d'Arles.

Gustave Bardy : *Sur la patrie des évêques dans les premiers siècles*, p. 217-242. Trop souvent nous ne connaissons pas l'origine de ces évêques, mais d'assez nombreux exemples montrent qu'ils n'étaient pas toujours choisis dans le clergé local, en dehors de la fondation d'églises nouvelles. Plus qu'on ne le pense, les voyages étaient fréquents à cette époque et diverses circonstances sont signalées qui montrent comment on a fait appel à des étrangers pour gouverner des diocèses. Et ces exemples sont une preuve de l'unité de l'Église.

M.-H. Laurent : *Autour de la controverse luthérienne en France : Laurent Campester*, p. 283-290. Ce dominicain, d'origine allemande, composa à Lyon deux écrits contre Luther et publia une fort mauvaise édition des *Colloques* d'Érasme, dont celui-ci fut très mécontent. Après avoir mené, semble-t-il, une vie de moine errant, Campester obtint, en 1525, de Clément VII, la faculté de quitter son ordre pour faire partie du chapitre régulier de la collégiale de Saint-Amable de Riom.

Joseph Duhr : *la Confrérie dans la vie de l'Église*, p. 437-478. Rappel historique des fraternités charitables et corporatives de l'antiquité chrétienne et, en Occident, des confraternités entre religieux ou membres du clergé séculier et entre laïcs. L'Église, par ses interventions, impose son autorité et fait aboutir à la conception de la confrérie telle qu'elle est définie et réglementée par le *Codex Juris canonici*.

L. Antheunis : *l'Odyssée d'un curé ligueur : John Hamilton (1534 ?-1609)*, p. 724-749. Étrange et mouvementée carrière d'un catholique écossais, d'abord de l'entourage de Marie Stuart, auteur d'ouvrages vigoureux d'apologétique, réfugié aux Pays-Bas, étudiant à Paris, y parvenant au rectorat de l'Université, ordonné prêtre et nommé curé de Saints-Côme-et-Damien. Il est alors un des chefs les plus ardents et turbulents de la Ligue, fait partie du conseil des Seize, proclame la résistance à Henri IV jusqu'à l'entrée de celui-ci à Paris. Il s'enfuit alors de nouveau aux Pays-Bas, d'où il rentre en Angleterre, exerçant un ministère clandestin jusqu'en 1608, où il est enfermé à la Tour de Londres, pour y mourir l'année suivante.

Jean-Marie Dechamet : *l'Amitié d'Abélard et de Guillaume de Saint-Thierry*, p. 761-774. Ce dernier, écrivant à Geoffroy de Chartres pour lui dénoncer les erreurs d'Abélard, déclare qu'il a autrefois lui-même aimé Abélard. C'est sans doute à Laon, à l'école d'Anselme, que ces deux personnages ont contracté l'amitié rompue par les erreurs d'Abélard.

Pierre Debongnie : *Pour mieux connaître saint Vincent de Paul*, p. 774-778. Quelques remarques à propos du testament du saint, sur ses parents, son canonicat d'Ecouis et sa charge de vicaire général de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Urb. Rouziès.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Charles Grelier [983], 30, rue Carnot, Challans (Vendée), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé André Combes [984], 22, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI[e]), présenté par le R. P. Rouziès.

Bibliothèque Universitaire de Montpellier [985], à Montpellier (Hérault).

M. l'abbé Jean Denaix [986], curé à Hattonchâtel, par Vigneulles (Meuse), présenté par M. Carrière.

S. Exc. Mgr Edmond Vansteenberghe [987], évêque de Bayonne, à l'Évêché, Bayonne (Basses-Pyrénées), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. JACQUES ZEILLER A L'INSTITUT

Le 10 mai 1940, l'Académie des inscriptions et belles-lettres appelait à elle, comme membre ordinaire, notre vice-président M. Jacques Zeiller, et cette élection aura été pour nous une joie au milieu des tristesses de l'heure. Le père de M. Jacques Zeiller appartenait à l'Institut, mais dans une autre classe, l'Académie des sciences; sa mère était la sœur du philosophe Ollé-Laprune; il est apparenté à Mme Saint-René Taillandier, dont les ouvrages d'histoire ont touché plus d'une fois à nos études, et il eut pour collègue à Fribourg son beau-frère Pierre-Maurice Masson, une des plus glorieuses victimes de l'autre guerre, historien de Fénelon, de Mme Guyon et de la religion de J.-J. Rousseau.

Le nouvel académicien, né à Paris, en 1878, a passé trois ans à l'École de Rome (1902-1905); il y prépara un mémoire sur les *Origines chrétiennes dans la province romaine de Dalmatie*, qui devint sa thèse de l'École des hautes-études (1906); nommé en 1905 professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), il continua de travailler dans cet admirable milieu intellectuel, étudiant en collaboration avec M. Hébrard *le Palais de Dioclétien* à Spalato, dont il publia une magnifique monographie (1921), et achevant sur *les Origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain* une thèse qui fit époque (1917), avec une thèse complémentaire sur l'histoire du mot *Paganus*. Ces travaux le désignèrent à l'attention des historiens qui comptèrent dès lors

sur lui pour les grandes entreprises collectives si nombreuses depuis quelques années : ce fut ainsi que M. Eug. Cavaignac lui demanda de compléter, dans son *Histoire du monde*, une de ses propres synthèses par une étude sur *l'Empire romain et l'Église*, qui devint un volume entier (1918), et que M. Fliche et Mgr Martin lui ont confié les deux premiers volumes de leur *Histoire de l'Église* (jusqu'à la paix constantinienne), publiés en collaboration avec le R. P. Lebreton. Ces travaux historiques ne l'ont jamais détourné des préoccupations sociales, soit théoriques, soit pratiques : un de ses premiers livres était consacré à *l'Idée de l'État de saint Thomas d'Aquin* (1910), et il est vice-président du Conseil général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Depuis 1920, M. Jacques Zeiller est directeur d'études à l'École des hautes-études, succédant à Héron de Villefosse, pour l'épigraphie latine et les antiquités romaines. De ses conférences sur les inscriptions latines sortira bientôt, nous l'espérons, un travail considérable, le tome II des *Inscriptions latines de l'Algérie*, où il ne manquera pas, à l'imitation du regretté Stéphane Gsell, chargé du premier volume, de faire belle place aux inscriptions chrétiennes dont l'Afrique du Nord a donné une si riche moisson.

M. Zeiller assure à notre *Revue* une collaboration de valeur; il a été récemment nommé premier vice-président de notre Société, en remplacement de feu Mgr Lesne, de regrettée mémoire. Nous avons donc beaucoup de raisons de nous réjouir de compter, à l'Académie des inscriptions, un ami de plus.

HOMMAGE A NOS MORTS[1]

L'année 1939 a été cruelle pour la Société, puisque, à son nécrologe, en la lecture duquel se résume l'allocution vice-présidentielle, ne s'inscrivent pas moins de treize noms, dont ceux de quatre évêques, et que, parmi ses membres disparus n'appartenant pas à la hiérarchie ecclésiastique, figure celui de l'écrivain qui était peut-être, en France, le plus illustre des historiens catholiques de notre temps.

Parmi les quatre membres de l'épiscopat que la Société a perdus se trouve un archevêque, Mgr Mignen, archevêque de Rennes et de Dol, décédé subitement le 1er novembre 1939. Né à La Chapelle-Palluau, en Vendée, en janvier 1875, Mgr Mignen avait été successivement élève du Petit Séminaire des Sables d'Olonne et du Grand Séminaire de Luçon. Secrétaire de Mgr Catteau, il fut ensuite appelé par celui-ci à la direction du Grand Séminaire; il devint en 1922 évêque de Montpellier et était promu à l'archevêché de Rennes en 1931. Il se montra dans ces deux sièges administrateur remarquable, et son clergé et ses fidèles s'accordèrent toujours à louer sa grande piété. Très soucieux de l'enseignement, il créa dans son diocèse breton, où elles étaient déjà nombreuses, un grand nombre d'écoles libres; évêque et archevêque suc-

---

1. Notre assemblée générale de 1939, plusieurs fois différée, n'ayant pu avoir lieu, nos lecteurs trouveront ici l'allocution que M. Jacques Zeiller, vice-président, a prononcé à la réunion du Conseil, — réunion dont le caractère, en raison des circonstances, fut strictement intime et d'ordre administratif.

cessivement de villes universitaires, il y entretint avec les professeurs catholiques des relations courtoises, et il nous avait donné à nous-mêmes une marque d'estime et d'intérêt en s'agrégeant à la Société d'histoire ecclésiastique de la France. Nous en resterons reconnaissants à sa mémoire.

Mgr Clément, évêque de Monaco, mort à Paris le 3 mars 1939, était, si l'on peut ainsi dire, plus immédiatement des nôtres en qualité d'ancien chartiste. Né à Enghien le 26 juin 1865, élève de l'École des chartes, très versé dans la paléographie, sa distinction le fit bientôt remarquer de son archevêque, le cardinal Richard, dont il devint le secrétaire particulier. Nommé chanoine titulaire, il était vicaire général, quand le Saint-Père l'appela, le 25 avril 1924, à l'évêché de Monaco. Combien de Parisiens, ayant voyagé ou séjourné sur la côte d'Azur, se rappellent y avoir été accueillis dans sa ville épiscopale par Mgr Clément avec une bonté dont ils lui sont demeurés reconnaissants ! Mgr Clément resta douze ans évêque de la cité monégasque. L'état de sa santé, devenu précaire, l'obligea à songer à la retraite. Il fut transféré au siège titulaire d'Algiza et vint se reposer à l'Infirmerie Marie-Thérèse, où il est mort.

Mgr Lamy, évêque de Langres, décédé tragiquement le 7 juin, s'intéressait aux études d'histoire religieuse. Né à Moulins le 24 octobre 1888, ordonné prêtre en 1913, successivement professeur et curé, nommé évêque de Langres le 27 juillet 1938, il avait traduit, sous le titre de *Chants liturgiques*, un nombre important d'hymnes du Bréviaire et publié une monographie illustrée, *l'Ancien Sept-Fons (1132-1789)*, dans laquelle il retraçait la vie mouvementée de cette illustre abbaye. Il n'a guère fait que passer sur le siège de Langres, où, en moins d'un an, son épiscopat avait suscité et commencé de réaliser de grandes espérances. Le 7 juin 1939, il périssait dans un accident d'automobile.

Mgr Castel, évêque de Tulle, était né à Foix le 24 mars 1868. Prêtre en 1891, successivement professeur, curé, doyen, vicaire général, il fut préconisé évêque de Tulle le 3 août 1918. Le recrutement sacerdotal, l'éducation chrétienne, le mariage, l'Action catholique furent principalement l'objet de son activité épiscopale. Très frappé, avec combien d'autres de ses collègues ! des progrès de l'ignorance religieuse, il souligna, dans une lettre pastorale, ce que la presse catholique pouvait faire pour y remédier et le devoir des catholiques d'en favoriser l'action. Mgr Castel a succombé le 8 octobre 1939.

C'est un peu plus de quinze jours après, dans la nuit du 24 au 25 octobre, que s'est éteint Georges Goyau. D'un homme, d'un historien, d'un écrivain tel que lui on ne résume pas la carrière et l'œuvre en quelques minutes; je ne l'essaierai pas. Qu'il suffise de rappeler ici combien, sans avoir pu être un assidu de nos réunions et un collaborateur fréquent de notre *Revue*, il était cependant nôtre, ayant été l'un des premiers à approuver la fondation de la Société d'histoire ecclésiastique de la France et n'ayant jamais cessé de lui prodiguer ses encouragements et son appui. Nous ne saurions oublier sa contribution personnelle d'histoire missionnaire à notre avant-dernier Congrès. Né à Orléans en 1869, élève de l'École normale supérieure, où, tout en préparant l'agrégation, il menait à bien, en un temps prodigieusement bref, ce chef-d'œuvre d'érudition qu'est sa *Chronologie de l'Empire romain*, premier de l'agrégation d'histoire en 1891, membre de l'École française de Rome, historien de l'*Allemagne religieuse*, il le devint ensuite de la France avec son magistral volume de l'*Histoire religieuse de la Nation française*, qui lui ouvrit, en 1922, les portes de l'Académie

française, dont il devait être élu, moins de deux ans avant sa mort, le secrétaire perpétuel. Attiré ensuite par l'histoire des missions, il acceptait à l'Institut catholique une chaire portant ce titre et l'occupait avec éclat jusqu'à son élection au secrétariat perpétuel de l'Académie. Nombre de volumes ou d'articles publiés par lui dans les quinze dernières années relèvent de cette préoccupation nouvelle. Faisant ainsi l'histoire de l'apostolat, on peut dire qu'il était alors pleinement lui-même, car on ne peut séparer l'historien et l'apôtre chez celui qui, dès le début de sa carrière, s'était fait parmi nous l'ardent propagateur des doctrines sociales du catholicisme et que le pape Pie XII a qualifié d' « âme de lumière » dans la belle lettre autographe adressée par lui à Mme Goyau et mise en préface au volume *le Christ*, qui est comme le testament spirituel et le suprême témoignage de la charité intellectuelle de Georges Goyau.

M. l'abbé Laussin, décédé le 22 février 1939 dans sa cure de Pers, au diocèse de Saint-Flour, était né le 22 février 1883 dans le même diocèse. Prêtre en 1906, successivement vicaire et curé de plusieurs paroisses, sa vie s'est déroulée dans le ministère sacerdotal, exercé avec le zèle le plus constant. Mais il sut pendant longtemps y garder une place pour les études, et les questions d'histoire locale, auxquelles nous attachons le prix qu'elles méritent, n'avaient pas d'adepte plus fervent que lui.

M. le chanoine Dubarat, qui a succombé à l'âge de 85 ans le 28 mars 1939, était un érudit de haute classe. Né en 1854, aumônier du lycée de Pau de 1886 à 1904, archiprêtre de l'église Saint-Martin dans la même ville de 1904 à 1938, il put, dans cette carrière très unie et très sédentaire, vouer le meilleur de son temps aux études d'histoire religieuse béarnaise et basque. Il avait fondé en 1902 la revue *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, et ses livres *le Protestantisme en Béarn et au pays basque*, *Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au pays basque*, *la Réforme en Béarn* sont des travaux qui resteront. Il faut signaler aussi qu'une savante confrontation de textes permit à M. Dubarat de découvrir en 1929, dans la cathédrale de Lescar, le tombeau des rois de Navarre.

C'était encore un historien professionnel que le R. P. Hamon, de la Compagnie de Jésus, mort à Paris le 26 juin 1939. Né à Saint-Père-en-Retz, au diocèse de Nantes, le 2 janvier 1860, novice de la Compagnie de Jésus, prêtre en 1894, professeur en divers collèges, notamment à Poitiers, attiré d'abord par l'histoire littéraire du Poitou, à laquelle il consacra ses thèses de doctorat sur Jean Bouchet et sur Scévole de Sainte-Marthe, il se donna ensuite tout entier à l'histoire religieuse, et, pour préciser, à celle de la dévotion au Sacré-Cœur. Une *Vie de sainte Marguerite-Marie*, puis l'*Aube de la dévotion*, *Paray-le-Monial*, les *Luttes indécises*, *Royal triomphe*, en marquèrent les étapes.

M. le chanoine Cachet, curé de Saint-Jean-aux-Amognes, diocèse de Nevers, qui a suivi de deux jours dans la tombe le P. Hamon, était un spécialiste de l'histoire religieuse nivernaise. Membre et vice-président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, il y donna un nombre considérable d'érudites communications, sans malheureusement se décider à publier un volume.

M. Léon Labande, mort fin septembre 1939, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco, en même temps que vice-président du Conseil d'État de cette principauté, était né en 1869. Élève de

l'École des chartes, archiviste-paléographe, il a écrit une *Histoire de la ville de Beauvais*, mais il est devenu ensuite l'historien par excellence d'Avignon et de son palais pontifical, qui n'avait plus de secrets pour lui. Le nom de Léon Labande et le palais des Papes d'Avignon resteront inséparables.

M. l'abbé Paul Calendini, corse d'origine, né à Paris le 18 novembre 1859, prêtre en 1893, professeur et curé dans le Maine, son pays maternel, avait dédié son activité d'érudit à l'histoire mancelle. Fondateur des *Annales fléchoises*, il a écrit un volume sur *le Couvent des Filles de Notre-Dame de La Flèche, 1622-1905*, un autre sur *Notre-Dame des Vertus à La Flèche*, et un *Guide* historique de La Flèche et ses environs. Retiré après la guerre de 1914 à Hyères pour raison de santé, il y assuma la rédaction d'innombrables articles, près de six cents, pour le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Il était l'un des membres fondateurs de notre Société et avait fourni à notre *Revue*, de 1913 à 1921, la recension des périodiques de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire. M. Calendini s'est éteint le 14 octobre 1939.

M. l'abbé Gardette, un Parisien, que tant de Parisiens ont apprécié et aimé comme vicaire de Saint-Augustin et curé de Saint-Germain-des-Prés, avait passé la majeure partie de son existence dans la première de ces paroisses. Né en 1879, élève de l'école paroissiale, où l'avait distingué Mgr Jouin, puis du petit séminaire d'Angers et du grand séminaire de Saint-Sulpice, prêtre en 1903, docteur en théologie à Rome, deux fois pèlerin de Terre Sainte, longtemps vicaire à Saint-Augustin, puis deuxième vicaire à Saint-Germain-des-Prés, premier vicaire à Saint-Léon, curé de Montreuil, enfin curé de Saint-Germain-des-Prés pendant une trop courte année, M. Gardette fut essentiellement un homme de ministère, avec quel cœur et quelle intelligence à la fois ! Mais c'était en même temps un prêtre de grande culture, et, si nous n'avons à rappeler ici aucun travail historique dont il soit l'auteur, nous savons combien il s'intéressait à nos propres travaux, auxquels il avait tenu à donner sa part de soutien en devenant membre de notre Société. Il a succombé brusquement aux suites d'une opération le jeudi 26 octobre 1939, pleuré non seulement de ses paroissiens, mais de tous les catholiques parisiens qui l'ont connu.

M. le chanoine Trésal, né en 1867, décédé à Combs-la-Ville le 5 décembre 1939, a donné quarante-six années de sa vie, de 1891 à 1937, au petit séminaire de Paris, tant à Saint-Nicolas-du-Chardonnet que, plus tard, à Conflans. Mais son enseignement ne l'empêcha pas de pratiquer le travail personnel et il a laissé une œuvre historique solide et de belle qualité, où l'on peut citer, outre une étude sur *les Origines du schisme anglican* (1908), un volume intéressant l'histoire de l'Église de France, *les Sœurs de Saint-Joseph de Moutiers en France et en Belgique* (1928), un autre sur *l'Annexion de la Savoie à la France* (1913), et de nombreux articles, dont un, dans la *Revue du clergé français*, était consacré à la *Discussion de la constitution civile du clergé*.

Avec le nom du chanoine Trésal se clôt notre liste funèbre pour l'année 1939, liste trop longue, mais qui vient de nous procurer une occasion de montrer une fois de plus le nombre et la valeur des concours que, tant parmi les membres du clergé que parmi les laïques, a eu la bonne fortune de s'assurer notre Société.

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

Les membres du Conseil de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, réunis le 29 octobre 1940, ont procédé aux élections suivantes :

M. Jacques Zeiller, second vice-président, a été élu premier vice-président, en remplacement de Mgr Lesne, décédé.

M. Gabriel Le Bras, du Conseil d'administration, a été élu second vice-président, au lieu de M. Zeiller, passé premier vice-président.

Ont été élus membres du Conseil d'administration, en remplacement de MM. Georges Goyau, Léon Labande et Mgr Lesne : M. Albert Cherel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, M. le chanoine Auguste Leman, professeur aux Facultés catholiques de Lille, et M. Jean-Remy Palanque, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence.

ÉTAT DE LA CAISSE

PRÉSENTÉ PAR M. L'ABBÉ CARRIÈRE POUR L'EXERCICE 1939.

Recettes

Membres fondateurs	4.230	»
Cotisations des sociétaires	21.182	30
Professeurs de l'Enseignement libre	3.770	»
Abonnements expédiés à l'étranger	4.354	80
Recouvrement des cotisations arriérées	360	»
Dons gratuits	1.620	»
Rachat de cotisation (M. Souillac)	1.400	»
Publicité pour 1939	2.000	»
Numéros vendus	409	50
Intérêts du fonds de rachat	592	80
Total des recettes	39.919	40

Dépenses

Factures de l'imprimeur (impression de la *Revue*, corrections, timbrage, imprimés divers, etc.)	30.322	70
Papier pour l'impression de la *Revue* (1939)	4.264	»
Comité français des sciences historiques	50	»
Loyer et étrennes (avenue de Breteuil)	580	»
Secrétariat général	400	»
Comité de rédaction	656	»
Trésorerie	578	»
Versement à la Société Générale (rachat)	1.400	»
Expéditions et administration de la *Revue*	600	»
Frais à la Société Générale	100	20
Total des dépenses	38.950	90

Balance

Recettes	39.919	40
Dépenses	38.950	90
Excédent	968	50

NÉCROLOGIE

LÉON-HONORÉ LABANDE (1867-1939)

Le 21 septembre 1939 mourait à Villeneuve-lés-Avignon, L.-H. Labande, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vice-président du Conseil d'État de Monaco, archiviste en chef et conservateur de la bibliothèque et du musée d'anthropologie de la Principauté, membre du conseil de la Société d'histoire ecclésiastique, et l'un des premiers amis de notre Société.

A peine bachelier, Labande entrait à l'École des chartes; il en sortait en 1890 premier d'une promotion où se trouvaient réunis les futurs maîtres de l'histoire médiévale : MM. Ferdinand Lot, Petit-Dutaillis, Marcel Poëte. La carrière des bibliothèques et des archives s'offrait à lui; il n'en chercha pas d'autre, car il était assez sûr de ses forces pour ne pas en redouter les servitudes. Il s'y donna tout entier et ne conçut jamais ses recherches personnelles que comme un prolongement de ses occupations professionnelles.

Nommé conservateur à la bibliothèque Calvet à Avignon, il n'essaya pas de composer avec l'un des partis qui divisaient la ville; il travailla, et de ce travail poursuivi pendant quinze ans, sortirent des livres, des articles, des notices, des catalogues en nombre impressionnant et tous également remarquables. Il inventoria, tout d'abord, les fonds de la bibliothèque Calvet; il fit un catalogue sur fiches de ses quelque 60 000 imprimés et découvrit 700 incunables. Puis, il consacra six gros volumes à un catalogue des manuscrits, œuvre qui reste un modèle et qui, dès sa publication, était l'objet de deux comptes rendus enthousiastes de Barthélemy Hauréau. A la bibliothèque Calvet était joint un musée; Labande consacra aux pièces les plus intéressantes des notices excellentes. De là, il vint à l'archéologie et y affirma sa maîtrise par des travaux célèbres sur le baptistère de Vénasque, sur Saint-Trophime, sur Notre-Dame des Doms, sur la cathédrale de Vaison, enfin par le guide du congrès archéologique d'Avignon qui est encore la meilleure étude des monuments de la région.

Chemin faisant, Labande consacrait des articles aux sujets les plus variés, les mœurs et coutumes avignonnaises, les miniaturistes, l'introduction de l'imprimerie, Antoine de La Salle, le cardinal de Foix; il publiait, en souvenir d'un comte Doria qui avait aidé sa jeunesse, un livre consacré aux *Doria de France;* enfin il donnait, dans l'un des tout premiers fascicules de cette *Revue*, un article sur *les Chartes de l'évêché et des évêques de Cavaillon au XVIII^e^ siècle.*

En 1906, le prince Albert de Monaco l'appelait près de lui. C'était un nouveau champ d'études qui lui était offert, puisque les princes de Monaco ont réuni dans leur palais les archives des nombreuses familles seigneuriales dont ils sont issus. Labande publiait successivement les *Documents sur les seigneuries de Roquebrune et de la Turbie*, le *Trésor des chartes du comté de Rethel*, des notices sur les collections du Palais, sur le château de Marchais; il consacrait des articles à quelques découvertes brillantes, telles des lettres de Charles-Quint, la correspondance de Joachim de Matignon, la correspondance de Montaigne avec le maréchal de Matignon.

Tout cela n'était pas assez pour ce travailleur infatigable. Il réservait pour des livres longuement pensés le meilleur de lui-même. En 1908, il

publiait *Avignon au XIII^e siècle* et en 1920, *Avignon au XV^e siècle* qui sont des ouvrages admirables. On y trouve une telle richesse dans la documentation, une telle sûreté dans la critique, une connaissance si impeccable des sources, des chroniques aux minutes de notaires, qu'on demeure confondu. Que l'on rencontre après des dépouillements minutieux un détail que l'on croit inédit, il est signalé par Labande; que l'on découvre dans des archives italiennes que Labande n'a certainement pas dépouillées, un document que l'on croit nouveau, Labande, sans le connaître, l'a deviné et, par des recoupements sûrs, en a reconstitué la teneur. On peut le contrôler ligne par ligne, note après note, on ne le prend jamais en défaut.

Enfin, chacun connaît les deux livres sur le *Palais des papes* et sur les *Primitifs français*, sommes somptueuses de quarante années de travail. Le sens artistique y est toujours en éveil, mais il ne fait jamais tort à la recherche érudite. Répudiant toute critique subjective, toute hypothèse gratuite, Labande se donne à lui-même comme règle : Ne rien écrire qui ne puisse être appuyé sur des textes précis. « D'autres feront mieux, écrit-il encore, mais ils devront, s'ils ne veulent pas errer, suivre *ma* voie, interroger de plus en plus les documents contemporains, s'interdire autant que possible les hypothèses. »

Celui qui ne connaissait Labande qu'à travers ses livres ne peut lui porter d'autre témoignage. Ceux qui l'ont mieux connu rapportent un de ses propos familiers, qu'aucun mauvais procédé n'avait jamais pu le détourner de son chemin. Il était hostile aux compromissions et cette rectitude le rendait toujours égal à sa tâche. Nommé vice-président du Conseil d'État de Monaco il avait su faire face, avec honneur, aux problèmes les plus actuels et les plus complexes. Lui-même, quelques jours avant sa mort, n'écrivait-il pas[1] : « Il ne faut pas mesurer l'importance de la Principauté à sa surface. L'influence qu'on peut y exercer s'étend parfois plus loin, dans les sphères les plus hautes. »

Paul Ourliac.

Mgr ÉMILE LESNE (1870-1940)

La Société d'histoire ecclésiastique de la France, non moins que l'enseignement supérieur libre en France, a été douloureusement atteinte par la mort, survenue à Limoges, le 5 août 1940, de l'un de ses vice-présidents, Mgr Émile Lesne, protonotaire apostolique, recteur des Facultés catholiques de Lille. Elle perd en lui un de ses membres qui lui faisait le plus grand honneur et par le succès avec lequel il dirigeait l'une des plus importantes institutions d'enseignement supérieur en France, et par la place qu'il occupait parmi les historiens français. Nous n'avons pas à dire ici ce que fut le recteur qui par son gouvernement aussi ferme qu'éclairé réorganisa et rendit des plus prospères l'Université libre de Lille qui avait été si durement éprouvée par la Grande Guerre; il nous appartient seulement de parler de l'historien et de rappeler combien fut féconde son activité.

---

1. Dans la notice qu'il consacrait à son ancien condisciple à l'École des chartes, devenu évêque de Monaco, Mgr Clément (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. C (1939), p. 396).

Né à Cambrai le 13 octobre 1870, Émile Lesne n'avait pas trente ans quand il inaugurait, en janvier 1900, son enseignement à la Faculté libre des lettres de Lille où il avait préparé sa licence ès lettres. Reçu le premier à l'agrégation d'histoire au concours de 1899, le nouveau maître faisait concevoir les plus belles espérances ; elles ne furent pas déçues. Tandis que le professeur donnait à ses étudiants une excellente formation et les initiait au travail scientifique, l'érudit achevait de mettre au point un mémoire qu'il publiait en 1905 : *la Hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar, 748-882* (xv-340 p.). Cet important travail qui fut des mieux accueillis, valut à son auteur le titre d'élève diplômé de l'École des hautes-études. La même année, parut dans la *Revue des questions historiques* un article qui fut remarqué : *Hincmar et l'empereur Lothaire. Étude sur l'Église de Reims au IX^e siècle.*

Ce n'étaient là que des préludes. Mgr Lesne ne tardait pas à entreprendre ce qui devait être l'œuvre essentielle de sa vie : l'érudite *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* Marchant sur les traces de son parent Fustel de Coulanges, il allait par ses études sur le domaine ecclésiastique continuer les recherches de l'illustre historien, et, comme lui, jeter une nouvelle lumière sur les institutions mérovingiennes et carolingiennes. De son ouvrage, le tome I : *Époque romaine et mérovingienne* (II-496 p.), fut présenté en 1910 à la Sorbonne comme thèse principale de doctorat ès lettres; la thèse complémentaire : *l'Origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IX^e siècle* (II-165 p.), abordait la période carolingienne. Dans ces deux livres M. Lesne se révélait entièrement maître de sa méthode. Après avoir lu avec autant de patience que de scrupule tous les documents existants : actes des conciles, lettres, diplômes, capitulaires, récits des chroniqueurs et des hagiographes, ... il passait tout au crible de la critique la plus pénétrante pour discerner le vrai du faux, et établir des dates exactes; il scrutait les textes avec cette curiosité affinée que donne seule une longue pratique, afin d'y découvrir la phrase significative, le mot révélateur. Avec la poussière des faits ainsi recueillis, l'historien reconstituait les conditions dans lesquelles s'était formé, dès les premiers temps, le patrimoine ecclésiastique, exposait comment il avait été administré, utilisé. Et c'est par ce travail que commençait un ouvrage qui devait être « d'une importance capitale pour l'histoire du Moyen Age », avait déclaré M. Pfister, président du jury de doctorat.

Comme il en préparait la suite, M. Lesne publiait dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, comme aussi dans *le Moyen Age* et dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* : *la Dime des biens ecclésiastiques aux IX^e et X^e siècles; la Lettre interpolée d'Hadrien I à Tilpin et l'Église de Reims au IX^e siècle* (1913); *les Origines du bénéfice ecclésiastique; Nicolas I et les libertés des monastères des Gaules* (1914); *les Ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de Servitio monasteriorum »* (1920); encore dans la *Nouvelle revue historique de droit français, les Origines du droit de régale* (1921) et dans la *Revue Mabillon, les Bénéficiers de Saint-Germain-des-Prés au temps de l'abbé Irminon* (1922). Sur l'entrefaite M. Lesne avait été, en 1919, nommé recteur de l'Université catholique de Lille. On pouvait craindre qu'en raison de la charge qu'il avait assumée de remettre en état, au lendemain de la Grande Guerre, cet établissement de haut enseignement, il ne fût forcé de renoncer à continuer son œuvre. L'infatigable travailleur qu'il était trouva du temps pour tout ; et, tandis

qu'il donnait un nouvel essor à l'Université catholique de Lille, il prenait une sorte de délassement dans la composition d'un tome second consacré à *la Propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne*. En 1922, sortait des presses un fascicule I : *les Étapes de la sécularisation des biens d'église du VIII^e au X^e siècle* (XII-294 p.); en 1926, le fascicule II : *les Droits du roi sur les églises et les biens d'église : VIII^e-X^e siècle* (VII-508 p.); en 1928, *la Dispersion des droits régaliens à la fin de l'époque carolingienne* (V-184 p.). Dans le même temps paraissaient de nouveaux articles sur l'un ou l'autre point : en 1924, *les Diverses acceptions du terme « beneficium » du VIII^e au XI^e siècle* (*Revue historique de droit français et étranger*); en 1925, *l'Économie domestique d'un monastère du IX^e siècle d'après les « Statuts » d'Adalhard, abbé de Corbie* (*Mélanges Lot*); en 1927, *les Donations à charge de pension alimentaire du VIII^e au X^e siècle* (*Mélanges de philologie et d'histoire* publiés à l'occasion du cinquantenaire de la Faculté libre des lettres de Lille), en 1929, *les Origines de la prébende* (*Revue historique de droit français et étranger*); *« Prebenda ». Le sens primitif du terme prébende* (*Mélanges Paul Fournier*). A ces divers articles se rapportant tous à l'histoire de la propriété ecclésiastique, s'ajoutèrent en 1931, *l'Indominicatum dans la propriété foncière des églises à l'époque carolingienne* (*Revue d'histoire ecclésiastique*); en 1934, *la Matricule des pauvres à l'époque carolingienne* (*Revue Mabillon*). La célébration du cinquantenaire de l'Université catholique conduisit, d'autre part, le recteur à écrire en 1927 une très intéressante page de l'histoire de l'enseignement supérieur libre en France, ce qui nous valut son *Histoire de la fondation de l'Université catholique de Lille* (158 p.).

Après avoir décrit dans le tome II de son *Histoire de la propriété ecclésiastique*, ce qu'on pourrait appeler l'évolution du statut des biens des églises et des monastères à l'époque carolingienne, après avoir montré comment, en raison de la mainmise des rois, puis des comtes, sur les évêchés et les abbayes, l'église de France avait été envahie par l'esprit séculier, Mgr Lesne entreprit de rechercher ce qu'était le patrimoine ecclésiastique, de quoi il se composait. Il en commença l'inventaire dans le tome III paru en 1934 et intitulé : *Églises et trésors des églises du commencement du VIII^e siècle à la fin du XI^e siècle* (VIII-288 p.). Ce volume s'ouvre par une étude des polyptyques qui sont venus jusqu'à nous; aurions-nous conservé dans leur intégralité ces sortes d'inventaires officiels, nous y trouverions des renseignements presque complets sur les biens meubles et la fortune foncière des églises. Sont ensuite décrits le plan général des églises et abbayes, leur structure, leur ornementation. Vient enfin la description du *sacrarium*, le trésor où étaient gardés les objets particulièrement précieux. Éclairé par les textes, l'historien révèle l'importance et la splendeur des œuvres d'art que possédaient les églises; il signale les rares épaves qui sont arrivées jusqu'à nous. Les livres étaient une portion particulièrement précieuse du trésor, soit qu'ils servissent aux offices liturgiques, soit qu'ils fussent utilisés pour l'enseignement. Mgr Lesne leur consacre le tome IV : *les Livres. « Scriptoria » et Bibliothèques du commencement du VIII^e siècle à la fin du XI^e siècle* (VI-850 p.). Il y expose comment ce trésor s'est formé des livres sortis des « scriptoria » qui dépendaient de la plupart des églises et des monastères, ateliers de copistes où se transcrivaient et s'enluminaient ces merveilleux manuscrits qui sont aujourd'hui l'objet de notre admiration. Les nombreuses bibliothèques ecclésiastiques sont les unes après les autres décrites, inventoriées et le bilan est dressé des pertes qu'elles ont subies au

cours des âges et de ce qui en est arrivé jusqu'à nous. C'est par elles que nous ont été transmises les œuvres de l'antiquité païenne et chrétienne. Le savant recteur de Lille l'a fait ressortir en 1937, lors de notre deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, dans un rapport qu'on a pu lire ici même (*Revue d'histoire de l'Église de France* (t. XXIII, p. 473-486) : *la Contribution des églises et des monastères de l'ancienne France au sauvetage des lettres antiques*.

Le volume sur les *Livres* réclamait une suite où il aurait été dit quel usage avait été fait des manuscrits, comment le trésor de la pensée antique qui y était contenu, avait été exploité pour la formation des intelligences. Mgr Lesne l'a donnée à la fin de 1939 dans un tome V à peine moins important que le précédent : *les Écoles de la fin du VIII^e^ siècle à la fin du XII^e^* (VIII-724 p.). Il nous y apprend de quelle manière se restaura l'enseignement qui avait, pour ainsi dire, entièrement disparu aux temps mérovingiens, comment il ne cessa plus ensuite de grandir et de se développer à l'ombre des églises cathédrales et abbatiales, ce que fut son organisation, ses méthodes jusqu'à la veille de la naissance des universités au début du XIII^e^ siècle. On savait certes qu'au Moyen Age les écoles avaient été l'œuvre de l'Église. Mgr Lesne l'a établi de la manière la plus scientifique, enrichissant ainsi l'histoire de l'enseignement d'une page du plus haut intérêt.

De tels travaux qui se distinguaient par l'art de la composition aussi bien que par la science la plus étendue et par la plus sévère critique, n'avaient pas manqué d'attirer et de retenir l'attention du public savant. Mgr Lesne fut très vite considéré comme l'un des maîtres les plus éminents de l'histoire ecclésiastique du Moyen Age. A deux reprises, une première fois en 1926, une deuxième en 1940, l'Académie des inscriptions et belles lettres lui décerna le grand prix Gobert. En le nommant chevalier de la Légion d'honneur, le gouvernement français a tout ensemble rendu hommage au recteur qui dirigea avec une incomparable maîtrise l'Université catholique de Lille et à l'un des représentants les plus autorisés de la science historique française.

Mgr Lesne ne voulut jamais connaître le repos. Il avait à peine terminé son tome V : *les Écoles*, qu'il en mettait sur le chantier un autre : *les Églises et les monastères, foyers d'accueil, centres d'exploitation et de peuplement*. La mort le surprit avant qu'il eût le temps de le publier. Atteint depuis plusieurs mois par une maladie de cœur, le recteur de Lille avait, cédant à la pression de son entourage, consenti à quitter le Nord devant l'avance allemande; il était allé chercher refuge à Limoges. Il songeait à regagner son Université, l'objet constant de ses préoccupations, quand une suprême crise l'emporta le 5 août 1940.

Par son labeur d'historien, non moins que par son action comme recteur des Facultés catholiques de Lille, Mgr Émile Lesne a des mieux servi l'Église comme la science française. La Société d'histoire ecclésiastique de la France gardera fidèlement son souvenir.

A. LEMAN.

M. MICHEL LE GRAND

La Société d'histoire ecclésiastique de France se doit de saluer avec reconnaissance et avec émotion la mémoire de Michel Le Grand, capitaine d'infanterie, mort au champ d'honneur, près de Merval (Aisne), au début de juin 1940.

Le service des Archives perd en M. Le Grand un de ses plus brillants fonctionnaires, l'érudition un travailleur acharné, qui avait de bonne heure donné mieux que des promesses, notre *Revue*, un collaborateur diligent et notre Société, dont il fut secrétaire-archiviste de 1929 à 1932, un ami dévoué.

Né à Paris, le 20 septembre 1906, Michel Le Grand était le fils d'un chartiste de très grand mérite, Léon Le Grand, qui fit, aux Archives nationales, une longue et laborieuse carrière, au cours de laquelle sa prodigieuse connaissance des documents et sa complaisance infatigable furent mises à profit par des milliers de lecteurs. Le fils de cet archiviste modèle entra tout naturellement dans la même voie. Il quitta, en 1928, l'École des chartes, avec une thèse très remarquée sur *le Chapitre cathédral de Langres, du XII^e^ siècle au Concordat de 1516*. Cette thèse parut dans notre *Revue* puis, sous les auspices de notre Société, fut publiée en un volume (Paris, Letouzey, 1931, in-8° de xx-234 pages), qui valut à son auteur une médaille au Concours des antiquités de la France, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Archiviste aux Archives nationales en 1929, Michel Le Grand passait, dès 1931, dans le service départemental comme archiviste des Landes. En cette qualité, il donna à la *Revue* d'intéressantes chroniques régionales. En 1938, il obtenait le poste de Châlons, retrouvant ainsi le pays de ses origines familiales. Tout lui permettait d'espérer un brillant avenir : le goût de servir, qui l'avait maintenu parmi les officiers de réserve, l'enleva, dès la mobilisation, à sa famille et à ses études et le conduisit jusqu'à sa glorieuse fin. Il laisse à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un très bon érudit et d'un ami très sûr.

Léonce CELIER.

M. L'ABBÉ GUSTAVE CONSTANT

Né à Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée) le 28 janvier 1869, ordonné prêtre en 1893, l'abbé Gustave Constant se voua tout entier aux études historiques. Licencié en grammaire, puis élève diplômé de l'École des hautes-études, il passa trois années à l'École française de Rome et fut chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission scientifique aux archives d'Autriche et d'Espagne. Appelé à donner des conférences à l'Université de Liverpool, il en reçut le titre de *fellow* ou agrégé. En novembre 1908, nommé professeur d'histoire moderne de l'Église à l'Institut catholique de Paris, il fixait sa demeure à Meudon, d'où il pouvait facilement atteindre la capitale. Pendant la guerre de 1914-1918, il fut aumônier militaire à bord du croiseur auxiliaire « Bretagne » et prit part à l'expédition des Dardanelles. Assez gravement blessé, l'aumônier dut subir plusieurs opérations et reçut la Légion d'honneur. Ce n'est qu'en 1931 que M. Constant devint membre de la Société d'histoire ecclésiastique de la France; peut-être avait-il hésité

à se faire inscrire plus tôt, parce que le terrain d'histoire qu'il cultivait de préférence se rapportait à l'histoire de l'Église en Allemagne et en Angleterre.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici une bibliographie complète de l'œuvre du défunt. Contentons-nous de signaler les ouvrages qui ont mérité l'attention des historiens : *la Légation du cardinal Morone près de l'Empereur et le concile de Trente, avril à décembre 1563* (Paris, 1922, in-8° de LXV-612 p. Cf. *Revue*, t. IX, 1923, p. 544 et ss.). *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces*, qui est une étude sur les débuts de la réforme catholique en Allemagne (Paris, 1923, 2 vol. de 1 160 p. Cf. *Revue*, t. XIII, 1927, p. 486 et ss.). *La Réforme en Angleterre*, grand ouvrage sur la révolution religieuse en Angleterre au XVI^e^ siècle, ouvrage dont seulement les deux premiers volumes ont paru : tome I : *le Schisme anglican. Henri VIII* (Paris, 1930, in-8° de 770 p. Cf. *Revue*, t. XVII, 1931, p. 229), traduit en anglais, sous une forme un peu remaniée (Londres, 1934, in-8° de XXI-531 p. Cf. *Revue*, t. XXI, 1935, p. 570) ; tome II : *l'Introduction de la Réforme en Angleterre. Le règne d'Édouard VI* (Paris, 1939, in-8° de 587 p.) dont nous parlerons prochainement. Un autre livre, publié en dehors de ces études, se rapporte à *l'Église de France sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814* (Paris, Gabalda, 1928, in-12 de XXIX-395 p. Cf. *Revue*, t. XVI, 1930, p. 423). Mais l'auteur possède moins bien son sujet que dans les volumes précédents. M. Constant s'est efforcé de suivre une critique saine et sévère, et de nombreuses notes en témoignent au cours de ses ouvrages. Mais le « mieux » est parfois l'ennemi du « bien », et beaucoup de ces notes auraient pu être omises ou abrégées.

M. Constant se livrait aussi *con amore* à l'étude de l'histoire de Meudon, où il avait fixé sa résidence. On se rappelle l'article qu'il a publié ici même sur *les Registres des marguilliers* de cette paroisse au Moyen Age (t. XXIV, 1938, p. 170-184). Ce n'est pas sans émotion que nous nous remémorons une journée passée avec lui pendant les vacances de Pâques 1938. Bien que presque septuagénaire, M. Constant était encore bon marcheur : il nous conduisit à travers le beau château et les grandes allées du jardin tracé par Le Nôtre, évoquant, chemin faisant, quelques épisodes de la vie de Rabelais, les souvenirs de Richard Wagner qui l'avait habité, l'établissement des premiers capucins en France dans la propriété du cardinal de Lorraine, etc.

Ami des voyages, M. Constant avait visité presque tous les pays de l'Europe, le nord de l'Afrique, l'Égypte, voire le Canada et les États-Unis. Grand prospecteur de bibliothèques et d'archives, il y fit parfois des trouvailles heureuses : ainsi en Italie où il découvrit la correspondance du cardinal de Mantoue et un grand nombre de lettres inédites de son successeur, le cardinal Morone.

Au printemps de 1940, il s'était rendu à Cannes pour y rétablir sa santé affaiblie et il y travaillait, malgré ses souffrances, à la continuation de son grand ouvrage sur la Réforme en Angleterre, quand la mort vint l'enlever le 19 avril dernier. « Sa fin fut très douce et pieuse », nous écrivait la directrice de la Croix-Rouge qui lui ferma les yeux.

P. Georges ALLEMANG, O. M. I.

M. LOUIS LACROCQ

Le 13 janvier dernier est décédé à Guéret, à l'âge de soixante-douze ans, notre collaborateur M. Louis Lacrocq, bâtonnier de l'Ordre des avocats et président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Dès sa jeunesse, il avait été attiré vers les études d'histoire locale et il y avait été formé par d'excellents maîtres, au premier rang desquels se trouvait l'ancien archiviste de la Creuse, F. Autorde. Sa formation juridique, très poussée — il avait songé, un moment, à préparer l'agrégation des Facultés de droit —, l'inclinait spécialement vers les études d'histoire économique et sociale qui furent, sans l'accaparer entièrement, son principal champ d'investigation.

Aux bulletins des sociétés archéologiques de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Corrèze et aux journaux régionaux, il donna d'innombrables articles ou notes dont la bibliographie, nous l'espérons, sera publiée. Il collabora, en outre, à des périodiques d'intérêt général, comme les *Annales d'histoire économique et sociale*. A notre *Revue*, il avait accepté de donner, avec la chronique historique de la Creuse, des comptes rendus d'ouvrages sur le folklore, et ses recensions, si précises et d'un jugement si sûr, étaient justement remarquées. Il lui restait encore le temps de mener à bien des travaux de longue haleine, dont les principaux furent sa *Monographie de la commune de La Celle-Dunoise*, qu'on peut proposer en modèle pour les travaux de ce genre, et son important ouvrage sur *les Églises de la Creuse*, où se manifeste sa science archéologique. Devenu président de la Société des sciences archéologiques de la Creuse, où il jouissait d'une autorité incontestée, il fut aussi membre du conseil et inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, et membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Mais ce qui nous paraît particulièrement remarquable, dans sa personnalité si riche, c'est l'influence qu'il sut exercer autour de lui. Car il avait le souci de découvrir et de former des travailleurs, de les guider dans le choix de leurs sujets ou dans leurs recherches. Beaucoup pourraient témoigner de ce qu'ils lui doivent. Ils diraient, avec nous, la cordialité de son accueil dans sa charmante maison de La Celle-Dunoise, la finesse et la distinction de sa conversation, les idées fécondes qu'il découvrait et dont beaucoup, avec son aide, ont fait leur chemin. Il avait eu la grande douleur de perdre, en 1918, un de ses fils, mort au champ d'honneur. Il eut la satisfaction de voir l'autre s'orienter, auprès de lui, vers les travaux qui avaient fait le charme de sa vie. Son œuvre aura, longtemps encore, des prolongements qui seront la meilleure récompense qu'il eût souhaitée.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

M. L'ABBÉ MÉNY

Membre de notre Société depuis 1935, M. l'abbé Mény, qui s'est éteint à Épinal au début de cette année, était l'une des personnalités les plus marquantes du diocèse de Saint-Dié. Ancien secrétaire de l'abbé Lemire, il s'était donné tout entier à l'apostolat social : syndicats agricoles, œuvre du redressement de l'enfance, etc. Son dévouement et sa bonté étaient légendaires à Épinal. Docteur en droit, avec une thèse sur le travail des ouvrières à domicile, ouvrage auquel la loi de 1915 doit

beaucoup, les avocats d'Épinal vinrent le trouver peu après la dernière guerre pour lui demander de se joindre à eux; il entra donc au barreau, ce qui lui permit de s'occuper davantage encore de l'enfance coupable qui lui tenait tant au cœur. Ce n'était pas d'ailleurs sa seule clientèle et l'autorité dont il jouissait lui valut d'avoir un cabinet des mieux achalandés. Non qu'il fût très éloquent, mais on appréciait son franc parler et son verbe gaillard, enrichi parfois d'emprunts à la langue verte : peu d'arguties juridiques dans ses plaidoiries; les choses y étaient présentées rondement, quand ce n'était pas carrément, mais aussi de façon très humaine. Pas de juges somnolents quand l'abbé Mény parlait à la barre : leur regard ne se détachait pas de son visage souriant où s'épanouissait la bonté.

En 1934, l'abbé Mény fut élu par ses confrères bâtonnier du barreau des Vosges. Plus heureux que saint Yves, il fut, à notre connaissance, le premier prêtre français revêtu de cette dignité, le premier bâtonnier-clerc. Il laisse à Épinal, où il n'avait que des amis — et combien d'obligés ! — d'unanimes regrets.

Claude LAPLATTE.

M. LE CHANOINE PAUL FIEL

La mort du chanoine Paul Fiel, survenue le 31 décembre 1939, prive notre *Revue* d'un excellent collaborateur en même temps qu'elle enlève au groupe si dense et si érudit des historiens de la Lorraine un de ses représentants les plus qualifiés.

Lorrain en effet, le chanoine Paul Fiel l'était par ses origines, étant né à Ancerviller en Meurthe-et-Moselle en 1879 et toute sa vie devait s'écouler au cœur même de la Lorraine, à Pont-à-Mousson d'abord, où il fut élevé au petit séminaire (1893-1896), puis à Nancy : c'est au grand séminaire de cette ville qu'il reçut l'enseignement et la formation solides que donnaient alors les abbés Vacant et Mangenot, Mgr Jérome et Mgr Ruch.

Sorti du grand séminaire comme diacre en 1902, il rejoint à Rome son cousin le cardinal Mathieu; il se révèle alors un esprit curieux, s'intéresse aux recherches historiques et se crée de multiples relations qu'il garde toute sa vie fidèlement : car il ne se passera guère d'années que le chanoine Fiel ne retourne faire à Rome un séjour de quelques semaines. Peut-être s'y serait-il fixé s'il n'avait été rappelé par Mgr Turinaz qui le nomme vicaire à la cathédrale Saint-Georges de Nancy et aumônier de l'École professionnelle, titre qu'il devait garder jusqu'à sa mort et qui devait lui permettre d'exercer autour de lui, durant de longues années, une influence toujours grandissante.

Après la Grande guerre, le chanoine Fiel devient l'auxiliaire dévoué de Mgr Thouvenin qui avait été chargé de la reconstruction des églises dévastées du diocèse. Celle d'Ancerviller était de leur nombre : le chanoine Fiel s'attacha plus particulièrement à sa restauration, il obtint que le nonce présidât sa consécration et c'est dans cette église de son village natal qu'il repose maintenant.

Les nombreuses études que le chanoine Fiel nous a laissées reflètent ses origines lorraines et l'attachement qu'il avait gardé pour l'Italie. Il publie en 1913, en collaboration avec Auguste Serrière, un gros ouvrage : *Apostolat d'un prêtre lorrain, l'abbé Oster; Gustave III et la rentrée du catholicisme en Suède*, en même temps qu'une étude sur *le Chapitre*

de Saint-Jean de Latran, seigneur en Guyenne. Il collabore régulièrement à *la Revue historique de la Lorraine* et au *Pays lorrain*, où il donne, de 1933 à 1936, des articles sur *Nicolas Cordier, sculpteur lorrain à Rome*, et sur *Monseigneur Thouvenin et la bataille de Sainte-Geneviève de Nancy.* Il publie en 1933 des *Lettres inédites de Mgr Perraud à l'occasion de son élévation au cardinalat* et retrace les *Infortunes de Joseph Dumesnil, évêque de Volterra*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1934). Il avait tout récemment donné à notre *Revue* un article particulièrement documenté sur *le Vicaire général Birot et la question des nominations épiscopales* (octobre-décembre 1939, p. 473-490).

Le chanoine Paul Fiel était chevalier de la Légion d'honneur, associé correspondant de l'Académie de Stanislas depuis le 21 novembre 1932, il avait été élu membre titulaire de la même Académie le 15 mars 1935.

Michel François.

M. LE CHANOINE ÉTIENNE MAGNIN

M. le chanoine Étienne Magnin, curé de Saint-Séverin à Paris, s'est éteint le 29 août 1940, après une longue et pénible maladie. Né à Paris en 1880 d'une mère irlandaise et d'un père médecin franc-comtois, il avait fait ses études au petit séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, puis au grand séminaire d'Issy où, comme tant d'autres de ses condisciples, sous la direction des abbés Touzard, Mounet et Lévêque, il s'était passionné pour l'exégèse, la philosophie et l'histoire.

Ordonné prêtre en 1902, il entra au séminaire des Carmes et obtint le grade de docteur en droit canon avec une thèse sur *l'Église wisigotique.* Vicaire à Saint-Bernard de la Chapelle, puis à Sainte-Clotilde, il partit en 1914 comme aumônier volontaire. De retour dans sa paroisse avec la Légion d'honneur, il cumulait bientôt les charges de professeur de droit canon à l'Institut catholique, et de directeur du Bureau des dispenses à l'archevêché.

La puissance de travail du chanoine Magnin étonna tous ceux qui l'ont connu. Poursuivant ses études de langues sémitiques, il écrivit de nombreux articles pour *la Nouvelle Journée, le Correspondant, la Vie catholique*, et assura un temps la direction du *Dictionnaire de droit canon.* Nommé chanoine, curé de Saint-Séverin en 1926, M. Magnin resta le grand travailleur et le serviteur dévoué de l'Église qu'il avait toujours été, entretenant de surcroît d'étroites relations avec les plus brillants esprits de notre temps.

Membre de notre Société depuis plusieurs années, il s'était toujours libéralement intéressé à nos travaux et se montrait assidu à nos déjeuners. Avec lui disparaît un historien de mérite et un canoniste réputé. Comme le note M. l'abbé Franc, curé de Levallois-Perret, à qui nous sommes redevable de multiples renseignements sur lui, il avait su faire estimer et aimer l'Église en sa personne et son nom restera longtemps dans la mémoire de tous ceux qui l'ont approché.

Michel François.

MÉLANGES

PIERRE DE LA RAMÉE
ET LA PRINCIPALITÉ DU COLLÈGE DE PRESLES

Si l'on reprend un jour la biographie de Pierre de La Ramée (autrement dit Ramus), il faudra tenir compte de quelques textes inédits du Parlement de Paris qui apportent des lucidités sur certains menus problèmes relatifs à la vie du philosophe au temps de son principalat de Presles. Nous en donnerons une rapide analyse, sans nous arrêter à relever les erreurs des biographes ni compléter nos trouvailles par des recherches un peu étendues, ce qui rendrait discutable notre information.

On sait que le collège de Presles, fondé en l'université de Paris pour douze boursiers du diocèse de Soissons, était situé rue des Carmes, non loin de la place Maubert. La communauté de l'établissement composée des boursiers, avait à sa tête un principal, qui joignait assez souvent à ses fonctions de maître celles d'administrateur, et deux chapelains chargés de lire aux écoliers leurs leçons, de veiller sur leur conduite, comme aussi d'avoir cure et diligence qu'ils aillent aux écoles, au sermon et à l'étude, et qu'ils soient prud'hommes de bonne vie et de bonne conversation.

D'après Waddington, son principal biographe, Pierre de La Ramée aurait pris la direction de l'établissement à la suite d'un accord passé avec Nicolas Lesage, en 1545[1]. Mais cet acte légitimait probablement déjà une situation acquise : car, en janvier 1563, le philosophe se déclarait « paisible possesseur de ladicte principaulté vingt ans avoit ou environ et plus »[2]. Donc antérieurement à 1545 et, au plus tôt, comme en témoigne Nancel, en 1544[3].

Au cours de ces vingt années, La Ramée entreprit la réforme de l'enseignement, tel qu'on le pratiquait de son temps à l'université de Paris, s'attaquant en particulier à la philosophie d'Aristote et, sous son couvert, à la méthode scolastique qu'il accusait d'être vide et barbare. S'il connut par représailles de violentes hostilités en Sorbonne, détail piquant : son obstination dans le mépris qu'il portait à la doctrine aristotélicienne lui vaudra plus tard de Théodore de Bèze le refus de professer à l'Académie protestante de Genève. L'historien de Félice excepté, on a toujours regretté dans le parti cet ostracisme du successeur de Calvin à l'égard d'un coreligionnaire de la taille de La Ramée.

---

1. Charles WADDINGTON, *Ramus. Sa vie, ses écrits, ses opinions* (Paris, 1855), p. 62. — Le travail de Charles DESMAZE, *P. Ramus, professeur au Collège de France* (Paris, 1864), utilise les comptes du collège de Presles, que n'avait pas connus son devancier, mais sans grand profit.

2. Arch. nat., X[1a] 1604, fol. 165 v°, 14 janvier 1562-3.

3. Nicolas de NANCEL. *Petri Rami Veromandii, eloquentiae et philosophiae apud Parisios professoris regii vita a Nic. Nancelio trachyeno Noviodunensi. Rami discipulo et populari descripta* (Paris, 1599), p. 18. — Bibl. nat., X 18.084.

C'est seulement sur la fin de sa vie que Ramus était devenu calviniste Lui-même a fait remonter les commencements de son évolution religieuse peu de temps après le discours prononcé par le cardinal de Lorraine au colloque de Poissy (septembre 1561). Certains abus lui apparurent dès lors intolérables. En fait il souffrit (si l'on peut employer cet euphémisme) la destruction par ses disciples des images saintes qui ornaient la chapelle de son collège et, jusqu'en 1564, il s'offensera d'être assimilé aux huguenots. Significatif, ceci : « attendu, disait-il, qu'il n'a oncques eu et n'a encores aultre intention que de vivre et gouverner ledict college paisiblement et catholicquement. »[4]

A l'époque des premiers troubles, obligé de quitter Paris, La Ramée se replia sur Fontainebleau. Là, installé dans la bibliothèque royale, il y vaquait à ses études[5], lorsqu'il apprit qu'un jeune bachelier en théologie, Antoine Muldrac, avait été pourvu par l'évêque de Paris de la chapelle Saint-Jacques, « à laquelle était annexée la principauté dudit collège ». Ses adversaires l'accusaient en effet d'avoir abandonné son collège « pour le fait de la nouvelle opinion »[6]. Mais Ramus a protesté contre cette manière de voir, qui rendait canoniquement son poste vacant et impétrable. S'il s'est « retiré de l'Université, lors desnuée de tous escoliers », c'est, dit-il dans une requête adressée au Parlement, à cause du « danger de peste qui avoit esté notoirement ès jours passez »[7] et par exprès « commandement du roy »[8]. Partant, la collation par dévolut dont se prévaut l'adversaire n'est qu'un « faulx donné à entendre ». Puis il insiste sur les faits qui ont marqué l'installation de son successeur au collège de Presles. Laissons-lui la parole :

Armé de son dévolut « et soubz tel pretexte, icelluy Muldrac, par voye de faict, estoit entré audict colleige et faict entrer plusieurs ses complices qui auroient faict ouverture de l'estude dudict suppliant, prins et emporté plusieurs de ses livres, tant imprimez que escriptz à la main, qu'il estoit impossible de recouvrer pour or ou argent. Mesmes, entre lesdictz livres, il y en avoit aucuns tant grecz que latins ès sciences de mathematicques et aultres sciences appartenans au roy, la royne mere et le cardinal de Loraine qui avoient esté baillez en garde audict suppliant et pour les veoir, lesquelz livres estoient en danger d'estre perduz, comme les aultres livres dudict suppliant. Daventaige. Ledict Muldrac, en ladicte qualité de principal devolutaire, auroit faict plusieurs excez audict colleige, chassé et oultraigé l'un des anciens maistres boursiers dudict colleige qui auroit esté contrainct, pour se saulver, passer par dessus les murailles et thuilles au grand peril et danger de sa personne »[9].

Aussi bien, encore que l'édit d'Amboise (19 mars 1563) eut réintégré Ramus dans sa charge, l'affaire ne devait pas en rester là. De « prétendus larçins, excès et forces » avaient été commis qui appelaient une réparation. Ce fut l'objet d'une seconde requête du principal, à laquelle

---

4. Arch. nat., X^{1a} 1605, fol. 138 v°, 12 mai 1563.
5. Th. Banosius, *Petri Rami Veromandii, ... Commentarium de religione christiana libri quatuor, ejusdem vita a Theophilo Banosio descripta* (Frankfort, 1583); le texte de la *Vita*, placé en manière d'introduction, n'est pas paginé. — Bibl. nat., D 21.349.
6. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 659.
7. Arch. nat., X^{1a} 1604, fol. 165 v°, 14 janvier 1562-3.
8. Arch. nat., X^{1a} 1605, fol. 320 r°, 18 juin 1563.
9. Arch. nat., X^{1a} 1604, fol. 165 v°, 14 janvier 1562-3.

se joignirent les chapelains et boursiers de la maison (18 juin 1563). A les en croire, le dévolutaire « jeune homme religieulx, turbulent et ambitieulx » avait usé à leur égard « de toutes les indignitez et insolences, ... vendant et dissipant piece à piece leurs biens meubles, les vivres et provisions et revenus dudict college ». On l'accusait en outre d'avoir « substrait et transporté la plupart des tiltres » de l'établissement[10]. Ces graves imputations furent-elles vérifiées ? Nous avons feuilleté les comptes de l'administration du collège présentés par Ramus pour les années 1562 à 1564. Ceux-ci portent en recette une somme de 700 livres, sur laquelle il y « a procès pour les retirer », mais nous ignorons tout de l'emploi de cette somme et aussi de la procédure. Le même registre mentionne la récolte des vignes de Pierrefitte dont « le vin a esté bu par ceulx quy estoyent au college en l'absence du rendant compte » ; mais la présence des soldats affectés à la garde de l'établissement pendant les troubles[11] expliqueraient sans peine les « prétendus larçins, excès et forces » précédemment dénoncés. Enfin, le Parlement qui, dans son arrêt du 12 mai 1563, enjoignait à Muldrac de laisser dorénavant « l'entière administration et police du collège à La Ramée » le déléguera quatre ans plus tard et pour la seconde fois à la principalité de Presles, — ce qui, à défaut d'autre preuve, constitue pour Muldrac une présomption favorable.

Un autre inédit, est la plainte déposée contre La Ramée par Jacques Serain, chapelain de la chapelle Notre-Dame, en 1567. Cet ecclésiastique, promu à cet office l'année même où Ramus s'était absenté de Paris, en jouissait paisiblement depuis lorsque, l'an 1564, il en fut expulsé par le principal. Pour quel motif ? La chose importe peu : car le fait à constater subsiste : Ramus « de son auctorité privée » s'était cru le droit de se substituer au juge en matière bénéficiale. Le chapelain en ayant appelé à cette violence au Parlement, La Ramée lui suscita « ung competiteur nommé maistre Jehan Poictevin, qui se disoit titulaire de la mesme chappelle dont le suppliant estoit pourveu ». D'où instance sur le titre de la chapelle, qui n'était pas encore terminé lorsque les seconds troubles éclatèrent[12]. L'anxiété était grande alors à Paris, que les huguenots pensaient isoler du pays, et l'Université, derechef émue par certaines défections, obligea tous ses membres à souscrire la profession de foi exigée en 1562. Mais « lesdits Pierre de La Ramée et Poitevin » s'étaient enfuis pour se réfugier auprès du prince de Condé à Saint-Denis, laissant le collège « sans écoliers et exercice ». C'est dans ces circonstances que, sur sa demande, Antoine Muldrac fut délégué par le

---

10. Arch. nat., X^{1a} 1605, fol. 320 r°, 18 juin 1563.

11. Arch. nat., Registre H 2874^2, non paginé. — Un article du compte énumère les charges militaires supportées par le collège à l'époque des premiers troubles. Nous ne croyons pas sans intérêt de le reproduire ici : « Pour les sentinelles durant les troubles, les loaiges des chevaulx pour envoyer au guet et à la ronde, en pouldre à canon, en chandailles et lanternes de nuict sur la porte, pour aller et envoyer garder la porte de jour, pour les amendes aux sergeans de bendes, caporaulx et dixenyers, pour les outilz et salaires des manouvryers aus fossez et tranchées pour le college, pour les bales et moules à bouletz et aultres instrumentz et armes necessaires, empruntz de la ville et aultres despences faictes pour les troubles de la guere..... 100 lt. »

12. Arch. nat., X^{1a} 1622, fol. 42 v°-43 r°, 23 décembre 1567.

Parlement « à l'exercice de ladite principauté, jusques à ce que par le roy ou ladite Cour autrement en soit ordonné » (29 janvier 1568)[13].

Après la paix de Longjumeau (23 mars 1568), l'opposition apportée par l'Université à la réintégration de Ramus comme principal, engagea le philosophe à chercher une diversion en visitant les universités d'Allemagne. Au cours de ce voyage, qui fut pour lui une longue suite d'honneurs rendus à sa notoriété, se trouvant à Heidelberg, il y fit pour la première fois profession publique de calvinisme et participa à la cène : c'est ce qu'on a appelé sa deuxième conversion.

Pendant ce temps, à Paris, Muldrac avait été reçu docteur en théologie et ce grade, en vertu d'un règlement spécial à la fondation du collège de Presles, frappait son titulaire d'incapacité pour être principal. Naturellement on plaida. Les amis de La Ramée représentés par David Corion, ancien maître boursier de l'établissement, formèrent opposition à l'exécution de la sentence en faveur de Muldrac; mais l'Université étant intervenue de tout son poids, Corion fut débouté de l'instance et son adversaire confirmé dans la « possession de la chappelle et principaulté dudict college de Presles pour ladicte principaulté exercer, et deservir ladicte chappelle, selon la fondation des fondateurs, et jouyr des droictz, fruictz et prouffictz à ladite chappelle appertenant » (16 avril 1569)[14]. Cet échec toutefois n'était que passager.

L'année suivante, maître Corion, nommé dans l'intervalle chapelain de la chapelle Saint-Jacques, revenait à la charge et tous les boursiers de Presles avec lui. Que voulait Corion ? S'attaquant à l'arrêt du 16 avril 1569, il lui reprochait d'avoir méconnu la volonté des fondateurs, « la fondation n'ayant esté veue », et, visant par incidence la Sorbonne qui avait appuyé la candidature de Muldrac, il montrait combien son intervention était peu fondée, puisqu'« il y a statut en l'Université prohibitif à ceulx de la Faculté de theologye de lire en aultre Faculté ». Conclusion : le jugement ayant été rendu par artifice ou omission, il revenait au juge de réformer sa sentence. Les boursiers, de leur côté, sollicitaient d'elle un arrêt de règlement qui leur permît d'élire, en l'absence de La Ramée, un principal. « Le meilleur, opinaient-ils, sera que par deux conseillers et en presence de l'official de l'evesque de Paris, il soyt proceddé à nouvelle election d'un principal au lieu dudict Ramus, conformement à la fondation. » Si l'argumentation de Corion était sans réplique, la requête des boursiers en matière d'élection se justifiait *ipso jure*, et la Cour ne pouvait que rendre une ordonnance de tous points conforme. Ce qui advint (17 avril 1570)[15].

Battu, encore que les juges sur les observations présentées par Dufaur pour le procureur général du roi, aient eu soin de mettre les parties « hors de cour et de procès », Antoine Muldrac n'accepta pas facilement les conséquences de sa défaite. La Ramée disparu, il reprendra la lutte contre son successeur, Claude Serain[16].

Nous ne saurions dire si les boursiers usèrent de la faculté que leur reconnaissait l'arrêt de procéder à l'élection d'un principal, ou si, instruits du prochain retour de La Ramée en France (septembre 1570), ils n'estimèrent pas préférable d'attendre pour s'en remettre à lui du choix de son successeur.

---

13. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 659.
14. Arch. nat., X^{1a} 1626, fol. 4 v°-5 r°, à la date.
15. Arch. nat., X^{1a} 5027, fol. 98 r°.
16. Arch. nat., M 186, n° 66 (Extrait des registres du Conseil privé du roi, 3 octobre 1572).

Claude Serain, qui succédera plus tard à La Ramée comme principal du collège, était un ancien boursier de Presles. Nancel, qui l'avait eu pour élève, écrit en parlant de lui : « C'est un honnête homme, très affectueux et plein d'égards pour moi »[17], qualités entre autres qui le désignaient à la direction d'une école que, maîtres et élèves, unis par les liens du souvenir et de l'amitié, souhaitaient voir refleurir et paciflée. Mais par un sentiment dont on appréciera toute la délicatesse, Claude Serain, succédant à Pierre de La Ramée, toujours exclu de l'Université pour ses opinions religieuses, ne consentit jamais, du vivant de l'ancien principal, à prendre d'autre titre que celui de chapelain de la chapelle Saint-Jacques.

Victor CARRIÈRE.

UNE « GRÈVE » DES FRANCS SERGENTS DE NOTRE-DAME DE PARIS EN 1568

Un arrêt du parlement de Paris[1], en date du 4 mai 1568, mettait fin — du moins provisoirement — à un conflit étrange, qui agitait depuis plusieurs mois clergé et auxiliaires de l'église cathédrale de Paris, conflit auquel les difficultés matérielles alors ressenties dans la capitale ne furent sans doute pas étrangères.

La seconde guerre de religion venait de se terminer par l'édit de pacification signé à Longjumeau le 23 mars 1568 entre Charles IX et Condé. Or les mois qui précédèrent la paix avaient été marqués tout autour de Paris par les exactions de l'armée protestante et ses multiples efforts pour affamer la population : navigation arrêtée sur les rivières, routes coupées, moulins brûlés, granges dévastées. Maintes fois le pain de Gonesse n'avait pû arriver aux portes de Paris. Dans la ville, on avait dû organiser hâtivement la défense et faire un large appel aux ressources de chacun, tout particulièrement du clergé. Faut-il, dans ces circonstances, soupçonner les francs sergents de Notre-Dame (ces lointains ancêtres de nos « suisses » d'aujourd'hui n'étaient alors pas moins de dix pour assurer la garde du sanctuaire) d'en être venus aux extrémités de l'abandon de poste, parce que mal rétribués ou voir dans leur attitude l'indice de quelque esprit d'insubordination ?

Quoiqu'il en soit, c'est bien d'une sorte de cessation concertée du travail, d'une grève qu'il s'agit en l'espèce. La plainte des chanoines est formelle : les dix francs sergents de Notre-Dame ont cessé leur service voici longtemps ou ne l'assurent plus qu'avec une fantaisie intolérable, « quant bon leur semble », bien qu' « ilz feussent tenuz par chascun jour assister au service divin qui se faict au matin et après midy par les suppliants et autres habituez de ladicte église, tant au chœur que ailleurs en icelle, et dehors ès processions pour iceulx préserver et garder de toutes oppressions, molestations et foullement de peuple ». Et « quelques remonstrances qui leur ayent esté faictes par le passé », les francs sergents ont continué à bouder leur devoir. D'où les actuelles poursuites judiciaires.

---

17. Nic. de NANCEL, *Petri Rami ... vita*, p. 57-58.

1. Arch. nat., X^{1a} 1623, Registres du Conseil du Parlement, fol. 30 (4 mai 1568).

Il eût été dangereux en effet de laisser aller ainsi les choses : la dignité, l'ordre et la tenue des cérémonies de Notre-Dame souffraient de l'absence des francs sergents, « dont advient que plusieurs personnages d'honneur, d'estat et de qualité ne peuvent le plus souvent avoir place ny lieu au chœur de ladicte église ». Et les chanoines de supplier la Cour « de commectre au lieu desdits francs sergens personnes idoines et suffisans pour faire leurs estatz et offices ».

L'arrêt du Parlement est conforme à la requête des chanoines. Il leur donne raison et, sans préjuger du fond de la question, règle avec une certaine minutie le service que devront assurer les récalcitrants, tant que la sentence n'aura pas mis fin au litige. Jusque-là, « les dix francs sergens seront tenuz assister au service dedans ladicte église et hors icelle aux processions, assavoir, ès jours non feriez, deux d'entre eulx, l'un à l'entrée du chœur et l'autre près l'hostel; ès jours de dimanche et feriez, quatre ou six; et ès jours solempnelz et vigilles d'iceux tous ensemble ou huict au moins, moictyé à l'entrée dudit cœur et l'autre hors icelle près l'hostel, pour y faire le debvoir et garder la presse sous peine de privation de leurs privilèges, à la charge de leur bailler les distributions ordinaires et accoustumées par le distributeur ordinaire de l'église ». Enfin, si les francs sergents n'obéissent pas, la Cour autorise le Chapitre à « commettre en leur lieu personnes idoines et suffisans aux despens de qui il apartiendra, le tout jusques ad ce que aultrement par ladicte court ayt esté ordonné ».

Il faut croire que les francs sergents se le tinrent pour dit.

Jean de La Monneraye.

PASCAL ET J.-B. MORIN[1]

On ne veut faire ici qu'un simple rapprochement de textes. Pascal a-t-il lu le *De vera Dei cognitione* de J.-B. Morin[2] ? C'est probable, mais nous n'en avons aucune preuve. Le parallèle que nous instituons en ces quelques lignes montrera du moins que les arguments employés dans les *Pensées* n'étaient pas tout à fait neufs et que Pascal a su les transformer et les rajeunir.

---

1. Jean-Baptiste Morin naquit à Villefranche en Beaujolais le 23 février 1583. En 1609, il enseigna la philosophie à Aix, puis en 1611 il étudia la médecine en Avignon et fut reçu docteur le 9 mai 1613. L'année suivante, venu à Paris, il entra chez Claude Dormy, évêque de Boulogne. Ce prélat l'envoya en Allemagne, en Hongrie et en Transylvanie visiter les mines et faire des recherches sur la nature des métaux. En 1617, Claude Dormy fut emprisonné et J.-B. Morin trouva dans le duc de Luxembourg, frère du connétable de Luynes, un trop puissant protecteur. Après neuf ans de service, ayant retrouvé sa liberté d'action, il fut nommé, en 1630, professeur royal de mathématiques. Ami de Richelieu et de Mazarin, souvent consulté, son influence fut grande. Gassendi rompit avec lui plusieurs lances et Descartes ne réfuta pas sans peine quelques-unes de ses objections. J.-B. Morin mourut à Paris le 6 novembre 1656. A part deux ouvrages d'apologétique, ses œuvres traitent de mathématiques et d'astrologie. Voir Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* (Paris, 1729), t. III, p. 86 et suiv.

2. J.-B. Morin, *De vera Dei cognitione ex solo naturae lumine per theoremata adversus ethnicos et atheos, mathematico more demonstrata* (Parisiis, 1655, in-12), p. 38.

TEXTE DE MORIN[3]

Quod vero ad hominem spectat confessi sunt etiam ethnici philosophi *miserias* quas in homine post ejus nativitatem animadvertebant, esse poenas peccati in aliqua anteriore vita commissi. Illis quippe *prodigiosum* videbatur caeterorum animantium naturalium statum naturalem recte ordinatum deprehendi ac semper eundem; hominis vero naturam *sublimiorem*, intellectu et voluntate praeditam, ac rationis compotem nec non reliquis animantibus dominantem pro qua etiam praecipue totus hic mundus videtur esse factus, esse *ad stuporem depravatam*, moribus belluina deteriorem, in seipsam rapinis litibus, caedibus, bellisque aestuantem; tam ignorantiae, ignaviae, inopiae, innumerisque corporis et animi *miseriis* passim obnoxiam Quod certe in rerum ac universi ordine divinam sapientiam aberrasse testaretur, nisi hominem ex se etiam liberum ad virtutes et vitia, olim peccasse indeque poenas illas subiisse supponeretur. Peccavit igitur etiam homo in justitia originali initio suae creationis constitutus : at fragilitate et ignorantia potius quam malignitate peccavit; quippe tentatus atque seductus a diabolo qui prius sola malignitate peccaverat; eumque diabolus ex invidia tentavit atque seducit, divina revelatione praesciens filium Dei naturam humanam sibi hypostatice uniturum eamque ab omnibus angelis adorandum fore.

TEXTE DE PASCAL

Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel *prodige !* Juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur, gloire et rebut de l'univers.

Qui démêlera cet embrouillement? La nature confond les pyrrhoniens et la raison confond les dogmatiques. Que deviendrez-vous donc, ô homme ! qui cherchez votre véritable condition par votre raison naturelle ? Vous ne pouvez fuir une de ces sectes ni subsister dans aucune.

Connaissez donc superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même. Humiliez-vous raison impuissante; taisez-vous nature imbécile : apprenez que l'homme dépasse infiniment l'homme et entendez de votre maître votre condition véritable que vous ignorez. Ecoutez Dieu.

Car enfin, si l'homme n'avait jamais été corrompu, il jouirait dans son innocence et de la vérité et de la félicité avec assurance. Et si l'homme n'avait jamais été que corrompu, il n'aurait aucune idée ni de la vérité ni de la béatitude. Mais malheureux que nous sommes et plus que s'il n'y avait point de grandeur dans notre condition, nous avons une idée de bonheur et nous ne pouvons y arriver; nous sentons une idée de la vérité et ne possédons que le mensonge : incapables d'ignorer absolument et de savoir certainement, tant il est *manifeste* que nous avons été dans un degré de perfection dont nous sommes malheureusement déchus.

---

3. Je mets en regard du texte des *Pensées* (éd. Brunschwig, 1904, t. II, p. 346), le texte latin de J.-B. Morin. De la sorte, le lecteur jugera mieux des rapprochements qui se peuvent faire. Voici toutefois, en note, la traduction de ce passage.

En ce qui concerne l'homme, les philosophes même païens ont confessé que les misères de l'homme étaient les conséquences d'un péché commis dans une vie antérieure. Il leur semblait en vérité prodigieux que tous les autres êtres vivants fussent toujours dans leur état naturel tandis que l'humaine nature, plus élevée, douée d'intelligence et de

L'on trouve dans les deux textes une argumentation analogue. Elle consiste à montrer d'une part la grandeur de l'homme, de l'autre ses misères et à déduire de là l'existence d'une première faute, explication de cette déchéance.

Cependant, malgré cette ressemblance, les différences sont profondes.

1° Pour Morin, l'homme qu'il compare aux animaux, est grand à cause de la domination qu'il exerce sur eux, misérable à cause de ses vices et de son dénuement. Pascal considère l'homme en lui-même. Il met la grandeur humaine dans le besoin de vérité, de bonheur, et l'humaine misère dans l'impossibilité d'assouvir ce désir; pour démontrer l'existence d'une première faute il ne recourt pas à la divine Providence; cette seule opposition lui suffit. Morin en appelle à la Sagesse toute puissante.

2° Pascal expose cet argument sans avoir prouvé auparavant l'existence de Dieu; il dédaigne les preuves métaphysiques qui lui semblent de peu de poids et il s'adresse directement au cœur de l'homme. Morin a d'abord conduit son libertin au seuil de la foi en lui montrant que Dieu existe et que la religion chrétienne mérite d'être crue ; il fait voir ensuite que les dogmes n'ont rien de contraire à la saine raison, en particulier celui du péché originel. C'est pourquoi il invoque l'autorité des philosophes païens. Pascal, au contraire, affirme avec force que la raison laissée à seules forces ne peut trouver l'explication de cette misère.

3° Morin laisse de côté la transmission du péché originel; évidemment il ne sait pas comment l'expliquer rationnellement et il préfère n'en point parler. Pascal, au contraire, insiste là-dessus. « Chose étonnante, écrit-il, que le mystère le plus éloigné de notre connaissance qui est celui de la transmission du péché, soit une chose sans laquelle nous ne pouvons avoir aucune connaissance de nous-mêmes ! Car il est sans doute qu'il n'y a rien qui choque plus notre raison que de dire que le péché du premier homme ait rendu coupables ceux qui étant si éloignés de cette source semblent incapables d'y participer. » Et ailleurs Pascal déclare : « Incompréhensible... que le péché originel soit et qu'il ne soit pas. » J.-B. Morin admettrait la seconde partie de cette proposition; il sursauterait certainement devant la première.

Fr. Julien Eymard, O. M. C.

---

volonté, raisonnable, reine de tous les êtres vivants, pour qui même tout ce monde semble avoir été fait, soit dépravée jusqu'à frapper de stupeur, inférieure en ses mœurs à la bête fauve, acharnée contre elle-même par des vols, des procès et des guerres, en butte à l'ignorance, à l'inconstance, à la lâcheté, à l'infâmie, au dénuement ainsi qu'à d'innombrables misères de l'âme et du corps. Ce spectacle prouverait que la divine Sagesse s'est trompée en ordonnant l'univers, si l'on ne supposait pas que l'homme libre, de lui-même, à l'égard des vices et des vertus, n'avait autrefois péché et n'avait subi ces châtiments. L'homme a donc péché, lui qui fut jadis établi dans la justice originelle au début de sa création : mais il a péché par fragilité, par ignorance plutôt que par malice; le diable le tenta, le séduisit par jalousie, car il savait par révélation que le Fils de Dieu devait s'unir à l'humaine nature et que tous les anges devraient l'adorer.

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Parmi les candidats au diplôme d'archiviste-paléographe en 1940, quelques-uns ou plutôt quelques-unes avaient choisi des sujets intéressant directement l'histoire de l'Église de France (*École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1940 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1940, in-8° de 118 pages). Citons en premier lieu Mlle Hélène Binet qui a écrit la biographie du prélat douteux, mais aussi influent qu'actif, que fut *Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die (1502 ?-1579)* (p. 9-18). Mlle Marguerite Mollard a étudié la question délicate des *Relations de la Grande Chartreuse avec ses voisins de 1384 à la fin du Moyen Age* (p. 81-91) et tenté de porter sur elles un jugement de valeur. Mlle Suzanne Simon a compilé le *Catalogue des actes des évêques d'Orléans jusqu'à l'année 1207*, qu'elle a fait précéder d'une introduction diplomatique (p. 103-106). La destruction des archives du Loiret en été dernier nous fait exprimer le vœu qu'elle puisse publier les photographies et la transcription des originaux étudiés par elle dans les divers fonds de ce dépôt.

A l'histoire de la pensée philosophico-religieuse au XII^e^ siècle se rattache le mémoire de Mlle Jeannette Mulatier, *Isaac de Stella et l' « Epistola de anima »* (p. 93-101). Né en Angleterre, Isaac se fit moine à Cîteaux et devint abbé de l'abbaye de l'Étoile en Poitou, où il mourut vers 1169. D'un caractère beaucoup moins abstrait est *la « Somme le Roi » de frère Laurent*, « simple manuel de morale pratique, écrit pour les laïcs » dans le troisième quart du XIII^e^ siècle par un religieux dominicain, publié et étudié avec le plus grand soin par Mlle Edith Brayer (p. 27-35).

La troisième partie de la thèse de Mme Boitel, *le Conseil du dedans. Son organisation et son œuvre (1715-1718)* (p. 19-26) est intitulé *les Affaires religieuses.*

G. T.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

TEXTES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Celier (Léonce). Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France. XIII (1483-1492). — Poitiers, Société des archives historiques du Poitou, 1938. In-8°, xi-325 p.

Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France. VII : Recueil des actes de Charles III le Simple, publié sous la direction de Ferdinand Lot par Philippe Lauer. Tome I[er] (Texte) (Publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). — Paris, Klincksieck, 1939. In-4°, 306 p., 120 fr.

Delaruelle (Étienne). Notice historique sur le nouveau Propre diocésain (Extrait du *Compte rendu des conférences ecclésiastiques* du diocèse de Toulouse, 1938). — Toulouse, impr. Fournié, 1939. In-8°, 16 p.

Lart (C.-E.). Some letters from France 1585 and 1685 (Extrait des Proceedings of the Huguenot Society of London, vol. XVI, n° 17. — London, 1938. In-8°, 28 p.

Longnon (Jean). Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin, suivies du Catalogue des actes des Villehardouin. — Paris, Champion, 1939. In-8°, ix-288 p., une carte.

Maintenon (Mme de). Lettres, publiées par Marcel Langlois. Tome IV : 1692 à 1695 (n[os] 703 à 1042) et tome V : 1696 à 1701 (n[os] 1043 à 1469). — Paris, Letouzey et Ané, 1937 et 1939. Deux vol. in-8°, 518 et 692 p.

Maistre (Joseph de). Une politique expérimentale. Introduction et textes choisis par Bernard de Vaulx. — Paris, Fayard, 1940. In-12, 247 p., 25 francs.

Marie de l'Incarnation. Écrits spirituels et historiques, publiés par Dom Claude Martin, réédités par Dom Albert Jamet, avec des annotations critiques, des pièces documentaires et une biographie nouvelle. Tome IV. — Paris, Desclée de Brouwer, 1939. Grand in-8°, 422 p.

Mortier (Raoul). La chanson de Roland. — Paris, Union latine d'éditions, 1939. In-8°, 196 p.

Pernoud (Régine). Un guide du pèlerin de Terre Sainte au xv[e] siècle (*Cahiers d'histoire et de bibliographie*, 1940, cahier n° 1). — Mantes, impr. du « Petit Mantais », 1940. In-4°, 85 p. avec gravures et carte.

Sauvage (R. N.). Répertoire numérique des archives municipales et hospitalières de Vire, des origines au xx[e] siècle. — Caen, Bigot, 1939. In-fol., iv-143 p.

ÉTUDES HISTORIQUES

AMANN (Émile) et DUMAS (Auguste). L'Église au pouvoir des laïques (888-1057). Histoire de l'Église publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin. Tome VII. — Paris, Bloud et Gay, 1940. In-8°, 544 p.

ARON (Marguerite). Image de la Mère Marie de Saint-Julien Aubry, ursuline de Blois et fondatrice de l'Union romaine. — Paris, Spes, 1939. In-16, 255 p., 18 fr.

ARQUILLIÈRE (H.-X.). L'Église au Moyen Age (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud et Gay, 1939. In-8°, 220 p., 15 fr.

BEUVE (Abbé). Sacey. Les origines. La seigneurie. — Mortain, impr. du « Mortainais », 1940. Gr. in-8°, 310 p., ill. h. t.

BINDEL (Victor). Histoire religieuse de la France au XIX^e^ siècle. Histoire religieuse de Napoléon. Tome I : les Évêques de Bonaparte. Tome II : l'Église impériale. — Paris, Jouve, 1940. 2 vol. in-8°, 215 et 239 p.

BLOCH (Marc). La Société féodale. Tome I : la Formation des liens de dépendance. Tome II : les Classes et le gouvernement des hommes. — Paris, Albin Michel, 1939. In-8°, XXV-472 p. et XVII-287 p., 45 fr. chaque.

BONSIRVEN (R. P. Joseph). Siméon Roucou, curé de Massac, fondateur des « Pauvres filles de Jésus »(1797-1882). — Toulouse, éd. de l'Apostolat de la prière, 1940. In-16, 231 p., pl., portr. h. t., 15 fr.

BOULENGER (Abbé A.). Histoire générale de l'Église. Tome III : les Temps modernes. Volume VII : XVI^e^ et XVII^e^ siècles (1517-1648). — Paris et Lyon, Emm. Vitte, 1940. In-8°, 737 p.

CHASTEL (Guy). —Marcellin Champagnat (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1939. In-8°, 165 p., ill. h. t.

COMBES (André). — Jean Gerson, commentateur dionysien. Pour l'histoire des courants doctrinaux à l'université de Paris à la fin du XIV^e^ siècle (Études de philosophie médiévale). — Paris, J. Vrin, 1940. In-8°, XVIII-732 p., 150 fr.

CONTRASTY (Chanoine Jean). Histoire des évêques de Comminges. — Toulouse, libr. Sistac, 1940. Gr. in-8°, XV-496 p. avec grav. h. t., 130 fr.

COOLEN (Georges). — Helfaut. Essai sur l'administration d'une paroisse sous l'Ancien Régime. Suivi d'une notice sur Bilques. Préface de M. Gabriel LE BRAS. — Saint-Omer, impr. de *l'Indépendant du Pas-de-Calais*, 1939. In-8°, VI-200 p., une grav. h. t.

CORGNE (Eugène). Les revendications des paysans de la sénéchaussée de Ploërmel d'après les cahiers de doléances de 1789. — Rennes, Plihon, 1938. Gr. in-8°, XVI-272 p., fig., carte.

DAINVILLE (M. de). Isabelle de Clermont-Tonnerre, comtesse Henri d'Ursel, fondatrice des Orantes de l'Assomption (1849-1921). — Paris, Lethielleux, 1939. In-8°, VII-398 p., pl., portr. h. t., 40 fr.

DAURELLE (Jacques). La R. M. Marie-Eugénie Milleret de Brou, fondatrice et première supérieure générale des religieuses de l'Assomption. — Paris, éditions Jean-Renard, 1939. In-12, 206 p., 2 portr., 15 fr.

DEHERGNE (J.). Les Vendéens (1793). La « Grande Armée »; la Vie régionale. — Shanghai, 1939. In-8°, 529 p.

DELANGLEZ (Jean), S. J. Frontenac and the Jesuits. — Chicago, Institute of jesuit History, 1939. In-8°, V-VI, 296 p.

DENIS-BOULET (Noële M.). La carrière politique de sainte Catherine de Sienne. Étude historique (Collection *les Iles*). — Paris, Desclée de Brouwer, 1939. In-8°, 220 p., ill.

Englebert (Omer). Le Père Damien, apôtre des lépreux. — Paris, Plon, 1940. In-16, v-298 p., grav. et une carte h. t., 27 fr.

Entraygues (Chanoine L.). La bienheureuse Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrant-Landiras, nièce de Montaigne. — Périgueux, chez M. J. Roux, 2, place de la Cité. In-8°, xxvii-315 p., 11 ill., 35 fr.

Even (Mgr Michel). Une grande âme chrétienne au service de ses frères, Henri-Dominique Lacordaire, d'après quelques-unes de ses lettres à des gens du monde. — Laval, libr. Goupil, s. d. In-8°, 70 p., 5 fr.

Fauqueux (Charles). Beauvais, son histoire. — Beauvais, Impr. centrale administrative, 1938. Gr. in-8°, 416 p., fig., cartes, plans, portr., 50 fr.

Fawtier (Robert). Histoire du Moyen Age. Tome VI : l'Europe occidentale de 1270 à 1380. Troisième partie, de 1270 à 1328. — Paris, Presses universitaires de France, 1940. In-8°, 460 p., 60 fr.

Fliche (Augustin). La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne (1057-1123). Histoire de l'Église publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin. Tome VIII. — Paris, Bloud et Gay, 1940. In-8°, 502 p., 88 fr. 55.

Ghéon (Henri). Saint Vincent Ferrier (*Les grands cœurs*). — Paris, Flammarion, 1939. In-12, 201 p., 20 fr.

Goyau (Georges). La Normandie bénédictine. Pirates Vikings et moines normands. — Paris, Plon, 1940. In-12, v-245 p.

Grousset (René). L'épopée des Croisades. — Paris, Plon, 1939. In-8°, 387 p., 36 fr.

Guihaire (R. P.). Lacordaire et Ozanam. — Paris, Alsatia, 1939. In-8°, 171 p., 16 fr. 50.

Hauser (Henri). La naissance du protestantisme (*Mythes et religions*). — Paris, Presses universitaires de France, 1940. In-16, 128 p., 18 fr.

Hérissay (Jacques). Fille de France et de Pologne. — Paris, Alsatia, 1939. In-12, 79 p.

Héritier (Jean). Catherine de Médicis (*Les grandes études historiques*). — Paris, Fayard, 1940. In-8°, 740 p., 30 fr.

Herriot (Édouard). Lyon n'est plus. Tome IV : la réaction, la mort de Danton, Thermidor. — Paris, Hachette, 1940. In-12, 464 p., 30 fr.

Juva (S.). Monsieur Vincent, évolution d'un saint. — Bourges, A. Tardy, 1939. In-8°, 427 p., portr.

La Villéon (Ombline P. de). Jeanne Jugan, fondatrice, et les Petites Sœurs des Pauvres. — Paris, la Bonne Presse, 1939. In-12, 195 p.

Lesne (Émile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome V: les Écoles de la fin du viii^e^ siècle à la fin du xii^e^. — Lille, Facultés catholiques, 1940. In-8°, viii-724 p.

Limouzin-Lamothe (R.). Jeanne de Matel et la religion du Verbe Incarné (1596-1670). — Issoudun, Laboureur, 1940. In-8°, 92 p., 10 fr.

Madelin (Louis). Histoire du Consulat et de l'Empire. Tome V : l'Avènement de l'Empire. — Paris, Hachette, 1940. In-8°, 399 p., 40 fr.

Mère Marie-Antoinette, supérieure générale des Sœurs servantes de Marie. — Paris, Spes, 1938. In-8°, 364 p., portr., 20 fr.

Morhain (E.). Les Visitandines de Metz avant la Révolution. — Metz, impr. P. Even, 1938. In-8°, 24 p.

Piacentini (R.), S. Sp. Canada et Bretagne (1639-1939). — Paris, Alsatia, 1939. In-12, 30 p.

Pourrière (Jean). Recherches sur la première cathédrale d'Aix-en-Provence. — Paris, Firmin-Didot, 1939. In-4°, x-239 p.

Ranty (H.). Les Orantes de l'Assomption (*Les grands Ordres monastiques et Instituts religieux*, XXIX). — Paris, Grasset, 1940. In-16, xviii-223 p., 21 fr.

Rigault (Georges). Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Tome III : la Révolution française. — Paris, Plon, 1940. In-8°, VIII-650 p., 80 fr.

Roux (Abbé E.). Au service de l'enfance malheureuse. Le Père Emile Aillaud. — Marseille, Publiroc, 1939. In-8°, IX-229 p., pl., portr., 18 fr

Théorêt (E.). La médiation mariale dans l'école française. — Paris, J. Vrin, 1940. In-8°, 171 p.

Timbal Duclaux de Martin (Pierre). Le droit d'asile. Préface de Gabriel Le Bras. — Paris, Recueil Sirey, 1939. Gr. in-8°, IV-478 p., 90 fr.

VARIÉTÉS

André (Marie). Les visites de la Sainte Vierge à la France au XIX^e^ siècle. — Paris, Alsatia, 1940. In-16, 212 p., pl., 18 fr.

Aubert (Marcel). L'église de Conques (*Petites monographies des grands édifices de la France*). — Paris, Laurens, 1939. In-8°, 120 p., ill.

Bonnenfant (Chanoine). L'abbaye du Bec. Guide et précis historique. — Évreux, impr. R. Montauzé, s. d. In-16, II-59 p.

Bonnenfant (Chanoine). Le chanoine Porée, membre correspondant de l'Institut (1848-1939). Bio-bibliographie. — Caen, Société d'impression de Basse-Normandie, 1940. In-12, 51 p., un portr. h. t.

Denis (Maurice). Histoire de l'art religieux. — Paris, Flammarion, 1939. 10 fasc. in-4°, 315 p., fig., pl.

Détrez (Chanoine L.). Le Palais épiscopal de Lille. — Lille, Ém. Raoust, 11, rue Neuve, 1939. In-8°, 109 p.

Fernessole (Pierre). Témoins de la pensée catholique en France sous la III^e^ République. — Paris, Beauchesne, 1939. In-8°, 392 p., 33 fr.

Gandilhon (René). La politique économique de Louis XI. — Rennes, Imprimeries réunies (Société coopérative), 22, rue de Nemours. In-8°, 476 p.

Goyau (Georges). Le Christ. — Paris, Flammarion, 1940. In-16 jésus, 155 p., 15 fr.

Hamon (A.). Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. Tome V : Royal triomphe. — Paris, Beauchesne, 1939. In-8°, 448 p., 35 fr.

Lesourd (Paul). Le visage chrétien de la France. — Paris, Flammarion, 1940. In-12, 141 p., 12 fr.

Pépin (Eug.). Gisors (*Petites monographies des grands édifices de la France*). — Paris, Laurens, 1939. In-8, 112 p., ill.

Pradel (Henri). Notre-Dame de France. — Paris, Téqui, 1939. In-12, 164 p., 10 fr.

Regnault (Henri). Manuel d'histoire du droit français. — Paris, Recueil Sirey, 1940. In-8°, 426 p.

Trochu (Chanoine Francis). Les intuitions du curé d'Ars. — Paris et Lyon, Emm. Vitte, 1939. In-8°, 332 p.

[Van Moé (Ém.-A.) et A. Vernet]. Bibliographie des travaux scientifiques de M. Alfred Coville, membre de l'Institut. — Paris, H. Didier, 1940. In-8°, XI-41 p.

Violet (E.). Les superstitions et les croyances populaires en Mâconnais. — Mâcon, M. Renaudier, 1939. Gr. in-8°, 119 p., fig., carte.

TABLE DU TOME XXVI

ARTICLES

Carrière (Victor). Le collège mixte de Montauban au début du règne de Louis XIV. Documents inédits..... 63 à 68

Dumas (Auguste). La notion de la propriété ecclésiastique du IXe au XIe siècle ..... 14 à 34

Fournier (Ed.). L'enseignement des Décrétales à l'université de Paris au Moyen Age ..... 58 à 62

Le Bras (Gabriel). La Société d'histoire ecclésiastique de la France de 1914 à 1939 ..... 5 à 13

— Notes de statistique et d'histoire religieuses ..... 69 à 83

Limouzin-Lamothe (R.). Les origines de l'Ordre du Verbe Incarné ..... 35 à 57

BULLETIN CRITIQUE
ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Aigrain (René). Voir Bréhier (Louis).

Albers (Pierre). Manuel d'histoire ecclésiastique. Adaptation ... par le R. P. René Hedde. Nouvelle édition ... par le R. P. Paulin Jouet [R. Limouzin-Lamothe]..... 157

Arquillière (H.-X.). L'Eglise au Moyen Age [U. Rouziès]. 158

Baron (H.-M.). Vierges de chez nous [Marc Berthet]..... 156

Bernaerts (Pierre). Voir Hauser (Henri).

Bonal (Antoine). Histoire des évêques de Rodez. Edition annotée par J.-L. Rigal, tome II [É. Griffe]..... 93

Bonnard (Mgr Fourier). Le Père Charles Bretenière, deuxième supérieur de la Retraite chrétienne [M. Bodet].. 145

Bonnenfant (Chanoine). Notre-Dame d'Évreux [M. Baudot] 155

Bréhier (Louis) et René Aigrain. Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe [P. Tisset]..... 84

Canivez (Dom J.-M.). Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis [É. Griffe] 138

Castella (G.). Voir Schnürer (G.).

Charles-Roux (F.). France et chrétiens d'Orient [G. de Vaumas] 162

Constant (G.). La Réforme en Angleterre. Tome II. Édouard VI [G. Allemang] 104

Coolen (Georges). Helfaut. Essai sur l'administration d'une paroisse sous l'Ancien Régime [Ern. Sevrin] 152
Daurelle (Jacques). Une grande figure de religieuse au XIXe siècle. La Révérende Mère Marie-Eugénie Milleret de Broue [L. Villat] 149
Delaruelle (Étienne). Notice historique sur le nouveau Propre diocésain de Toulouse [R. Limouzin-Lamothe] 134
Denis-Boulet (Noële-R.). La carrière politique de sainte Catherine de Sienne [Ed. Jordan] 99
Dissard (Françoise). La réforme des hôpitaux et des maladreries au XVIIe siècle [M. Fosseyeux] 154
Doncoeur (R. P.). Le Christ dans l'art français [Ed. Dumoutet] 125
Drouot (Henri). La première Ligue en Bourgogne et les débuts de Mayenne [L. Villat] 107
Entraygues (L.). La bienheureuse Jeanne de Lestonnac [R. Limouzin-Lamothe] 141
Fawtier (Robert). L'Europe occidentale de 1270 à 1328 [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 95
Faugère (A.). Le mouvement religieux dans la littérature du XVIIe siècle [J. Dedieu] 137
Ghéon (Henri). Saint Vincent Ferrier [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 145
Goyau (Georges). Le Christ [J. Lebreton] 156
Guichard (J.). Saint Vincent de Paul esclave à Tunis [R. Jalinoux] 113
Guihaire (R. P.). Lacordaire. Ozanam [L. Villat] 148
Harang (Jean). La vie spirituelle et la direction des âmes à l'école du R. P. Nicolas Barré [E. Dermenghem] 139
Hauser (Henri), Jean Maurain et Pierre Bernaerts. Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1878) [L. Villat] 119
Hedde (René). Voir Albers (Pierre).
Hénocque (Abbé). Voir Redier (Antoine).
Hérissay (Jacques). Fille de France et de Pologne [L. Villat] 145
Heurtevent (Raoul). L'œuvre spirituelle de Jean de Bernières [E. Dermenghem] 138
Inventio et miracula sancti Vulfranni ,édition critique par Dom J. Laporte [H. Waquet] 138
Jamet (Albert). Voir Marie de l'Incarnation.
Jouet (Paulin). Voir Albers (Pierre).
Laporte (Dom J.). Voir Inventio et miracula sancti Vulfranni.
La Villéon (Ombline P. de). Jeanne Jugan fondatrice et les Petites Sœurs des Pauvres [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 149
Leclercq (Robert). Les origines de l'antique chapelle Saint-Antoine [J. M.] 151
— Saint Antoine, les pourceaux et le vieux Paris [J. M.] .. 151

LEDRÉ (Charles). Le diocèse de Rouen et la législation religieuse de 1795 à 1800 [H. Pommeret] 135
LÉMAN (Auguste). Richelieu et Olivarès [A. Fugier] 111
LÉONARD (E.-G.). Un village d' « opiniâtres » [J. Dedieu]. 154
LESNE (Émile). Les Écoles, de la fin du VIIIe siècle à la fin du XIIe [Ed. Jordan] 92
LONGNON (Jean). Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin [H. Waquet] 140
MAILLÉ (Marquise de). Provins. Les monuments religieux [J. Vallery-Radot] 122
MARIE DE L'INCARNATION. Écrits spirituels et historiques, publiés par Dom Claude MARTIN, réédités par Albert JAMET. Tome IV [E. Dermenghem] 131
MAURAIN (Jean). Voir HAUSER (Henri).
MÉLIA (Jean). En Tunisie. Carthage chrétienne d'aujourd'hui [Aug. Audollent] 127
MILLOT (Mgr). Monseigneur Gibier, précurseur de l'Action catholique [A. Lesort] 150
MONVAL (Jean). Les Assomptionnistes [Ed. Bruley] 137
PELTIER (Henri). Notre vieux Corbie [R. L.-L.] 156
PERBAL (R. P.). Les missionnaires français et le nationalisme [G. de Vaumas] 161
PÉROUSE (Gabriel). Mélanges historiques et littéraires [H. Waquet] 163
PERROD (M.). Les Vierges du Jura [M. Berthet] 156
PIGANIOL (André). Histoire de Rome [J.-R. Palanque] 131
REDIER (Antoine), avec la collaboration de M. l'abbé HÉNOCQUE. Les aumôniers militaires français [J. Roserot de Melin] 159
RIGAL (J.-L.). Voir BONAL (Antoine).
RIGAULT (Georges). Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Tome IV. La Révolution [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 120
RYNOIS (F.). Charles Démia, l'organisation de l'enseignement primaire en France [R. Limouzin-Lamothe] 143
SCHNÜRER (G.). L'Église et la civilisation au Moyen Age. Traduction par G. CASTELLA [Aug. Fliche] 101
SOL (É). L'Eglise de Cahors. Évêques des premiers siècles [J. Zeiller] 132
TAVERNIER (P.). Le diocèse du Puy pendant la Révolution [J. Hérissay] 117
THÉORÊT (E.). La dévotion mariale dans l'École française [A. Combes] 108
TOURNIER (Mgr Cl.). Toulouse dans le rayonnement de François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers [L. Villat] 151
TROCHU (Francis). La vénérable Jeanne Delanoue (sœur Jeanne de la Croix) fondatrice des sœurs de Sainte-Anne de la Providence de Saumur [A.-D. Poirier] 144

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Ain, par G. Renoud, 177. — Aisne, par M. de Sars, 183. — Alsace, 172. — Angoumois, 201. — Anjou, 189. — Artois, 163. — Aube, par J. Waquet, 168. — Aunis, 201.
Berri, 201. — Boulonnais, 164. — Bourgogne, 174. — Bretagne, 194.
Calvados, par R. N. Sauvage, 192. — Cambrésis, 166. — Champagne, 168. — Charente, par P. Bouchaud, 201. — Charente-Inférieure, par M. Delafosse, 201. — Cher, par P. Des Chaumes, 201. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 174. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 195.
Eure, par M. Baudot, 192. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 184.
Finistère, par H. Waquet, 196. — Flandre, 166. — Franche-Comté, 178.
Gascogne, 202. — Gironde, par G. Loirette, 202. — Guienne, 202.
Hainaut, 166. — Haute-Marne, par L. Delessard, 169. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 172.
Ile-de-France, 179. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 194. — Indre, par P. Des Chaumes, 202. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 188.
Jura, par Marc Berthet, 178.
Landes, par J. Mangin, 203. — Loire-Inférieure, par A. Bourdeaut, 197. — Loiret, par G. Chenesseau, 184. — Loir-et-Cher, par M. Hémonée, 185. — Lorraine, 170.
Maine, 186. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 189. — Manche, par R. N. Sauvage, 193. — Mayenne, par E. Laurain, 187. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 170. — Meuse, par H.-F. Buffet, 171. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 197.
Nord, par A. Leman, 166. — Normandie, 191.
Orléanais, 184. — Orne, par R. N. Sauvage, 194.
Pas-de-Calais, par R. Rodière, 164. — Picardie, 183. — Poitou, 198.
Saintonge, 201. — Saône-et-Loire, par A. Morgand, 176. — Sarthe, par L. Calendini, 186. — Seine, par J. de La Monneraye, 179. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 181. — Seine-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 191.
Touraine, 188.
Vendée, par A.-D. Poirier, 200. — Vienne, par J. Salvini, 198. — Vosges, par L. Lévêque, 172.
Yonne, par A. Courtet, 175.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Analecta Bollandiana, t. LIV [J.-R. Palanque] 219
Annales historiques de la Révolution française, tome XVI [J. de La Monneraye] 210
Archivum franciscanum historicum, tome XXXII [P. Gratien] 218

Bibliothèque de l'École des chartes, tome C [A. Courtet].. 204
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français LXXXVIII[e] années [J. de La Monneraye]..... 209
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, années 1934-1935 [Ém.-A. Van Moé] 207
Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, années 1936 et 1937 [Ém.-A. Van Moé]..... 206
Études carmélitaines, 24[e] année [Ém. Dermenghem]..... 213
Études franciscaines, tome LI [P. Gratien]..... 217
La France franciscaine, 3[e] série, tome XXII [P. Gratien].. 217
Le Moyen Age, 3[e] série, tomes IX-X [Ém.-A. Van Moé]..... 205
L'Oratoire de France, 9[e] année [U. Rouziès]..... 212
Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, LV[e] année [P. Deslandres]..... 208
Revue bénédictine, tome LI [M. Gautier]..... 216
Revue catholique des institutions et du droit, 67[e] année [U. Rouziès] 211
Revue d'ascétique et de mystique, tome XX [J. Lebreton].. 213
Revue d'histoire ecclésiastique (de Louvain) [Urb. Rouziès] 220
Revue d'histoire littéraire de la France, 46[e] année [Louis Villat] 211
Revue des études anciennes [J.-R. Palanque]..... 209
Revue des études historiques, 106[e] année [P. Deslandres].. 208
Revue des questions historiques, 67[e] année [Fr. Lehoux].. 208
Revue des sciences religieuses, 19[e] année [U. Rouziès]... 209
Revue historique de droit français et étranger, 4[e] série, 17[e] année [G. Le Bras] 211
Revue Mabillon, 29[e] année [M. Gautier] 214

ÉCHOS ET MÉLANGES

ÉCHOS

M. Jacques Zeiller à l'Institut 222
Nécrologie : M. l'abbé Gustave Constant [G. Allemang].. 233
— M. le chanoine Paul Fiel [M. François].... 236
— M. Léon-Honoré Labande [P. Ourliac]..... 228
— M. Louis Lacrocq [R. Limouzin-Lamothe].. 235
— M. Michel Le Grand [L. Celier]..... 233
— Mgr Émile Lesne [A. Leman] 229
— M. le chanoine Étienne Magnin [M. François] 237
— M. l'abbé Ménv [Cl. Laplatte]..... 235
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles 222
Élections au Conseil 227
Hommage à nos morts 223
Rapport financier de M. l'abbé Carrière 227
Thèses de l'École des chartes (année 1940) [G. T.]..... 246

MÉLANGES

Pascal et J.-B. Morin [J. Eymard] 243
Pierre de La Ramée et la principalité du collège de Presles [V. Carrière] 238
Une « grève » des Francs Sergents de Notre-Dame de Paris en 1568 [J. de La Monneraye] 242

LIVRES NOUVEAUX

Études historiques 248
Textes et critique documentaire 247
Variétés 250

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

BR
840 Revue d'Histoire de l'
R46 Eglise de France
v.26

BR
840
R46
v.26

66579

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CALIFORNIA

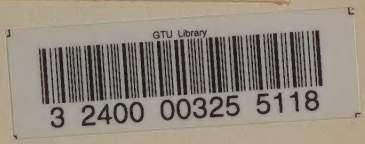

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 9470
For renewals call (510) 649-250
All items are subject to recall.